

**Norman PALMA**

**Introduction à la Théorie  
et à la Philosophie de l'Économique**

**Pour Jean-Paul DUVIOLS**

## AVERTISSEMENT

Cette Introduction fait partie d'un ensemble plus important. C'est plus précisément la première partie d'une totalité théorique qu'informe l'ensemble et donc chaque partie dépend. De sorte que quatre autres textes suivront celui-ci :

- 1) *Introduction à la théorie et à la philosophie du Droit.*
- 2) *Introduction à la théorie et à la philosophie du Politique.*
- 3) *Introduction à la théorie et à la philosophie de la Nature.*
- 4) *De la métaphysique à la métaéthique de l'Etre. Traité des Principes.*

Le projet de créer un système de la pensée peut paraître, d'après les circonstances de notre moment historique, particulièrement prétentieux, voire dangereux. Car l'esprit de notre temps tend à penser que la pensée totalisante est non seulement le produit de l'absurde des temps passés, mais qu'elle est aussi totalitaire, voire criminogène. L'ombre de Marx occupe encore l'horizon de la pensée actuelle. En tout état de cause, c'est pour ces raisons que Jean-Paul Pollin, Président de l'Association française de science économique, a pu dire dernièrement : « Il est très possible que le temps des théories générales soit désormais dépassé »<sup>1</sup>.

Or ici, dans l'ensemble de cette œuvre, il n'est pas simplement question de théorie générale, mais aussi de réflexion première. De là le concept de métaphysique contenu dans le titre de ce qui est le texte fondamental de cette bâtisse. Car il convient de rappeler que ce concept est considéré actuellement comme le résultat d'une spéculation arbitraire, sans aucun fondement dans l'expérience objective. En effet pour la pensée actuelle la métaphysique relève de la littérature, de la très mauvaise littérature. Pour cette raison Jacques Derrida a pu dire, à ce propos : « Je n'ai jamais cru qu'il y ait une

---

<sup>1</sup> *Le Monde*, économie, 7 septembre 2004, p. VI.

métaphysique ; ça aussi, est un préjugé courant ... L'idée qu'il y a une métaphysique est un préjugé métaphysique<sup>2</sup> ».

En tout cas, pour l'esprit de notre temps : « Sur le fond des choses et sur le Grand Tout, la connaissance est toujours une illusion<sup>3</sup> ». C'est d'ailleurs pour cette raison que la pensée des temps modernes – la soi disant pensée de la post-modernité – s'est détournée de toute tentative de saisir l'ordre du monde et la logique de l'Être, ainsi que le sens de leur devenir, pour s'enfoncer dans les sables mouvants de la subjectivité, pour ne considérer comme objet de réflexion que le : je, moi et moi-même... C'est précisément ce que nous dit Michel Foucault : « Nous sommes plutôt journalistes que prophètes, mais journalistes de nous mêmes... Finalement, cette nouvelle scène concerne le corps, l'habitat, la sexualité, la famille, le quotidien<sup>4</sup> ».

C'est justement dans cette atmosphère intellectuelle qui est né ce projet d'écrire un système de la pensée. Malheureusement la pesanteur du temps a empêché son développement, voire son achèvement. Il est particulièrement difficile de nager contre-courant. Très souvent, dans ces circonstances, on a envie d'abandonner le but que, dans le plus grand enthousiasme, on s'est donné à un moment donné.

Mais je suis aussi conscient qu'il est grand temps de reprendre le fil de cette œuvre. La nouvelle nuit des temps historiques est déjà très avancée. Il est dès lors nécessaire que la chouette de Minerve – en tant qu'esprit du Logos – puisse de nouveau entreprendre son vol pour annoncer la nouvelle aurore. Puisque c'est à partir de cet esprit qui devra écumer l'infinité de la nouvelle refondation du monde.

Norman Palma

Paris, le 9 septembre 2005

---

<sup>2</sup> Propos recueillis par R-P Droit, le 30 juin 1992. *Le Monde*, 12 octobre 2004, p. III. Puis, toujours à ce propos, n'oublions pas le célèbre concept de « pataphysique » qui a tant amusé, après la guerre, les jeunes sartriens autour de Boris Vian et par-delà.

<sup>3</sup> Paul Veyne, historien, professeur au Collège de France. *Le Monde*, Dossier Michel Foucault, 19-20 septembre 2004, p. IV.

---

<sup>4</sup> Entretien avec Michel Foucault, enregistré en juin 1975, par Roger-Pol Droit, *Ibid*, p. VIII.

## PRÉFACE

Lorsque nous parlons de la théorie économique, nous nous référons d'un côté, aux rapports marchands, et de l'autre à l'ordre institutionnel dans lequel ces relations se manifestent. De plus, ces rapports marchands peuvent se réaliser au niveau strictement national, comme au niveau international. Il est, toutefois, important de comprendre que le général détermine le particulier ; en l'occurrence que l'ordre international détermine l'ordre des nations. Ceci est particulièrement vrai à notre époque, avec la consolidation du marché international et l'ordre monétaire qui est le sien depuis 1944.

De sorte que la pratique marchande repose sur l'ordre institutionnel. Lequel est, en tant que tel, juridique. Mais cet ordre comme nous venons de le signaler se manifestent au niveau national et au niveau international. Il est important de retenir que l'ordre institutionnel est la dimension déterminante. Qu'il s'est tout d'abord manifesté au niveau des communautés particulières, pour devenir par la suite, à l'époque moderne, une dimension plus vaste. Plus précisément, celle du marché international. Il apparaît ainsi que du point de vue historique c'est la dimension nationale qui est la plus importante, tandis qu'au niveau structurel, nous avons affaire au rapport entre le tout et ses parties : entre l'économie internationale et celle des nations elles-mêmes.

Smith pouvait, par exemple, réfléchir encore à l'économie nationale sans tenir compte de l'ordre international. Il est actuellement problématique de procéder de la sorte, car le développement des rapports d'échange entre les nations fait que les différentes communautés sociales sont extrêmement imbriquées les unes dans les autres, et donc, dépendantes les unes des autres. Ceci est particulièrement vrai pour les nations développées ; lesquelles sont, par définition, des structures ouvertes. C'est ainsi que nous ne pouvons pas comprendre l'économie française si nous ne tenons pas compte de l'Union Économique Européenne et de l'ordre monétaire international. Il est à remarquer, à ce propos, que l'ordre institutionnel le plus important au niveau international est celui du système monétaire. Par la suite, nous devons tenir

compte des différentes conventions internationales destinées, en principe, à garantir l'égalité des chances entre les nations, ou à promouvoir les systèmes de préférences.

Cela dit, il est essentiel de comprendre que les institutions sont le produit de la convention et que les sujets de cette pratique sont, au niveau international, les États. Or, la justice ou la raison axiologique qui se manifeste à travers la raison pratique, veut précisément que l'égal soit traité en égal. En d'autres termes qu'entre égaux l'échange doit se réaliser selon les exigences de l'égalité proportionnelle. On peut exprimer cette problématique autrement, en disant que les institutions conditionnant les échanges au niveau international, doivent être organisées de telle sorte qu'elles puissent assurer non pas l'avantage des plus forts par rapport aux plus faibles, mais puissent assurer l'égalité des chances au niveau des échanges dans la communauté des nations. La nécessité de cette exigence vient précisément du fait que les États sont les sujets de cet ensemble et qu'ils sont, par principe, sur un pied d'égalité.

Certains peuvent considérer cette exigence, comme un vœux pieux, comme ce qu'il est convenu d'appeler une utopie. Mais le but que pose cette communauté internationale - conditionnant l'ordre des communautés particulières - est justement d'organiser son existence institutionnelle de sorte à empêcher la dissymétrie, dans l'échange, entre les nations. Il est, par conséquent, important de comprendre que cet ordre n'est pas le produit du hasard, mais celui de la volonté réfléchie. Les membres de cette communauté doivent, dès lors, prendre conscience de la nécessité de produire un ordre conforme à ces exigences.

Il s'avère ainsi que l'économie n'est pas le produit des forces aveugles comme on tend à le croire. À sa base il y a une dimension qui dépend entièrement de la capacité instituante de l'humain et plus précisément de sa raison instituante. En effet, la pratique matérielle de la production et de l'échange se réalise au sein d'un ordre institutionnel qui est précisément le produit de la convention. Cet ordre possède deux dimensions essentielles. D'une part, celle qui se rapporte au droit privé et plus précisément au droit

commercial, et de l'autre, celle qui est en relation au droit public. En ce qui concerne la première dimension, il est évident que le commerce ne saurait pas exister sans le contrat.

Or, si nous considérons cet aspect du droit, nous nous rendons compte que son rôle essentiel est celui de garantir la proportionnalité dans l'échange. Donc, la sécurité dans ce rapport, selon cette dimension. De sorte que lorsqu'il y a vice de forme ou défectuosité dans la chose achetée, ou si elle ne correspond pas à ce qui est demandé, il est clair que l'acheteur peut toujours demander réparation ou porter plainte. Dans ce dernier cas, le rôle du juge est, comme nous le savons, celui de rétablir la proportionnalité violée, en l'occurrence par le vendeur.

En ce qui concerne le rôle du droit public dans le commerce et l'activité économique en général, il s'avère clairement, selon l'expérience historique, que son but se présente comme un devoir-être. Il s'agit d'une part, de créer les conditions pour l'accroissement des échanges, et de l'autre de garantir l'égalité des chances entre les nations. Comme nous le savons les États ne remplissent pas toujours de telles finalités.

Quoi qu'il en soit, une des finalités essentielles de l'État est celle de garantir la stabilité des poids et des mesures. Comme on le sait ce but a été généralement atteint par les différentes formations sociales qui se sont succédées dans l'histoire en ce qui concerne le poids et les mesures spatiales. Le développement, dans ce sens, a impliqué non pas cette pratique de la garantie, mais plutôt l'unification de ces instruments. Dans le cas de la France on sait que ce but va être atteint avec l'institution du système métrique et décimale, en 1803.

Mais, parmi les instruments de mesure nous en avons un qui tend à échapper à cette règle, et surtout à l'époque actuelle. C'est le cas, précisément, de la monnaie. Cet instrument est, comme nous le fait remarquer Aristote, le produit de la convention. De là, son nom de « nomisma », de « nomos » : loi. De sorte que, lorsque l'État pervertit la valeur de la monnaie, il ne remplit pas le rôle éthique qui est le sien. Le résultat de sa politique sera, dans ces



circonstances, celui de perturber, voir d'obstruer, la production matérielle du social. Créant ainsi les conditions de son appauvrissement et de la misère pour la grande majorité des membres de sa communauté sociale.

Le droit public crée aussi - par les formes de prélèvement qu'il institue, ainsi que par les formes de redistribution de la chose publique - les conditions au sein desquelles se manifeste l'échange marchand et les différentes formes de sa reproduction. Ainsi cet ordre institutionnel est le produit du droit. Plus précisément, de la raison instituante.

Or, comme nous venons de le souligner, cette raison instituante ne se manifeste pas uniquement au niveau des nations, elle se projette aussi au niveau international. Il s'avère ainsi que chaque communauté sociale crée selon son niveau de conscience éthique son propre ordre institutionnel. Ceci car, comme il est dit, chaque peuple a le gouvernement qui lui correspond. Bien évidemment, nous avons affaire ici à un phénomène d'ordre historique. Les peuples changent avec le temps. Ils peuvent, dès lors, dans le processus du changement introduire un ordre plus conforme à la substance éthique de l'humain, ou un ordre qui le soit moins. En tout état de cause la raison instituante objectivée dans l'État, va en suite se manifester au niveau international, de sorte à s'objectiver dans les institutions régionales et internationales. Or, l'institution qui nous intéresse le plus ici, est celle du Système Monétaire International (SMI).

C'est, en effet, cet ordre qui conditionne non seulement le marché international, mais l'activité économique des nations elles-mêmes. Or, si ce système fonctionne selon une logique asymétrique, il est évident qu'il y aura des nations qui vont être avantagées par rapport aux autres. Le problème que nous connaissons actuellement - et cela depuis 1971 -, est que la logique asymétrique gouverne le rapport entre les nations. Cet état des choses est la conséquence du fait qu'une nation<sup>5</sup> détient le pouvoir d'émettre la monnaie internationale. Par conséquent la possibilité d'acheter les biens et les services

---

<sup>5</sup> En l'occurrence, les États-Unis.

du monde sans aucune contrepartie réelle, et d'honorer ses dettes avec du simple papier.

Cela dit, il résulte de ce qui vient d'être exposé, que la théorie économique sans la prise en compte des ordres institutionnels - dans lesquels cette activité est inscrite -, est une simple formalisation. On peut par exemple, établir la relation quantitative entre une offre et une demande solvable donnée, mais ce niveau du marché ne peut pas rendre compte de la totalité du phénomène dont il s'agit : l'existence d'un ordre économique particulier. Or, en ce qui concerne cette problématique, il faut être conscient du fait que la théorie implique une saisie totalisante des phénomènes réels.

Cette incapacité dans l'appréhension concrète du réel a conduit à la formalisation et à la mathématisation des manifestations structurelles du marché. Les modèles formels et mathématiques sont ainsi pris comme étant la synthèse même du réel. Donc plus importants que la réalité elle-même. Le savoir strictement formel, sans contenu social effectif, est devenu ainsi l'exposition même du savoir dit scientifique.

Cette tendance de la prise en compte du vide de l'abstraction est une des conséquences de cette perte de réalité que nous constatons dans la théorisation de l'économie, et surtout à l'époque moderne. La cause fondamentale de cette perte réside précisément dans le fait qu'on oublie de tenir compte de l'activité nomothétique contenue dans la manifestation des rapports marchands. En d'autres termes, dans le concept de l'« oikonomique », on a oublié l'importance de la dimension du « nomos ». Donc, de cette activité normative du social qui s'objective en tant qu'ordre institutionnel. En d'autres termes, on tend à oublier que de même que le jeu présuppose les règles du jeu, de la même manière les rapports de l'échange présupposent un cadre normatif essentiel. Cette normativité, comme nous venons de le signaler est, d'ailleurs, non seulement contenue dans le cadre à l'intérieur duquel se réalisent les relations de production et d'échange, mais aussi dans l'instrument qui médiatise ces rapports d'une manière universelle.

En ce qui concerne la demande, il est important de noter que son rapport à l'offre n'est pas conditionné par les besoins en tant que tels. En effet, dans une structure marchande, celui qui n'a pas d'argent<sup>6</sup> ne peut pas satisfaire ses besoins. Pour cette raison nous disons que la demande globale est conditionnée par l'ordre monétaire. En l'occurrence, pour l'économie moderne par exemple, cette demande est d'autant plus forte que le crédit est abondant et bon marché, tandis qu'elle tend à se réduire dans le cas contraire.

Il s'avère, par conséquent, que la situation économique des nations et au niveau international ne dépend pas uniquement des forces aveugles - comme sont les régulateurs objectifs offre-demande et concurrence -, mais aussi, et surtout, du niveau de la raison pratique contenu dans les institutions et exprimée par ceux qui sont en charge des ordres institutionnels correspondants. Cela dit, on peut soutenir, que les nations sont sujets de leur destinée économique, et donc que la communauté des nations l'est aussi.

Par rapport à cette problématique la question essentielle est la suivante : dans quelle mesure l'humain est-il capable de contrôler sa destinée à partir de sa propre raison ? Aristote avait déjà signalé le fait que le bien être de la cité n'est pas une affaire de fortune, mais bien de science et de volonté réfléchie. Smith considérait, pour sa part, que l'économie politique est un discours adressé au Prince pour lui dire que ce n'est pas lui qui nourrit le peuple, mais que c'est plutôt le peuple qui lui procure les conditions de sa puissance et de son ostentation. Pour cette raison il considérait que l'économie politique se propose deux buts : d'une part mettre le peuple en condition de se procurer un revenu et une subsistance abondante, et de l'autre fournir à l'État un revenu suffisant pour le service public. De sorte que les membres de la société civile doivent être capables aussi bien de se procurer leur propre bien être matériel, que de contribuer à la formation du revenu de l'État.

---

<sup>6</sup> Ou du crédit. Donc, en dernière instance, des possibilités d'avoir de l'argent. En tout cas, l'offre et la demande régule le prix du pain, mais ne règle pas le problème de celui qui n'a pas d'argent pour acheter du pain. Cette dimension correspond à l'économie sociale.

Ainsi, l'État est riche et puissant si la société civile l'est aussi. Mais, la société civile ne peut pas l'être si l'État ne crée pas les conditions nécessaires au développement des échanges. De telle manière qu'un peuple gouverné par un État parasitaire et qui pille la société civile ne peut être qu'un peuple misérable en son immense majorité. Par contre, un peuple qui est gouverné par un État qui a comme but de son action le bien être général, ne peut qu'avoir une société vivant dans la plénitude de son être.

Il se pose dès lors la question de savoir : quel est l'ordre qui garantit aux membres de la communauté la vie la plus digne. Il se pose aussi la question de savoir, au point de départ, s'il est plus rationnel d'être gouverné par l'homme le meilleur ou par les lois les meilleures. Cette question, comme on le sait, se trouve à la base de la réflexion politique de Platon et d'Aristote. Pour ce dernier, en tout cas, il est clair que le but de la raison est de créer un ordre objectif capable d'assurer, précisément, la constitution d'une communauté d'égaux.

Cela dit, l'idée selon laquelle l'être humain est capable de déterminer sa destinée à partir de sa propre raison, implique le fait qu'il est capable de créer un ordre objectif susceptible d'assurer et promouvoir le bien être de tous. Or, nous savons que dans sa production normative l'être humain produit un ordre objectif qui est le support concret de son existence social. Cet ordre, comme on le sait, est capable de promouvoir son bien être, comme son contraire. L'expérience des temps actuels nous montre, en effet, jusqu'à quel point les communautés sociales peuvent construire des ordres institutionnels capables de les conduire vers leur propre autodestruction : vers ce qui est convenu d'appeler l'utopie meurtrière.

Que l'humain est capable de conditionner sa propre destinée, voilà ce qui est contenue en puissance, dans sa dimension rationnelle et qui est en plus son but éthique. - Il ne s'agit pas ici de signaler la nécessité d'un projet messianique. Le but de l'éthique rationnelle n'est pas d'attendre le devenir-autre du monde grâce à l'action d'un être supérieur. Ce but ne peut être que le résultat de la raison pratique, laquelle doit se manifester au niveau de la raison instituante.

Signaler la nécessité d'un devenir-autre du monde et soutenir que l'être humain est capable de contrôler sa destinée à partir de la raison, peut paraître à certains un discours imprégné de marxisme. Or rien n'est plus éloigné de la pensée de l'auteur qu'un tel rapport. Certes, Marx parle de ces exigences. Il reprend, par exemple, l'idée aristotélicienne de la création d'une communauté d'égaux comme finalité du développement de l'humain. Seulement, Marx, considère qu'une telle finalité passe par la négation du droit, de l'économie et du politique. Donc, par la négation de la moralité objective dont parle Hegel. Plus précisément, par la négation de ce qui constitue la condition de la réalisation de ce devenir-autre dont il est question.

Car, comment concevoir rationnellement, pour ce qui est de l'économie, la possibilité d'un ordre de l'abondance à partir de la négation du capital, du marché, de la monnaie et de la valeur d'échange comme telle ? Seulement la volonté de croyance<sup>7</sup> a pu faire croire, en effet, qu'un ordre de singularité produisant des valeurs d'usage, des biens destinés à leur propre consommation, est susceptible de conduire au règne de l'abondance. Une telle pensée peut bien avoir la prétention à la science, mais dans sa vérité elle n'a aucune dimension rationnelle.

Pour nous, en tout cas, la réalisation du but de la raison pratique - la communauté d'égaux - passe par l'accomplissement de l'économie du droit et du politique. Cela dit, cette finalité a pour nous un contenu éthique fondamental, car ce qui se réalise, dans ce devenir, c'est la justice sociale. Plus précisément, le fait que l'être humain réalise dans sa pratique historique sa propre finalité éthique.

---

<sup>7</sup> Certes, il est, toutefois, évident que le gangstérisme et la criminalité produite par cette pratique idéologique, n'ont pas pu ne pas être conscients de leur malfaisance. Car, nier cette conscience, c'est nier que l'être humain est capable d'avoir l'intuition du bien et du mal. Ceci indépendamment du fait que cette idéologie possède la force de transmuter les valeurs. Milovan Djilas dit à ce propos : « aucune forme de pouvoir ne peut susciter une extase comparable à celle du communisme. C'est dû au fait que, dans un régime communiste, les dirigeants possèdent simultanément l'autorité et la certitude idéologique d'avoir raison : chaque fois qu'ils consolident leurs privilèges personnels et renforcent la répression, ils se persuadent qu'ils servent des intérêts supérieurs ». Guy Sorman, *Les Vrais penseurs de notre temps*, Paris, Fayard, 1989, p. 212.

Ce discours éthique peut paraître problématique à tous ceux qui sont habitués à la théorie économique produite dans le monde moderne. On oublie, ainsi, de tenir compte du simple fait que l'activité économique a pour but la production de valeurs destinées à la satisfaction des besoins de l'humain. De ce point de vue là, par conséquent, la théorie économique fait partie de la théorie éthique. Ceci est d'autant plus vrai que cette activité implique comme nous l'avons souligné, une production normative très importante. La dimension éthique de l'économie est, de plus, particulièrement manifeste dans le fait qu'elle permet la production du bien être et de la justice dans le social. On ne peut pas, en effet, concevoir un bien-être social s'il n'y a pas un niveau suffisant de satisfaction des besoins matériels des membres de la dite communauté.

L'éthique concrète se manifeste au niveau de l'économie, du droit et du politique. C'est précisément la convergence dans l'éthicité de ses trois niveaux qui permet, précisément, la réalisation du bien-être et de la justice dans le social. De sorte que la dimension éthique de l'économie ne peut pas se manifester concrètement si elle ne se réalise pas à l'intérieur d'un cadre normatif capable de faire en sorte que l'État puisse exister non pas en vue de sauvegarder les intérêts de ceux qui gouvernent<sup>8</sup>, mais en vue d'assurer et de promouvoir les intérêts des gouvernés.

Sans ce cadre éthique, il est tout à fait clair que l'activité économique tend à se manifester comme une pratique destinée à satisfaire, en priorité, les besoins et les intérêts de ceux qui dominent. Nous trouvons la plus haute manifestation de cette perversion, par les temps qui courent, en ce qui concerne les communautés sociales, dans le cas des pays dits du tiers monde et des pays se trouvant dans le socialisme réel ou en train de le dépasser.

En effet, l'observation la plus simple nous permet de saisir que les pays qui jouissent du niveau de vie le plus élevé, sont ceux où l'ordre institutionnel assure le minimum de moralité nécessaire à l'existence sociale. Ceci ne veut pas dire, comme on peut aisément le comprendre, que la moralité dans sa

---

<sup>8</sup> Cas du clientélisme et de la corruption généralisée du pouvoir.

dimension concrète et universelle s'est réalisée dans ces sociétés. La finalité axiologique du social est un but qui se manifeste en tant que devoir-être du monde. Il implique non seulement la lutte pour la justice au niveau des nations, mais aussi la lutte au niveau de la communauté des nations.

À notre époque de crise et de misère universelle, il est très important de rappeler qu'après une expérience malheureuse, par une partie de l'humanité, dans la négation des mécanismes objectifs, le monde actuel semble s'acheminer vers une aggravation de ses propres conditions. Il est nécessaire pour éviter un enfoncement généralisé dans le vertige du négatif, de restructurer les cadres référentiels. Plus précisément, du système de pensées à partir duquel nous réfléchissons le réel. Car, il ne peut pas y avoir de transformation viable et saine si elle n'est pas faite en conformité avec la raison axiologique.

De toutes les sciences humaines, c'est probablement l'économie qui s'est le plus éloignée de la logique de cette forme de réflexion. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard, si les horreurs les plus grandes des temps modernes ont été réalisées et sont réalisées au nom de ce savoir. Pour cette raison, la réflexion axiologique de la théorie économique est une des nécessités les plus urgentes de notre moment historique. L'imposture technocratique a fait que cette science soit devenue un instrument de falsification de premier ordre. Elle a conduit, en tout cas, à la déshumanisation de ce savoir et à la perte de cette connaissance en elle-même.

Le savoir économique n'est pas uniquement une connaissance destinée à gérer ce qui est, il est aussi un moyen en vue d'accomplir la finalité éthique de l'humain. Plus précisément, la création d'une communauté d'égaux en vue de bien vivre. Dans sa dimension purement axiologique, cette communauté doit être perçue, tout d'abord, comme étant celle de la société des nations, pour ensuite se manifester au sein des sociétés elles-mêmes.

Pour ce qui est du rapport entre l'être et le devoir-être de l'économie, il est clair que cette deuxième dimension prend le dessus lorsque la possibilité de l'économie ne fait que sécréter misère et disgrâce généralisées. Mais, la

transformation d'un tel ordre ne peut se faire - selon la raison axiologique qui conditionne la théorie économique -, qu'en vue de sa finalité éthique : le nivellement social et le bien-être des membres de la communauté.

Pour ce qui est du devoir-être, il est à rappeler que pour certains le but axiologique de l'État, est celui de partager d'une manière égalitaire l'ensemble des prélèvements et des richesses qui constituent la chose publique. Ce partage doit se faire - toujours selon cette perception de l'ordre éthique du monde -, suivant un critère égalitaire. Plus précisément, il s'agit de donner à tous la même chose. - Comme on le sait, cette perception a une de ses sources dans le mouvement de Babeuf, de l'époque de la Révolution française. On peut aussi faire référence comme source de cette vision du monde, à l'idéalisation de la figure du père juste, telle que nous la trouvons véhiculée depuis la nuit des temps par la moralité domestique. En effet, selon cette idéalité, la justice est incarnée dans la figure du père juste. Lequel répartit ses biens selon un critère de pure justice. Suivant, précisément, le principe de l'égalité : à chacun la même chose.

La radicalité de cette vision du monde donne un ordre qui est très proche de celui véhiculé par le marxisme. L'État s'approprie de l'ensemble des richesses sociales et les répartit entre les membres de la communauté sociale, selon un critère d'égalité. Cette vision de l'ordre éthique du social ne peut dans la pratique que conduire à l'arbitraire et à aggraver les inégalités<sup>9</sup>. Ceci pour deux raisons essentielles : premièrement, parce que la chose publique est l'ensemble des richesses mises à la disposition de ceux qui contrôlent l'État, et deuxièmement, parce que les membres de la communauté ne sont pas égaux en besoins.

En ce qui concerne le premier point, le problème qui se pose dans la pratique est le fait que ceux qui contrôlent le pouvoir sont ceux qui se servent les premiers. La répartition de la chose publique se fait ainsi suivant la logique du clientélisme.



Ce n'est donc pas un hasard si l'accroissement de la chose publique mène à l'augmentation des privilèges de ceux qui contrôlent le pouvoir. Le phénomène nomenklaturiste est, comme on peut le comprendre, la manifestation la plus concrète de cette problématique.

Pour ce qui est du principe qui doit conditionner la répartition de la chose publique, cette vision du monde est, par conséquent, pour le critère de l'égalité. Or, comme nous venons de le souligner, les membres de la communauté ne sont pas, comme on le sait, tous égaux du point de vue des besoins. De plus, les besoins sont extrêmement dissemblables. Ce dont a besoin un enfant de bas âge n'est pas la même chose pour un adulte ou pour un vieillard. Ceci sans parler des maladies (physiques et psychologiques), des difformités et tant d'autres problèmes qui font que les besoins ne peuvent pas être semblables.

Pour ces raisons Marx lui même se prononce contre le principe de l'égalité dans la distribution de la chose publique. En effet, il faut tenir compte que la justice veut que l'égal soit traité en égal et l'inégal en inégal. De là que la distribution ne peut se faire éthiquement que selon le principe de l'inégalité. Il s'agit, plus précisément, de distribuer les richesses destinées aux aides sociales<sup>10</sup> selon le critère des besoins et non pas selon celui de l'égalité.

Donc, à chacun selon ces besoins et non pas à tous la même chose. - Il faut rappeler, à ce propos, qu'en France les allocations familiales sont réparties selon le critère de l'égalité. Ces allocations sont données selon le nombre d'enfants et non pas selon le critère des besoins. De sorte que ces prestations sont accordées aussi bien aux femmes qui ont de l'argent, qu'à celles qui n'en ont pas.

Or, comme on peut le comprendre aisément, une telle politique ne peut qu'aggraver les inégalités sociales. Elle est donc contraire à toute finalité éthique. On peut, dès lors, à partir de cet exemple, dire que la perversion ne se trouve pas seulement dans le principe qui préside la distribution de la chose

---

<sup>9</sup> Nous étudions cette problématique d'une façon plus précise au chapitre 4, "État et Société Civile".

publique, mais aussi dans les inégalités sociales qui sont à la base. De plus, force est de constater que ces inégalités ne se situent pas uniquement au niveau de l'avoir, mais aussi au niveau de l'être. C'est la raison pour laquelle cette répartition ne peut se faire, éthiquement, que selon le principe de à chacun selon ses besoins !

Pour ce qui est de cette autre partie de la chose publique que nous appelons le budget de fonctionnement, il est important de rappeler que la raison et l'axiologie veulent que les postes ne soient pas attribués selon le principe de l'égalité, ni selon celui des préférences subjectives, mais selon celui des capacités. Il s'agit, par conséquent, d'attribuer ces postes à ceux qui par leur capacités sont susceptibles de contribuer, de la manière la plus efficace, au bien être général. S'il s'agit, par exemple, de construire un bâtiment public, il est évident que la réalisation d'une telle œuvre ne peut pas être confiée, selon la raison axiologique, au premier venu, ni par tirage au sort, ni selon le critère d'amitié du responsable de la chose publique, mais selon le principe de la capacité.

De sorte que la chose publique ne peut pas être distribuée ni accordée, selon une dimension éthique, que selon le principe de l'inégalité. Le célèbre slogan « De chacun selon ses capacités, à chacun selon ses besoins ! », correspond précisément à cette nécessité. Il s'agit, toutefois, de comprendre que le critère des besoins se rapporte à ce qui est pour nous le budget de la sécurité sociale, tandis que le critère des capacités est lié au budget de fonctionnement.

Cela étant souligné, il est important de comprendre que le problème du rapport entre l'État et la société civile ne s'épuise pas dans cette question de la répartition de la chose publique. Il se pose aussi d'autres problèmes de première importance qui sont en rapports étroits avec le précédent, comme celui de la constitution et du contrôle de la chose publique.

---

<sup>10</sup> Ce qui est pour nous le budget de la sécurité sociale.

Ces différentes questions que nous abordons tout au long de ce travail<sup>11</sup>, nous renvoient à la problématique essentielle qui est celle de savoir : quelle doit être la proportion convenable entre la sphère de la propriété privée et la sphère de la propriété commune ? Faut-il, en effet, que l'essentiel soit en propriété commune et que seulement une simple partie soit en propriété privée ? Ou, doit-on considérer que la proportion inverse est plus raisonnable ?

Par rapport à ces interrogations, il s'agit de comprendre, premièrement, que tout ce qui est, a pour fondement la contradiction, et deuxièmement, que le rôle axiologique de l'État n'est pas de produire des biens, mais de produire un droit juste.

En ce qui concerne le premier point, il faut être conscient du fait que nous ne pouvons pas dépasser la logique du fondement de l'être. Vouloir « anéantir la contradiction », comme le voulait Novalis, c'est conduire à la perte de l'être social en lui-même. En effet, de même qu'il ne peut y avoir de société civile sans État, de la même manière l'État ne peut pas exister sans la société civile<sup>12</sup>.

Une fois posée la nécessité de ce rapport, il est urgent de comprendre que l'État a une fonction éthique dans le social. Son rôle axiologique n'est pas, comme nous venons de le souligner, de produire des valeurs d'échange, mais de produire le droit juste. Mais, pour que l'État puisse jouer le rôle axiologique qui est le sien, il est nécessaire que sa fonction soit déterminée par la production normative elle-même.

Historiquement et théoriquement, ce conditionnement normatif des fonctions de l'État se produit avec ce que nous appelons l'État de droit<sup>13</sup>. Lequel présuppose un niveau d'individuation important. Plus précisément, le fait que

---

<sup>11</sup> Voir aussi, à ce propos, notre Introduction à la Théorie et à la philosophie du Droit. Prochainement : Editions François Xavier de Guibert.

<sup>12</sup> La diversité, la pluralité et la division font parties du mode d'être phénoménal du social.

<sup>13</sup> Aristote disait déjà à ce propos que "la cité est constituée en vue d'empêcher les injustices réciproques et de défavoriser les échanges". *La Politique*, 3, 9.

l'État reconnaît et garantit la liberté des individus. Donc, la libre circulation des personnes, des idées et des valeurs marchandes (marchandises et capitaux).

Ainsi, l'État de droit est le résultat de l'encadrement normatif de l'État. Cette limitation est avant tout celle de sa puissance en puissance : des possibilités de déchaînement d'une force capable d'écraser arbitrairement certaines manifestations du social. En effet, il ne faut pas oublier, à ce propos, que l'État est cette puissance qui détient le monopole de la force légitime. Il est donc capable, dans sa non limitation, d'écraser sa propre communauté, voire de la détruire.

Cela dit, l'État de droit crée les conditions de la régulation de l'espace du pouvoir à travers la démocratie. Cette forme de régulation se manifeste d'une manière concrète dans le principe de l'alternance pure. Plus précisément, par le fait que l'ensemble de l'élite du pouvoir<sup>14</sup> change, lorsqu'il y a changement de majorité. Cette forme de régulation empêche toute forme de monopole de la chose publique par une minorité donnée. Car la propriété commune ne peut pas être, par définition, objet de monopole ou d'appropriation par une quelconque clique.

Le problème principal est que le suffrage universel légitime ceux qui accèdent au pouvoir, mais non pas ce qu'ils en font. Par conséquent, le système électoral ne détermine pas, par exemple, l'application des principes de la justice distributive. De sorte que par-delà la limitation économique, juridique et politique de l'État, se pose la nécessité de son encadrement éthique. Donc, d'une détermination axiologique de la pratique du pouvoir.

L'État de justice se manifeste, ainsi, comme le devoir-être de l'État de droit. Donc, d'une puissance publique capable d'assurer et de promouvoir la liberté, l'égalité, la dignité, la tolérance, la sécurité et le bien être des membres de la communauté sociale. Ceci, tout en luttant pour la justice à l'échelle de la communauté des nations.

---

<sup>14</sup> De l'élite politique et de l'élite administrative.

Cela dit, pour ce qui est de la transformation sociale, il est important de retenir qu'il s'agit avant tout d'un changement institutionnel, non pas en vue de produire la régression et la disgrâce, mais avec la finalité d'accomplir le social dans le sens d'une perspective axiologique. Il s'agit dès lors, pour nous, de conduire aussi bien au dépassement de la crise que nous connaissons, comme à la réduction des différences injustes entre les individus, les groupes, les communautés et les nations.

Cette transformation ne peut pas être le produit des automatismes de l'Histoire, mais de la volonté réfléchie. Plus précisément, de la manifestation de la raison pratique, en tant que produit de la raison axiologique. Hegel nous a déjà signalé le fait que le savoir théorique nous apprend que la raison peut gouverner l'Histoire. Mais jusqu'à présent cette puissance universelle s'est présentée sous la forme des croyances, des idéologies et des idées. Il s'agit, par conséquent, de faire en sorte que la raison axiologique puisse gouverner le développement de l'Histoire, pour que l'humain puisse en fin assumer rationnellement sa propre destinée. Cette finalité est le but principal de la raison axiologique, car c'est seulement ainsi que l'humain pourra se concilier avec lui-même et assumer dans la plénitude le sens même de son être dans le monde.

## Chapitre 1 : L'Échange

### 1) *La catégorie de l'échange*

L'être humain, nous rappelle Aristote, est un être de besoins. Il se différencie de l'animal par le fait qu'il produit, essentiellement, ce dont il a besoin. Ces besoins se situent, d'une manière générale, à deux niveaux : ils sont d'ordre matériel et d'ordre culturel. Il ne s'agit pas d'établir ici une séparation nette entre une dimension et l'autre. Dans la réalité il y a plutôt interaction, car le matériel est culturel et le culturel tend à sa propre objectivation.

Cela dit cette différence nous permet de souligner le fait que l'être humain ne produit pas uniquement, comme on le sait, des biens matériels, il produit aussi des abstractions, comme les référentiels. En ce qui concerne la production matérielle, il est important de remarquer que l'être humain ne s'approprie pas simplement la nature, il tend à la transformer. Le cru tend à devenir cuit. Mais cette transformation est elle même un processus de culturalisation, car la production se réalise au sein d'une communauté qui possède son propre acquis au niveau de l'appropriation, comme dans celui de la transformation des choses. Cet acquis est ce que nous appelons une tradition.

C'est donc au sein de la communauté et à l'intérieur de sa temporalité que le processus de production et de reproduction se réalise. Mais, dans cette activité nous avons affaire, d'une manière générale, au rapport simple entre la production et les besoins. Ceci indépendamment du fait que la production et les besoins sont conditionnés culturellement. Plus précisément, par l'acquis global d'une communauté, dans les relations au sein d'elle-même et par rapport à son monde et au monde comme tel.

Les produits destinés à satisfaire les besoins - organiques et culturels - sont ce que nous appelons des biens ou des valeurs. L'être humain est ainsi un producteur de valeurs. Par rapport à ces valeurs, les besoins sont différenciés.

De sorte que plus un bien est nécessaire, plus il est estimé : plus il a de la valeur pour le sujet du besoin. La valeur est ainsi conditionnée, dans l'univers de la choséité, par la rareté et l'abondance. Plus précisément la valeur est en rapport inverse à l'abondance et en relation directe à la rareté. Tout ce qui est rare est cher disait Aristote. Cela veut dire - selon le niveau de la conceptualité dans lequel nous nous trouvons - que ce qui est rare est hautement apprécié, parce que désirable.

La rareté et l'abondance qui conditionnent la valeur sont le résultat : soit de la nature, soit du niveau d'activité de la communauté sociale. Le but même de l'humain, en ce qui concerne son activité productrice, est celui de surmonter les conditions de la rareté naturelle. Cela dit c'est en vue de satisfaire des besoins que l'activité productrice se réalise. Mais ces besoins ne sont pas uniquement de l'ordre des singularités, ils sont aussi d'ordre familial et communautaire. - Le concept de communauté renvoie ici aussi bien à la sphère immédiate qu'à la sphère générale de l'humain. De sorte que le sujet des besoins peut se situer aussi bien au niveau singulier et particulier, qu'au niveau universel. Nous parlons ainsi de communauté familiale clanique, tribale, sociale, nationale et des nations.

Ce qui soutient la communauté humaine, quelque soit son niveau, c'est le besoin que nous avons les uns des autres. Ce besoin est, pour ainsi dire, la puissance agglutinante qui assure l'existence des communautés. Mais, ce besoin est essentiellement besoin de relations : de rapports d'échange. Aristote avait signalé à ce propos que l'être humain n'est pas un animal destiné à vivre dans la solitude, mais à vivre en communauté. Pour cette raison, disait-il, l'échange est consubstantiel à la vie en communauté. En d'autres termes, il ne peut pas y avoir de vie sociale sans échange.

Selon sa dimension anthropologique, la catégorie de l'échange couvre tous les rapports entre les êtres humains. C'est ainsi, qu'il y a de l'échange au niveau de l'amour, comme de l'amitié. Et l'amour et l'amitié sont des biens, donc ce dont l'être humain a besoin de par sa nature même. Cela dit, l'échange

qui nous intéresse ici essentiellement, est celui qui se situe au niveau de la choséité. Donc, des biens produits ou médiatisés par le travail humain.

L'échange au niveau de la choséité est ainsi la manifestation concrète de la reproduction matérielle des communautés. Son importance dans la vie des communautés explique le fait que toutes les formations sociales ont essayé de régler sa manifestation. Il s'est agi, plus précisément, de garantir la proportionnalité dans l'échange, en vue de sauvegarder l'existence communautaire. La règle générale veut qu'entre égaux l'échange soit égal, tandis qu'entre inégaux l'échange soit inégal.

L'égalité dont il est question ne peut être qu'une égalité proportionnelle. Elle se situe, par conséquent, au niveau de la valeur. Car, l'échange purement égal ne peut exister entre des choses dissemblables. Or, c'est essentiellement à ce niveau que se réalise l'échange.

L'échange inégal est celui qui est médiatisé par la hiérarchie sociale. Dans l'univers de la communauté l'échange inégal se réalise entre les communautés simples et l'Unité supérieure<sup>15</sup>. Il se réalise aussi, d'une manière plus conforme aux principes, à travers le don et l'offrande. Par ce rapport, de niveaux différents d'autorités échangeaient dans une relation d'inégalité.

Dans l'univers de la société nous assistons à un phénomène d'individuation généralisé. Les citoyens sont les sujets de l'État. Or l'État, en tant que détenteur de valeurs communautaires, rentre en rapport d'échange avec les citoyens pour constituer et pour redistribuer la chose publique. Dans cette relation nous avons affaire à un échange inégal. Selon la logique de cette relation, l'État est censé donner plus que ce qu'il reçoit<sup>16</sup>. Lorsque cette logique est inversée, nous avons affaire à un système pervers et perversissant, parce que non conforme aux principes.

---

<sup>15</sup> Nous employons ce concept dans le sens que Marx lui a donné : l'État dans les grandes structures communautaires.

<sup>16</sup> Il procure de la sécurité juridique et il reçoit de l'argent, par le biais des prélèvements obligatoires.



L'échange est, comme nous venons de le voir, consubstantiel à la vie en communauté, mais pour qu'il soit viable il est nécessaire qu'il soit conforme aux principes. Ces principes sont le produit de la logique des valeurs. Ils sont en tant que tels conditionnés par l'intuition ou par la perception rationnelle de ce qui est conforme au juste. - Curieusement des classiques comme Ricardo et Malthus ont parlé de principes de l'économie, mais ils n'ont pas pris suffisamment conscience de la charge axiologique de cette catégorie. Plus précisément du fait, que parmi les valeurs produites par l'être humain, il n'y a pas que ceux qui sont destinés à satisfaire les besoins de consommation, de bien être et d'ostentation, la production normative se trouve elle même inscrite dans la production générale des valeurs.

Cela de telle manière que les valeurs d'ordre universel priment sur les valeurs d'ordre particulier. De même que les valeurs englobantes priment par rapport aux valeurs immédiates. Certes, l'être humain a besoin de pain ; mais, il est très important de comprendre que cette production se réalise au sein d'un ordre donné. - Nous appelons cet ordre soit communautaire, soit social<sup>17</sup>. L'ordre communautaire est celui qui n'est pas fondé sur l'individualité, mais plutôt sur les communautés simples. L'ordre social, par contre, est celui qui est fondé sur un niveau plus ou moins accompli de l'individualisme.

La production et la reproduction matérielles, quant à elles, se réalisent au sein d'une production normative donnée. Cette production normative est dans le cas de l'économie le droit objectif. Cette juridicité est à son tour conditionnée par une légitimité supérieure qui est en dernière instance l'axiologie rationnelle. De plus, cette dimension axiologique est composée de valeurs d'ordre universel, de cadre référentiels et de principes. Cet ensemble de niveaux est ce que nous appelons le règne des valeurs. Plus précisément, le ce par-quoi l'humain satisfait ses besoins.

De sorte que l'économie - « oikos » et « nomos »- contient le droit comme moment essentiel, et par-delà la juridicité, le règne des principes. Le droit est un

ordre institué, tandis que les principes sont les présupposés. Il y a des principes qui correspondent au droit proprement dit, comme il y en a, qui correspondent à l'économie. Donc, de cette forme de production et reproduction matérielle qui se manifeste au sein d'un monde individualisé.

Si nous introduisons cette différence au niveau de la production et de la reproduction matérielle, c'est pour rappeler que la forme communautaire se réalise au sein d'une normativité produite par l'éthique familiale. Par contre l'économie se réalise au sein d'une normativité produite par un niveau plus ou moins accompli de la figure de l'individualité. Nous parlons dans le premier cas de règles morales et dans le deuxième cas de normes juridiques.

À partir de cette explicitation il apparaît plus clairement le fait : Premièrement, qu'il est hautement problématique de parler d'économie primitive, par exemple, donc d'économie dans un ensemble où il n'y a ni « oikos », ni « nomos » ; et deuxièmement, que l'activité matérielle est nécessairement encadrée par la normativité et conditionnée par des principes.

L'activité matérielle est une pratique et implique, quant à elle, une connaissance plus ou moins importante. Chaque niveau de l'activité matérielle présuppose, par conséquent, un niveau de connaissances données. C'est ainsi que l'agriculteur doit connaître les techniques de son domaine, qui comme on le sait, sont multiples et variées. Il en est de même pour le médecin ou l'architecte. Ce besoin de connaissances concerne aussi des activités infiniment plus simples, comme celle du balayeur, ou de l'ouvrier qui travaille dans une chaîne.

Ces activités rentrent dans le domaine de l'économie, mais ne sont pas de l'économie à proprement parler. L'économie se rapporte essentiellement à loi de l'échange et présuppose des sujets individualisés. Du temps de sa formation, dans le monde grec, l'économie avait comme sujet le foyer. Ce foyer implique : le chef de famille, sa femme, ses fils célibataires ou mariés, ainsi que

---

<sup>17</sup> De ce point de vue, nous maintenons la différence essentielle qu'introduit Tönnies entre communauté et société.

les esclaves et les enfants des esclaves. Le chef de famille était le seul sujet de contrat<sup>18</sup>. Donc, en dernière instance le seul sujet de l'échange, parce que seul sujet de droit. L' « homo economicus » présuppose ainsi l' « homo juridicus ».

À présent, avec le développement du phénomène individualiste et donc de celui du droit, nous avons affaire à deux formes de sujet : l'individualité et la personne morale. Les rapports d'échange entre ces sujets sont comme nous venons de le signaler, l'objet de l'économie. Mais, cet ensemble relationnel présuppose des principes et s'objective dans des catégories qui sont les résultats de ce système des besoins<sup>19</sup>.

Le développement des échanges mène au marché international. Donc, à la domination de cet ensemble sur les communautés sociales particulières. Nous avons là, par conséquent, affaire à une totalité qui présuppose un ordre institutionnel et où les sujets sont en dernière instance les États. Lesquels se situent, selon les principes de l'ordre institutionnel qui conditionnent son existence, en rapport d'égalité. De sorte que par delà la logique de l'échange au sein des communautés sociales, se situe le rapport de l'échange international. Au sein de cette totalité, seul est légitime et viable l'échange selon les principes de l'égalité proportionnelle. -De ce point de vue, il est important de comprendre que le jugement se rapportant à la viabilité, ou à la non viabilité d'un ordre donné ne corresponde à son exigence axiologique que s'il est exprimé à partir des principes.

La théorie économique sans connaissances des principes qui doivent conditionner son existence, est un savoir limité par les mécanismes du marché. Donc, par la simple circulation des valeurs au sein d'un ordre donné, lequel tend à être considéré comme immuable, comme donné une fois pour toutes. Il

---

<sup>18</sup> Il faut rappeler à ce propos que ce sujet de droit était en principe sujet de la cité, le citoyen. Les autres membres de la famille n'avaient pas de droit, ils n'avaient que des devoirs envers le seigneur de la maison. Ce que veut dire qu'ils avaient autant de droit que les esclaves et que les animaux domestiques.

<sup>19</sup> Par ce concept, Hegel exprime le simple fait que tout système économique est en dernière instance un ordre dans lequel une communauté sociale satisfait ses besoins. À ce propos, comme on le sait, il y a des systèmes qui privilégient les besoins de ceux qui gouvernent, tandis qu'il y en a d'autres qui se proposent de satisfaire le bien être général.

manque dès lors à cette perception la conscience du fait que l'ordre normatif est lui même un produit de l'humain, tantôt en tant que pratique traditionnelle, tantôt comme produit de la raison instituante.

## 2) *Les formes de l'échange*

Généralement parlant, il y a deux formes d'échange : l'échange simple et l'échange élargi. L'échange simple est le rapport direct de bien contre bien. Nous employons aussi, à ce propos, le terme de troc. L'échange élargi est, par contre, celui qui se réalise par le biais de la monnaie.

L'échange simple est celui qui se manifeste à l'intérieur de la communauté simple. Le règne de la communauté est celui dans lequel le principe de l'individuation n'existe pas encore. La production pour l'échange n'y est pas le but de l'activité productrice. Le but de cette activité est la satisfaction des besoins de la famille. Plus précisément, les biens produits sont destinés à satisfaire les besoins immédiats des producteurs et de leurs familles. C'est le surplus qui s'y échangeait, selon le principe de l'égalité proportionnelle. Les membres adultes de la communauté simple, frères et parents proches, se trouvaient sur un pied d'égalité. De sorte qu'entre égaux l'échange ne peut être que proportionnel. Cette égalité proportionnelle dans l'ordre de l'échange, était alors garantie par la coutume : par la pratique traditionnelle.

Dans le règne de la communauté on constate l'existence d'un référentiel. Qui est très souvent un bien de consommation courant, comme les céréales, le sel, etc., ou des biens destinés à la parure, comme les coquillages, et les plumes, etc. Il est problématique de confondre ce référentiel avec la monnaie proprement dite. Il ne s'agit pas d'une monnaie à proprement parler, car ce référentiel n'est pas un moyen terme de l'échange. Il permet toutefois de connaître les termes de l'échange, dans le cas des biens dont le rapport quantitatif n'est pas réglé par la pratique traditionnelle. Ce référentiel est dès lors, un instrument de mesure, permettant d'évaluer les biens. Mais d'une manière générale la pratique du troc ne comporte pas le rôle du moyen terme

de l'échange. Cela n'a pas exclu, toutefois, le fait que ce référentiel ait pu jouer, d'une manière marginale, un rôle monétaire. Dans les centres urbains des structures communautaires, on a pu constater l'existence de cette fonction. Avec l'élargissement des échanges apparaît la nécessité d'un moyen terme de l'échange et d'un instrument de circulation des biens. Ce phénomène va se produire concrètement, avec l'apparition de la cité.

Le référentiel des structures communautaires, tout comme la monnaie, sont la manifestation de ce besoin d'une mesure commune. La différence essentielle étant que le premier, est l'expression de cette mesure dans un monde où la production pour l'échange n'est pas une dimension dominante. Par contre, dans l'univers social, où la production pour l'échange est un phénomène dominant, l'existence d'un instrument de mesure garantie par le pouvoir apparaît comme une nécessité. Cela dit, dans le règne de la communauté simple, l'échange se réalise essentiellement sous la forme du troc. Le troc est ainsi l'expression de la proportionnalité dans l'échange, car il s'agit d'un rapport entre égaux. Il est important de tenir compte du fait que cette simplicité dans l'échange est possible grâce au fait d'un côté, du caractère limité de l'échange, et de l'autre, parce que les besoins n'y sont pas diversifiés. En effet, dans le règne de la communauté simple, les besoins sont semblables.

Mais cette étroitesse de l'échange et des besoins n'exclut pas comme nous l'avons souligné, la nécessité d'une certaine réglementation dans l'échange. Chacun tend, en effet, à sur-apprécier ce qui lui appartient<sup>20</sup> et à dévaluer ce qui appartient aux autres. La proportionnalité dans l'échange ne peut être garantie par le simple rapport des subjectivités. Un niveau de régulation positive s'avère nécessaire pour surmonter précisément le côté arbitraire des relations entre les subjectivités. Cette régulation comme nous l'avons vu est donnée, dans le règne de la communauté, par la coutume.

L'échange proportionnel n'est pas la seule forme de l'échange, au sein de l'univers communautaire. L'échange peut être aussi inégal. Mais cette forme de

l'échange ne se produit pas entre égaux, il est plutôt le résultat du rapport entre inégaux. Cette inégalité est le résultat de l'ordre communautaire. En tout cas, elle n'est pas un produit de la nature.

De sorte que lorsque l'échange est médiatisé par le rapport hiérarchique, le principe de l'inégalité s'impose. Mais, cette inégalité est faite de telle sorte, que ce qui est donné par le puissant a toujours plus de valeur, que ce qui provient du hiérarchiquement inférieur. En d'autres termes, l'offrande a de par sa fonction une valeur moindre que le don. La valeur n'est pas ici une détermination objective, elle est plutôt le résultat du rapport hiérarchique.

La fonction hiérarchique permet ainsi de sauvegarder le principe de la justice dans l'échange. En effet, selon ce principe, l'échange doit être conforme à l'égalité proportionnelle. Dans le cas de l'inégalité, il est nécessaire que le puissant - celui qui a accès à plus de biens - donne plus que le faible. Le cas contraire est précisément ce qui n'est pas conforme à la proportion raisonnable, et serait, dès lors, injuste. Plus précisément l'échange entre égaux serait alors inégal et entre inégaux l'échange serait égal, voir disproportionné à tel point que le puissant donnerait moins que le faible. Dans ces conditions, comme on peut aisément le comprendre, nous avons affaire à un ordre pervers et pervertissant : incapable de garantir la proportion raisonnable. En parlant de ces catégories, Aristote souligne précisément que le juste est cette dimension qui est capable de promouvoir et de maintenir la vie en communauté. Cette dimension étant la proportion raisonnable qui fait qu'entre égaux l'échange doit être égal et inégal entre inégaux. Mais, l'inégalité dont il est question doit toujours se manifester dans l'échange de telle sorte que le puissant doit donner plus que le faible.

Par delà le problème du « logos » des catégories, il est important de tenir aussi compte du fait que l'échange inégal joue au sein de la communauté un rôle de premier ordre. C'est en effet, par le biais du don et de l'offrande que les biens tendent à circuler au sein des grands ensembles communautaires. Ainsi,

---

<sup>20</sup> À cause précisément soit de l'investissement subjectif, soit du narcissisme et de l'égoïsme

les biens qui manquent dans certaines localités ou régions y parviennent, précisément, par cette forme ritualisée de l'échange. L'ethnologie nous signale, à ce propos, que chaque fois qu'une autorité inférieure (le chef d'un village, ou d'une communauté agricole) rendait visite à une autorité supérieure, elle lui offrait les biens propres à sa localité. Par contre, cette autorité pouvait recevoir en contre partie de son don, une offrande venant d'une région autre que celle où se trouve établie l'autorité supérieure. C'est ainsi que beaucoup de biens circulaient là où ils étaient rares. Le cas du sel est, à ce niveau, un exemple très significatif.

Cela dit, ces formes de l'échange existent aussi au sein de l'univers social. D'une manière générale l'échange égal est celui qui a lieu à l'intérieur de la société civile, tandis que l'échange inégal est celui qui se rapporte à la constitution et à la redistribution de la chose publique. L'univers social est le règne de l'individualité, plus ou moins accompli. Nous avons affaire ici à un processus qui va de l'individualisme comme phénomène marginal, à l'individualisme en tant que dimension accomplie. Ce processus est celui de l'objectivation de la substance éthique de l'humain, donc de la réalisation d'une communauté d'égaux. Par conséquent, l'accomplissement de « l'isonomia » et de « l'isocratia ».

Pour ce qui est de la formation de l'univers individualiste, il est important de comprendre que ce monde implique la réalisation d'un certain niveau d'égalité entre les membres de la société civile. Le minimum est ici l'égalité juridique, pour ce qui est du domaine du droit se rapportant aux contrats. L'individualité sous sa forme première se situe sur le même pied d'égalité que toute autre pour ce qui est du principe de la propriété, du contrat, du testament et de l'échange en général. Cette individualité présuppose par conséquent, d'une manière générale, la même capacité juridique dans ces domaines.

Ce niveau d'individualité permet ainsi la réalisation de l'échange proportionnel. Mais, étant donné l'importance de l'échange et de la

diversification des besoins au sein de l'univers social, il s'est avéré nécessaire de trouver une mesure commune, ou plutôt, de l'instituer. Cette mesure commune, nous rappelle Aristote, s'appelle en grec « nomisma », de « nomos » loi.

De sorte, qu'au point de départ de l'univers social il y a le principe de l'égalité formelle des sujets de l'échange et puis le fait de l'existence d'une mesure commune. L'ensemble de ces conditions, n'est pas d'ordre naturel. C'est la raison instituante qui crée les conditions de l'échange égal, car entre égaux l'échange ne peut être que proportionnel. Il est à remarquer qu'au sein de la communauté simple l'égalité n'est pas le résultat d'une institution quelconque, mais le produit même de la nature. Les sujets de l'échange y sont, en effet, des frères, des cousins. En tout cas, de proches parents.

Or, comme on peut aisément le comprendre, cette proximité dans les liens familiaux ne peut exister dans une communauté plus vaste comme la cité. À proprement parler la cité, ou la « polis » est le résultat de la mobilité horizontale. Plus précisément, de l'émigration interne au sein d'une culture donnée. Cela fait que des êtres provenant de régions différentes - les métèques (« meta oikos ») : ceux dont les foyers se trouvent dans un ailleurs plus ou moins distant -, s'installent dans un même espace : la cité. Cet afflux crée non seulement une extranéation de plus en plus importante au sein de la cité, mais aussi le fait que les besoins sont de plus en plus différenciés. De sorte qu'à la différence de la communauté simple, où les besoins sont semblables, nous avons affaire dans le cas de la cité à des besoins de plus en plus différenciés. Ce qui tend à produire une multiplicité grandissante de biens, destinés à satisfaire ces besoins. Dans ces conditions, comme on peut aisément le comprendre, le troc s'avère être particulièrement inadéquat. De là la nécessité d'instituer une mesure commune, capable de mesurer les biens les plus différenciés, et par conséquent, susceptible d'assurer la proportionnalité dans l'échange. La monnaie permet ainsi de connaître le prix des biens et des services<sup>21</sup> et ainsi de

---

<sup>21</sup> À proprement parler, le concept de biens et services est une redondance, car les services correspondent à des besoins et sont, par la même, des biens.



pouvoir réaliser les échanges selon le principe de l'égalité proportionnelle. De plus, le système marchand produit une série de mécanismes objectifs capables d'assurer cette proportionnalité.

En effet, tout d'abord, il y a le fait que le prix est une catégorie objective au sein d'un marché donné. Cette objectivité est, quant à elle, le résultat du rapport entre les besoins d'une communauté sociale et la production effective capable de les satisfaire. De plus, à l'intérieur d'un prix donné il y a toujours la possibilité de marchander, surtout dans le monde traditionnel. Chacun est ainsi poussé, par son propre intérêt, à chercher le meilleur rapport qualité/prix. Cette recherche rentre aussi dans le commerce de l'existence ; lequel ne consiste pas uniquement dans la pratique de l'échange elle-même, mais aussi de l'obtention de l'information concernant le meilleur rapport qualité prix. La satisfaction des besoins et les moyens les plus adéquats pour les satisfaire, crée ainsi une multiplicité de relations qui constitue le fondement de la vie sociale. Il y a enfin, comme mécanisme régulateur, la juridicité elle-même, car une marchandise peut avoir un défaut qui peut ne pas être décelable à première vue. En d'autres termes, l'acheteur peut bien subir une mystification de la part du vendeur. Dans ce cas, l'acheteur peut toujours engager un procès contre le vendeur. Le rôle du juge étant, dans ces conditions, celui de rétablir l'égalité proportionnelle, voir de pénaliser le vendeur pour avoir - lorsque la mauvaise foi peut être prouvée - trompé son client. Violant ainsi le principe de la proportionnalité dans l'échange ; lequel, comme nous l'avons souligné, maintient et garantit la vie sociale.

Par rapport à cette problématique, il nous semble essentiel de comprendre que le principe de la proportionnalité dans l'échange n'est pas un phénomène qui va de soi dans la société, comme cela est le cas dans la communauté. L'étroitesse des biens familiaux, dans un monde où la famille est le support même de l'existence, est, dans le règne de la communauté, une garantie substantielle pour la sauvegarde de ce principe. Dans le cas de l'univers social, c'est à l'ordre institutionnel de maintenir et de garantir ce principe. En d'autres termes, dans le règne de la communauté c'est la moralité domestique qui garantit en première instance la sauvegarde de ce principe, tandis que dans

l'univers social cette garantie dépend de son ordre institué. La dimension éthique n'arrive ici qu'en dernière instance.

Cela dit pour ce qui est l'échange inégal comme nous venons de le souligner, il se manifeste essentiellement, au sein du social, dans le rapport à la chose publique. Plus précisément, dans la constitution et la distribution de cette « res-publica ». - La forme rituelle de l'échange inégal tel que nous le trouvons dans le règne de la communauté, subsiste d'une manière extrêmement marginale dans l'univers social. Plus exactement, cette progression dans la marginalité est en rapport direct au niveau d'individuation. De sorte que cette pratique ne joue pas de rôle significatif dans l'univers social. En effet, les corporations, ou leur résidu, peuvent faire des offrandes à la personne qui contrôle le pouvoir – le Roi ou le Président de la République –, et recevoir en échange des dons, mais ces échanges ne jouent pas un rôle significatif dans les mécanismes de la régulation sociale.

Par contre, dans le rapport entre les membres de la société civile et la chose publique, nous avons affaire à un échange inégal qui joue un rôle de premier ordre. Chacun contribue selon ses moyens à la formation de la chose publique et reçoit en échange d'une manière générale la sécurité et l'administration de la justice, et d'une manière particulière, les honneurs, les fonctions et l'aide publique. Lesquelles valeurs sont, en principe, plus importantes que celles qui font parties de la contribution personnelle. La proportion raisonnable est conditionnée, pour ce qui est la redistribution proprement dite, par les critères des besoins et des capacités. C'est en fonction des besoins que les aides publiques doivent être accordées. De la même manière que c'est en fonction de la capacité à contribuer au bien être de la communauté sociale que l'État choisit ses serviteurs<sup>22</sup>.

Il est à remarquer que dans l'univers communautaire, cette forme de l'échange couvrirait aussi le rapport entre l'unité supérieure et les communautés particulières. L'unité supérieure prélevée dans les communautés particulières et

lui apportés de l'aide en cas de nécessité. Cet échange était, toutefois déséquilibré à cause de la logique castifiée de l'unité supérieure. C'est donc dans et par le don et l'offrande que l'échange inégal exprime sa logique conforme aux principes. Le principe de la justice distributive exprime précisément cette nécessité au sein de l'univers social.

### 3) *Valeur d'usage et valeur d'échange*

Nous venons de le souligner : l'être humain est un producteur de valeurs. Il produit des biens par rapport aux besoins. Mais, cette production n'est pas seulement destinée à l'autosatisfaction du producteur ; elle se réalise aussi en vue de satisfaire les besoins des autres. Lorsque l'altérité est celle de proches parents l'échange trouve, comme contre-partie, des biens qui ne sont pas strictement matériels, tels l'affection et les sentiments. Par contre, lorsque l'altérité est un être indifférent, l'échange implique un rapport matériel.

Pour ce qui est de la production, il est important de tenir compte du simple fait que cette activité se réalise au sein d'une collectivité et est conditionnée par elle. Smith avait déjà signalé que le but de la production est la consommation. En d'autres termes que toute production tend à satisfaire des besoins. Lesquels, il faut le remarquer, sont conditionnés par la vie en communauté. Par conséquent, l'être humain a des besoins à satisfaire ; mais, en tant qu'être communautaire ou social, les besoins à satisfaire sont conditionnés par la collectivité. - Nous entendons par collectivité ici, aussi bien la communauté dans le sens strict du terme que la communauté sociale. De plus, avec le développement des échanges et l'accroissement des rapports d'échange, la communauté internationale va jouer un rôle de plus en plus important.

Cela étant dit, il est très important de comprendre que la production de valeurs d'usage et d'échange est propre à tout ensemble humain. L'ermite produit seulement des valeurs d'usage, car dans sa solitude il n'a personne

---

<sup>22</sup> Notons à ce propos, la langue anglaise emploie le terme de "civil servant" pour appeler les

d'autre avec qui échanger. Il est de même pour Robinson Crusoé dans son île, quelque ait été sa détermination sociologique, voire la présence de Vendredi. Mise à part ces existences abstraites, toute vie en communauté implique aussi bien la production destinée à l'autoconsommation (de la singularité et de sa famille), qu'à l'échange. -Nous nous référons ici précisément à la production qui se manifeste au sein des communautés simples, comme celle qui se réalise au sein de l'univers de la société.

Par conséquent, tout ensemble humain produit des valeurs d'usage et des valeurs d'échange. En d'autres termes, ce double caractère de la production n'est pas propre au règne de la société, comme le soutient le marxisme. Nous avons affaire ici à une manifestation de la loi des contraires. Plus précisément, de ce rapport fondamental sans lequel l'existence collective n'est pas possible. La différence essentielle par rapport à cette relation fondamentale -valeur d'usage, valeur d'échange-, s'extériorise dans le fait que la production des valeurs d'usage est dominante dans le règne de la communauté, tandis que la production des valeurs d'échange est prépondérante au niveau de la société.

En effet, dans le règne de la communauté nous avons affaire à un système de production où la valeur d'usage est le but essentiel de l'activité productive elle-même. Cela veut dire, par conséquent, que les valeurs d'échange sont marginales dans ce système. D'une manière générale, nous avons au sein du système communautaire, deux formes de reproduction matérielle : d'un côté celle qui est assurée par la famille élargie, et de l'autre celle qui est assurée par la famille monogamique. Dans le premier cas nous avons affaire au modèle dit du village africain, dans le second nous nous référons au modèle dit inca. -Il est à remarquer, à ce propos, que nous trouvons ces deux formes de reproduction aussi bien au sein des systèmes claniques, comme à l'intérieur des grandes structures hautement centralisées. En effet, dans le cas des systèmes claniques la forme de reproduction matérielle monogamique, pour ce qui est du travail de la terre, existait dans le cas des indiens de la forêt amazonienne et chez les indiens pueblos de l'Amérique du nord. Cela dit, tout indique que le

système familial élargi, comme sujet de la reproduction matérielle, ait été un phénomène dominant dans les structures claniques.

Cela étant signalé, il est essentiel de comprendre que l'échange, sous la forme du troc, était plus important dans les systèmes monogamiques que dans les systèmes des familles élargies. À l'intérieur de ces structures, chaque famille cultivait, dans le lopin de terre qui lui était attribué, d'une manière générale les mêmes choses et produisait artisanalement les mêmes types de biens, de sorte que la production de valeurs d'échange ne pouvait pas être le but essentiel de l'activité matérielle. Au sein des communautés simples, cette activité ne pouvait être que marginale lorsque, comme nous venons de le souligner, le sujet de la reproduction était la famille élargie.

À l'intérieur des grandes structures communautaires, il est à remarquer aussi que le rapport entre la valeur d'usage et la valeur d'échange ne se manifestait pas, dans ses différents niveaux, de la même manière. Il a été constaté, en effet, que la valeur d'échange y était particulièrement marginale au niveau des communautés simples ; par contre cette forme de valeur tend à s'extérioriser comme catégorie importante au niveau des centres urbains et plus particulièrement entre les grandes formations communautaires.

Dans ces structures, les centres urbains étaient les lieux du pouvoir religieux. Donc, du pouvoir en tant que tel. En marge de cette puissance va commencer à se manifester le marché, sous une forme non encore accomplie. En effet les centres urbains vont devenir des espaces marchands, au sens strict du terme, avec l'apparition de la cité : de la « polis ». Le fait est que les ethnologues ont constaté en marge de ces espaces, de la ritualité du pouvoir, l'apparition d'un marché non-encore accompli. C'est ainsi que le référentiel y tendait à devenir un moyen terme de l'échange. Mais, c'est au niveau du marché à longue distance -comme l'a signalé Aristote<sup>23</sup> - que la production de valeurs d'échange a concrétisé sa prépondérance. C'est donc au niveau de cette forme d'échange que le marché et les premières formes de la monnaie

---

<sup>23</sup> Rappelons que cette thèse fut reprise par des théoriciens comme K.Polanyi et F. Braudel.

ont commencé à se manifester. - Très souvent cette activité, du commerce à longue distance, était pratiquée par des petites communautés vivant en marge des grands empires. Ce fût les cas notamment des Phéniciens et plus précisément de villes comme Sidon, Tire et Almina. Cette activité pouvait aussi être le domaine de certaines castes très fermées, comme les pochtecas chez les Aztèques et, dans une moindre mesure, des Baniyas dans le sous-continent indien. -On peut constater aussi cette importance du marché à longue distance, en Europe Occidentale, à l'époque de la formation de la civilisation dite bourgeoise. Plus précisément, entre le onzième siècle et le début de la guerre de Cent Ans : avec les Foires de champagne.

C'est, en tout cas, avec la consolidation de la cité que la production pour l'échange va devenir un phénomène de premier ordre. Il est important de comprendre que ce phénomène implique la manifestation de l'individualisme. Nous avons affaire ici à une catégorie sociologique qui va être, de par son historicité, tout d'abord marginale pour atteindre sa plus haute généralisation à l'époque moderne. Toutefois, à l'intérieur de ce système de l'échange élargi nous constatons l'existence d'une structure de base : chaque foyer indépendant (« ikos ») échange avec les autres par le biais de la normativité (« nomos »). En d'autres termes, les sujets de l'échange entrent en relation au sein d'un ordre normatif.

À l'intérieur d'un tel système, nous assistons à un processus de marginalisation de la production de valeurs d'usage. Cette production est toutefois toujours présente, même dans un monde comme le nôtre. C'est ainsi que, d'une manière générale, au sein de notre société, nous continuons à nous faire nos repas et à réaliser à l'intérieur de notre foyer des activités non-marchandes. Bien évidemment, plus une société est riche plus ses membres sont en mesure de payer des activités que, dans des conditions contraires, ils sont obligés de faire par eux mêmes.

Il s'avère par conséquent, que le rapport des valeurs d'usage et des valeurs d'échange est toujours présent dans la vie sociale. Mais ces catégories ne sont pas données d'avance. C'est ainsi que ces valeurs sont tantôt en puissance,

tantôt en acte. Dans certains cas nous pouvons constater un mouvement de passage de l'un à l'autre, plus ou moins limité dans le temps.

Pour expliquer ces catégories de la puissance et de l'acte, par rapport aux biens, nous devons faire appel à quelques exemples. Supposons le cas du paysan avec son poulailler. Notre personnage est ainsi un producteur de poules. On peut s'imaginer, par exemple, qu'il produit deux sortes de poules : les unes étant destinées à sa consommation et à celle des siens, tandis que les autres sont destinées à la vente.

Notre personnage produit ainsi des valeurs d'usage et des valeurs d'échange. Mais, dans la réalité ces catégories sont seulement en puissance. Car il se peut qu'une maladie apparaisse dans le poulailler. Dans ce cas, nous pouvons dire que les biens en question sont restés de simples valeurs en puissance. À l'intérieur de cet exemple de producteur de poules, il peut y avoir d'autres cas de figure. Notamment le passage d'une catégorie à l'autre. C'est ainsi qu'une poule destinée à la consommation de son producteur peut être vendue. Le cas inverse peut également se produire. Par exemple, le fait que le producteur soit obligé de consommer une partie plus ou moins importante de sa production, parce qu'il n'arrive pas à l'écouler sur le marché. De plus, comme on le sait, la surproduction peut conduire à la destruction des biens. En effet, dans une telle situation, il est moins onéreux pour les producteurs, notamment de biens inanimés, de détruire les produits que d'essayer de les garder en attendant un retournement de tendance.

Pour les biens durables nous pouvons constater le passage d'une catégorie de valeurs à une autre. C'est ainsi qu'un bijou peut être valeur d'usage après avoir été valeur d'échange, pour redevenir par la suite valeur d'échange et ainsi de suite. Cela dit, il est évident, comme l'a signalé Aristote que les biens sont produits en vue de satisfaire des besoins et non en vue de l'échange. La catégorie de l'échange, et particulièrement la nécessaire médiation sociale, est une détermination socialement conditionnée. En d'autres termes la finalité d'un bien est la satisfaction des besoins, et l'échange est la médiation qui permet la réalisation d'un tel but. Mais, la médiation ne peut pas être, de par son rôle, un

stade définitif ; l'expérience le montre clairement : un bien ne peut pas s'attarder dans sa médiation sans perdre sa valeur. En d'autres termes, un bien ne peut pas rester indéfiniment chez le marchand, sans se déprécier considérablement. Pour cette raison, nous disons que les biens ne sont pas produits en vue de l'échange, mais pour être consommés.

D'ailleurs c'est Aristote le premier théoricien, selon notre connaissance, à avoir fait cette différence. Selon lui, en effet, « Chacune des choses dont nous sommes propriétaire est susceptible de deux usages différents : l'une comme l'autre appartiennent à la chose en tant que telle, mais ne lui appartiennent pas en tant que telle de la même manière. L'un est l'usage propre de la chose et l'autre est étranger à son usage propre. Par exemple, une chaussure a deux usages : l'un consiste à la porter et l'autre à en faire un objet d'échange ; l'un et l'autre sont bien des modes d'utilisation de la chaussure, car même celui qui échange une chaussure avec un acheteur qui en a besoin, contre de la monnaie ou de la nourriture, utilise la chaussure en tant que chaussure, mais il ne s'agit pas là toutefois de l'usage propre, car ce n'est pas en vue de l'échange que la chaussure a été faite »<sup>24</sup>.

C'est donc en vue de leur usage que les biens sont faits. Mais, cela ne veut pas dire que l'échange soit en catégorie perverse comme le croyait Marx. Dans son effectivité, la catégorie de la valeur d'échange est une médiation sociale, car l'échange est consubstantiel à la vie en communauté.

Il est à remarquer à ce propos, qu'à la suite du passage que nous venons de citer, Aristote souligne le fait que « la faculté d'échanger », « a son principe et son origine dans l'ordre naturel, en ce que les hommes ont certaines choses en trop grande quantité et d'autres en quantité insuffisante »<sup>25</sup>. Le cordonnier par exemple a des chaussures, ou peut en avoir, mais il manque de tous les autres biens. C'est pour cette raison que le cordonnier a tout intérêt à réaliser les résultats de son activité, car c'est seulement ainsi qu'il arrive à avoir accès aux biens qui lui manquent et dont il a besoin.

---

<sup>24</sup> *La Politique*, I.9.



Le besoin que nous avons ainsi les uns des autres est le bien qui nous unit et qui conditionne à son tour le besoin que nous avons d'un ordre conforme aux exigences de la raison pratique. Donc, de ce point de vue, d'un ordre non seulement capable d'assurer l'égalité et la proportionnalité dans l'échange, mais de le sauvegarder et de le promouvoir. Remarquons aussi que c'est le développement de l'échange qui mène à la spécialisation dans le travail, ainsi qu'à l'accroissement de l'efficacité de la monnaie.

#### *4) De la valeur d'échange*

L'interrogation sur la valeur d'échange des marchandises a dominé la pensée économique depuis Ricardo. La forme obsessionnelle que cette interrogation a prise - parce que considérée comme le point central de la théorie économique-, a donné lieu non seulement à des jugements sarcastiques par rapport à elle, mais aussi à sa marginalisation à l'époque actuelle. C'est ainsi que Keynes a pu dire que la théorie de la valeur de Ricardo a dominé la pensée économique moderne de la même manière que l'Inquisition avait dominé le Siècle d'Or espagnol. Pour sa part Karl Popper considère que l'interrogation sur la valeur est purement métaphysique, au sens négatif de ce terme.

Nous avons montré jusqu'ici l'importance de cette interrogation sur la valeur. Nous ne sommes pas, toutefois, parti de Ricardo ou de Marx, mais plutôt d'Aristote. Pour le philosophe grec, en effet, l'être humain est un producteur de valeurs, car c'est un être de besoins. La valeur n'est pas, dès lors, une catégorie abstraite, mais bien une catégorie concrète, dans la mesure où les biens (les valeurs) sont ce avec quoi l'être humain satisfait ses besoins. Les valeurs sont ainsi des produits de l'activité humaine et ont comme finalité la satisfaction de ses besoins. Cela fait, par conséquent, comme nous l'avons déjà souligné, que plus l'être humain a besoin de quelque chose, plus cette

---

<sup>25</sup> Ibidem.

chose a de la valeur pour lui. Au sens strict du terme, le sujet de ces besoins est la singularité concrète, mais la forme de ses besoins est toujours médiatisée par la communauté sociale dont elle est le produit, et par le groupe dont elle est inscrite.

Les biens par eux mêmes ont une valeur qui correspond, précisément, à ces besoins socialement déterminés. Il se pose dès lors la question de savoir qu'est ce qui conditionne la valeur des biens ? La réponse la plus conforme à la logique de cette problématique est celle de dire : que le conditionnant n'est autre que celui de l'importance des besoins. Mais dans la réalité les besoins, dont il est question, ne sont pas des besoins de l'idée de la chose, mais plutôt de la chose elle-même. De sorte que ces besoins, dans leur dimension réelle renvoient à l'existence quantifiable des biens dont il est question.

Les besoins donnés dans leur dimension quantifiable sont précisément, ce que nous appelons une demande. À cette demande ne s'oppose pas généralement une quantité donnée, ne pouvant être modifiée, comme dans le cas des objets d'art. Nous avons plutôt affaire à une capacité productive qui se trouve en conditions immédiates, d'offrir une quantité plus ou moins grande des biens en question. C'est la raison pour laquelle nous disons d'un côté, que la valeur d'échange se réalise dans et par l'échange, mais de l'autre qu'elle est conditionnée par le rapport entre l'offre et la demande.

Pour ce qui est du processus de l'échange, ou de la circulation, il faut dire qu'il est conditionné, dans ces différents moments, par le marché dans lequel il se réalise. Nous avons ainsi affaire : soit à des marchés nationaux qui sont ordonnés d'une manière plus ou moins différente, soit au marché international.

La loi de l'offre et de la demande détermine la valeur des marchandises, comme l'a souligné Malthus, selon leur raison inverse. Cela veut dire, par conséquent, que la valeur est en rapport direct avec l'importance de la demande et en raison inverse à l'importance de l'offre. Le régulateur englobant est ainsi une relation d'ordre quantitative. En effet, dans un marché donné il peut y avoir une demande de tant de biens par rapport à une offre d'une quantité donnée de ces mêmes biens. Dans la réalité ces données sont des

virtualités, et sont effectives seulement une fois que le processus s'est accompli. À la base nous avons de chaque côté des puissances en puissance. Plus précisément, du côté de l'offre nous avons affaire en plus d'une quantité de biens stockés ou en circulation, à une capacité productive plus ou moins importante. Du côté de la demande nous avons affaire, par contre, à un pouvoir d'achat qui peut être plus ou moins disponible, pour l'acquisition d'un bien donné.

De sorte que dans le phénomène de la valeur d'échange, il convient de tenir compte non seulement de la loi qui la détermine, mais aussi des conditions de sa réalisation. Il y a, en effet, d'une part, l'opposition des besoins et de la capacité pour les satisfaire, et de l'autre, les différents moments qui permettent la réalisation de ce processus. La loi de l'offre et de la demande est, pour ainsi dire, le mécanisme régulateur, tandis que le processus de réalisation en est sa manifestation phénoménale.

Ricardo et Marx ont perçu, quant à eux, la réalisation de la valeur d'une manière différente. Pour eux, en effet, la valeur des marchandises est déterminée par le temps de travail socialement nécessaire à leur production. Il convient de rappeler que le concept de socialement fut introduit par Marx. Ricardo parle pour sa part de temps nécessaire à la production. On peut toutefois, à partir du concept du travail chez Ricardo, penser que le temps nécessaire dont il est question, est celui imposé par la concurrence internationale. De sorte que la définition de Marx est plus étroite que celle de Ricardo. En effet, l'auteur du *Capital* ne tient compte que du temps socialement nécessaire, donc celui qui est conditionné par la concurrence à l'intérieur d'une société donnée.

Quoi qu'il en soit, il est clair que pour les théoriciens de la valeur travail, le temps socialement nécessaire à la production<sup>26</sup> est le fondement de la valeur. En d'autres termes, ce temps cristallisé constitue la substance de la valeur. Le prix effectif est, quant à lui, selon ces théoriciens, le résultat de l'incidence de

---

<sup>26</sup> Dans ce qui suit nous prenons la version marxiste pour éviter toute confusion.

l'offre et de la demande sur la valeur elle-même. De sorte que le prix pivote autour de la valeur : tantôt il est au dessus, tantôt il est en dessous.

À partir de cette théorie il faut tirer deux conséquences que le marxisme a toujours mis en lumière : premièrement, que la production est la seule source de la valeur, et deuxièmement que le travail productif est le seul qui crée de la valeur. De sorte qu'à partir de la théorie de la valeur travail, au sens strict du terme, les intermédiaires -le transport, la distribution, la commercialisation, la publicité et la vente, pour ne prendre que les moments essentiels- n'ajoutent aucune valeur. Tout ceci sans parler de la T.V.A. qui dans certains produits participent, comme on le sait, d'une manière significative au prix final.

Ainsi, le célèbre théoricien de la valeur-travail ne rend pas compte de la partie essentielle de la valeur-ajoutée, dans la formation de la valeur. Dans la réalité on sait que ces facteurs peuvent multiplier par plusieurs fois les déterminations participant à la production : CC + CV+ PV, pour employer la formule marxiste. Prenons, par exemple, le cas de l'essence en France. On sait que la seule taxe -la TIPP<sup>27</sup> participe pour plus de 80% du prix final de ce produit...

Nous avons, aussi, très souvent affaire à des biens dont l'essentiel de la valeur-ajoutée peut se situer du côté du transport ou de la vente, voire de son conditionnement. En tout cas, la réalité économique en général est pleine d'exemples qui nous montrent précisément que la valeur de la production ne constitue qu'une simple partie du prix final. La valeur donnée par la production est, en générale, inversement proportionnelle à l'élargissement du marché. À notre époque, par exemple, où le marché international est si important, il est évident que la valeur donnée par la production ne constitue qu'une partie de plus en plus marginale du prix final.

Il n'est pas difficile, en effet, de constater que le marché, dans sa dimension concrète, ne fonctionne pas d'après la logique de la théorie valeur-travail. Cette non-conformité n'est pas, il faut le souligner, une conséquence du

---

<sup>27</sup> La taxe interne pour les produits pétroliers.

développement du marché. Certes, cette distance s'est accrue avec ce développement. Mais, en tout état de cause, il est problématique de penser qu'une telle théorie puisse être valable dans une structure marchande. On peut, à la rigueur, penser que cette théorie peut être valable pour une petite communauté vivant en circuit fermé et où les producteurs indépendants seraient voisins les uns par rapport aux autres. Dans une telle réalité, on peut penser que puisque les intermédiaires ne sont pas nécessaires, l'échange se ferait selon le principe du temps de travail nécessaire à la production, dans la communauté en question. Ainsi, si la production du lapin prend deux fois plus de temps que celle des poules, il n'est pas absurde de penser que l'échange pourrait se faire selon le rapport conditionné par le temps de travail, c'est à dire de deux poules pour un lapin.

En l'occurrence on se trouverait dans un cas plus ou moins semblable à celui des chasseurs, dont parle Adam Smith dans la *Richesse des Nations*<sup>28</sup>. Or, le problème est que cette communauté de producteurs indépendants, aussi bien que la société des chasseurs dont parle Smith, sont de simples abstractions qui n'ont rien à voir avec la réalité marchande, quelque soit sa manifestation. Dans cette réalité ce qui conditionne la valeur c'est le rapport entre les disponibilités des biens et les besoins solvables, ou comme disait John Locke<sup>29</sup> : le rapport entre les vendeurs et les acheteurs.

Car indépendamment de ce temps de travail il y a le fait qu'un producteur - dans cette petite communauté de producteurs indépendants, que nous venons de supposer - peut produire plus de ce qui est demandé, auquel cas l'échange ne peut pas se faire selon le rapport présupposé par cette théorie. D'ailleurs ce n'est pas parce qu'un bien cristallise un temps de travail donné qu'il va être vendu, par son producteur, selon cette mesure. En effet, il faut être conscient que si tel était le cas la surproduction et ses crises n'auraient aucune raison d'être.

---

<sup>28</sup> Livre I, chapitre 6.

<sup>29</sup> Dans ces célèbres *Considérations concernant la valeur de la monnaie*.

À partir de ce que nous venons de dire et compte-tenu de l'historicité de cette thèse de la valeur travail, il est clair que la problématique smithienne sur le temps de travail fut mal comprise par Ricardo. En effet, chez Smith le temps de travail ne détermine pas la valeur échangeable des marchandises. Le travail est plutôt chez lui la mesure réelle de la valeur échangeable de toutes les marchandises. Nous parlons, précisément, de cette problématique de la mesure de la valeur dans le sous-chapitre suivant.

En tout état de cause, c'est cette confusion qui va mener Marx à présenter la formation de la valeur de la façon suivante : Le capitaliste disposant d'un capital constant (CC) donné<sup>30</sup>, engage des ouvriers (CV)<sup>31</sup> en vue de produire des marchandises<sup>32</sup>. Or, Marx soutient que selon la théorie de la valeur<sup>33</sup>, l'ouvrier est le seul à ajouter de la valeur.

De sorte que le CC + la valeur ajoutée (VA) par le travail des ouvriers donnent le produit final (PF). Supposons à partir de là que le CC= 4 unités monétaires (UM) et que le PF résultant de la valeur-ajoutée par le travail soit de 10 UM. Nous avons alors la formule suivante :  $CC:4U+VA:6U=PF:10UM$  Mais, voilà nous dit Marx : l'ouvrier ne garde pas la totalité de la valeur qu'il a créée. Le capitaliste prend une partie que nous allons supposer de 50%. Par conséquent la formule suivante nous donne ce que le théoricien du socialisme dit scientifique appelle, la composition organique du capital :

CC:4UM

CV:3UM

PV:3UM

Il est important de savoir que le capitaliste partage ces trois unités avec le commerçant et que, en plus, il doit subventionner le pouvoir politique de l'État.

---

<sup>30</sup> Donc, de matières premières, des instruments de production (machines et/ou outils) et d'un local.

<sup>31</sup> Capital variable, comme il appelle le coût du travail.

<sup>32</sup> Des biens semi-finis ou des biens finis.

<sup>33</sup> Issu de Ricardo, comme nous l'avons vu.

En effet, l'élite politique du système capitaliste est, toujours selon Marx, le comité d'administration des affaires communes de toute la bourgeoisie.

En tout état de cause, dans la théorie de Marx les marchandises ne peuvent pas être vendues à un prix très supérieur à celui donné par la valeur. Le prix pivote autour de la valeur, mais tout compte fait les marchandises sont vendues, globalement parlant, selon leur valeur. Les écarts donnés par le prix ne font qu'exprimer le fait qu'il y a des capitalistes qui sont plus avisés que d'autres.

Mais, par-delà la problématique de la valeur des marchandises, retenons que pour Marx, cette loi de la valeur-travail est aussi susceptible d'expliquer la valeur du travail et celle de la monnaie. En d'autres termes, pour lui la loi de la valeur-travail est la clef universelle, capable de résoudre toutes les énigmes qu'enferme le système capitaliste. C'est justement cette croyance -sous sa forme ricardienne ou marxiste-, qui a dominé une partie très importante de la théorie économique depuis le deuxième tiers du dix-neuvième siècle. La certitude par rapport à sa logique empirique fût-t-elle, qu'elle fut considérée comme la thèse scientifique par excellence. Hier encore, par exemple, on tenait pour fou ou provocateur celui qui mettait en doute sa véracité.

### *5) De la valeur échangeable*

La valeur échangeable d'un bien est ce contre quoi il s'échange. Cette valeur renvoie, dès lors, à la mesure qui estime la valeur de cette valeur. -À partir de cette définition il convient, par conséquent, de faire la différence entre ce qui détermine la valeur des biens et ce qui mesure cette valeur. La première catégorie est un conditionnant, tandis que la deuxième est un déterminant qui se rapporte à la mesure de ce qui est ainsi déterminée.

De sorte que la valeur échangeable de chaque marchandise renvoie à sa valorisation. Normalement nous réalisons cette valorisation avec la monnaie, mais les variations de cet instrument -surtout à notre époque- sont telles qu'il est nécessaire de nous rapporter à un référentiel théorique plus stable.

Adam Smith nous a déjà indiqué à ce propos qu'il est important de faire la différence entre la valeur nominale et la valeur réelle des biens. Pour lui, la monnaie donne la valeur nominale, tandis que le travail -et plus précisément le temps de travail- donne la valeur réelle. Cette problématique va introduire comme nous l'avons déjà signalé, à partir de Ricardo une confusion de premier ordre. Ceci, à cause du fait que Ricardo confond la valeur d'échange avec la valeur échangeable. Dans la tradition marxiste on dit par exemple, à ce propos, que Smith avait signalé l'importance du temps de travail dans la formation de la valeur, mais qu'il s'était perdu dans sa propre démarche. Ce n'est que Ricardo qui va trouver le droit fil de cette logique et parvenir ainsi à fonder la pensée scientifique. Or, comme nous venons de l'indiquer la source du malentendu se trouve précisément dans le fait que l'auteur des *Principes* ne perçoit pas la différence entre la valeur d'échange des biens et leur valeur échangeable. L'une, répétons le, renvoie à la valeur d'échange des biens en eux mêmes, tandis que la deuxième catégorie se rapporte à la valeur de la mesure.

Cette différence est essentielle, car elle concerne la relation réelle dans l'échange, qui est celle du rapport entre les biens et leur mesure. Cette différence est d'autant plus nécessaire à saisir actuellement que nous vivons une époque où non seulement les monnaies varient beaucoup, mais aussi un moment historique où les ordres institutionnels de chaque nation rendent difficile de saisir la différence du pouvoir d'achat des monnaies.

Mais, avant d'aller plus loin dans cette réflexion posons la question de savoir ce que Smith nous dit par rapport aux catégories que nous sommes en train de traiter. Pour ce qui est de la valeur nominale l'auteur de la *Richesse des Nations* signale en toute simplicité que : « quand il y a identité de temps et de lieu, l'argent est la mesure exacte de la valeur échangeable de toutes les marchandises ; mais il ne l'est que dans ce cas seulement »<sup>34</sup>.

Puis, pour ce qui est la valeur réelle, il nous explique que « nous ne pouvons pas apprécier les valeurs réelles des différentes marchandises, d'un

---

<sup>34</sup> Livre 1, chapitre 5.



siècle à un autre, d'après les quantités d'argent qu'on a données pour elles. Nous ne pouvons pas les apprécier non plus d'une année à l'autre, d'après les quantités de blé qu'elles ont coûté. Mais, d'après les quantités de travail, nous pouvons apprécier ces valeurs avec la plus grande exactitude, soit d'un siècle à un autre, soit d'une année à l'autre. D'un siècle à un autre, le blé est une meilleure mesure que l'argent, parce que, d'un siècle à l'autre des quantités égales de blé seront bien plus prêt de commander la même quantité de travail, que ne le seraient des quantités égales d'argent. D'une année à l'autre, au contraire, l'argent est une meilleure mesure que le blé, parce que des quantités égales d'argent seront bien plus prêt de commander la même quantité de travail »<sup>35</sup>.

Il est clair, par conséquent, que la valeur échangeable d'un bien est la quantité de travail que ce bien est en état d'acheter ou de commander. Nous mesurons cette valeur soit d'une manière nominale, soit d'une façon réelle. Dans la vie de tous les jours nous nous débrouillons très bien avec la valeur nominale. C'est lorsque nous essayons d'aller au-delà de cette dimension immédiate que le référentiel réel s'impose comme une nécessité.

Remarquons qu'à l'époque de Smith la valeur nominale était plus stable que de notre temps. Alors, l'or comme étalon ne donnait pas seulement une valeur très stable à court et moyen terme, mais il s'agissait aussi d'une mesure universelle. De sorte que cette mesure était, selon son poids, valable pour toutes les nations. Par rapport à cette problématique, il est important de rappeler qu'à notre époque nous n'avons pas d'une part, un tel étalon universel, mais que de l'autre, les différentes monnaies varient, selon leur valeur de change, suivant un rythme plus ou moins important. De sorte que la prise en compte du référentiel réel est plus important à notre époque qu'elle ne le fût du temps de Smith et de la période classique en générale.

Cela étant dit, avant d'aller plus loin, il convient de remarquer que Smith ne nous parle pas uniquement de la monnaie et du travail comme référentiel, mais

---

<sup>35</sup> Ibidem.

aussi du blé. En effet, ce référentiel fût très usité à l'époque dite bourgeoise classique de l'Europe occidentale. Grosso modo, du onzième au dix septième siècle. On pensait alors que le rendement du blé était très stable. Nous savons à présent que cela fut plus ou moins le cas à l'époque. Quoi que déjà du temps de Smith, en Angleterre notamment, ce phénomène avait été bouleversé par l'introduction d'engrais et par le système de la rotation des cultures. En tout état de cause, les recherches de l'histoire dite quantitative<sup>36</sup>, nous montre que le rendement du blé est passé en France de 5,5 pour un au douzième, à 9 pour un à la veille de la Révolution française. Puis, ce rendement est monté à 24 pour un à la veille de la deuxième guerre mondiale. Nous sommes actuellement à plus de 75 pour un. Il s'avère dès lors, problématique de continuer à employer ce référentiel comme instrument de mesure.

Celle-ci est la raison pour laquelle il ne nous reste comme référentiel viable, pour mesurer la valeur échangeable des biens, que les deux catégories que nous sommes en train de traiter. - Nous allons laisser, pour le moment, de côté la valeur nominale. Nous allons considérer cette catégorie lorsque nous traiterons le problème de la formation des prix au chapitre 3.

On peut, dès lors, se poser la question de savoir quelle est la dimension pratique d'une telle mesure, en tant que valeur réelle de l'échange. Le premier niveau d'une réponse, nous semble être donné par Smith dans le passage suivant : « Un homme est riche ou pauvre, suivant les moyens qu'il a de se procurer les besoins, les commodités et les agréments de la vie. Mais la division une fois rétablie dans toutes les branches du travail, il n'y a qu'une partie extrêmement petite de toutes ces choses qu'un homme puisse obtenir directement par son travail ; c'est du travail d'autrui qu'il lui faut attendre la plus grande partie de toutes ces jouissances ; ainsi il sera riche ou pauvre, selon la quantité de travail qu'il pourra commander ou qu'il sera en état d'acheter. »<sup>37</sup>

---

<sup>36</sup> Que nous trouvons dans ces deux grands monuments qui sont *L'Histoire Economique et Sociale du Monde*, dirigé par Pierre Léon et *L'Histoire Economique et Sociale de la France*, dirigée par Fernand Braudel.

<sup>37</sup> C'est encore un passage du livre 1, chapitre 5.

Dans ce passage il faut faire la différence, en ce qui concerne le point de vue de la singularité, entre : premièrement, un état d'existence collective où chacun est autosuffisant, et deuxièmement, un état social dans lequel l'existence sociale se réalise grâce à l'échange. Comme nous l'avons signalé plus haut, la première forme d'existence est une hypothèse de travail très usitée à l'époque classique. Dans la réalité un tel état des choses n'a jamais existé, pour la simple raison que comme l'a signalé Aristote l'être humain n'est pas un animal capable d'autosuffisance. Il a toujours besoin de l'échange pour subsister. Le « trucking disposition »<sup>38</sup> dont parle Smith est précisément une caractéristique de sa dimension d'animal social.

Cela dit, il est clair que dans son existence sociale, l'être humain ne satisfait pas ses besoins avec ce qu'il produit. Il est obligé, pour cela, d'échanger une partie de plus en plus importante de son travail avec celui des autres. Le développement des échanges est en rapport direct au niveau de l'individualisation et du développement social en général. À notre époque, par exemple, les individus emploient la totalité du produit de leur travail social pour se procurer les biens dont ils ont besoin.<sup>39</sup>

De sorte que la valeur réelle du produit d'un travail donné est égale à la quantité de travail que ce produit le met en état de se procurer. Par exemple, si un agriculteur produit en une année donnée une quantité  $x$  de blé, la valeur de ce produit est plus élevée, par rapport aux autres années, s'il le met en état de se procurer plus de biens et services. En effet, dans la réalité, il échange l'ensemble du produit de son travail avec des fractions du produit du travail des autres.

Par conséquent, la valeur réelle du résultat du travail d'un individu, ne dépend pas de sa valeur en argent, mais précisément de la quantité plus ou moins grande que ce produit le met en état de se procurer. Donc, de son pouvoir d'achat. Ceci est vrai aussi bien pour le résultat de l'activité des personnes physiques, comme des personnes morales.

---

<sup>38</sup> La propension à l'échange disons nous actuellement.

Dans un état inflationniste - et a plus forte raison s'il est hyper-inflationniste -, comme nous le savons, le pouvoir d'achat que procure un emploi donné ne dépend pas de la quantité d'argent que le salarié reçoit. Il dépend plutôt de la quantité des biens et services que ce salaire le met en état de se procurer à une période donnée, par rapport à une autre. De sorte qu'un salarié peut recevoir à un moment donné un salaire nominal plus important, mais réellement plus bas.

Du point de vue du temps de travail, le changement dans la valeur réelle peut s'exprimer de la façon suivante. A un moment donné un salarié peut avoir besoin de, mettons, 10 minutes de travail pour acheter un kilo de pain. Si l'année suivante il a besoin du double de temps pour acheter la même quantité, nous pouvons dire que son pouvoir d'achat a diminué réellement de moitié, et ainsi de suite<sup>40</sup>.

Ce référentiel nous permet aussi de mesurer d'une manière plus précise que la monnaie, la différence du pouvoir d'achat entre les nations. C'est ainsi que si on veut connaître la différence du pouvoir d'achat des ouvriers non-qualifiés entre différents pays, le temps de travail pour se procurer une série de biens nécessaires et standardisés s'avère plus adéquat que si nous employons un instrument monétaire donné. En l'occurrence une monnaie internationale tierce. Le phénomène de la sur-évaluation et de la sous-évaluation d'une monnaie par rapport aux autres, tend précisément à rendre aléatoire ce mode de calcul. La thèse du travail comme mesure réelle nous permet aussi de saisir d'autres phénomènes. Comme par exemple, pourquoi tout en gagnant moins d'argent, traduit en monnaie internationale, les classes aisées des pays les plus pauvres vivent mieux que les classes aisées des pays riches. En effet, dans les pays pauvres la main-d'œuvre est très bon marché. De sorte que la valeur produite par une activité donnée permet d'avoir accès à une quantité de travail -

---

<sup>39</sup> Ou bien, Smith dirait : "The necessaries and conveniences of life."

<sup>40</sup> Nous pouvons aussi employer ce référentiel par rapport à des produits complexes, comme le cas d'un modèle donné d'une voiture. Les américains font souvent appel à ce cas pour précisément savoir si le pouvoir d'achat a varié, dans le sens du plus ou de moins d'une année

en services et en biens produits dans le pays - plus importante. Cela explique, par conséquent, pourquoi un professionnel moyen d'une catégorie donnée, dans un pays pauvre dispose d'un pouvoir d'achat réel supérieur à celui des pays riches. Ceci même si, comme nous l'avons indiqué, le premier gagne moins en monnaie internationale que le second. Bien évidemment derrière cette simple constatation se trouve la loi sociologique générale, selon laquelle l'appauvrissement social accroît les inégalités, tandis que l'enrichissement mène au nivellement.

---

donnée à une autre. Comme, par exemple, dans quelle mesure le pouvoir d'achat de telle ou telle couche sociale a augmenté ou diminué en 1990 par rapport à 1970.

## Chapitre 2 : La Monnaie

### 1) *Les fonctions de la monnaie*

Comme nous l'avons déjà signalé, le concept de la monnaie vient du grec « nomisma » (de « nomos » : loi). A notre connaissance c'est Aristote, dans le livre 5<sup>41</sup> de *L'Ethique de Nicomaque* qui souligne l'importance de ce concept. Plus précisément, que la monnaie est instituée par l'Etat en vue d'assurer et maintenir l'élargissement des échanges.

Nous savons que cet instrument apparaît, sous sa forme légale, frappé par le sceau Royal avec Crésus roi du royaume de Lydie, d'Asie Mineure vers l'an moins 550<sup>42</sup>. Tout indique qu'avant cette période la monnaie non frappée avait circulé depuis plusieurs siècles chez les Phéniciens ; probablement avec la consolidation de Tire en tant que puissance hégémonique, vers moins 900.

En tout état de cause, c'est peu après la frappe de monnaie en Lydie que ce phénomène va se produire en Grèce. A Rome, la frappe des premières monnaies semble se produire à la même époque que la codification du droit coutumier, avec la loi des 12 tables, en l'an moins 450. Tout indique que chez les chinois la production de monnaie est plus tardive, elle surgit avec la dynastie Qin, entre moins 231 et moins 206.

Cela dit, c'est Aristote qui va définir les fonctions de base de cet instrument. Pour éviter toute confusion, nous allons tout d'abord donner ces catégories dans un ordre conceptuel. Ce n'est que par la suite, que nous allons signaler lesquelles ont été théorisées par le philosophe grec. Il est important de rappeler que la monnaie possède un pouvoir légal et libératoire. Elle est, en tant que phénomène institué, une mesure garantie par l'Etat. Ses fonctions sont :

---

<sup>41</sup> Qui est aussi le livre 4 de *L'Ethique d'Eudème*

<sup>42</sup> Ce fut le stratero. Cette monnaie remplaça l'Electrum, produit d'un alliage d'or et d'argent non frappé par le sceau Royal. L'electrum commença à circuler vers moins 680.

- 1) moyen terme de l'échange, 2) - instrument de mesure, 3) - instrument de circulation, 4) - équivalent général, 5) - instrument de réserve, 6) - instrument d'accumulation<sup>43</sup>, 7) - instrument d'épargne, 8) - instrument de crédit, 9) - instrument d'investissement, et 10) - unité de compte et de comptabilité.

Avant d'entreprendre le commentaire de ces catégories, il est important de lire le passage suivant de Schumpeter, pour comprendre la perception historique de ce phénomène. Selon lui, en effet, à « l' énumération des quatre fonctions de la monnaie qui devaient acquérir une telle prééminence dans les manuels du 19e siècle : » étalon de la valeur (d'échange) » et « intermédiaire des échanges » d'origine aristotélicienne, furent complétées par la « réserve de valeur » élément fortement souligné par les mercantilistes et par l' « étalon des paiements différés » ; cependant, je ne saurais citer aucun exemple sur ces quatre fonctions qui apparaissent clairement côte à côte. Certains mêmes de ces auteurs n'insistent que sur la première, d'autres que sur la seconde fonction. Peu à peu, on comprend que ces deux fonctions sont séparables et que les théories en étaient différentes. »<sup>44</sup>

Il est inutile de commenter ce passage. Il nous donne, toutefois, un aperçu de l'idée qu'on s'est fait, jusqu'à présent, de ce problème des fonctions de la monnaie. Car, il est important de comprendre que la théorie et son historicité n'ont pas beaucoup évolué depuis que cet écrit fut publié, dans sa version originale, en 1954. Certes, le théoricien de l'École de Vienne y est plutôt très expéditif.

Cela étant signalé, essayons de voir les catégories dans l'ordre, dans lequel nous les avons exposées.

Donc, premièrement, la monnaie est le moyen terme de l'échange. Cela veut dire plus précisément, que la monnaie est le moyen par lequel nous échangeons nos biens et notre travail d'une part, et de l'autre, le moyen avec

---

<sup>43</sup> Nous verrons que ce concept se divise en accumulation simple et accumulation élargie.

<sup>44</sup> *Histoire de l'Analyse Economique*, Gallimard, NRF, T.I, p. 415.

lequel nous obtenons l'essentiel des biens et des services dont nous avons besoin. En tant que moyen terme de l'échange la monnaie est un intermédiaire.

Voici ce qu'Aristote nous dit à ce propos :

« Aussi faut-il que toutes choses soient en quelque façon comparables, quand on veut les échanger. C'est pourquoi on a recours à la monnaie, qui est, pour ainsi dire, un intermédiaire ». <sup>45</sup>

Un peu plus loin il nous signale : » La monnaie est devenue, en vertu d'une convention, pour ainsi dire, un moyen d'échange pour ce qui nous fait défaut. » <sup>46</sup>

Enfin, il nous fait remarquer que « la monnaie est une sorte d'intermédiaire qui sert à apprécier toute chose en la ramenant à une commune mesure. Car, s'il n'y avait pas d'échange il ne saurait y avoir de vie sociale. » <sup>47</sup>

Il est, par conséquent, clair que pour Aristote la monnaie est en tant que moyen terme de l'échange un intermédiaire <sup>48</sup>. Cette catégorie s'avère nécessaire car elle nous permet d'un côté, de comparer les choses qu'on veut échanger, et de l'autre, d'apprécier toutes choses en les ramenant à une commune mesure. De plus, cette nécessité de l'échange trouve son fondement dans la vie sociale. Nous avons à ce propos déjà signalé que pour Aristote l'échange est consubstantiel à la vie sociale. En d'autres termes, qu'il ne peut y avoir de vie sociale sans échanges.

De sorte que c'est par le biais de l'échange que l'être humain se procure ce qui lui fait défaut. On peut aussi expliquer cette nécessité en faisant remarquer que la singularité est un être qui ne peut pas se suffire par lui-même. Il a besoin d'avoir des rapports avec les autres et donc des relations d'échange. Mais, pour échanger il lui faut un moyen capable d'assurer la proportionnalité dans l'échange.

---

<sup>45</sup> *Ethique de Nicomaque*, Garnier-Flammarion, Livre 5, chapitre 5-10.

<sup>46</sup> Chapitre 5-11.

<sup>47</sup> *Ibidem*, 5-14.



Ceci nous renvoie à la deuxième catégorie. Plus précisément, au fait que la monnaie est un instrument de mesure. Elle nous permet, par conséquent, de mesurer l'ensemble de biens et de services<sup>49</sup> dont nous avons besoin. Tout d'abord, pour savoir si nous sommes en conditions de nous procurer ces biens ou ces services. Puis, pour nous les procurer à la valeur la plus juste.

A propos de cette catégorie Aristote nous dit que la monnaie « mesure tout, la valeur supérieure d'un objet et la valeur inférieure d'un autre, par exemple, combien il faut de chaussures pour équivaloir à une maison ou à l'alimentation d'une personne. Il faut donc, en maintenant le rapport entre l'architecte et le cordonnier, un nombre proportionnel de chaussures pour équivaloir à une maison ou à l'alimentation d'une personne, faute de quoi, il n'y aura ni échange ni communauté de rapports ».<sup>50</sup>

En allant plus loin dans la problématique de ces relations nécessaires, Aristote souligne que « ce rapport ne se serait pas réalisé, s'il n'existait un moyen d'établir l'égalité entre les choses dissemblables. Il est donc nécessaire de se référer pour tout à une mesure commune... Et cette mesure, c'est exactement le besoin que nous avons les uns des autres, lequel sauvegarde la vie sociale ; car, sans besoins, et sans besoins semblables, il n'y aurait pas d'échanges, ou les échanges seraient différents. »<sup>51</sup>

De plus pour Aristote, il ne peut pas y avoir « d'échange sans égalité, ni d'égalité sans commune mesure. »<sup>52</sup>

Il est dès lors clair que pour Aristote la monnaie est, non seulement, un instrument de mesure, mais un instrument de mesure commune. Donc, propre à une communauté sociale donnée. En tant qu'instrument de mesure il permet de mesurer précisément la valeur échangeable des biens que nous produisons

<sup>48</sup> Pour cette raison nous formulons l'échange simple : M.A-M (marchandise-argent-marchandise).

<sup>49</sup> Nous avons signalé plus haut que le service est un bien ; mais il s'agit d'un bien particulier, puisqu'il s'objective dans une activité et non pas sous la forme immédiate de la chose.

<sup>50</sup> Ibidem, 5-10.

<sup>51</sup> Ibidem, 5-10-11.

<sup>52</sup> Ibidem,5-14.

et de savoir ainsi combien de ces biens il nous faut pour obtenir un bien autre dont nous avons besoin.<sup>53</sup>

En d'autres termes, cet instrument de mesure nous permet immédiatement, comme l'a observé Smith, de savoir quel est le pouvoir de commandement de notre travail sur le travail d'autrui.

De plus, en tant qu'instrument de mesure commune la monnaie est la manifestation d'une communauté des besoins. Elle est dès lors, comme dit Hegel, l'expression d'un système des besoins. Ce système ayant à sa base, précisément, ce phénomène universel qui est le besoin que nous avons les uns des autres et qui nous pousse à vivre en collectivités. Puis, il y a le fait qu'à l'intérieur de chaque communauté sociale les besoins sont très semblables. Certes, de notre temps, avec le développement des rapports entre les communautés sociales, nous assistons à une universalisation de plus en plus grande des besoins.

Cela dit, la dimension commune de cette mesure n'est pas simplement l'expression du fait que les besoins sont semblables au sein d'une communauté sociale, mais aussi parce que la monnaie est la manifestation d'un ordre institutionnel. Lequel implique à sa base un certain niveau d'égalité juridique. Les sujets de l'échange sont, en effet, en rapport d'égalité civile. De plus, cette égalité se manifeste dans la mesure commune et est consolidée, dans son existence, par son objectivation adéquate. Comme nous verrons plus loin, cette forme d'objectivation est précisément l'expression de l'ordre institutionnel du social.

Nous allons à présent passer à la troisième catégorie. Donc à traiter la thèse selon laquelle la monnaie est un instrument de circulation des marchandises. En effet, les valeurs d'échange sont produites à un endroit donné et consommées dans un espace qui est plus ou moins lointain. Nous avons vu que l'échange élargi surgit avec le marché. De sorte que, dans ce système,

---

<sup>53</sup> Il faut rappeler, à ce propos, que les anciens romains appelaient la monnaie "oestimatio".

la circulation des marchandises s'obtient, précisément, par le moyen de la monnaie.

Le processus qui va de la production à la consommation est médiatisé par un nombre plus ou moins important d'intermédiaires. Or, ces intermédiaires réalisent leur échange grâce à la monnaie et aux déterminations qui lui sont propres. C'est pour cette raison que la monnaie est considérée comme l'instrument de circulation des marchandises. De plus, cette circulation concerne aussi les personnes ; car, les personnes se déplacent le plus souvent grâce à l'argent, et, dans leur activité matérielle, en vue précisément de se le procurer. En effet, quelqu'un qui sait qu'une marchandise est très demandée dans une localité donnée et se trouve en abondance ou est produite à moindre coût dans une région plus lointaine, cette personne va essayer de ramener ce produit de l'endroit où il est en abondance et bon marché, vers un autre où il est très demandé.

Toute cette activité, comme on peut aisément le comprendre est médiatisée par l'argent et se réalise en vue de s'en procurer davantage. Il en est de même lorsque nous parlons du marché du travail. Une personne se déplace pour aller très loin et exercer une activité, si cette activité est bien rémunérée et lui permet d'amortir les frais de déplacement, tout en lui permettant de vivre de son travail. Dans ce mouvement, la monnaie est, comme nous venons de le souligner, le but immédiat et la condition de sa réalisation. Pour ces raisons, nous pouvons dire que l'échange élargi - la circulation des biens et des services -, est conditionné par la monnaie. En d'autres termes, que la monnaie est l'instrument de la circulation en tant que telle : de la circulation des biens, comme de la mobilité sociale. C'est d'ailleurs pour cette raison que Smith appelle la monnaie la grande roue de la circulation. Ceci tout en nous faisant remarquer son rôle instrumental. Car selon lui, « la grande roue de la circulation est tout à fait différente des marchandises qu'elle fait circuler. Le revenu de la société se

compose uniquement de ces marchandises, et nullement de la roue qui les met en circulation ». <sup>54</sup>

Par conséquent, en tant qu'instrument de circulation des biens et services, la monnaie joue un rôle de premier ordre dans le social. La consolidation de ce rôle dépend du niveau de rationalité et d'efficacité de cet instrument.

A partir de ce que nous venons de signaler, il est clair qu'Aristote n'a pas pu percevoir cette fonction de la monnaie. Les échanges se passaient à son époque à l'intérieur d'un horizon dans lequel la monnaie était créée en vue de l'échange. Mais, il est dans la logique de ce mouvement, car l'échange implique l'ensemble des déterminations de ce processus. Quoi que, dans ce rapport, il faille tenir compte du fait que la totalité (la circulation) est plus importante que l'ensemble dont il est question. En effet, la circulation contient en plus de l'ensemble des échanges marchandes, la mobilité horizontale des sujets de cette activité que nous appelons la reproduction matérielle, ou la concrétisation d'un système de besoins se réalisant au sein d'un univers marchand.

Cela étant dit, nous allons réfléchir sur la quatrième fonction de la monnaie : la notion de l'équivalent général. Cette catégorie, dans sa conceptualité fut développée par Marx. Selon lui, en effet, avec l'apparition de l'échange, une marchandise tend à se présenter comme équivalente des autres. Ce n'est qu'avec le développement de ce système qu'une seule marchandise va monopoliser ce rôle et se transformer en équivalent général. Il y a, par conséquent, selon Marx une sorte de processus nécessaire qui va de l'équivalent particulier à l'équivalent général.

Voilà comment Marx exprime cette problématique : Les échangeurs « ne peuvent comparer leurs produits comme valeurs et par conséquent comme marchandises qu'en les comparant à une autre marchandise quelconque qui se pose devant eux comme équivalent général. [...] Mais cet équivalent général ne peut être le résultat que d'une action sociale. Une marchandise spéciale est

---

<sup>54</sup> *La Richesse des Nations*, Livre 2, chapitre 2. – Il est en tout cas important de comprendre que l'échange simple (le troc) s'accomplit dans l'échange élargie : l'échange monétarisé.

donc mise à part par un acte commun des autres marchandises et sert à exposer leurs valeurs réciproques. La forme naturelle de cette marchandise devient ainsi la forme d'équivalent socialement valable. Le rôle d'équivalent général est désormais la fonction sociale spécifique de la marchandise exclue, et elle devient argent »<sup>55</sup>.

Il y a ainsi pour Marx un processus inéluctable, conditionné par les automatismes du développement marchand, qui va de l'équivalent particulier à l'équivalent général. Dans le passage suivant cette problématique nous semble être explicitée d'une manière encore plus transparente. En effet, selon lui : « Le progrès consiste tout simplement en ce que la forme d'échangeabilité immédiate et universelle, ou la forme d'équivalent général, s'est incorporée définitivement dans la forme naturelle et spécifique de l'or ».<sup>56</sup>

De sorte que l'or est devenu pour Marx l'équivalent général grâce, précisément, au développement des échanges. Or, par rapport à cette problématique posée par Marx, il s'agit de faire la différence entre le devenir de cette catégorie et sa notion elle-même.

Pour ce qui est du devenir de la catégorie de l'équivalent général - donc, de l'existence d'un étalon de mesure de toutes les marchandises -, il est à remarquer que la monnaie se manifeste en tant que telle à partir de la convention qui l'institue et non pas à partir d'une accélération des échanges. En effet, le phénomène monétaire est très ancien, comme nous l'avons indiqué plus haut. Il n'est pas en tout cas, comme le laisse entendre Marx, le produit de l'époque bourgeoise classique. De plus, la démonétisation de l'or à l'époque moderne et le passage au règne du papier-monnaie, montre que l'automatisme dont parle l'auteur du *Capital* est une thèse problématique.

En tout cas, la thèse aristotélicienne sur le fait que la monnaie est le produit de la puissance instituante, nous semble plus conforme à la logique du réel. Le philosophe grec formule cette thèse de la façon suivante : »Notons qu'en soi, il

---

<sup>55</sup> *Le Capital*, Livre premier, Première section, Chapitre 2. (B. de la P., Oeuvres, Economie 1, p.622)

est impossible, pour des objets si différents, de les rendre commensurables entre eux, mais, pour l'usage courant, on y parvient d'une manière satisfaisante. Il suffit de trouver un étalon, quel qu'il soit - et cela, en vertu d'une convention ; d'où le nom de « nomisma » donné à la monnaie. Elle soumet tout, en effet, à une même mesure ; tout s'évalue en monnaie. »<sup>57</sup>

Il est à remarquer, à propos de ce passage, qu'Aristote ne considère pas l'or comme la monnaie idéale ; et ceci, contrairement à ce qui a été soutenu par de nombreux historiens de l'économie y compris par Schumpeter. Le philosophe grec nous dit, au contraire qu'il s'agit de trouver un étalon, « quel qu'il soit », et de lui donner cette dimension en vertu d'une convention. L'institution du papier monnaie comme matière monétaire, à l'époque moderne, correspond précisément à la logique de la thèse aristotélicienne.

Cela dit, la thèse marxiste sur le devenir de la catégorie de l'équivalent général, n'exclut pas la rationalité du concept lui-même. En effet, la monnaie est équivalent général par le fait même qu'elle est une manifestation de la valeur marchande en tant que telle.

Marx lui même exprime ce phénomène lorsqu'il dit : « La forme équivalent général est une forme de la valeur en général ».<sup>58</sup>

La catégorie équivalente générale de la monnaie apparaît clairement lorsque nous réfléchissons le rapport de nos besoins avec les biens qui les satisfont. En effet, dans un laps de temps donné, mettons un mois, nous consommons une quantité donnée de biens et services, dont la diversité est plus ou moins importante. Donc, au lieu de nous faire une liste des biens et services dont nous avons besoin pour vivre le mois d'après - ou les mois suivants pendant un certain temps -, nous avons recours à la monnaie. Nous disons, alors, que nous avons besoin de tant d'argent pour vivre, au lieu de nous représenter la liste de biens et services dont nous avons besoin pour vivre pendant cette période.

---

<sup>56</sup> Ibidem, p. 603.

<sup>57</sup> Op. cit., chapitre 5-14-15.

Dans ces conditions la monnaie joue un rôle d'équivalent général, car c'est aux biens et services que nous nous référons lorsqu'il est question des besoins et non à la monnaie en tant que telle. En d'autres termes, lorsque nous disposons d'une quantité de monnaie donnée, nous ne disposons pas des biens et services dont nous pouvons avoir besoin, mais plutôt de leur équivalent valeur. Or, c'est cette dimension d'équivalent valeur des différents biens, qui donne précisément à la monnaie le rôle d'équivalent général.

Ce raisonnement nous mène, à la cinquième fonction de la monnaie : à sa dimension d'instrument de réserve. Cette catégorie fut développée par Aristote. Pour lui, les fonctions d'échange et de réserve sont les deux catégories pratiques les plus importantes de la monnaie. La fonction instrument de mesure étant pour lui une dimension théorique, de même que la fonction d'accumulation. Quoi que cette dernière ait pour lui une dimension négative. Cela dit, pour ce qui est la dimension instrument de réserve, Aristote nous dit : « Pour les transactions à venir, la monnaie nous sert, en quelque sorte, de garant et, en admettant qu'aucun échange n'ait lieu sur-le-champ, nous l'auront à notre disposition en cas de besoin. Il faut donc que celui qui dispose d'argent ait la possibilité de recevoir en échange de la marchandise. »<sup>59</sup>

Il faut dire, qu'Aristote fait la différence entre la monnaie comme instrument de réserve et la monnaie comme instrument d'accumulation. Comme nous le verrons par la suite, l'accumulation dont parle Aristote est la thésaurisation. En tout cas, cette différenciation apparaît clairement dans le passage suivant : « La cause de ce contraste réside dans l'étroite connexion de deux espèces de chrématistique : elles se recouvrent l'une l'autre en ce que la chose dont chacune fait usage est la même : c'est bien de la même chose possédée qu'il y a usage, mais l'usage n'a pas lieu de la même manière dans les deux cas : la forme domestique de la chrématistique a en vue une fin autre, tandis que la

---

<sup>58</sup> Op. cit. p.601.

<sup>59</sup> Op. cit., chapitre 5-14.

seconde forme a pour fin l'accumulation même. »<sup>60</sup> Ainsi, la monnaie de réserve est celle qui est destinée aux dépenses de tous les jours.

Dans le langage monétaire moderne, cette catégorie correspond à ce que nous appelons le dépôt à vue et la monnaie active. Cette dernière catégorie correspond actuellement aux liquidités avec lesquelles nous réalisons nos dépenses quotidiennes.

La monnaie de réserve a une fonction économique très importante. Elle permet non seulement la réalisation des dépenses comme un mouvement continu, mais aussi d'assurer l'existence de stocks de biens et la disponibilité de services. En effet, si dans les sociétés marchandes<sup>61</sup> les biens offerts sont en abondance, c'est parce qu'il y a en contre-partie un pouvoir d'achat, sous la forme de monnaie de réserve. De sorte que les stocks de biens sont le résultat et la contre-partie de cette réserve. En d'autres termes, l'offre en acte, ainsi que les stocks qui l'alimentent, sont la conséquence d'une demande en puissance qui existe sous la forme précisément de monnaie de réserve. Ceci fait que l'offre globale est en raison directe à l'importance de ce pouvoir d'achat. Ainsi, si ce pouvoir d'achat venait à disparaître comme conséquence de l'abolition de la monnaie - ou des fonctions essentielles qui lui sont consubstantielles -, il est évident que la puissance de cette offre se dissipe d'elle-même.

Cela étant signalé, nous passons à la sixième catégorie : celle de la monnaie en tant qu'instrument d'accumulation. Il faut dire que cette fonction est plus complexe que les autres, dans la mesure où elle implique deux dimensions bien différentes. De plus, ces dimensions correspondent à deux phases différentes de l'univers social.

En effet, nous avons affaire, pour ce qui est de cette fonction à deux catégories différentes : à l'accumulation simple et à l'accumulation élargie. La première forme d'accumulation correspond à cette phase de l'univers social dans lequel l'individualisme est encore un phénomène plutôt marginal. Avec le

---

<sup>60</sup> *La Politique*, J. Vrin, Paris, p.61.



développement de l'individualisme et des échanges, qui en est la conséquence, nous assistons à la formation de l'accumulation élargie : la capitalisation.

Comme nous le verrons plus loin, l'accumulation élargie surgit avec l'épargne et le crédit. Du temps d'Aristote, seule existait la thésaurisation comme forme d'accumulation. Dans sa radicalité, le sujet de cette pratique n'était autre que l'avare. Plus précisément, celui qui par l'obsession de l'accumulation simple, retirait la monnaie de la circulation et appauvissait, par la même, le social. Car la rareté de monnaie, implique la réduction de la demande et, par la même, la pénurie générale. Dans ces circonstances, le crédit tendait à aggraver ce phénomène, en provoquant l'augmentation du niveau de thésaurisation. Nous savons que cette pratique fût très courante du 4ème au 1er siècle, avant l'ère chrétienne, aussi bien dans la sphère de la culture romaine que dans celle de la culture grecque.

Pour ces raisons, cette pratique de la thésaurisation fut considérée comme étant un phénomène négatif. De là, non seulement la connotation fortement négative liée à la pratique de l'avare, mais aussi au fait que le revenu de l'argent va être considéré comme le résultat de la pure et simple usure. Prêteur et usurier vont être considérés, alors, comme deux concepts synonymes. Nous trouvons une trace de cette problématique dans la *Politique* d'Aristote. C'est ainsi qu'il nous dit, à ce propos : « ce qu'on déteste avec le plus de raison, c'est la pratique du prêt à intérêts, parce que le gain qu'on en retire provient de la monnaie elle-même et ne répond plus à la fin qui a présidé à sa création. Car la monnaie a été inventée en vue de l'échange, tandis que l'intérêt multiplie la quantité de monnaie elle-même. C'est même l'origine du terme intérêt (de « toxos » enfant) : car les êtres engendrés ressemblent à leurs parents, et l'intérêt est une monnaie née d'une monnaie. Par conséquent, cette dernière façon de gagner de l'argent est de toute la plus contraire à la nature. »<sup>62</sup>

---

<sup>61</sup> A la différence de celles qui ne le sont pas, comme dans le cas des structures du socialisme dit réel.

<sup>62</sup> Op. Cit., p.65-66.

Comme on peut le comprendre aisément ce passage d'Aristote est particulièrement problématique, car il considère que l'auto-reproduction est contraire à la nature. Or, la plus simple observation nous montre que le propre de tout être, comme de tout organisme et de tout système, est de s'auto-reproduire, s'autoréguler et de s'auto-conserver. Il paraît, dès lors difficile de croire qu'un penseur aussi logique et cohérent qu'Aristote ait pu émettre un jugement aussi contraire à la nature des choses. Cela dit ce n'est pas ce texte qui a eu le plus d'influence dans l'histoire de l'interdit du prêt avec intérêt. En réalité les textes les plus efficaces, dans ce domaine, ont été d'ordre religieux. Comme on le sait l'Eglise catholique rappela très souvent cet interdit. C'est d'ailleurs une des décisions les plus importantes prises lors du conseil de Trente, en 1563. Nous trouvons, par ailleurs, la même logique dans le cas de l'Islam. *Le Coran* est à ce niveau-là très explicite. C'est ainsi qu'on peut y lire : « Dieu a permis la vente et il a interdit l'usure » (II, 275)<sup>63</sup>.

Pour cette raison il y est dit encore : « Ceux qui se nourrissent de l'usure ne se dresseront au Jour du Jugement » (Ibidem).

D'ailleurs l'auteur du Coran menace ceux qui pratiquent le prêt avec intérêt en leur disant : Si vous ne renoncez à l'usure « attendez-vous à la guerre de la part de Dieu et de son Prophète. » (II, 279) De plus, il est important de noter que c'est pour cette raison qu'il condamne le peuple de l'Eternel. Le passage suivant est à ce niveau-là particulièrement clair : « ils ont pratiqué l'usure qui leur était pourtant défendue » (IV, 161).

Il se pose, dès lors, la question de savoir jusqu'à quel point cette interdiction a effectivement été formulée. Or nous constatons que cette interdiction a bien existé, mais elle ne concerne que les membres du peuple de l'Eternel. Le passage suivant est très explicite à ce niveau-la : « Si tu prêtes de l'argent à mon peuple, au pauvre qui est avec toi, tu ne seras point à son égard comme un créancier, tu n'exigeras de lui point d'intérêt ». (Exode 22,25)

---

<sup>63</sup> Rappelons que dans la tradition musulmane, le prêt avec intérêt est l'usure : la « riba ».

En tout cas il y est dit très clairement : « Tu pourras tirer un intérêt de l'étranger, mais tu n'en tireras point de ton frère. » (Deutéronome 23,20). Puis à la question de savoir qui est le frère en question Ezéquier répond : « Tes frères sont les hommes de ta famille et toute la maison d'Israël » (11,15)<sup>64</sup>.

Ceci nous montre jusqu'à quel point l'interdit du prêt avec intérêt ne vient pas de l'Eternel comme l'a affirmé pendant des siècles la conscience dite monothéiste. Ce mal entendu peut bien être le résultat du fait que comme le dit Paul<sup>65</sup>, chaque fois qu'ils lisent Moïse un voile obscurcit leur intelligence.

Quoi qu'il en soit, il est important de comprendre que cet interdit a joué dans l'histoire du monde pré-capitaliste un rôle de première importance. Nous savons, en tout cas, que cette prohibition va disparaître tout d'abord en Hollande en 1658, lorsque le pouvoir d'alors déclara ne plus être concerné par l'interdit du prêt avec intérêt.

Mais c'est surtout à cause des changements institutionnels produits par la révolution anglaise que le prêt avec intérêt, donc le crédit, va prendre une dimension essentielle. Plus précisément c'est cette pratique qui va permettre le dépassement de la fonction de la monnaie comme seul instrument d'accumulation simple. En effet nous allons, alors, constater le développement de la fonction de l'accumulation élargie : de la capitalisation.

Ce qui veut dire que la fonction de l'accumulation va se dédoubler pour donner d'un côté, l'accumulation simple, et de l'autre, l'accumulation élargie. Par conséquent dans l'ordre des fonctions, nous pouvons dire qu'en sixième lieu la monnaie est un instrument d'accumulation simple, de thésaurisation. Plus précisément le fait que les gens gardaient leurs richesses monétaires chez eux. Ce qui permettait la constitution de fortunes. Mais la thésaurisation provoquait la stérilisation de la monnaie ainsi stockée.

---

<sup>64</sup> Dans le Lévitique on peut lire aussi : " Vos frères, les enfants d'Isra'el (25,46). Voir aussi I Rois 12,24, où la même expression est employée.

<sup>65</sup> 2 Corinthiens 3,15.

Le passage à la septième fonction de la monnaie comme instrument de l'accumulation élargie sera la conséquence de la transformation institutionnelle produite par l'Habeas Corpus Act. Plus précisément par la formation de l'individualisme qui a comme fondement le principe de la sécurité juridique. Ceci fait que les individus, quel que soient leurs conditions sociales, vont avoir la possibilité de disposer librement et en toute sécurité de leur richesses monétaires.

C'est ainsi que vont apparaître très rapidement les nouvelles structures bancaires : les « country banks », les banques régionales. Rappelons que l'Habeas Corpus Act fut institué fin 1679 et à partir de janvier 1680 nous constatons l'existence des premières « country banks ». Plus précisément des nouvelles institutions de dépôt et d'émission.

Car le rôle de ces nouvelles institutions est celui de recevoir des dépôts contre rémunération. Par conséquent l'apparition de l'épargne qui est la septième fonction de la monnaie. De sorte que les réserves métalliques qui étaient jusque-là stérilisées dans les réserves privées, vont commencer à devenir efficaces et atteindre par la même, une vitesse de circulation de plus en plus élevée.

L'épargne va ainsi devenir, selon la logique du système capitaliste classique, la condition première de l'accumulation élargie, de la croissance économique. Mais les dépôts vont être conditionnés par la rémunération de l'épargne. C'est avec du papier que cette rémunération va se faire, plus précisément avec des billets de banque. Pour cette raison nous disons que les « county banks » étaient des institutions de dépôts et d'émission.

Cela étant souligné nous devons toute fois tenir présent à l'esprit qu'au sein de ce système va se maintenir le mouvement du flux et de reflux de l'or. En d'autres termes les réserves privées d'or vont tantôt se déposer dans les banques, tantôt retourner dans les bas de laine. De sorte que la thésaurisation et l'épargne vont se manifester en rapport antagonique. L'indicateur de cette relation contradictoire étant le taux de rémunération de l'épargne.

C'est ainsi que le besoin d'épargne tendait à augmenter ce taux de rémunération, tandis que sa surabondance secrète le phénomène contraire. En tout état de cause il convient de retenir que, au sein de ce système<sup>66</sup>, l'épargne était la condition de l'investissement. Car sans épargne il ne pouvait pas y avoir du crédit, donc des possibilités d'investissements.

Ceci nous permet de passer à la huitième fonction de la monnaie. Plus exactement à la monnaie comme instrument de crédit. Car il est important de tenir présent à l'esprit que ces institutions bancaires cherchaient à augmenter les dépôts en vue de les faire travailler, donc du crédit.

Mais le crédit se manifeste comme un multiplicateur de la base monétaire, car le volume des engagements est supérieur à cette base elle-même. Pour cette raison nous disons que le crédit est la manifestation de la vitesse de circulation de la monnaie. Mais cette vitesse est elle-même en rapport inverse au loyer de l'argent. De là que plus ce niveau est bas, plus important est le niveau de l'activité économique. Ce qui veut dire que le taux de crédit est l'instrument du niveau d'efficacité de la monnaie.

Cela dit, la finalité du crédit était alors l'investissement, car à l'époque classique le crédit à la consommation n'existait pas encore. Pour cette raison nous pouvons dire qu'en neuvième instance la monnaie est un instrument d'investissement et de consommation. En tout état de cause l'investissement va s'objectiver dans le machinisme et provoquer ce processus de développement de la capacité productive, de la production dans une échelle de plus en plus élevée. C'est précisément ce que nous appelons l'accumulation élargie, le capitalisme. Par conséquent, l'accumulation simple s'accomplit dans l'accumulation élargie.

Le capitalisme apparaît ainsi, dans son effectivité, comme la manifestation de l'élévation du niveau d'efficacité de la monnaie. Il n'est d'ailleurs pas difficile de constater qu'il ne peut pas y avoir de capitalisme sans crédit. Plus précisément sans crédit abondant et bon marché. En effet, l'interdiction du

---

<sup>66</sup> Ce qui n'est pas le cas du système actuel fondé sur le papier monnaie.

crédit permettait la formation de fortunes, tandis que le développement du crédit va produire le phénomène de l'accumulation élargie : la production dans une échelle de plus en plus élevée.

Ce système de l'accumulation élargie se manifeste ainsi comme la conséquence de l'accès à une logique supérieure de la monnaie. Ce n'est donc pas un hasard si la formation de ce système, en Angleterre en 1680, va être suivie peu de temps après par la révolution industrielle en 1700.

Cela étant souligné passons à la dernière fonction de la monnaie. Plus précisément le fait qu'elle est en dixième instance un instrument de compte et de comptabilité. Pour ce qui est de cette dimension nous savons que la monnaie a toujours été un instrument de comptabilité. En effet, la monnaie est intimement liée à la subdivision en parties précises. De là la nécessité de sa quantification. Pour cette raison dans la vie courante nous parlons de quantités déterminées de monnaie.

Mais la comptabilité est une pratique qui va apparaître avec le développement des échanges. L'histoire de l'économie nous signale que c'est en 1494 que Luc Pocioli va développer le système de la comptabilité double, avec la colonne des dépenses et celle des recettes. Mais dans ce système nous ne comptabilisons pas les biens et les services, mais plutôt la monnaie. De telle sorte qu'à la fin la monnaie est objet d'elle-même.

De sorte qu'avec les fonctions de la monnaie nous avons affaire à un mouvement où la monnaie est tout d'abord moyen terme de l'échange pour retourner, enfin, à elle-même en tant qu'instrument de compte et de comptabilité. Il s'agit par conséquent d'un mouvement qui est en lui-même cohérent. Cela dit le véritable accomplissement du rôle de la monnaie ne peut se manifester qu'à partir du moment où elle est l'instrument de la justice corrective et assure la proportionnalité dans l'échange entre les membres de la communauté des nations.

## 2) *Valeur monétaire et valeur éthique*

Lorsque nous parlons de la valeur monétaire, nous ne nous référons pas à la valeur de la monnaie - donc, à la source de sa valeur marchande -, mais bien à sa dimension axiologique. En effet, la monnaie est un produit de la raison instituante et, en tant que telle, elle joue un rôle de premier ordre dans le processus de réalisation de la substance éthique de l'humain.

Comme nous l'avons souligné, en reprenant une thèse fondamentale d'Aristote, l'être humain est un être qui doit produire des biens et des valeurs pour satisfaire ses propres besoins. Parmi les systèmes de valeurs qu'il produit, nous trouvons ceux qui sont le produit de la raison instituante, comme le droit, l'économie et la politique. Cet ensemble de systèmes est ce que nous appelons, suivant Hegel, la manifestation de la moralité objective. En d'autres termes, la moralité objective se réalise par le biais de la raison instituante. La monnaie est précisément une de ses plus hautes manifestations, car elle est instituée en vue de réaliser un système de besoins qui tend à garantir et assurer l'universalité des rapports matériels entre les êtres humains. Tout d'abord au sein des communautés sociales, pour se projeter par la suite au niveau du marché international.

Pour ce qui est de la création de la monnaie, nous avons vu qu'elle est le produit de la convention s'objectivant au niveau du pouvoir de l'État. Remarquons que cet acte créateur n'est pas le produit de l'arbitraire, mais plutôt d'une nécessité et en vue de permettre la proportionnalité dans l'échange.

En ce qui concerne l'acte créateur lui-même il faut rappeler que la puissance instituante doit tout d'abord, choisir un étalon qui soit pratiquement viable. Ceci, tout en étant, pour ainsi dire, conscient qu'il est dans son pouvoir, « soit de changer » la monnaie, « soit de décréter qu'elle ne servira plus »<sup>67</sup>. Par conséquent, la puissance instituante peut choisir son étalon. De la même manière qu'elle peut par la suite, soit changer, soit supprimer son existence.

Ces différentes possibilités sont essentiellement le résultat du fait que la monnaie, comme nous l'avons déjà rappelée, est un phénomène légal.

A l'époque moderne nous constatons souvent la manifestation de ces alternatives et ce d'une manière particulièrement frappante. Ce phénomène étant le résultat du fait soit que les changements de monnaie se produisent à intervalles très courts<sup>68</sup>, soit qu'il y a suppression de cet instrument<sup>69</sup>. Comme nous l'avons remarqué, ces changements erratiques et drastiques de politique monétaire n'existaient pas dans la tradition. Cela à cause du fait que les métaux précieux étaient considérés comme la matière idéale de cet étalon de mesure. Il avait ainsi des sociétés dont l'étalon était l'or, et d'autres qui employaient à cette fin l'argent métal. Dans certaines sociétés il y a eu aussi des très longues périodes de bi-métalisme.

En tout cas, l'emploi de ces métaux rares empêchait toute forme de création arbitraire de monnaie. En effet à côté de l'acte instituant, l'Etat garde la faculté d'émettre plus ou moins de monnaie. Comme on peut aisément le comprendre cette possibilité va prendre une dimension importante avec l'institution du papier monnaie.

L'expérience moderne nous montre, par conséquent, qu'en plus de l'acte instituant il convient de tenir compte du phénomène de l'émission monétaire<sup>70</sup>. Un état conditionné par un minimum d'éthicité doit pouvoir maîtriser ce deuxième facteur, car de par son rôle en tant que puissance institutante, il se doit de garantir une stabilité plus ou moins importante de sa monnaie.

Cette responsabilité éthique de l'État trouve son fondement dans le fait que l'existence de la monnaie correspond à une nécessité et se réalise en vue de

---

<sup>67</sup> *Ethique de Niconaque*, 5,5,11.

<sup>68</sup> Cas de certains pays de l'Amérique Latine.

<sup>69</sup> Comme au Cambodge, avec les Khmers rouges.

<sup>70</sup> En France, selon l'article 34 de la Constitution de 1958, la loi fixe non seulement "l'assiette, le taux et les modalités de recouvrement des impositions de toute nature", mais aussi " le régime d'émission de la monnaie." – A ce propos, rappelons que depuis l'apparition de la monnaie unique européenne, 1<sup>er</sup> janvier 1999, cet article a cessé d'être efficace pour ce qui est l'émission monétaire. Actuellement c'est la BCE qui accorde ce droit d'émission en échange de réserves.



permettre la proportionnalité dans l'échange. Pour ce qui est de cette nécessité, nous avons déjà souligné le fait que l'apparition de la monnaie correspond au besoin d'élargir les échanges et d'accroître les biens en circulation. En d'autres termes, l'élargissement des échanges correspond à la nécessité de dépasser l'horizon de l'autosubsistance et de la pénurie généralisée, pour créer les conditions du développement des capacités de chacun, en vue de contribuer au bien-être général.

Par conséquent, de par la nécessité de son existence, la monnaie joue un rôle éthique, car un des buts de la substance éthique de l'humain est précisément celui de dépasser le règne de la misère. De ce point de vue, comme on peut aisément le comprendre, la monnaie doit être perçue comme un instrument de ce processus d'accomplissement de la substance éthique de l'humain. De plus, cette dimension apparaît immédiatement dans le fait que la monnaie est un produit du droit et que le droit conditionne l'économie.

Ainsi, à la base du phénomène instituant la monnaie, il y a la nécessité de maintenir et d'assurer l'élargissement des échanges. Mais, cette nécessité ne doit pas être perçue comme une nécessité nécessiteuse. Il s'agit bien plutôt d'une exigence de la raison. En effet ce qui se manifeste dans ce phénomène instituant, quelque soit son niveau, c'est l'objectivation de la raison. Laquelle a comme finalité, en tant que dimension axiologique, comme l'a signalé Aristote, la création d'une communauté d'égaux en vue de bien vivre. De sorte que le développement de la substance éthique, contenu dans la manifestation du phénomène monétaire, est une exigence de la raison axiologique. Ce processus implique - comme on peut le comprendre aisément à partir de ce qui vient d'être exposé -, la réalisation accomplissante des différentes fonctions de la monnaie.

Ce jugement peut paraître absurde, voire provocateur à partir de la sensibilité dominante dans notre monde. Cette sensibilité est, en effet, très

imprégnée de christianisme et de marxisme<sup>71</sup>. Rappelons par exemple, que les premiers Pères de l'Église considéraient la monnaie comme le crottin du diable. Donc, comme le négatif du négatif. Marx de son côté dans les *Fondements à la Critique de l'Économie Politique*, affirme que la monnaie est la manifestation de la vénalité et de la prostitution universelle.

Certes, dans la positivité des réalités que nous avons connu jusqu'à présent la monnaie a très souvent véhiculé et cimenté l'horreur dans le monde. Cela de même, d'ailleurs, que le droit, la politique et l'économie en général. Or, une fois cela constaté se pose la question de savoir, si ces dérives dans le négatif doivent nous conduire au rejet de toute manifestation de l'axiologie rationnelle? Doit-on, par conséquent, supprimer la monnaie parce qu'elle a très souvent été une manifestation négative dans le monde ? Il faut être conscient, comme nous l'avons souligné qu'une telle perspective implique la fin de toute dimension rationnelle capable de conditionner l'existence des collectivités humaines.

Il est, en tout cas, nécessaire de rappeler que pour Aristote la monnaie est une manifestation de la justice corrective, au même titre que le droit privé. Le but éthique de la monnaie est celui d'assurer la proportionnalité dans l'échange. Ce but est atteint par le simple fait que la monnaie est un instrument de mesure. Elle met donc sur le même pied des biens dissemblables. La table ou la maison cessent ainsi d'être ce qu'elles sont pour devenir des « quantum » de l'instrument de mesure. C'est précisément cette identité qui les rend échangeables et qui permet d'établir un rapport entre l'une et l'autre. Car les biens, en se rapportant à la monnaie, cessent d'être des simples valeurs d'usage, pour devenir des objets ramenés à une proportion. En d'autres termes, une table donnée cesse d'être ce qu'elle est, selon ses qualités et caractéristiques propres, pour devenir une proportion de la mesure commune. De sorte que la proportionnalité dans l'échange est, justement, le résultat d'une réduction des choses à une proportion monétaire. De plus, cette proportionnalité est donnée par les automatismes du marché. Et elle est

---

<sup>71</sup> Ces visions du monde constituent en quelque sorte notre " Weltgeist ", l'esprit de notre monde.

donnée avant que l'échange ne se réalise. Les sujets de l'échange sont donc au courant de cette valeur avant que l'échange ne se réalise. C'est d'ailleurs par rapport à cet indicateur que les sujets de l'échange entrent en palabre. Car le commerce est par définition et dans sa pratique non seulement une relation entre les choses, mais aussi un rapport entre les sujets.

On peut à présent se poser la question : pourquoi faut-il que l'échange soit proportionnel, ou selon le principe de l'égalité proportionnelle? Eh bien, la réponse est donnée par la logique même du rapport entre les sujets ! Dans l'univers social, nous l'avons vu, les sujets de l'échange sont en rapport d'égalité. Cela fait, par conséquent, que l'échange entre égaux doit se réaliser selon le principe de l'égalité proportionnelle.

Ce devoir-être est conditionné par une nécessité et un principe éthique. La nécessité n'est autre que celle d'assurer et de garantir l'existence de la communauté sociale. Le principe quant à lui est celui de la justice, qui veut que l'égal soit traité en égal et l'inégal en inégal. Il faut de plus être conscient, par rapport à cette problématique de l'égalité, que ce phénomène n'est pas un fait naturel, le produit de la nature ; mais, bien le produit du droit.

C'est en effet, l'ordre institutionnel de chaque structure sociale qui détermine le niveau et la forme de l'individualisation au sein d'elle même. Pour ce qui est de l'échange, l'individualisation de base en est son support. Cela veut dire que les sujets de l'échange sont nécessairement des sujets de droit civil. A ce propos, comme on le sait, les esclaves n'étaient pas, dans l'univers gréco-romain, des sujets de l'échange<sup>72</sup>.

Il est clair, par conséquent, que les sujets de l'échange sont, au sein de la pratique de l'échange, sur un pied d'égalité. De sorte que la garantie de proportionnalité dans l'échange est une condition de cette égalité. Car, entre égaux il s'agit d'empêcher par tous les moyens que les uns l'emportent par

---

<sup>72</sup> Bien évidemment, les esclaves allaient au marché, mais ils n'étaient considérés que comme des simples instruments de leur seigneurs, de même que les femmes et les mineurs. En effet, si ces singularités n'étaient pas sujet de l'échange c'est parce qu'elles n'étaient pas sujets de

rapport aux autres. Ceci, dans le sens où les uns seraient des perdants et les autres des gagnants.

Comme nous venons de le voir, la monnaie permet le marché et le marché donne la possibilité de l'échange proportionnel. Cette activité présuppose un certain niveau d'individualisation. Ainsi, les sujets de l'échange non seulement connaissent les indicateurs du marché, mais sont aussi en condition de palabrer sur les termes de l'échange.

Les sujets sont alors conscients de la justesse des termes de l'échange. Néanmoins, il se peut qu'une marchandise comporte un vice de forme et qu'une des personnes soit lésée par la transaction. Dans ce cas, la personne trompée peut toujours faire appel à la puissance judiciaire. Le rôle du juge étant celui de rétablir la proportion raisonnable.

C'est pour ces raisons qu'Aristote considère que la monnaie est l'un des instruments de la justice corrective, au même titre que le droit commercial. Son but éthique étant de créer et de sauvegarder l'égalité proportionnelle dans l'échange. Voici comment le philosophe grec perçoit cette problématique : « ce qui constitue cet échange proportionnel, c'est l'union en diagonale. Prenons, par exemple, un architecte A, un cordonnier B, une maison C, une chaussure D. Il faut que l'architecte reçoive du cordonnier le travail de celui-ci, et qu'il lui donne en échange le sien. Si donc, premièrement, est réalisé cette égalité proportionnelle, si deuxièmement la réciprocité existe, les choses se passeront comme nous venons de le dire. Faute de quoi, l'égalité sera détruite et ces rapports n'existeront plus. Car rien n'empêche alors l'œuvre de l'un de l'emporter sur l'œuvre de l'autre. Il faut donc les rendre égales »<sup>73</sup>.

L'idée fondamentale de ce passage est représentée par l'image de « l'union en diagonale ». Il faut dire que dans la tradition on a eu tendance à considérer cette image, comme dit Jean Voilquin, comme un abus de la géométrie qui ici éclaire peu la question. Or ce jugement nous semble problématique. En effet,

---

contrat. Donc, en bref, des sujets de droit civil. Elles étaient, d'□s lors, considérées comme des irresponsables.

<sup>73</sup> Op. Cit. 5,5,8.

l'idée aristotélicienne nous semble plutôt lumineuse. Car, nous pouvons nous représenter un carré, où les échangeurs et les choses échangées sont en relation opposée. C'est ainsi qu'A veut échanger son bien a avec B, lequel dispose d'un bien b. Car comme nous l'avons vue, la valeur échangeable d'un bien est réellement égale à la quantité de travail que ce bien met son propriétaire en état de se procurer. De sorte que le rapport s'établit suivant la figure<sup>74</sup> aristotélicienne de la façon suivante :

A-----b

a-----B

Par conséquent A est en rapport à B en vue de l'échange. De plus A et B sont sur un pied d'égalité. De telle manière que puisqu' A est en égalité avec B, il est normal qu'il y ait échange proportionnel. La réciproque est, quant à elle le résultat de la complémentarité. L'un a besoin de l'autre, mais pour que l'échange puisse se réaliser il est nécessaire qu'il y ait égalité proportionnelle. Donc, d'un instrument capable d'établir cette proportionnalité. Comme le dit le philosophe grec : » Le rapport qui existe entre le paysan et le cordonnier doit se retrouver entre l'ouvrage de l'un et celui de l'autre. Toutefois, ce n'est pas au moment où se fera l'échange qu'il faut adopter ce rapport de proportion ; autrement, l'un des termes extrêmes aurait doublement la supériorité [...] ; c'est au moment où chacun est encore en possession de ses produits. A cette condition les gens sont égaux et véritablement associés parce que l'égalité en question est en leur pouvoir ; par exemple un paysan A, une certaine quantité de nourriture C, un cordonnier B et le travail de celui-ci D, qu'on estime équivaloir à cette quantité. Si l'on ne pouvait pas établir cette réciprocité, il n'y aurait pas de communauté sociale possible. Quant au fait que c'est le besoin qui maintient la société, comme une sorte de lien, en voici la preuve : que deux personnes n'aient pas besoin l'une de l'autre, elles n'échangent rien. C'est le

---

<sup>74</sup> Qui est celle d'un carré.

contraire si l'on a besoin de ce qui est la propriété d'une autre personne, par exemple du vin, et qu' on donne son blé à emporter »<sup>75</sup>.

De sorte que la réciprocité est conditionnée par le fait que l'être humain est un être qui n'est pas destiné à vivre dans la solitude. Nous avons besoin les uns des autres. Il s'agit, par conséquent de créer les conditions pour que l'échange soit assuré et garanti dans sa proportionnalité. Ce à quoi parvient la communauté sociale, en instituant cet instrument que nous appelons la monnaie. De sorte que, ce phénomène est aussi bien un instrument rationnel et efficace, qu'une manifestation de la moralité objective. Nous étudierons plus loin le côté de l'efficacité de cet instrument. Ce qui nous intéresse ici, c'est sa dimension rationnelle et éthique. Or, ce qui revient au même, c'est sa dimension d'axiologie rationnelle. En effet, du point de vue axiosophique l'éthique est raison pratique et la rationalité universelle est purement axiologique.

Cela dit, pris dans sa forme simple la dimension rationnelle de la monnaie se manifeste à deux niveaux : Premièrement, la monnaie est un instrument dont la rationalité est en puissance ; la rationalité qui est en acte dépend de l'ordre institutionnel qui conditionne son existence.

Deuxièmement, la monnaie est un instrument rationnel parce qu'elle est produite de la raison se manifestant en tant que substance de la moralité objective. Cette dimension est aussi en puissance, car l'Etat peut être l'objectivation de ce qui est rationnel et juste, comme de son contraire.

Pour ce qui est de la dimension éthique de la monnaie, nous avons déjà signalé que, par le fait même qu'elle permet la proportionnalité dans l'échange, la monnaie est l'extériorisation de la justice correctrice. Cette dimension trouve aussi son fondement dans le fait que la monnaie permet, dans sa fonction purement rationnelle, la réalisation accomplissant du système des besoins.

A partir de cette perception du phénomène monétaire, il est important de saisir sa distance abîsmale qui la sépare du jugement suivant de K. Marx :

---

<sup>75</sup> Op. cit. 5,5, 12-13.

« Moyens et pouvoirs universels, extérieurs, venant ni de l'homme en tant qu'homme, ni de la société humaine en tant que société, moyen et pouvoir de changer l'idée en réalité et la réalité en simple idée, l'argent transforme les forces réelles et naturelles de l'homme en idées purement abstraites, en imperfections, chimères et tourments ; de même, les imperfections et les chimères, les puissances stériles et purement imaginaires de l'individu, il les transforme en puissances réelles. En vertu de quoi l'argent est la perversion générale des individualités qu'il change en leur contraire, en leur attribuant des qualités qui ne sont pas le moins du monde les leurs.

Il apparaît alors comme la puissance corruptrice de l'individu, des liens sociaux, etc., qui passent pour être essentiels. Il transforme la fidélité en infidélité, l'amour en haine, la haine en amour, la vertu en vice, le vice en vertu, le valet en maître, le maître en valet, la bêtise en intelligence, l'intelligence en bêtise. Notion existante et agissante de la valeur, l'argent confond et échange toute chose ; il en est la confusion et la conversion générale. Il est le monde à l'envers, la confusion et la conversion de toutes les qualités naturelles et humaines »<sup>76</sup>.

Par conséquent, la différence fondamentale entre la perception qu'Aristote a du phénomène monétaire, -que nous reprenons comme base dans cette théorisation-, et la conception de Marx, peut se réduire essentiellement aux points suivants. Premièrement, pour Aristote la monnaie est un phénomène rationnel, tandis que pour Marx il s'agit d'une puissance maléfique. Deuxièmement, pour Aristote la monnaie est un instrument de la justice corrective, par contre pour Marx elle est une puissance pervertie et pervertissante.

Cela étant signalé, revenons aux catégories qui sont à la base de ce sous-chapitre : le rapport entre la valeur monétaire et la valeur éthique. En effet, nous avons affaire dans cette relation à deux notions dont l'une, la valeur éthique, a une dimension d'ordre universelle, tandis que l'autre a une dimension d'ordre

particulière. Pour cette raison, nous avons pu laisser entendre que la valeur éthique se réalise dans la valeur monétaire, par le biais de la moralité objective. Ceci dans le sens où la valeur monétaire médiatise le rapport entre la sphère éthique et la sphère de la reproduction matérielle au sens général de ce terme.

### 3) *La valeur de la monnaie*

C'est avec le développement de l'histoire de la monnaie que va se poser la question de savoir qu'est ce qui détermine sa valeur. Cette interrogation est, toutefois, à différencier de celle de savoir comment se détermine la valeur de la monnaie<sup>77</sup>, ainsi que celle de savoir comment se détermine la valeur des biens<sup>78</sup>.

Pour ce qui est de la détermination de la valeur de la monnaie, nous savons qu'Aristote avait signalé le fait qu'elle varie, mais que ces variations n'empêchaient pas cet instrument de jouer les fonctions qui sont les siennes et particulièrement, en l'occurrence, d'être instrument de réserve. Le texte aristotélicien est, plus précisément, formulé de la façon suivante : « Cette monnaie même éprouve des dépréciations, n'ayant pas toujours le même pouvoir d'achat. Toutefois elle tend plutôt à être stable. »<sup>79</sup>. Comme on peut aisément le comprendre, d'après ce passage le philosophe grec parle d'une monnaie qui est très stable. Ce qui n'est pas le cas à notre époque, en ce qui concerne la plus grande partie des monnaies. Cette stabilité, dont il est question, est le résultat d'un étalon monétaire exprimé par les métaux précieux, et plus particulièrement par l'or.

Quoi qu'il en soit, le problème de la détermination de cette valeur - ou des causes conduisant à l'appréciation ou à la dépréciation de la valeur de la monnaie -, va être au centre de la réflexion chez Locke. Nous la trouvons par la suite chez Ricardo et Marx. A notre époque, la thèse dominante sur la valeur de

---

<sup>76</sup> *Economie et Philosophie*, (Manuscrits Parisiens), (1844). Voir Karl Marx, Oeuvres, Economie 2, B. de la P., p.117 et suivante.

<sup>77</sup> Voir plus loin le sous-chapitre sur "La valeur échangeable de la monnaie."

<sup>78</sup> Nous traitons, cette problématique dans le chapitre 3, 1, concernant la formation des prix.



la monnaie s'est développée en tant que production théorique spontanée. Elle est en tout cas liée au problème de l'inflation, de même qu'à la théorie monétariste.

Nous allons étudier ces trois positions théoriques en vue de trouver une réponse adéquate à la logique du problème qu'elle pose. Nous ferons cette analyse, pour des raisons méthodologiques, dans l'ordre suivant : Premièrement, la théorie ricardienne, dans sa version marxiste. Deuxièmement, la théorie inflationniste moderne, et troisièmement, la théorie quantitative de la monnaie. C'est en rapport à cette dernière théorie que nous parlerons de la théorie monétariste. -Comme on peut le constater, cette démarche n'est pas conditionnée par l'historicité de la production théorique elle-même. Il s'agit bien plutôt d'une démarche conceptuelle. Le but étant de saisir la logique même de ce phénomène. Cela dit, passons à l'analyse de la première théorie.

En effet, cette théorie part de la thèse ricardienne sur la valeur-travail. Selon cette thèse, la valeur des marchandises est déterminée par le temps de travail nécessaire à leur production. Pour Ricardo cette thèse peut expliquer, de par sa dimension théorique fondamentale, aussi bien la valeur des marchandises, que la valeur du travail et de la monnaie. Au fur et à mesure qu'il développe cette thèse, Ricardo tend à marginaliser le rôle explicatif de la théorie de la valeur-travail sur la valeur de la monnaie. Malthus n'est, d'ailleurs, pas étranger à ce changement. Mais quoi qu'il en soit, c'est Marx qui reprend cette thèse dans toute son effectivité.

Pour lui, en effet, la théorie de la valeur-travail explique bel et bien la valeur de la monnaie. Voilà ce qu'il nous dit à ce propos : « Nous avons déjà fait la remarque que la forme équivalente d'une marchandise ne laisse rien savoir sur le montant de sa quantité de valeur. Si l'on sait que l'or est monnaie, c'est-à-dire échangeable avec toutes les marchandises, on ne sait point pour cela combien valent par exemple 10 livres d'or. Comme toute marchandise, l'argent ne peut exprimer sa propre quantité de valeur que relativement, dans d'autres

---

<sup>79</sup> *Ethique de Nicomaque*, 5,5,14

marchandises. Sa valeur propre est déterminée par le temps de travail nécessaire à sa production, et s'exprime dans le quantum de toute marchandise qui a exigé un travail de même durée »<sup>80</sup>.

Par conséquent, pour Marx la valeur de la monnaie est déterminée par le temps de travail nécessaire à sa production. Remarquons qu'il n'emploie pas ici le concept de socialement nécessaire. Ceci, à cause du fait que la production de métal jaune est un phénomène international. Nous avons de plus, affaire dans le cas de l'or - pour ce qui est de l'époque classique du capitalisme -, comme on le sait, à un étalon universel. Il était donc problématique pour Marx, dans ce cas là, de parler de socialement nécessaire. Il répand, dès lors, la formule strictement ricardienne.

Cela étant signalé, à proprement parler le problème ne se situe pas là. Il se manifeste, plutôt, lorsque nous réfléchissons sur une telle définition par rapport à la monnaie actuelle. Car, c'est dans les conditions actuelles que l'absurde de cette thèse se dévoile dans toute sa radicalité. Il serait, en effet, difficile de soutenir, à l'intérieur du système monétaire actuel, que la différence de valeur d'un billet de 100 dollars, avec un billet de 1 dollar, se situe dans la différence du temps de travail nécessaire à leur production. -Il faut noter que dans le cas du dollar U.S.A., nous avons affaire à une monnaie où il n'y a précisément pas de différence matérielle entre les coupures en circulation.

Cette argumentation fut déjà employée par Malthus pour critiquer la thèse ricardienne. C'est la raison pour laquelle Ricardo change d'avis pour ce qui est du rapport entre la théorie de la valeur-travail et la valeur de la monnaie. Si Marx revient à la thèse de base de Ricardo, c'est parce que alors le papier monnaie n'était pas de la monnaie au sens strict du terme. Il s'agissait plutôt d'une quasi-monnaie au sens quantitatif<sup>81</sup> du terme. Mais, cette argumentation de Marx n'est plus valable à l'époque actuelle ; car, comme on sait, à notre époque le papier-monnaie est la monnaie au sens strict de ce terme.

---

<sup>80</sup> *Le capital* 1, Première section, chapitre 3. Voir Oeuvres, Economie 1, B. de la P., p.628.

<sup>81</sup> Plus précisément, de la théorie quantitative.

Toutefois ce détour par le papier-monnaie ne doit pas laisser penser que la théorie de la valeur-travail puisse être valable dans le cas de l'or comme étalon. Nous avons déjà souligné la problématique de cette thèse pour ce qui est la valeur des marchandises. En réalité, Marx ramène l'or au concept de la marchandise pour expliquer sa valeur à partir de la théorie de la valeur travail.

Pour ce qui est de la théorie inflationniste<sup>82</sup> moderne, il faut signaler qu'elle explique les variations de la valeur de la monnaie à partir du rapport global entre l'offre et la demande des biens et services. Il y a, dès lors, inflation lorsque la demande est supérieure à l'offre, tandis que la déflation est le résultat du phénomène contraire. Il est question, par conséquent, à partir de cette thèse de la manifestation des variations dans la valeur de la monnaie. Ce qui donne l'inflation et la déflation.

De plus, comme nous le verrons plus loin, cette théorie confond inflation et hausse des prix, déflation et baisse des prix. Mais, quoi qu'elles en soient les confusions, il est clair que cette thèse considère les variations de la valeur de la monnaie comme étant la conséquence des variations dans l'offre et la demande globale des biens et services. La cause se trouve, dès lors, précisément, dans ces changements au niveau du marché général.

De sorte que selon cette théorie, les variations dans la valeur de la monnaie ne sont pas la conséquence des causes propres à la monnaie elle-même, mais plutôt des causes extérieures. En l'occurrence si la demande est supérieure à l'offre, cela implique le fait qu'il y a trop de monnaie à la recherche de peu de biens. Par contre, si l'offre est supérieure à la demande globale, nous assistons au phénomène contraire : qu'il y a peu de monnaie et trop de biens.

Cela fait, par conséquence, que la surabondance et la rareté de monnaie sont secrétées par le marché global des biens et services. De telle manière que ce rapport impliquerait un mécanisme de régulation globale. Ainsi, lorsqu'il y a peu de biens c'est parce qu'il y a surabondance de monnaie. Or cette surabondance d'argent devrait permettre l'augmentation de la production. On

---

<sup>82</sup> Nous étudions plus loin l'ensemble de ces thèses.

devrait ainsi se trouver devant un mouvement cyclique, s'il s'agissait d'un mécanisme régulateur. Ceci, dans le sens où la surabondance de monnaie devrait donner lieu à la reprise de la production, et la surproduction qui peut en suivre devrait provoquer la rareté de monnaie.

Or, le problème est que d'un côté, ce mouvement cyclique ne se produit pas dans la réalité, et que de l'autre l'inflation s'est toujours produite, dans les sociétés modernes, au sein d'une surproduction plus ou moins importante. Ce qui rend cette thèse totalement problématique. En effet, la cohérence d'un tel mécanisme régulateur impliquerait plutôt que la surabondance de monnaie devrait correspondre à la sous-production, et que la rareté de monnaie devrait se manifester avec le phénomène inverse.

Il est clair, de plus, que lorsque nous parlons de sur-demande, cela impliquerait le plein-emploi des facteurs de production en vue de satisfaire une telle demande. Par conséquent, l'inflation, et à plus forte raison l'hyper-inflation, devrait donner sur-utilisation de la capacité productive existante, ainsi que le plein emploi de la force de travail. Or, dans la réalité nous constatons précisément le contraire. -Comme nous l'éclairerons plus loin, nous avons affaire ici à une confusion entre les régulateurs englobants et les régulateurs sectoriels.

Toute cette série de malentendus théoriques nous mène nécessairement à étudier de près la théorie quantitative de la monnaie. Cette théorie, comme on le sait, a son origine dans les célèbres *Considérations concernant la valeur de la monnaie* de John Locke<sup>83</sup>. Le premier texte fût publié pour la première fois en 1692 et le deuxième en 1694, l'année même de la création de la Banque d'Angleterre.

Se pose à présent la question de savoir quelle est la thèse principale de Locke, en ce qui concerne ce problème de la valeur de la monnaie.

---

<sup>83</sup> Le titre des deux textes sont : *Some Considerations of the consequences of the lowering of interest, and raising the value of money* et *Further considerations concerning raising the value of money*.

Locke nous dit, en effet, qu'il est nécessaire de maintenir une certaine proportion entre la monnaie et le commerce. Mais, que cette proportion dépend non seulement de la quantité de monnaie, mais aussi de sa vitesse de circulation<sup>84</sup>. Keynes souligne, dans sa *Théorie Générale* (4, 23, 2), l'importance de ce texte pour la théorie monétaire.

Il est important de noter que la théorie exprimée par Locke se différencie de celle formulée par Jean Bodin. Jean Bodin nous dit, dans ses réponses aux paradoxes de M. de Malestroit (1568), que la cause principale de l'élévation des prix est toujours l'abondance de ce avec quoi le prix des marchandises est mesuré. Il nous semble nécessaire de ne pas confondre ces deux positions.

Chez Bodin, il est question uniquement de quantité. Tandis que chez Locke, il est question de quantité et de vitesse de circulation. Avant de développer la théorie de Locke rappelons qu'elle fut reprise, parmi d'autres, par Irving Fisher dans son travail sur le *Purchasing Power of Money* (1911). La célèbre équation des échanges Fisher -  $mv=pt$ <sup>85</sup> - doit être plutôt considérée comme une théorie du niveau des prix. En effet, le but de la thèse fisherienne est celle de montrer que  $p=(mv)/t$ . En d'autres termes, que le niveau général des prix est égal à la quantité par la vitesse, divisée par le nombre de transactions.

Cela dit, le problème essentiel n'est pas ici celui de constater les variations dans le niveau des prix, mais plutôt de savoir quels sont les facteurs qui déterminent la valeur de la monnaie. Certes, avec la théorie quantitative de la monnaie, nous avons affaire à une théorie qui a été très critiquée pendant et après la grande crise. C'est la raison pour laquelle son rôle est si marginal dans le monde moderne.

Pour éclaircir tout malentendu, et avant d'approfondir les présupposés de cette théorie, il convient d'éclaircir les deux points suivants :

---

<sup>84</sup> Le texte en anglais exprime cette problématique de la façon suivante : "The necessity of some proportion of money to trade. This proportion depends not barely on the quantity of money, but on the quickness of its circulation". *Some Considerations*, Second edition, London, 1696, p.33.

<sup>85</sup> m (monnaie), v (vitesse), p (prix) et t (transactions).

Premièrement, Locke n'a jamais soutenu que la quantité de monnaie en circulation soit le seul régulateur de sa valeur ;

Deuxièmement, il est problématique de soutenir que la quantité de monnaie n'a rien à voir avec sa seule valeur.

Pour ce qui est de la critique qui a été faite jusqu'à présent, Schumpeter fait la remarque que voici : « il n'est pas facile de tracer une frontière bien nette entre les économistes qui ont adhéré au théorème quantitatif et les économistes qui l'ont rejeté. Mais il a toujours eu plusieurs ennemis avoués - en Allemagne et en France ils étaient la majorité - qui ont affirmé que le théorème était insoutenable sinon sans aucune valeur. Si on les compare avec l'œuvre de Fisher ou même avec les oeuvres d'un quelconque des grands auteurs dont on peut dire (à leur avantage ou à leur détriment) qu'ils ont utilisé le théorème quantitatif en un sens ou en un autre, les raisonnements de ces ennemis avoués font pâle figure »<sup>86</sup>.

Donc, une fois ces problèmes éclaircis, nous allons passer à la théorisation du théorème quantitatif. Pour cela, nous partons de la thèse lockienne selon laquelle, comme nous l'avons souligné, dans la valeur de la monnaie, outre la quantité de monnaie il faut prendre en considération sa vitesse de circulation. Cette thèse nous mène ainsi à la formule suivante :  $Q \times VC = VT$ .

En d'autres termes, la quantité multipliée par la vitesse de circulation nous donne le volume des transactions<sup>87</sup> dans une période donnée. Laquelle période est, comme on sait, par convention dans toutes les sociétés d'ordre annuel. En termes réels, le volume des transactions est le résultat des échanges dans une période donnée. Ce qui équivaut, d'une manière générale, au concept du PIB.

De sorte qu'une base monétaire (de monnaie primaire) doit circuler un nombre de fois plus ou moins important, pour donner une masse monétaire plus ou moins élevée. Se pose alors la question de savoir quels sont les

---

<sup>86</sup> *Histoire de l'Analyse Economique*, 3, NRF, Paris, p.457.

<sup>87</sup> De sorte que  $VT = Q \times VC$ . En d'autres termes le volume des transactions est égale à la quantité par sa vitesse de circulation. Ce qui veut dire concrètement que le crédit est, en rapport inverse, la puissance motrice de l'activité économique.

agrégats monétaires qui doivent rentrer dans la catégorie de la quantité? Pour donner une réponse claire nous allons introduire la différence des systèmes monétaires essentiels. Donc, d'un côté l'étalon or, et de l'autre, le règne du papier-monnaie. Pour ce qui est du système de l'or comme étalon, l'équation quantitative de base s'expose de la façon suivante :

$Q \times VC = MM$ . Ce qui revient plus concrètement à dire :  $Q \times VC = VT$  (Volume des Transactions). Bien évidemment on peut aussi dire, à partir de la première formule, que :  $7 \times mf = mm$ . Mais il est surtout important de retenir que :  $VT = Q \times VC$ .

En tout cas, sous le règne de l'or comme étalon, la catégorie Q correspond à la quantité d'or, tandis que l'agrégat mf correspond essentiellement au papier en circulation. En ce qui concerne le métal jaune il est important de comprendre qu'il constituait, en tant qu'étalon monétaire, la monnaie de base, ou la monnaie primaire. Cela veut dire, plus précisément, que dans cet ordre l'or n'avait d'autre garantie que lui même.

Il est nécessaire de souligner, en vue de la compréhension de ce système, que la base monétaire or était, de par sa nature, soumise à un mouvement de flux et reflux. Donc, d'augmentation et de diminution de son stock à cause, soit de la préférence pour l'épargne, soit de la préférence pour la thésaurisation. Il convient en tout cas de comprendre que la vitesse de circulation de la monnaie est en rapport inverse au loyer de l'argent.

Pour ce qui est de la catégorie mf (monnaie fiduciaire) elle correspondait, sous le règne de l'or comme étalon, à l'ensemble du papier en circulation, plus la monnaie métallique, autre que l'or<sup>88</sup>. Cette catégorie est : premièrement, fiduciaire parce que sa valeur ne dépend pas d'elle même, mais de sa garantie or. Donc, de sa proportion adéquate par rapport à sa base monétaire, et deuxièmement, la monnaie fiduciaire est le ce par-quoi la monnaie primaire

---

<sup>88</sup> Notons l'essentiel de cette masse était composé par le papier en circulation.

En tout état de cause il est important de comprendre que le volume des transactions dépend principalement du taux de crédit. Car c'est lui qui détermine, en rapport inverse, le niveau d'efficacité de la monnaie.

véhicule sa valeur. C'est, par conséquent, l'instrument de circulation de la monnaie de réserve. Troisièmement, la monnaie fiduciaire est une monnaie de crédit. Ceci, parce qu'elle est créée par le système bancaire. Quatrièmement, cet instrument est presque monétaire, c'est-à-dire quasi-monnaie au sens strict du terme. Cela à cause du fait que cet instrument ne tire pas sa valeur de lui-même. Ce n'est donc pas une monnaie stricto sensu, mais quelque chose qui s'approche de la monnaie en tant que telle.

Pour l'ensemble de ces raisons la catégorie mf est la manifestation de la vitesse de circulation de la monnaie, donc un multiplicateur. De plus, en tant qu'instrument de circulation de la base monétaire, l'agrégat mf est : 1) dans un rapport proportionnel avec la catégorie Q., et 2) se décompose lui-même en plusieurs déterminations.

En ce qui concerne le rapport proportionnel entre mf et Q, à l'intérieur du système de l'or comme étalon, il est nécessaire de signaler que la vitesse de circulation ne pouvait pas aller au-delà de certaines limites. Ce qui veut dire que si ces limites étaient franchies, le papier en circulation se dévaluait par rapport à sa garantie or. Le système bancaire était dès lors obligé de réguler ce rapport. - Pour ce qui est de cette problématique il convient de distinguer au sein du capitalisme classique deux moments différents. Dans un premier temps les banques étaient des institutions de dépôt et d'émission. Cette période se termine en Angleterre avec la Peel's Act de 1844. A partir de ce moment, la Banque centrale assumait le monopole de l'émission monétaire. De sorte qu'il se produisit ici un passage d'une période d'insécurité plus ou moins importante<sup>89</sup> à une période où il y a eu un renforcement du rôle fiduciaire de la monnaie.

Cela fait, par conséquent, que l'agrégat mf devrait diminuer si la catégorie Q se réduisait, et inversement dans le cas contraire. Pour ce faire, les banques disposaient de deux sortes d'instruments essentiels. D'un côté, les billets de banque et de l'autre les lettres de change. Donc, du papier à moyen et court

---

<sup>89</sup> A cause du fait que certaines banques avaient tendance à émettre plus de papier de ce qu'il était convenable, pour maintenir la proportion adéquate.



terme. Le papier à long terme, comme les obligations, va se développer surtout pendant la deuxième phase de ce système.

Nous assistons, par conséquent, pendant cette deuxième période à une élévation de la vitesse de circulation de l'argent ; ou, ce qui revient au même, à un accroissement considérable de la masse monétaire. Pour ce qui est la France, voilà comment ce mouvement se manifesta : « La Banque de France qui, depuis 1848, avait le monopole d'émettre des billets de banque, vit son privilège renouvelé en 1857 ; elle ouvrit une succursale par département. »<sup>90</sup>.

Pour ce qui est de l'augmentation du papier monnaie, toujours en France, voilà ce que nous disent ces auteurs : « l'usage de la monnaie fiduciaire se généralise : le nombre des billets de banque en circulation quadrupla de 1850 à 1870 »<sup>91</sup>. Dans un autre passage ce phénomène est expliqué de la façon suivante : « Trois faits principaux sont à noter, en ce qui concerne la monnaie, pour la période qui nous intéresse. Les diverses monnaies européennes ont montré une remarquable stabilité ; la valeur du franc français, par exemple, n'a jamais variée jusqu'en 1914. En second lieu, l'Europe a disposé, de 1850 à 1914, d'une quantité croissante de monnaie. Cette multiplication des instruments monétaires a résulté de la découverte et de l'exploitation, dans le monde, de nouvelles mines d'or ; la monnaie de papier - les billets de banque - est également devenue toujours plus abondante, jusqu'à constituer en France, pour l'année 1910, 85% environ de la masse monétaire en circulation. »<sup>92</sup>.

Il est important de retenir, pour ce qui est de cette problématique, que le développement de la monnaie de crédit est une manifestation de l'élévation de l'efficacité de la monnaie. Cela implique, dès lors, un accroissement de la masse monétaire, du volume des transactions, et donc des richesses sociales. L'explication de cette problématique nous permet de passer à l'autre système monétaire. Historiquement, au système de Bretton Woods. Ce qui implique l'avènement du règne du papier-monnaie.

---

<sup>90</sup> Malet et Isaac, *L'Histoire*, Vol 4, Ed. Marabout, p.81.

<sup>91</sup> Ibidem, p.81

<sup>92</sup> Ibid, p.52.

A partir de l'équation quantitative de base, il est important de comprendre que la vitesse de circulation, le facteur multiplicateur, est, en puissance, plus élevé sous le règne du papier monnaie, que sous le règne de l'or comme étalon. Ceci à cause de la souveraineté monétaire.

Ainsi, le passage au règne du papier, implique, par conséquent, le fait que cet instrument cesse d'être monnaie fiduciaire, pour devenir monnaie dans le sens strict du terme. Or, du point de vue de la problématique qui nous intéresse ici - la valeur de la monnaie - ce passage implique du point de vue théorique et pratique, un changement de possibilités pour ce qui est la politique économique des États. Essentiellement le fait que cet instrument peut être émis, pour ainsi dire, sans limite. Ce qui, comme on sait, ne peut pas être le cas du métal jaune.

- Nous étudions plus loin d'autres incidences de ce changement, comme la marginalisation de la préférence pour la thésaurisation.

Dans le système monétaire moderne, le changement significatif ne se trouve pas uniquement dans le fait que le papier monnaie cesse d'être monnaie fiduciaire, mais aussi dans l'apparition d'autres instruments pour jouer ce rôle. C'est le cas des chèques et des cartes de crédit. Ces instruments sont à présent, comme on le sait, la nouvelle monnaie fiduciaire<sup>93</sup>. Ce sont, en effet, ces instruments qu'on peut soit accepter, soit refuser au niveau du marché. Mais, à aucun moment on ne peut refuser la monnaie légale d'une nation. Sauf, bien évidemment, dans le cas des sociétés en stade de décomposition avancée.

Ce changement va produire, pourtant, la possibilité non seulement d'augmenter la quantité, d'une manière plus ou moins significative, mais aussi d'élever sa vitesse de circulation. De plus, cette augmentation ne provoque pas de préférence pour la thésaurisation. Ceci à cause de l'existence structurelle d'un taux d'érosion monétaire. L'élévation de l'efficacité de la monnaie est, par conséquent, un des résultats de ce changement. Ce qui veut dire que dans le

---

<sup>93</sup> Curieusement la plupart des textes scolaires et universitaires n'ont pas encore enregistré ce changement. Plus précisément le fait que seul la presque monnaie est monnaie fiduciaire.

système moderne la vitesse de circulation est supérieure à celle du système classique.

Se pose, à présent, la question de savoir comment déterminer la vitesse de circulation ? Ceci, avant de nous interroger sur la question de savoir quelle est l'incidence de Q et de VC dans la valeur de la monnaie. - Nous allons, dans ce qui suit, employer des statistiques se rapportant à l'économie française.

En effet, pour connaître la catégorie VC, nous devons connaître Q et VT. Donc, la quantité de monnaie en circulation - billets + monnaie divisionnaire -, et le volume de transactions ou le revenu total de la société. Ceci à cause du fait que VC est le multiplicateur de Q. Se pose, toutefois, le problème du contenu du concept : revenu total d'une société. Comme nous l'avons indiqué, plus haut, la catégorie qui s'approche le plus de ce concept est celle du PIB. Dans le cas de la France nous avons pour la fin 1989, les données suivantes :

- Billets de banque = 252,5 mds de F.<sup>94</sup>.
- Monnaie divisionnaire = 12 mds de F.<sup>95</sup>.

Cela veut dire par conséquent qu'en France  $Q=264,5$  mds de F. Pour ce qui est du PIB, il fût, toujours en 1989 égal à 6105 mds de F. Ce qui veut dire que la vitesse de circulation fût, cette année là, de autour de 23. De plus, il est important de tenir compte du fait que VC augmente lorsque le loyer de l'argent est bas et que les facilités de crédit sont importantes. Dans le cas contraire, nous assistons à une diminution de cette catégorie. Selon la théorie quantitative la valeur de la monnaie est inversement proportionnelle à sa quantité. Cela veut dire que la monnaie perd de sa valeur lorsqu'il y a augmentation de Q. Dans le cas contraire la monnaie augmente de valeur. Ces variations se manifestent par rapport à l'ensemble des biens et services que cette monnaie véhicule au sein d'une société donnée. Si nous prenons l'expérience monétaire de la France pendant la période qui va de 1981 à 1990, elle nous donne le tableau suivant :

---

<sup>94</sup> Voir à ce propos : *Compte Rendu*, présenté à Monsieur le Président de la République au nom du Conseil Général de la Banque de France, Exercice 1989, p.118.

<sup>95</sup> En 1996 l'encour brut de la monnaie divisionnaire fut de 18,5 mds de F. et celle des billets de 239,3 mds de F. *Rapport*, Exercice 1996, Banque de France, p.60.

Au cour de l'année	81	82	83	84	85	86	87	88	89
Emission monétaire	13,4	10,6	8,4	4,7	3,6	2,9	4,8	5,2	4,9
Taux d'inflation <sup>97</sup>	13,4	11,8	9,6	7,4	5,8	2,7	3,1	3,1	3,5

Ce tableau nous montre clairement que le taux d'inflation est essentiellement déterminé par le rythme d'émission monétaire ; donc, par la catégorie de la quantité. Une étude plus minutieuse pourrait nous permettre de dévoiler l'incidence de la politique de crédit dans ce phénomène. Il est, toutefois, important de remarquer que le facteur de l'inertie du mouvement joue un rôle non négligeable.

C'est ainsi que la réduction significative du rythme d'émission de 1984, par rapport à celui de l'année précédente, ne se traduit pas immédiatement au niveau de l'inflation. Cette forte inflexion ne va se concrétiser qu'en 1986. Par la suite, nous assistons à une reprise du rythme d'émission monétaire qui, par l'inertie précédente, ne donnera pas un mouvement inflationniste du même niveau. Pour employer une image, nous pouvons dire que le chien suit bien le lapin, quoi que le mouvement du premier ne peut pas être identique au second. En effet, de même que le rythme d'inflation est déterminé par celui de l'émission monétaire, de la même manière l'orientation de la course du chien est conditionnée par celle du lapin. Mais l'un et l'autre ne peuvent pas être identique. Sauf bien entendu si le facteur déterminant suit un mouvement régulier. Dans ce cas là, il est clair, pour ce qui nous intéresse, que les écarts

---

<sup>96</sup> Pour ce qui est du rythme d'émission, voir : Compte Rendu, 1985, p.78, Compte Rendu 1989, p.118 et Compte Rendu, 1990, p.121.

entre le facteur déterminant et le déterminé ne puissent être que le résultat des variations de la politique de crédit.

En d'autres termes, pour ce qui est de cette problématique il convient de savoir si le volume du crédit suit ou non une évolution régulière pendant une période donnée. Cela veut dire, par conséquent, que s'il y a constance au niveau du rythme d'émission monétaire et du volume du crédit, on doit s'attendre théoriquement à une coïncidence entre les deux catégories que nous sommes en train d'étudier.

#### *4) La valeur échangeable de la monnaie*

Au sens strict du terme, comme nous l'avons souligné plus haut, la monnaie est un étalon. Ce qui veut dire qu'elle est d'un côté, un instrument de mesure, et de l'autre, un référentiel de valeur qui se manifeste quantitativement. C'est cette dernière dimension qui va nous intéresser ici. En effet, dans sa dimension quantitative la monnaie se rapporte : 1) à elle-même, 2) aux biens et aux services, et 3) aux autres monnaies. Nous avons affaire ainsi, en premier lieu à la valeur nominale de la monnaie, en deuxième lieu, à sa valeur en échange, et enfin à sa valeur de change.

Il est nécessaire, dès lors, de nous interroger sur la valeur échangeable de la monnaie à partir de ces déterminations précises. En d'autres termes, il s'agit de savoir ce qui conditionne la valeur monétaire dans ces différentes manifestations.

Pour ce qui est de la valeur nominale, nous savons que c'est la puissance instituante qui décide si une monnaie doit avoir cours ou ne doit pas. Or, il s'agit de savoir si, c'est cette puissance qui décide aussi du rapport quantitatif de la monnaie avec elle-même et ceci dans les différentes manifestations de cette relation.

---

<sup>97</sup> En ce qui concerne le taux d'inflation, voir : *Les Finances Locales décentralisées*, Jean Cuzel, LGDJ, Paris, 1989, p.400 - Nous avons ajouté le taux d'inflation des deux dernières années.

Pour répondre à cette question il convient de voir, tout d'abord, quelles sont ces déterminations quantitatives pour savoir quelles sont celles où l'Etat intervient d'une manière décisive. En effet, pour ce qui est de la valeur nominale nous avons affaire à trois manifestations de la monnaie dans son rapport à elle-même. Premièrement, la pure relation quantitative de cet instrument avec lui-même; deuxièmement, les parts où les éléments quantitatifs dans lesquels, se décompose cet instrument, et troisièmement, les proportions au sein desquelles ses parts existent les unes par rapport aux autres.

Pour ce qui est du premier aspect de cette problématique, nous savons que la relation purement quantitative de cet instrument avec lui-même n'est pas déterminé par l'Etat, mais par la logique du nombre. Ce n'est pas, en effet, la puissance instituante qui décide si un billet de 100 francs doit se changer avec un, deux ou trois billets de cinquante francs et ainsi de suite. Ce rapport quantitatif est, comme nous venons de la signaler, conditionné par la loi du nombre.

Par contre, c'est la puissance instituante qui conditionne le deuxième facteur d'une manière décisive. En effet, c'est elle qui décide quelles sont les parts dans lesquelles cet instrument se décompose. Dans le cas du franc français, par exemple, c'est l'Etat qui a décidé que les billets de banque existent en coupures de 20, 50, 100, 200 et 500. Bien évidemment cette décision tient compte de la valeur échangeable de la monnaie. Un Etat ne peut pas se permettre en cas d'inflation galopante, et à fortiori d'hyper-inflation, de ne pas changer la valeur nominale des coupures en circulation. Une telle politique rendrait non seulement le coût de production et d'entretien de cet instrument trop onéreux, mais il y a aussi le fait que la surabondance des billets en cours rendrait problématique sa propre circulation. Tant et si bien que, la décision de la puissance instituante - quant aux éléments quantitatifs de son instrument monétaire -, se doit de tenir compte aussi bien de cet instrument dans le processus de circulation, que de son coût de production et d'entretien. En effet, la rationalité de cette gestion veut qu'il est nécessaire qu'il y ait suffisamment de petite monnaie que de grande.

Cela nous mène à la troisième problématique qui est celle des proportions dans lesquelles ces parts existent les unes par rapport aux autres. Pour ce qui est de cette dimension, il est clair que ce n'est pas l'Etat qui décide de l'ordre de ce rapport, ou de leur proportion raisonnable. C'est le marché qui détermine cette nécessité. En effet, pour reprendre l'exemple des billets en circulation<sup>98</sup> on peut dire que l'Etat peut décider sur le fait de savoir s'il faut émettre ou non une coupure de 1000 F., mais il ne décide pas de la proportion dans laquelle les différentes coupures existent les unes par rapports aux autres.

C'est ainsi que dans le cas de la France nous avons assisté, dans les dernières années, à une évolution très significative, pour ce qui est du rapport des types de coupures en circulation. Si nous prenons le cas de l'année 1983 et de l'année 1989, nous constatons l'évolution suivante, en pourcentage du montant total:

Coupure	1983	1989 <sup>99</sup>
500 Francs	43,4	50,5
200 F	11,1	24,4
100 F	41,9	22,3
50 F	2,7	2,3
20 F	0,6	0,4
10 F	0,3	0,1

Nous constatons ainsi, dans cet intervalle de 6 ans, surtout une augmentation significative des coupures de 200 F. au détriment des billets de 100 F. Cette évolution est, comme on peut le constater, conditionnée essentiellement par le fait que les distributeurs automatiques ont commencé, pendant cette période à procurer des coupures de 200 F. De plus, cette période

---

<sup>98</sup> Nous laissons de côté le problème de la monnaie métallique. Laquelle suit la même règle.

<sup>99</sup> Pour l'année 1983, voir *Compte Rendu*, 1985, p.78, et pour l'année 1989, voir *Compte Rendu*, 1989, p.119.

nous montre aussi la quasi disparition des petites coupures de 10 et 20 francs et la marginalisation des billets de 50 F.

Pour ce qui est de ce problème du contrôle physique de l'argent en circulation, il apparaît clairement, que plus une nation est riche, plus ses instruments monétaires sont en proportion adéquate et plus ils sont soignés. Pour ce qui est du dernier aspect, nous pouvons constater que le soin apporté par un Etat à son instrument monétaire, tend à augmenter avec l'accroissement des moyens technologiques de sa propre circulation. Les distributeurs automatiques et les machines à compter les coupures ont besoin de billets en bon état, voire quasi-neufs.

Cela étant éclairci, passons à la deuxième dimension de la valeur échangeable de la monnaie : sa valeur en échange. Au sens strict du terme, la valeur en échange de la monnaie se rapporte à la quantité des biens et services qu'on peut obtenir à un moment donné avec une quantité donnée d'argent. La mesure de cette valeur est particulièrement significative dans le temps. Il est ainsi important de savoir si avec une quantité de monnaie donnée - mettons 1000 francs - nous pouvons obtenir plus ou moins de biens et services en l'espace d'un an.

Par rapport à un tel phénomène se pose, tout d'abord, la question de savoir ce qui détermine la valeur en échange de la monnaie. Nous savons très bien - et l'expérience de l'époque moderne nous le montre d'une manière tout à fait transparente - que la valeur en échange de la monnaie n'est pas donnée par l'Etat et, plus précisément, par la manifestation de cette puissance, ou selon une certaine forme de croyance tout dépend de la volonté de cette volonté. Or il n'est pas difficile de constater que cette forme de la valeur de la monnaie dépend du marché lui même. Plus précisément, de l'offre et de la demande de la monnaie elle-même.

Ces variations dans l'instrument de mesure sont ce que nous appelons l'inflation et la déflation. Il est surtout important de ne pas confondre ces variations dans l'instrument de mesure, avec la variation des biens qui sont mesurés, précisément, avec cet instrument. Car, pour prendre un exemple, la



diminution de l'instrument de mesure, n'implique pas, comme on peut aisément le comprendre, un agrandissement des choses mesurées.

Nous l'avons vu, dans le sous-chapitre précédent, que la valeur de la monnaie est en rapport inverse à sa quantité. Or, c'est précisément cette détermination qui nous donne essentiellement sa valeur d'échange. Donc, la valeur dans le marché national, dans lequel cette monnaie est l'instrument légal. Puisque, la valeur d'échange de la monnaie est le résultat du rapport entre cet instrument et l'ensemble des biens et services qu'il nous permet d'obtenir.

Il s'agit, dès lors, de faire et maintenir la différence entre d'une part, l'échange avec le change, et de l'autre, inflation et déflation avec appréciation et dépréciation. En effet, l'échange renvoi au rapport entre la monnaie et les marchandises. Par contre, le change nous renvoie à la relation d'une monnaie avec elle-même, ainsi qu'au rapport d'une monnaie avec les autres. C'est surtout avec cette dernière détermination que la confusion tend à se faire conceptuellement.

De sorte qu'il est essentiel de faire et de maintenir la différence entre le niveau d'inflation ou de déflation d'une monnaie, et son niveau d'appréciation et de dépréciation. Le premier niveau correspond à sa valeur d'échange, tandis que le deuxième renvoi à sa valeur de change. Comme on verra par la suite l'un ne dépend pas de l'autre. Ces niveaux ne doivent pas être considérés, telle que le veut la doctrine officielle, comme identiques.

Cela étant dit, il est important de retenir que le changement dans la valeur d'échange de la monnaie, se répercute dans la totalité des biens et services, qu'elle mesure, comme un phénomène régulier. Ce changement donne, par conséquent, soit une augmentation générale du prix nominal des biens et services : inflation, soit le phénomène contraire déflation. Il est, dès lors, hautement problématique de parler de mouvement général des prix, dans un sens ou dans un autre lorsqu'il s'agit de changements dans la valeur d'échange de la monnaie. - En fait, la doctrine officielle confond l'apparence avec la réalité,

car dans les changements de la valeur d'échange, ce ne sont pas les biens et services qui varient, mais plutôt l'instrument avec lequel ils sont mesurés.

Du point de vue du marché, ces variations dans la valeur d'échange de la monnaie sont le résultat de l'offre et de la demande de cet instrument. Il est important à ce propos là de constater que le rapport entre l'offre et la demande de la monnaie, fonctionne en rapport inverse à celui de l'offre et de la demande des biens et services. Ceci, dans le sens où la dominance d'un côté par rapport à son autre est en sens opposé dans ces différents niveaux. Ainsi, dans une structure fonctionnant selon, la logique des principes qui doivent conditionner l'ordre économique, au niveau monétaire, la demande est toujours plus importante que l'offre, tandis qu'au niveau du marché réel c'est plutôt l'offre qui est plus important que la demande.

De plus au niveau monétaire l'offre est la détermination essentielle. Ce qui ne peut pas être soutenu au niveau du marché réel, ceci tout en tenant compte de sa logique inversée. C'est pour ces raisons qu'en ce qui concerne l'offre de la monnaie, il convient de tenir compte de ses différentes déterminations. Donc, aussi bien de l'offre quantitative que de l'offre du crédit. - Nous étudions cet aspect de la politique monétaire au quatrième chapitre, dans le sous chapitre sur la politique monétaire.

Il est important de bien retenir, pour ce qui est cette problématique, que si la valeur d'échange de la monnaie ne dépend pas de la volonté se manifestant au sommet de l'ordre institutionnel, elle est la conséquence de la logique d'un tel ordre. Cela veut dire, plus précisément, que c'est la logique de l'ordre institutionnel qui se manifeste au niveau de la valeur d'échange de la monnaie, et non pas la volonté de son pouvoir en tant que tel. - Nous éclaircirons cette problématique, précisément, dans le quatrième chapitre.

Nous traitons à présent la catégorie de la valeur de change. Pour analyser cette valeur de la monnaie nous allons tout d'abord rappeler la doctrine dominante, pour ensuite traiter la logique même de ce phénomène. Mais avant d'analyser ces différentes théories, rappelons que la valeur de change d'une monnaie se manifeste à deux niveaux différents. Tout d'abord il s'agit du

rapport de change d'une monnaie avec elle-même. En d'autres termes, de la relation valeur de chaque monnaie en elle-même. Puis, c'est le rapport valeur de chaque monnaie avec les autres. Ainsi cette forme de valeur implique la relation de change de chaque monnaie avec les autres, sur le marché international.

Nous avons déjà traité la première forme de cette valeur en parlant de la valeur nominale. Il nous reste à analyser la deuxième forme qui est, au sens strict du terme, la valeur de change. Cela dit, ce concept ne doit pas être confondu avec celui de la valeur d'échange. - D'ailleurs toutes les langues modernes font cette différence. Nous parlons d'échange - « intercambio », « exchange », « tausche » - lorsqu'il s'agit du rapport entre la monnaie et les marchandises. Par contre, le concept de change - « cambio », « change », « wechsel »<sup>100</sup> - est employé pour désigner la relation valeur d'une monnaie avec elle-même ou avec les autres. Nous parlons ainsi, dans cette deuxième détermination, de taux de change.

Cela étant dit, revenons aux deux théories qui nous intéressent ici particulièrement. La première théorie, qui est celle de la doctrine officielle, considère que la valeur de change d'une monnaie dépend du taux d'inflation. Le taux de change d'une monnaie dépend ainsi de sa valeur d'échange. De sorte que la valeur d'une monnaie sur le marché international dépend de sa valeur nationale.

Cette thèse nous semble hautement problématique non seulement du point de vue théorique, mais aussi du point de vue de l'expérience monétaire elle-même. En effet, du point de vue théorique il est problématique de soutenir que le particulier - le national - conditionne le général, l'international.

Lorsque nous parlons de dimension internationale d'une économie ou d'une monnaie, nous nous référons à sa capacité compétitive par rapport aux autres. Ceci implique, par conséquent, qu'une nation compétitive possède beaucoup de réserves, tandis qu'une qui ne l'est pas en possède peu ou pas du tout. En

---

<sup>100</sup> En Espagnol, en anglais et en allemand pour les deux concepts.

tout cas, dans ce dernier exemple s'il y a des réserves c'est parce qu'elles sont le produit des emprunts.

Il s'avère, dès lors, que cette dimension est plus importante que celle qui renvoie au rapport du volume de la monnaie et des biens en circulation dans une société donnée. L'expérience nous montre, précisément, le contraire de ce qui affirme cette thèse. L'exemple le plus extraordinaire, concernant la logique de ce rapport, est celui de la dépréciation brutale du dollar entre mars 1985 et mars 1987. En effet, en deux ans le dollar (USD) s'est effondré de presque 50% par rapport au DM et au Yen. Ceci, sans que le taux d'inflation ait varié d'une manière significative aux Etats-Unis. Ce taux est resté en effet, au tour de 4,6% pendant cette période<sup>101</sup>.

Cela étant signalé, il s'avère clairement que la valeur d'une monnaie sur le marché international ne dépend pas du taux d'inflation. Nous pouvons donner d'autres exemples pour corroborer cette thèse, mais le cas du dollar nous semble être très significatif. Il se pose dès lors la question de savoir : qu'est ce qui détermine la valeur de change d'une monnaie, ou sa valeur sur le marché international ? La deuxième théorie nous dit, précisément, que cette valeur dépend, en première instance de l'abondance ou de la rareté de cette monnaie sur le marché international. Il y a bien évidemment d'autres instances qui interviennent dans le conditionnement de cette valeur tel le niveau des réserves de l'organisme émetteur et, par conséquent, la capacité concurrentielle du pays dont la monnaie est la manifestation institutionnelle.

Nous allons rester au niveau de la première instance, car c'est elle qui détermine au niveau immédiat la valeur de change d'une monnaie. Nous pouvons dire alors, qu'au niveau immédiat, la valeur de change d'une monnaie dépend de l'abondance ou de la rareté de cette monnaie sur le marché international. Ou, ce qui veut dire la même chose, que cette valeur est en rapport direct à l'importance de la demande et en rapport inverse à l'importance de l'offre. Le marché monétaire international est ainsi réglé d'une manière

---

<sup>101</sup> Ce phénomène fut le résultat des Accords de New York, du 22 septembre 1985.

immédiate par son mécanisme régulateur englobant qui est la loi de l'offre et de la demande. - Il est important, toutefois, de retenir que ce mécanisme est lui-même conditionné par l'ordre institutionnel au sein duquel il se manifeste. Cela étant souligné, il est important de remarquer que lorsque nous disons que la valeur de change d'une monnaie ne dépend pas immédiatement de sa valeur d'échange<sup>102</sup>, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de rapport entre l'une et l'autre. Cette relation se manifeste clairement en cas d'inflation galopante. Ceci non pas parce que, dans ces conditions, une monnaie se déprécie en tant que telle, mais parce qu'une perte de valeur trop rapide, tend à produire la préférence pour d'autres monnaies plus stables et donc la sortie de cette monnaie sur le marché international. Ce qui provoque sa surabondance sur le marché international et, par conséquent, sa dépréciation.

On peut dès lors soutenir que l'érosion monétaire peut ne pas sécréter la dépréciation d'une monnaie, s'il n'y a pas de préférence pour d'autres monnaies. C'est précisément ce que nous constatons dans les pays où le taux d'inflation reste dans les limites du raisonnable. En d'autres termes, des limites au delà desquelles il n'y a pas de préférence pour d'autres monnaies. Ce qui se produit en cas d'inflation galopante et surtout d'hyper-inflation.

Cette argumentation nous mène à nous poser la question de savoir ce qui provoque essentiellement l'abondance ou la rareté d'une monnaie, plus ou moins stable, sur le marché international. Pour ce qui est de la surabondance, on peut constater que sa manifestation la plus radicale est le résultat de la fuite des capitaux. Nous avons dans l'histoire contemporaine de la France, un exemple particulièrement frappant de ce phénomène, avec la fuite des capitaux, comme conséquence de l'arrivée de la gauche unie au pouvoir, en mai 1981. Rappelons que cette fuite massive des capitaux, va provoquer une série de dévaluation du franc par rapport au DM. En moins de deux ans<sup>103</sup> le taux de dévaluation, dont il est question, fut de 29%.

---

<sup>102</sup> Ou ce qu'on appelle improprement le niveau des prix.

<sup>103</sup> D'Octobre 1981 à mars 1983.

Les dépréciations en glissement sont plutôt le résultat de la perte de compétitivité d'une nation. Ce recul, qui s'étale généralement dans le temps, peut être la conséquence immédiate, par exemple, du fait qu'une monnaie donnée est de moins en moins demandée parce que les non-résidents achètent de moins en moins les biens et services de la nation en question.

Pour ce qui est l'appréciation, elle est généralement le résultat soit d'un facteur conjoncturel, soit de la montée en puissance concurrentielle d'une nation. Depuis la mi des années soixante, et jusqu'à la fin des années quatre-vingts ce fut le cas du DM et donc de l'économie de la RFA. L'appréciation fulgurante est généralement conditionnée par la confluence de facteurs autres que la seule montée en puissance d'une économie nationale. Ce phénomène autre ne peut-être que d'ordre institutionnel. Comme le fait qu'une devise internationale devienne instrument de réserve internationale. Ce fut le cas notamment du DM et du Yen après les Accords de New York de Septembre 1985.

Avant de terminer ce sous-chapitre, il convient de rappeler que dans la période d'entre les deux conflagrations mondiales, on considérait que la valeur de change des monnaies était le résultat de la différence entre les pouvoirs d'achat et les coûts de production comparatifs. Cette thèse de l'école ricardienne pouvait s'expliquer, sous le règne de l'étalon or, ce qui est convenu d'appeler les automatismes du métal. Ceci dans le sens où les pays excédentaires avaient des coûts de production plus élevés que les pays déficitaires. Ce qui tendait à réguler les différences entre les excédents et les déficits. Pour notre part, il nous semble qu'il serait plus adéquat de lier cette régulation à la différence entre le libre échange et le protectionnisme.

Car, en dernière instance, les pays excédentaires tendait au libre échange, tandis que les pays déficitaires étaient tôt ou tard contraints à une pratique protectionniste.

En tout état de cause, sous le règne de l'étalon or, le problème de la valeur de change sur le marché international ne se posait pas. Ceci, dans la mesure où on avait affaire alors, en dernière instance, à la même monnaie. La valeur de

la monnaie or dépendait comme on le sait de son poids et de sa pureté. Le problème de la valeur de change se posait plutôt soit entre les métaux eux-mêmes - aux époques bi-métalliques (or-argent métal) -, soit entre le métal jaune et le papier, sous le règne de l'or comme étalon. Il faut rappeler à ce propos que c'est ce problème du change entre le papier et l'or, qui va être la première manifestation de la crise, entre les deux guerres, en Europe. En effet, lorsqu'il s'est agi du retour à la convertibilité libre, des pays comme l'Angleterre et la France ont cru pouvoir rétablir l'ancienne parité. Ceci, en oubliant que le rapport entre la quantité d'or en réserve et la quantité de billets en circulation n'était plus le même.

## Chapitre 3 : Marché et Capital

### Remarques préliminaires

Fernand Braudel a considéré nécessaire non seulement de faire la différence entre marché et capital, mais aussi de soutenir que la première dimension est positive tandis que la deuxième est négative. Il nous semble indispensable, avant de nous introduire dans la matière de ce chapitre, de faire quelques remarques à partir de ce jugement. Car il faut savoir que ce jugement semble avoir pris racine dans la conscience des temps présents. Il ne s'agit plus de vouloir la négation de l'échange, en tant que pratique universelle, comme le voulait K. Marx<sup>104</sup>. Le marché semble avoir pris droit de cité; ce qui est difficilement acceptable, est le capital, par une certaine forme de conscience imprégnée de marxisme et de religiosité, dans ses différentes variantes monothéistes.

Certes, le marché est, en quelque sorte, différent du capital. Mais cette différence est en même temps une non-différence. Pour ce qui est de la différence, nous savons que le marché apparaît avant le capital. Ceci, dans le sens où la reproduction simple est antérieure à la reproduction élargie. Par rapport à cette problématique nous pouvons affirmer, sans l'ombre d'un doute, que le marché existait dans l'univers grec et romain, de la même manière qu'il existait dans la Chine mandchoue, dans la culture islamique du Moyen Âge et dans l'Occident de la pré-renaissance, de la renaissance et de la post-renaissance ; mais, nous ne pouvons pas soutenir que le capital existait dans ces cultures. Pour ce qui est le cas de la France nous pouvons aussi soutenir que le marché existait bien à l'époque des Bourbons<sup>105</sup>, mais qu'à cette époque-là, le capital n'existait pas encore.

Mais on peut argumenter qu'à ces époques-là, il y existait bien des riches et même des personnes très riches. Bien évidemment il ne s'agit pas de nier un

---

<sup>104</sup> Rappelons que pour Marx la monnaie et d'échange sont la manifestation de la vénalité et de la prostitution universelle.



tel phénomène. Toutefois ces richesses n'étaient pas du capital, elles se constituaient en fortunes. Ceci, à cause du fait que la forme d'accumulation était simple ; elle n'avait pas encore atteint le niveau de l'accumulation élargie<sup>106</sup>. Il ne s'agit pas, par conséquent, de confondre fortune et capital.

Cette différence soulignée, dans sa dimension historique et théorique, posons-nous le problème de la non-différence. Il est, en effet, hautement problématique de poser la différence du marché et du capital comme deux dimensions indifférentes dans leur différence. Plus précisément, comme si l'une était d'un côté et une autre de l'autre, sans aucune relation entre elles. En effet ce dualisme naïf oublie que ces deux manifestations de la réalité économique n'ont pas la même dimension ontologique. Nous y avons plutôt affaire à un rapport de subsidiarité, où l'un est une détermination de l'autre. Le capital est, historiquement et théoriquement une manifestation du marché. De plus, cette détermination ne surgit pas depuis le début avec les rapports marchands. Le capital est plutôt la manifestation supérieure de ces rapports.

Au sens strict du terme, le capital est le résultat d'une logique supérieure de la monnaie. Bien évidemment, son développement implique un ordre institutionnel adéquat. Cet ordre implique le dépassement de l'interdit du prêt avec intérêt et trouve son support dans un niveau d'individuation très important. Le processus de capitalisation, ou d'accumulation élargie, se développe ainsi suivant la logique du marché et est entièrement conditionné par lui. De sorte que le capital se manifeste, en quelque sorte, comme une détermination du marché. C'est ainsi que le marché peut exister sans le capital, mais en aucun cas, le capital ne peut exister sans le marché.

En d'autres termes la suppression de la dimension capitalisante, n'implique pas la disparition du marché. Le résultat pratique de la Révolution islamique en Iran nous démontre clairement que l'effacement du prêt avec intérêt<sup>107</sup> conduit

---

<sup>105</sup> La période du règne de Louis XVIII étant exclue.

<sup>106</sup> Voir à ce propos le chapitre II,1, concernant les fonctions de la monnaie.

<sup>107</sup> Celui-ci est considéré comme l'usure (riba) dans le Coran et doit, selon l'intégrisme, disparaître de toutes les sphères de l'activité économique.

nécessairement à la disparition de l'accumulation élargie et non pas à celle du marché.

Il est par conséquent important de saisir la différence et la non-différence de ces catégories. Il est, en tout cas, hautement problématique de croire que le rétablissement du marché implique nécessairement la production du capital. En effet, cette croyance existe, actuellement, dans les pays qui cherchent à dépasser l'horizon du socialisme réel.

Ce n'est d'ailleurs, pas un hasard si les observateurs les plus avertis se rendent compte qu'un tel processus est plus complexe que ce qu'on croit et que, dans le meilleur des cas, il peut prendre un certain temps pour se réaliser. L'expérience nous montre, à ce propos, qu'il est plus facile de nier l'économie que de réinstaurer sa logique et, plus encore, dans sa forme supérieure. Cette forme n'est autre que celle de la reproduction élargie en tant que processus effectif sécrétant le bien-être de la communauté sociale.

Il est important de comprendre aussi qu'un tel processus, n'est pas le résultat des automatismes de l'Histoire, comme tend à le croire une certaine forme de pensée néo-marxiste. Le capital ne donne pas nécessairement croissance économique. Il peut bien se reproduire en tant que résidu de sa propre impuissance. L'accumulation élargie ne peut se réaliser pleinement, dans une manifestation accomplissante du social, qu'à l'intérieur d'un cadre institutionnel adéquat. Par rapport à la dimension strictement capitaliste, cet ordre institutionnel est la totalité au sein de laquelle se réalise la puissance de ce processus.

Dans ce sens, l'ordre institutionnel joue le rôle d'accélérateur ou de frein du mouvement de la capitalisation et du marché en général. Le capital se dévoile ainsi comme une détermination du marché, lequel dépend d'un ordre englobant qui est, précisément, l'ordre institutionnel. - Nous réfléchissons ici à partir de l'horizon des économies nationales. Bien évidemment l'ordre monétaire international, au sein des systèmes nationaux, a une incidence de première importance. Mais, lorsque cette incidence est négative, comme c'est le cas de notre temps, son impact dépend de la capacité de chaque ordre national.

Comme on peut le constater, cette incidence négative est particulièrement importante dans les sociétés où l'ordre institutionnel constitue une entrave à l'épanouissement des richesses sociales.

Pour ces différentes raisons, il nous semble que le concept de système capitaliste est trop réducteur, lorsqu'il est employé pour déterminer une réalité donnée. Dire, par exemple, que le Nigeria et la Turquie sont des sociétés capitalistes, tout comme la Suisse et l'Allemagne, c'est énoncer une identité qui ne rend pas compte de l'essentiel. Plus précisément, la différence institutionnelle entre ces réalités. La dimension capitaliste<sup>108</sup> est, du point de vue institutionnel, moins significative que celle d'autres facteurs<sup>109</sup> qui font qu'un ordre donné est conforme aux exigences de la croissance et du nivellement social.

La diabolisation du concept de capital a rendu cette notion encore moins opératoire, pour signifier un ordre et rendre compte de la logique de son existence sociale. Pour ce qui est de cette satanisation, il est important de comprendre que le mal ne se trouve pas dans les manifestations de l'économie - marché ou capital -, mais dans les ordres qui conditionnent son existence. Ce n'est, d'ailleurs, pas un hasard si le mal social qui s'objective à travers l'économie se manifeste essentiellement dans les sociétés où l'ordre institutionnel se présente comme l'objectivation de l'injustice dans le monde. Or il faut être conscient, que l'ordre institutionnel n'est pas le produit des mécanismes aveugles d'une quelconque nécessité nécessaire. Il est plutôt le résultat de la convention, donc de la raison instituante. Mais ce qui s'objective dans certains ordres, n'est pas la raison en tant que telle, mais plutôt sa négation.

---

<sup>108</sup> Où ce qui est en rapport avec la logique du capital. Plus précisément, à cette réalité marchande où la monnaie manifeste, par le biais du crédit, son plus haut niveau d'efficacité.

<sup>109</sup> Comme la garantie des libertés individuelles, c'est-à-dire l'Etat de droit, le principe de l'alternance pure et le niveau d'efficacité de la justice distributive. En d'autres termes l'Etat de justice dans sa dimension axiologique.

### 1) *La formation des prix*

Nous allons dans ce sous-chapitre commencer à réfléchir sur les différentes théories se rapportant à la formation des prix. Dans l'histoire de la théorie économique nous constatons essentiellement deux grandes théories sur la formation des prix. Il convient d'ajouter, à ces deux grandes écoles, la théorie sur les termes de l'échange qui s'interroge sur la formation des prix sur le marché international. Et ceci dans ces deux variantes de la dégradation et du renversement des termes de l'échange.

En ce qui concerne les deux écoles classiques, nous avons d'un côté, la théorie de l'offre et de la demande, et de l'autre, la théorie de la valeur-travail. - Nous allons commencer par cette dernière, car bien qu'elle soit postérieure dans le temps, elle est conceptuellement plus simple. De sorte que c'est cet ordre qui s'impose, car le développement, de toute réflexion conceptuelle implique précisément ce mouvement qui va du plus simple au plus complexe. Nous avons déjà parlé de la théorie de la valeur-travail<sup>110</sup>, mais nous n'avons pas souligné la différence entre la valeur et le prix. Dans ce qui suit, nous allons nous inspirer plutôt de la version marxiste de cette théorie, car elle est très simple et se prête peu à confusion. Rappelons, en effet, que pour Marx la valeur des marchandises est déterminée par le temps de travail socialement nécessaire à leur production. Cela veut dire, plus précisément, que dans une société donnée, ce qui s'impose c'est le temps de travail moyen, pour déterminer la valeur des marchandises.

Nous pouvons ainsi nous trouver, pour ce qui est de la production d'un bien donné, dans la situation suivante. Le fait que trois entreprises produisent un même bien, mais selon un temps de travail très différent, Nous pouvons exposer cette situation de la façon que voici : L'entreprise A a besoin de 12 heures pour produire un bien, tandis que l'entreprise B en a besoin de 10 et l'entreprise C de 8 seulement. De sorte que nous avons affaire dans cet ordre des choses que dans une telle société l'entreprise C est plus performante que

---

<sup>110</sup> Voir à ce propos, le chapitre 1,3 et le chapitre 2,3

les autres. Par contre, l'entreprise A est la moins performante parmi elles. Mais selon la logique de ce rapport c'est l'entreprise B qui conditionne la valeur. De sorte qu'en relation avec elle l'entreprise A n'est pas rentable, tandis que l'entreprise C est plutôt plus rentable.

Supposons, à présent, que chaque heure de travail équivaut à une unité monétaire (um), nous nous trouvons alors devant le schéma suivant :

A->12h = 12 um

B->10h = 10 um

C-> 8h = 8 um

Ainsi, dans une telle société la marchandise x a la valeur de base de 10um. Mais Marx, suivant en cela Ricardo, nous dit que la marchandise en question ne se vend pas suivant cette valeur précisément, mais plutôt autour d'elle. Plus précisément, le prix pivote autour de la valeur. Il se situe tantôt un peu en dessous, tantôt un peu au-dessus de la valeur. Ce qui veut dire, plus précisément, que la marchandise en question sera vendue soit à 11um, soit à 9um. Mais une telle variation ne veut pas signifier pour Marx que dans leur totalité les marchandises sont vendues en dessous ou au dessus de leur valeur. En effet « les marchandises sont – en masse et à l'échelle sociale – vendues à leur valeur »<sup>111</sup>.

Pour saisir la problématique de cette thèse, il est nécessaire de rappeler que pour l'auteur du *Capital* la valeur est déterminée uniquement par la production. En d'autres termes, pour lui, le prix de vente global est égal au prix de revient plus la plus-value. En effet, pour Marx, le prix de revient du producteur et la plus-value en question sont les deux variables essentielles du prix final. Car, comme le dit Engels « la valeur d'un produit du travail est déterminée par le temps de travail nécessaire à sa fabrication »<sup>112</sup>. Or, cette production contient, comme le sait tout marxiste, le prix de revient comme catégorie fondamentale. Laquelle est composée de deux moments essentiels : -

---

<sup>111</sup> Lettre de Marx à Engels, du 30 avril 1868. *Marx Engels Correspondance*, T.9,E.S.,p.222.

le coût du capital mort (matières, outils et bâtiments) et le coût du capital vivant, le salaire.

Par dessus ce prix il y a la catégorie de la plus-value qui est le produit du sur-travail, ou du travail non-payé à l'ouvrier. Donc le capitaliste en vendant son produit au-dessus de sa valeur - dans notre exemple, à 11um -, empoche une valeur supplémentaire qui est, pour ainsi dire, extorquée aux autres capitalistes. Plus précisément à ceux qui vendent en-dessous de la valeur, dans notre exemple à 9um. Par conséquent, lorsque le capitaliste vend son produit, il peut soit gagner au-delà de la plus-value qui lui correspond, soit perdre une partie. A ce propos, dans la même lettre de Marx à Engels que nous venons de citer, l'auteur du *Capital* explique à son ami que « pour le capitaliste, la partie de la valeur de la marchandise qui lui coûte est son prix de revient, et que, par contre, le travail non payé que contient la marchandise n'entre pas, de son point de vue, dans le prix de revient de celle-ci. Plus-value = profit apparaît maintenant comme étant un excédent de son prix de vente sur son prix de revient. Si nous nommons donc la valeur de la marchandise M, et son prix de revient pr, alors  $M=pr+pl$  donc  $M-pl=pr$ , donc M est plus grand que pr. Cette nouvelle catégorie, prix de revient, est très nécessaire dans le détail du développement ultérieur. Dès l'abord, il ressort que le capitaliste peut vendre avec profit la marchandise au-dessous de sa valeur (pourvu qu'il la vende au-dessus de son prix de revient), et ceci est la loi fondamentale pour l'intelligence de l'action égalisatrice qu'exerce la concurrence ».<sup>113</sup>

Nous voilà fixés ! Pour Marx la formation des prix peut être réduite globalement parlant à deux moments essentiels : le prix de revient à la production + la plus-value. À ce niveau-là, la catégorie du prix correspond à celle de la valeur. Suivant notre exemple, ceci nous mène à souligner que, selon cette théorie, cette marchandise x est non seulement produite en moyenne à 10 um, mais aussi vendue en moyenne à ce prix-là. Il faut savoir que pour Marx la plus-value est cette partie de la valeur que le capitaliste

---

<sup>112</sup> *Anti-Dührin*, E.S., Paris, 1973, p.216

<sup>113</sup> *Ibidem*.

partage avec les marchands et avec le pouvoir d'État. En effet, pour ce qui est de l'ensemble de la bureaucratie étatique, elle est, selon le théoricien du socialisme dit scientifique, subventionnée par le capitaliste. De sorte que le capitaliste partage sa plus-value avec les marchands et l'ensemble de la structure du pouvoir.

Le problème de cette théorie se trouve, dès lors, aussi bien dans le fait de ce partage de la plus-value, que dans celui du fait que Marx considère que la production est le seul facteur à ajouter de la valeur. Pour ce qui est du premier volet nous avons vu qu'au niveau global valeur et prix sont une seule et même chose. De sorte que les marchands ne perçoivent rien comme rémunération de leur activité. On peut supposer que la bureaucratie étatique reçoit sa part par le biais des impôts. Quoi qu'il soit difficile de croire qu'une telle charge puisse être subventionnée par les seuls impôts de la classe capitaliste, telle que l'entend Marx.

Mais le problème essentiel de la théorie valeur-prix de Marx – comme de Ricardo, d'ailleurs –, se trouve dans le fait que la production est le seul facteur à participer dans la formation de ces catégories. Ils ont oublié, comme nous l'avons signalé plus haut, les intermédiaires et, à plus forte raison, la fiscalité indirecte. Laquelle participe, pour certains biens comme les produits pétroliers<sup>114</sup>, d'une manière significative à la formation du prix final.

Il est important de retenir que dans la réalité pratique, les intermédiaires ont une incidence très significative dans la formation du prix final. Ils sont, d'ailleurs, en rapport direct avec l'élargissement des échanges. Ce qui veut dire que, plus le phénomène de la concentration urbaine et de l'internationalisation des échanges augmente, plus les intermédiaires incident dans la formation du prix final. Or, ces intermédiaires réalisent des activités aussi importantes, pour le fonctionnement du marché, comme le transport, le stockage, la distribution, la commercialisation, la publicité et la vente.

---

<sup>114</sup> En France, par exemple la taxe sur l'essence est actuellement (1991), de l'ordre de 76% du prix final.

En réalité, la théorie de la formation des prix de Marx, comme celle de Ricardo, se rapproche beaucoup plus de l'économie des sociétés vivant en semi-autarcie et se reproduisant d'une manière simple, que du monde développé se reproduisant selon la logique du marché moderne. Celle-ci est probablement une des raisons pour laquelle le marxisme pratique a eu plus d'incidence dans les sociétés sous-développées que dans les sociétés développées modernes.

Cela dit, les marxistes qui arrivent à saisir l'inadéquation entre cette théorie de la formation des prix et la pratique du marché, tendent à croire qu'une telle erreur ne peut être que le produit du temps historique qui lui a donné naissance. En d'autres termes, ils pensent qu'à l'époque de Ricardo et de Marx le marché était extrêmement étroit. De sorte que leurs théories pouvaient être valables alors. Or, l'histoire nous montre précisément le contraire. En effet, l'élargissement des échanges avait déjà pris depuis le début du XVIII<sup>e</sup> siècle des proportions considérables. Le XIX<sup>e</sup> était, à ce niveau-là, une période d'accroissement très importante des échanges.

Smith nous avait déjà fait remarquer, pour sa part, qu'il y a quatre manières différentes d'employer un capital. « On peut l'employer, 1) à fournir à la société le produit brut qu'il lui faut pour son usage et sa consommation annuelle ; ou bien, 2) à manufacturer et à préparer ce produit brut, pour qu'il puisse immédiatement servir à l'usage et à la consommation de la société ; ou 3) à transporter, soit le produit brut, soit le produit manufacturé, des endroits où ils abondent à ceux d'où ils manquent ; ou, 4) enfin, à diviser les proportions de l'un et de l'autre de ces produits en parcelles assez petites pour pouvoir s'accommoder aux besoins journaliers des consommateurs »<sup>115</sup>.

Ce passage montre de manière claire - 1) que Smith ne réduit pas la production de la valeur, ou la formation de la valeur-ajoutée, au seul domaine de la transformation de la matière, et 2) qu'à l'époque de Smith il y avait bien une série d'intermédiaires entre la production et la consommation.

---

<sup>115</sup> *La Richesse des Nations*, Livre 2, chapitre IV., Idées/Gallimard, Paris, 1976, p. 194.



Pour ce qui est du premier point la position de Smith ne laisse pas de place au doute. Selon lui, en effet, « les personnes dont les capitaux sont employés de l'une de ces quatre manières sont elles-mêmes des ouvriers productifs. Leur travail, convenablement dirigé, se fixe et se réalise dans l'objet ou la chose vénale sur laquelle il est appliqué, et en général il ajoute au prix de cette chose la valeur, au minimum, de leur subsistance et consommation personnelle. Les profits du fermier, du manufacturier, du marchand, du détaillant sont tous tirés du prix des marchandises que produisent les deux premiers, et dont trafiquent les deux autres »<sup>116</sup>.

Il est évident qu'il y a dans cette description une perception très simplifiée du processus de la reproduction élargie. Ceci, dans le sens où ces quatre moments ne sont pas les seuls qui interviennent dans ce mouvement. Comme producteur de matières premières il n'y a pas, par exemple, seulement le fermier, mais aussi le mineur et en moindre mesure le pêcheur. De plus, le marchand est différent du transporteur, et très souvent de celui qui stocke les biens et du distributeur.

Mais à part cette simplification dans le processus de circulation des marchandises, il est clair que Smith ne commet pas la lourde erreur de croire, comme - Ricardo et Marx -, que le transformateur de la matière est le seul sujet à ajouter de la valeur. Ce processus dans sa forme simple, est le mouvement qui va de la production à la consommation. De plus il comporte un nombre de moments productifs en amont et d'intermédiaires en aval de la production. Les différents moments correspondent à une nécessité structurelle et sont aussi importants les uns que les autres. Ceci implique concrètement que ces moments sont aussi productifs les uns que les autres lorsqu'ils se manifestent dans leur nécessité d'ordre structurel. Il ne s'agit pas, toutefois, d'en déduire à partir de là que l'ordre de ce processus est tout à fait rigide. Le rôle du marchand qui amène un produit dans un marché donné est celui d'être le plus concurrentiel possible. Par conséquent de réduire, dans la mesure du possible, le nombre d'intermédiaires pour se situer en dessous du prix du marché. Sa

---

<sup>116</sup> Ibidem.

concurrentialité implique ainsi pour lui non seulement la possibilité de se dessaisir le plus rapidement possible de sa marchandise, mais d'en tirer les bénéfices les plus importants.

Pour ce qui est des frais d'intermédiation, nous constatons que les négociants cherchent par tous les moyens à trouver les transporteurs et les distributeurs les moins chers et les plus fiables. En tout état de cause la circulation des marchandises est ce mouvement qui va de la production à la consommation et qui est composé par un nombre plus ou moins important d'intermédiaires. C'est ce processus, dans sa mouvance concurrentielle, qui constitue un marché donné et contribue à la formation des prix. Par dessus ce marché se trouvent les différentes taxes, appelées actuellement la taxe à la valeur ajoutée, les impôts sur les sociétés et les impôts locaux, ou la patente.

Dans la formation du prix final, il s'agit de faire la différence, entre les coûts résultants du marché et ceux qui sont le résultat de l'incidence de l'ordre institutionnel à l'intérieur duquel se manifeste ce marché. Cette dernière dimension est la résultante du poids de l'État et du mode de prélèvement qui prévaut au sein d'un ordre donné.- Nous étudions cette problématique au chapitre 4, sur l'État et la société civile.

Ce qui nous intéresse ici c'est la dimension strictement marchande de la formation des prix. Le coût public doit être considéré comme étant une constante stable et nivelée dans un marché donné. Les variations des prix sont plutôt la conséquence des mécanismes du marché lui-même. Ici il s'agit précisément de comprendre les mécanismes qui conditionnent la formation du prix marchand.

La compréhension de ce phénomène ne peut se faire qu'à partir du marché lui-même. Lequel est toujours un marché donné, et qui peut être considéré à trois niveaux différents : local, national et international. Cela dit, le marché est en dernière instance local, car c'est à ce niveau-là que se manifeste la demande effective.

À partir de cette dimension, nous constatons que la loi dominante du marché est celle de l'offre et de la demande. Cette loi conditionne non

seulement la formation des prix en ce qui concerne les marchandises, mais aussi les services, les salaires et la monnaie. Concentrons-nous dans cette partie sur la formation du prix des marchandises, car elle est le modèle simple de la régulation marchande. Or par-delà la simple formulation de cette loi, il s'agit de saisir, comme l'a signalé Malthus, le fait que les prix sont en rapport direct avec l'importance de la demande et en relation inverse avec l'importance de l'offre. De plus, il s'agit de tenir compte du fait que le marché est, dans son effectivité, l'espace où l'offre tend à satisfaire une demande solvable, se manifestant réellement. C'est à partir de cette réalité concrète que l'activité économique se manifeste. Ceci, dans le sens où une activité productive et marchande en générale lutte pour satisfaire la demande en question. Les sujets de cette activité ont pour but, précisément, l'accès à cette demande effective. De sorte que lorsque nous parlons d'un marché donné, nous nous référons à une réalité où l'offre rencontre la demande et où le prix du marché est une effectivité. Car là où il y a un marché il y a nécessairement détermination de prix. Le marché est, de ce point de vue là, un système à produire des prix. On peut dire, plus précisément, que ce mécanisme de formation des prix est en acte et en puissance. En acte pour ce qui est des biens en circulation à un moment donné, jour  $j$ <sup>117</sup>. Par contre, le marché est une puissance pour ce qui est soit, le jour  $J+1$  et à fortiori le jour  $J+N$ , soit des biens qui n'y sont pas encore produits.

Nous nous référons ici aux premiers, car ils constituent la réalité par excellence. Ainsi par rapport à ces biens, il est clair que dans un marché donné il y a toujours un prix moyen pondéré. Or, c'est ce prix qui sert de référentiel aux acteurs de ce marché et plus particulièrement aux négociants. Il s'agit pour eux d'y apporter ces biens au prix le moins cher possible. Car c'est, précisément, d'un tel objectif que dépend la réussite ou l'échec d'une entreprise.

Par extension nous pouvons soutenir que toute activité a en face d'elle un marché, qui donne l'horizon du prix par rapport auquel elle se situe. De sorte

---

<sup>117</sup> Il conviendrait même de parler de moyenne pondérée du jour  $J$ .

que la lutte pour le prix est le sens même de son activité. Mais dans cette lutte les acteurs de la production et de la vente sont forcés de tenir compte de la qualité. En tout état de cause, si nous partons d'une qualité égale, il est évident que le facteur prix est une variable de première importance.

Les producteurs et les commerçants ont ainsi comme référentiel de leur activité le niveau du prix du bien (ou des biens), dont ils s'occupent. Il est clair que ce niveau de prix tend à varier, soit par une modification dans l'offre, soit par un changement dans la demande. - Nous allons supposer dans ce qui suit : 1) l'existence d'un produit plus ou moins homogène, et 2) l'existence d'une monnaie stable. En ce qui concerne l'homogénéité, il s'agit précisément d'écartier, pour l'exemple, ces produits dont les variantes sont très importantes, comme sont les produits industriels. Nous savons à ce propos qu'il y a plus de modèles de chaussures ou de papier que de qualités de blé ou de café. Nous mettons ainsi en rapport, toujours pour l'exemple, d'un côté un produit plus ou moins homogène et de l'autre une monnaie.

Nous pouvons constater, à ce propos, deux formes de variations des prix. La première est un phénomène général, tandis que la deuxième ne concerne que des produits particuliers, en l'occurrence le blé ou le café. Nous écartons la première hypothèse, car elle ne concerne pas le prix des marchandises, mais est plutôt le résultat de la valeur de la monnaie. Les variations générales des prix nominaux sont, en effet, la conséquence des variations dans l'instrument de mesure et non pas dans les choses mesurées. De sorte que lorsque nous parlons de variations des prix nous nous référons, plus précisément, aux changements de prix de telle ou telle marchandise par rapport à la moyenne générale. Dans ce sens nous pouvons dire qu'une marchandise s'apprécie ou se déprécie par rapport aux autres, ou à la moyenne générale.

Au sens strict du terme les variations des prix concernent les marchandises. En effet, les marchandises varient de prix par rapport à elles mêmes et en relation à la moyenne générale. Il convient, dès lors, de faire la différence entre les variations des prix des marchandises et les variations dans la valeur de la

monnaie. Seulement dans le premier cas, nous avons affaire au phénomène de la variation des prix, dans un sens très précis.

Une marchandise donnée peut ainsi s'apprécier ou se déprécier par rapport aux autres. Il se pose dès lors la question de savoir quelles sont les causes de telles variations. Nous disons alors qu'un bien s'apprécie : soit parce que l'offre est inférieure à la demande, soit encore parce que la demande est supérieure à l'offre. La dépréciation se manifeste, quant à elle, dans un rapport inverse à celui que nous venons de souligner.

Il est très important de rappeler, pour les variations des prix, que le prix réel des biens ne peut pas rester identique à lui même pendant une période donnée de plusieurs semaines, voire de plusieurs jours. Ceci à cause du fait qu'il y a toujours des variations dans la capacité de production, comme dans les besoins, exprimés monétairement, qu'elle tend à satisfaire.

De plus, ce mouvement dans les prix réels implique en même temps des variations dans le taux de profit. De sorte que toute hausse du prix réel d'une marchandise donnée, quelque soit sa cause - insuffisance de l'offre ou accroissement de la demande - produit une augmentation du taux réel du profit. C'est précisément cette élévation du taux de profit réel qui tend à attirer l'investissement dans ce secteur. Ce qui provoque le renversement du rapport entre l'offre et la demande et par conséquent la tendance inverse dans la formation du prix de la dite marchandise.

Ainsi dans le phénomène de la formation des prix, la loi générale est que toute hausse des prix est suivie d'une baisse des prix. Cette règle concerne le court et le moyen termes. Dans le long terme nous avons affaire non pas à un mouvement de régulation, mais plutôt à une tendance générale à la baisse des prix réels. Ce phénomène se dévoile concrètement lorsque la monnaie est stable et lorsqu'il y a croissance économique.

De sorte que dans une telle réalité - comme ce fut le cas particulièrement pendant la deuxième moitié du XIXe - la formation des prix se manifeste concrètement : soit dans la variation des prix, soit par la tendance générale à la baisse des prix. Cette tendance générale, dans les conditions de la croissance,

implique plus précisément le fait que la valeur d'une même quantité de travail tend avec le temps, selon le rythme de la croissance économique, à acheter une quantité de biens de plus en plus importante.

Il nous reste, avant la fin de ce sous-chapitre, à nous tourner vers la théorie des termes de l'échange. En effet, selon une certaine théorisation de cette conceptualité - des termes de l'échange - la formation des prix des biens dans le monde, ne se fait pas selon une loi générale, mais suivant l'ordre de la domination internationale. Pour expliquer cette problématique de façon claire, rappelons tout d'abord que le concept des termes de l'échange, renvoie à deux niveaux de la réalité économique globale.

En effet dans une première version, ce concept se rapporte à la balance commerciale des économies nationales. C'est ainsi que lorsqu'un pays a une balance défavorable, on dit que les termes de l'échange sont négatifs. Par contre, dans la version Tiers-mondiste, développée à l'époque moderne, le concept des termes de l'échange renvoie au rapport, au niveau international, entre les matières premières et les produits finis. De sorte que toujours selon cette vision, le monde est divisé en deux parties. D'un côté, les pays producteurs de matières premières, et de l'autre, les nations productrices des produits finis. Le marché international se présente ainsi comme un système dual, où tantôt les matières de base sont désavantagées par rapport aux produits finis, et où tantôt il s'agit de la relation inverse. Il est, dès lors, question dans le premier cas de dégradation des termes de l'échange, et dans le deuxième cas de renversement de ces mêmes termes. Par conséquent, dans cette version la théorie des termes de l'échange apparaît comme une théorie de la formation des prix.

Cela étant signalé, il convient de rappeler que pour les classiques, la formation des prix et des valeurs est conditionnée au niveau universel par une seule et même loi. Comme nous venons de le voir pour les uns il s'agit de la loi de la valeur-travail, tandis que pour les autres il s'agit de la loi de l'offre et de la demande. De plus pour eux cette loi unique est susceptible d'expliquer non

seulement la valeur des marchandises, mais aussi celle du travail et de la monnaie.

De sorte que la volonté d'universalité propre à la théorie classique, se voit de notre temps remplacée par une théorie à la fois parcellaire, dualiste et arbitraire. Elle est parcellaire parce qu'elle ne se réfère qu'à la valeur des marchandises, excluant ainsi la valeur du travail et de la monnaie. Elle est, par la suite, dualiste parce qu'il y a d'un côté les pays qui produisent les produits finis et de l'autre ceux qui produisent des matières premières. Enfin, cette théorie est arbitraire pour deux raisons très différentes : premièrement, parce qu'elle n'est pas le résultat des mécanismes objectifs, mais plutôt des rapports de force. Deuxièmement, parce que dans ce rapport il n'y a pas un côté nécessairement déterminant. On affirme, en effet, que c'est tantôt l'un, tantôt l'autre, donc, soit la dégradation, soit le renversement des termes de l'échange.

Mais le côté arbitraire et non-concret de cette théorie se manifeste dans le fait qu'elle s'appuie sur une hypothèse totalement problématique. Plus précisément la thèse selon laquelle le monde se trouve divisé en deux parties. La différence entre l'une et l'autre étant conditionnée par l'existence de richesses au niveau du sol et du sous-sol. De sorte que les pays qui ont ces richesses ne connaissent pas le développement, tandis que ceux qui ne les ont pas sont des réalités industrialisées.

Conçu de ce point de vue, il apparaît clairement qu'il y a à la base du phénomène de la croissance et de son contraire un déterminisme naturaliste. De plus lorsqu'on regarde de plus près cette problématique, on se rend compte du fait que cette thèse, ne correspond pas à la réalité et ceci à cause du fait que les premiers producteurs de matières de base - du sol et du sous-sol -, sont par ordre d'importance trois pays industrialisés : les États-Unis, le Canada et l'Australie. Par contre, au contraire les trois pays les plus importants du tiers monde, de par leur poids démographique - l'Inde, le Pakistan et le Bengladesh - ont très peu de matières premières.

Cette sorte de perte de réalité à partir de la simple constatation de l'effectivité immédiate du monde, se manifeste aussi, comme nous venons de le

signaler, dans l'analyse des mécanismes qui conditionnent la formation des prix au niveau international. C'est ainsi qu'à partir de la thèse dite dégradationniste, il est couramment affirmé - pour ce qui est de la formation des prix des produits tropicaux, comme le café ou le cacao -, que les prix sont fixés par les pays consommateurs et que les pays producteurs n'y participent en aucune manière... Or, dans la réalité nous avons affaire, dans ce cas, à une manifestation de la loi des contraires. Donc, à un mécanisme régulateur d'ordre englobant, où les contraires sont précisément la production et la consommation. De sorte qu'il résulte curieux de soutenir que seul un des côtés participe à la régulation de l'ensemble.

## *2) De la formation et du développement du capital*

Comme nous l'avons signalé dans les remarques préliminaires à ce chapitre, le concept de capital a été tout au long de son histoire l'objet d'un culte naïf, ou du simple rejet. Très souvent la théorie économique s'est posée la question de savoir comment expliquer son apparition. C'est ainsi qu'on a pu soutenir que le capital fut dans son apparition le fruit du pillage impérial. Nous trouvons cette thèse particulièrement chez ceux qui se sont opposés à la manifestation de ce phénomène capitaliste. Comme Marx, Proudhon, Bakounine et ceux qui se sont réclamés d'eux.

Nous trouvons cette identification entre pillage et capitalisation dans une version moderne, chez Paul Baran. Sa thèse sur l'extorsion du surplus économique, comme fondement de l'accumulation du capital à l'échelle internationale, fut reprise à la fin des années soixante par Gunder-Franck. Cette version de l'accumulation historique du capital est encore de nos jours, très en vogue en Amérique Latine. Elle fut, en outre, popularisée en Afrique par Samir Amin pendant les années soixante-dix.

En effet selon cette vision de l'histoire économique, le passage de la société pré-capitaliste à la société capitaliste, fut conditionnée précisément par le pillage du surplus-économique des communautés dominées, par les nations conquérantes. Pour saisir la nature de cet événement il faut tenir compte du fait que pour ces théoriciens, toute communauté sociale est obligée de produire au-



delà de ce qu'elle consomme. Il apparaît alors un excédent, qui permet à ces communautés de continuer à se reproduire. C'est cet excédent que Baran appelle le surplus- économique. Ce surplus permet précisément, à ces communautés, de s'autoproduire et de s'affirmer dans leurs propres valeurs. Cette affirmation a donné lieu à des investissements improductifs dans le cas des sociétés précapitalistes et à des investissements productifs dans les structures capitalistes.

Cela dit, le passage de l'un à l'autre de ces moments est, toujours selon ces théoriciens, médiatisé par une sur-accumulation médiatisée par le pillage. En l'occurrence le pillage colonial. La conquête et la colonisation de l'Amérique sont, précisément, les événements qui donnent lieu au phénomène de la sur-accumulation. De là se dégage l'accumulation rationnelle, qui donne lieu à la croissance économique.

Cette thèse de l'accumulation élargie s'avère problématique pour deux raisons essentielles. La première étant le fait que les événements ne coïncident pas du point de vue historique. Deuxièmement, à cause de cette identification de pillage et capitalisation. Pour ce qui est ce dernier point, il convient de rappeler que les pillages produits par les entreprises conquérantes ne datent pas du seizième siècle. Nous constatons, en effet, que jusqu'à nos jours les guerres et les conquêtes ont été accompagnées de pillages. Dans le passé historique des sociétés précapitalistes, ce phénomène - cas de Rome, par exemple - n'a jamais sécrété l'accumulation élargie : la capitalisation. De sorte que nous pouvons soutenir que pillage et capitalisation sont deux phénomènes différents. - Les cas de l'Espagne et du Portugal pendant le seizième siècle, sont à ce niveau-là deux exemples particulièrement pertinents. Voilà deux sociétés qui ont, à cette époque-là, pillé à grande échelle, sans que une telle pratique ait eu comme résultat l'accumulation élargie. Pour sa part Gunder-Franck pense, à ce propos, que si l'Espagne n'a pas connu ce phénomène, c'est dû au fait qu'elle était à son tour exploitée par les Pays-Bas. En effet, nous savons qu'à cette époque les Provinces- Unies, étaient sous le protectorat de la couronne espagnole. Mais, à partir de 1567 c'est précisément la guerre de libération de ces Provinces contre l'Espagne.

Par conséquent il résulte problématique de soutenir que l'accumulation élargie fut le résultat du pillage de l'Amérique, d'une partie de l'Afrique et de l'Asie par les puissances ibériques, tout au long du seizième siècle. Certes, la première partie de ce siècle fut une époque d'abondance. Mais, à partir de 1560 commencent non seulement les guerres de religion, mais aussi l'étouffement contreréformiste de l'Italie. Pour être plus précis, il faut rappeler que c'est précisément à cette époque que se produit l'effondrement de deux grands pôles économiques – Anvers et les autres villes de Flandres, et les villes commerçantes du nord de l'Italie - de la renaissance et de la pré-renaissance.

C'est pour ces raisons que nous disons que la thèse de Gunder-Franck ne coïncide pas avec les événements historiques. En effet, si cette thèse avait coïncidé avec la réalité historique il est évident qu'on aurait dû constater une croissance économique très significative à partir de la deuxième moitié du seizième siècle. Ce qui n'est pas le cas. En effet, à partir de 1560 l'Europe occidentale va connaître un cycle d'appauvrissement généralisé, dit cycle B. L'Espagne pour sa part va commencer, pendant cette période, à expérimenter le même phénomène. Les manifestations les plus significatives de cet événement, furent les banqueroutes de la couronne espagnole, de 1557, 1571, et 1575. L'intégration de la couronne portugaise avec l'ensemble de ces colonies à partir de 1580, n'a pas empêché ce processus d'appauvrissement. Lequel va se transformer très vite en décadence.

Cela étant constaté, il s'avère nécessaire d'analyser la dimension historique concrète de l'avènement du capital. Mais avant de passer à cette analyse il convient de se poser la question de savoir dans quelle mesure la thèse marxiste de la catégorie du profit est susceptible d'expliquer l'apparition du capital.

Rappelons, en effet, que pour Marx la catégorie du profit est la source de la formation du capital. Cette catégorie, constate-t-il, va surgir avec la monnaie et le marché. C'est ainsi que le marchand achète une quantité de biens à une valeur X et les vend en faisant un profit à X'. Ce qui nous donne dans la formule classique de Marx que l'argent (A) se transforme en marchandises (M),

lesquelles se transforment à leur tour en une somme d'argent plus importante que celle qui se trouvait au point de départ (A'). Nous avons ainsi l'équation A-M-A', qui est censée être la formulation de l'avènement du capital.

Quoi que cette équation soit très suggestive, de par sa simplicité même, elle pose tout de même des problèmes très importants. En effet tous les historiens de l'économie sont d'accord pour constater que le profit apparaît avec le marché. Dès lors, il est légitime de se poser la question de savoir pourquoi le capital n'est pas apparu d'une manière plus ou moins simultanée. Car, lorsque nous disons qu'un phénomène est l'effet d'une cause, nous supposons en même temps que l'apparition de la cause ne peut pas être très distante de celle de son effet. Or, en l'occurrence, nous avons affaire à une différence dans le temps de plus de vingt deux siècles. Comment expliquer alors, une telle séparation entre la cause et son effet?

Cela étant signalé, il est évident que la monnaie et le profit sont deux éléments indispensables à l'accumulation élargie, mais ils ne sont pas les seuls. Ces facteurs par eux mêmes ne peuvent donner que la dimension simple du marché. Il s'avère dès lors nécessaire d'aller plus loin dans la recherche du phénomène qui nous intéresse. *L'Histoire économique et sociale du Monde*<sup>118</sup>, dirigé par Pierre Léon, nous permet précisément de trouver les moments concrets de ce processus. Dans ce qui suit nous nous inspirons de cette recherche. Tout indique, en effet, que les conditions de la capitalisation sont le résultat: 1) du dépassement de l'interdit du prêt avec intérêt, et 2) de l'apparition d'une société civile largement individualisé.

En ce qui concerne le premier point, il se produit en 1658, lorsque les États d'Hollande déclarent ne plus être concernés par l'interdit du prêt avec intérêts. Ce phénomène va se répercuter en Angleterre peu avant la « Glorius Revolution » en 1688-1689. En effet, dans l'Angleterre de l'époque le phénomène de l'individualisation venait de se produire avec l'Habeas Corpus

---

<sup>118</sup> Armand Colin, Paris.

Act, de 1679, par lequel l'État anglais reconnaissait et garantissait la liberté des individus.

De sorte que la fin de l'interdit du prêt avec intérêts va se réaliser, à partir ces conditions, dans une société individualisée, où chacun est pour lui-même. C'est précisément, cet ordre de la société civile qui va permettre la réalisation efficace du dépassement de cet interdit. Nous allons assister alors, très vite, à l'apparition d'un système bancaire, dit des « county banks ». Plus précisément au passage de la pratique de l'accumulation simple, la thésaurisation, à la réalisation de l'accumulation élargie : le processus dit de capitalisation.

En d'autres termes, le dépassement de l'accumulation simple, va permettre l'apparition de l'épargne. Ce qui va donner lieu au crédit et à l'investissement. - Il est à remarquer que nous avons affaire, dans ces circonstances, à l'existence d'un système bancaire de petites institutions, où le crédit était accordé, contre hypothèque, en vue de l'investissement productif, La création de la Banque d'Angleterre, en 1694, ne va rien changer à la logique ni au mode de fonctionnement de ce système, car elle était et va rester, jusqu'au Peel's Act de 1844, une banque comme une autre. De plus, c'est au sein de ce système que va apparaître, de sa formation, le papier monnaie. Chaque banque étant alors un système de dépôt et d'émission. Ceci veut dire que les banques émettaient des billets pour rémunérer les dépôts en or. Le crédit lui-même étant accordé en papier, cela faisait que le papier-monnaie va circuler à la place des réserves métalliques. La garantie-or du papier-bancaire - billets + lettres commerciales et de change -, sera, dans ces conditions, le principe régulateur de ce système. Par conséquent, un rapport quantitatif maximal entre la base or et la vitesse de circulation exprimée en papier bancaire.

Notons aussi que ce système bancaire se différencie radicalement du système bancaire, italien en particulier, de la renaissance et de la pré-renaissance. Il s'agissait alors de grandes fortunes, dont l'institution avait pour rôle d'assurer le change<sup>119</sup> et les transferts des fonds grâce à un système de

---

<sup>119</sup> Cette fonction était assuré alors par des lombards, - des vrais ou des tenus pour tels.

filiales et de la circulation des « lettere di pagamento ». Ce système, comme on le sait pratiquait le crédit, mais il était accordé uniquement aux gens puissants, principalement aux rois, en échange de privilèges, comme la récolte d'impôts, l'exploitation de mines, etc., etc. Ce système va disparaître après la décision ferme du Concile de Trente<sup>120</sup> d'imposer l'interdit du prêt avec intérêt.

Il faut, dès lors, garder présent à l'esprit que la capitalisation surgit avec l'apparition de l'épargne. Laquelle implique d'une part le dépassement de la thésaurisation en tant que pratique dominante, et présuppose de l'autre le crédit. Or, comme nous l'avons souligné un peu plus haut cette forme de crédit va s'objectiver dans l'investissement. Lequel va se concrétiser, en peu de temps, dans le machinisme. Donc dans la révolution industrielle, autour de 1700.

Vu de ce point de vue, la capitalisation se présente comme la manifestation de la logique supérieure de la monnaie. Bien évidemment un tel événement n'aurait pu se produire sans cette base sociologique qu'est le phénomène de l'individualisation généralisée. Ce n'est donc pas un hasard, si ce phénomène va se produire en Angleterre et non pas en Hollande, où le dépassement de l'interdit du prêt avec intérêts s'est concrétisé avec antériorité. - Il ne s'agit pas, dès lors, de considérer que le seul dépassement de cet interdit est la condition de la capitalisation. Il faut rappeler, à ce propos, que la pratique du prêt avec intérêt fut très courante dans la Rome républicaine et pré-républicaine<sup>121</sup> et que cela n'a pas permis l'apparition du processus de la capitalisation.

Cela étant dit, il est indispensable de retenir<sup>122</sup> que l'épargne est, précisément, le processus par lequel la monnaie, stérilisée par la thésaurisation, devient une masse monétaire avec un niveau d'efficacité de plus en plus élevé. C'est ainsi que le stock de l'épargne se transforme en base bancaire, laquelle va être multipliée grâce au crédit. En effet, de par sa fonction, le crédit doit être perçu comme un multiplicateur de la base monétaire. Le taux

---

<sup>120</sup> Lequel prend fin en 1563.

<sup>121</sup> Notons que le taux de crédit légal fut alors régulé par la loi Licino-Sexistas de moins 366.

<sup>122</sup> Il faut rappeler, à ce propos, que la confusion autour de cette problématique est très grande.

de crédit étant le grand régulateur de la vitesse de circulation de la monnaie. - Il est à remarquer, à ce propos, que la conscience claire de ce phénomène ne se produira concrètement qu'à l'époque moderne. Certes, nous trouvons déjà des éléments très importants de cette conscience, de l'importance du crédit, chez Locke et chez Hume.

Comme nous allons le voir<sup>123</sup>, dans le système classique l'épargne était encore étroitement liée à la thésaurisation. Le flux (épargne) et le reflux (thésaurisation) étaient conditionnés par les cycles économiques, de sorte que le niveau d'investissement était conditionné par l'importance de l'épargne. Ceci, a donné la thèse selon laquelle le volume de l'investissement dépend du niveau de l'épargne. Plus précisément, que l'investissement est égal à l'importance de l'épargne.

Remarquons que cette thèse est encore défendue par Keynes. C'est ainsi qu'il nous dit que : « le montant de l'épargne résulte du comportement collectif des consommateurs individuels et le montant de l'investissement du comportement collectif des entrepreneurs individuels, ces deux montants sont nécessairement égaux puisque chacun d'eux est égal à l'excès du revenu sur la consommation »<sup>124</sup>.

Retenons que pour Keynes le montant de l'investissement est égal au montant de l'épargne. Cette thèse le mène à formuler les équations suivante : « Revenu = valeur de la production = consommation + investissement. Épargne = revenu - consommation. Donc, épargne = investissement. »<sup>125</sup>.

Cette équation de l'équivalence de la quantité d'épargne et du volume de l'investissement est, en réalité, une formulation trop rigide par rapport à la problématique dont il s'agissait. D'une manière générale, les classiques pensaient en terme de rapport entre le niveau de l'épargne et le niveau de l'investissement. Ceci, dans le sens que ce dernier dépendait du premier. Il est,

---

<sup>123</sup> Voir à ce propos le chapitre 2-3 et 2-5.

<sup>124</sup> *Théorie Générale*, P.B.P, Paris, 1971, p.83.

<sup>125</sup> *Ibidem*

en effet, problématique de soutenir, comme le fait Keynes, que le montant de l'un est équivalent à l'autre. Dans la réalité il s'agit d'un rapport différent.

En effet, dans le règne de l'étalon or<sup>126</sup> le volume de l'investissement<sup>127</sup> n'est pas égal au volume de l'épargne. Il s'agit, pour nous, bien plutôt de l'équivalence suivante : L'investissement est égal au niveau de l'épargne, activé par le volume du crédit. En effet n'oublions : 1) que l'épargne n'est que la base monétaire, et 2) que le crédit est un multiplicateur de cette base. De sorte que le niveau de l'investissement est conditionné non seulement par le volume de l'épargne, mais aussi par celui du crédit.

C'est justement pour cette raison qu'on peut soutenir que l'équivalence entre l'investissement et l'épargne ne peut exister à la rigueur que dans une structure marchande non-capitaliste. C'est-à-dire dans un système où le crédit n'existe pas ou ne joue pas le rôle qui est le sien: celui d'être un multiplicateur de la base monétaire. Nous trouvons ce phénomène aux époques modernes, dans les pays sous-développés. Au sein de ces réalités, en effet, les possibilités de crédit sont absorbées par le secteur improductif, par les besoins de financement des États<sup>128</sup>.

Cela dit, dans les pays développés du monde moderne le niveau d'investissement ne dépend pas principalement du niveau de l'épargne, mais d'autres facteurs comme le volume et le taux du crédit. Dans ce système, en effet, le niveau de l'épargne joue un rôle moins important, car il n'y a pas de préférence pour la liquidité. En d'autres termes, à la différence de l'époque classique, l'époque dite Keynésienne<sup>129</sup> ne connaît pas dans sa forme première

---

<sup>126</sup> Sous le règne du papier monnaie ce rapport est différent. Nous expliquons cette problématique un peu plus loin.

<sup>127</sup> Nous présumons ici, pour faciliter l'analyse, une demande stable ou en progression constante.

<sup>128</sup> Ce qui veut dire que, dans ces conditions l'investissement est essentiellement le résultat de l'autofinancement.

<sup>129</sup> Nous employons ce terme par convention. On emploie aussi le concept d'économie de consommation. Au sens strict de ce terme ces concepts sont problématiques. Ceci non seulement parce que Keynes n'a pas créé un système, mais aussi parce que toute économie est de consommation. Le terme le plus convenable serait en fait celui d'économie 'brettonwoodsienne'.

le phénomène de thésaurisation de la monnaie<sup>130</sup>. Ceci, essentiellement à cause du taux d'érosion monétaire, qui tend à exister, même s'il est très faible.

Cela fait, par conséquent, que dans ce système l'argent se trouve toujours dans les circuits financiers. Ainsi, la base monétaire n'est pas menacée par un retrait massif de liquidité. De plus, le système bancaire a toujours la possibilité de se re-financer auprès de la Banque centrale. Laquelle dispose, en dernière instance - en supposant la possibilité d'un manque brutal de liquidité - du pouvoir d'émission monétaire. Bien évidemment, ce pouvoir d'émission implique nécessairement l'existence de la souveraineté monétaire<sup>131</sup>

Pour ces raisons nous disons que le niveau d'investissement ou de capitalisation dépend, en économie moderne, du volume et du taux de crédit. En ce qui concerne le crédit lui-même, il convient de rappeler que d'une manière générale le crédit était lors de l'économie classique destiné à l'investissement, tandis qu'avec l'économie moderne va apparaître, en plus, le crédit à la consommation, ou le crédit personnalisé. Celui-ci pouvait exister à l'époque classique, mais sa source était essentiellement hors marché, car le système bancaire était principalement commercial et d'affaires.

Cela étant dit, passons à la problématique du volume de crédit. Nous traiterons par la suite la catégorie des taux de crédit. En ce qui concerne le volume du crédit, il est important de signaler qu'il était peu important à l'époque classique. Pendant cette période il convient de distinguer, pour ce qui est de ce phénomène, deux moments essentiels, comme nous l'avons signalé au chapitre précédent. Rappelons que les deux moments en question trouvent leur séparation avec la loi de Peel de 1844. Il y a ainsi l'avant et l'après cette loi du Premier ministre anglais d'alors. La période d'avant se caractérise par un volume de crédit très faible, à cause de l'insécurité secrétée par un système bancaire où chaque banque émettait sa propre monnaie. Tout indique que ce

---

<sup>130</sup> Ce phénomène va apparaître avec la déflation qui se développer actuellement, surtout au Japon depuis 1992. Donc avec la négation de l'inflation.

<sup>131</sup> Il est important de noter, à ce propos, que cette possibilité n'existe pas actuellement (2005) dans le cas des pays du F-CFA et dans le cas des pays de la zone euro.



volume s'est accru après 1844, lorsque les banques centrales assument le monopole de l'émission monétaire.

Mais, c'est surtout à l'époque moderne que le volume du crédit connaît un développement très important. En d'autres termes le volume des engagements, du système bancaire, par rapport à la base monétaire, est chaque fois plus important. C'est précisément pour éviter un dérapage au niveau du système du crédit international, que la Banque des Règlements Internationaux (BRI)<sup>132</sup> a adopté en 1987 le principe d'un ratio de solvabilité de 8%<sup>133</sup>.

C'est-à-dire que les banques doivent disposer d'un capital au moins égal à 8% de leurs engagements. - Il est à remarquer à ce propos que, en ce qui concerne le rapport de la BRI, il est question du capital des banques et non pas de leur base monétaire<sup>134</sup>. Ceci signifie que celle-ci est très inférieure au ratio en question. Il faut noter aussi que ce ratio est réservé aux banques à vocation internationale, donc aux grandes banques des pays développés. Il ne demeure pas moins que ce ratio nous donne une idée du niveau d'engagement du système bancaire moderne.

Pour ce qui est du taux de crédit, nous avons déjà montré, dans le chapitre précédent, l'importance de cette catégorie dans le processus de capitalisation. C'est le taux de crédit qui détermine le taux réel de rentabilité du capital. La moyenne de ce dernier taux se situe, d'après ce qu'il semble, au tour de 12%. Donc si nous réfléchissons à partir d'une monnaie totalement stable, et si nous voulons connaître la rentabilité moyenne réelle des entreprises d'un pays, nous devons déduire le taux de crédit moyen à l'investissement du taux de rentabilité moyenne. Par conséquent, les entreprises sont pénalisées lorsque le taux moyen de crédit à l'investissement est supérieur à 5%, tandis que dans le cas contraire nous avons affaire à une situation favorable pour l'ensemble d'une économie nationale.

---

<sup>132</sup> Organisme bancaire international résidant à Bâle.

<sup>133</sup> Dit Ratio Cooke, du nom de son président, sous-gouverneur de la Banque d'Angleterre.

<sup>134</sup> Donc, du ratio de liquidité.

Ainsi, lorsque le taux réel du crédit à l'investissement est très élevé - mettons au-delà de 10% -, nous avons affaire à une économie qui souffre de la paralysie. Dans ces conditions, ne subsistent au bout d'un certain temps que les entreprises qui ont un taux de rentabilité supérieur à la moyenne, ou celles qui sont en situation de monopole de fait ou de droit. Dès lors, la propension à l'investissement paraît s'évanouir et lorsqu'elle existe, le taux de faillite est supérieur au taux de survie des entreprises. - De ce point de vue-là, on peut concevoir le système de la croissance<sup>135</sup>, comme un organisme vivant qui connaît, précisément la même logique. Bien sûr dans un tel organisme la santé implique, par conséquent, que le taux de renouvellement et de survie des cellules soit supérieur à leur taux de mortalité.

Cela étant dit revenons à la problématique du rapport entre le taux de crédit et le taux de rentabilité du capital. Tout indique, en effet, que nous avons affaire-là à deux variables d'ordre structurel. En effet, le taux réel moyen de l'une et de l'autre, de ces variables, est le même en système classique que sous le règne du papier monnaie. Dans le système inflationniste, ces variables doivent être déflatées du taux d'inflation. Par conséquent dans une société où le taux d'inflation est de 5%, la première catégorie se situe nominalement à 10%, tandis que la deuxième se situe à 17%. Ainsi le taux réel de la première catégorie est de 5% et de 12% pour la deuxième.

Il est, par conséquent, important de saisir le rôle des taux d'intérêts réels dans le processus de la croissance économique. L'augmentation des taux réels alourdit la charge des entreprises et tend à bloquer leur expansion. - On accorde actuellement plus d'importance au taux d'inflation qu'au taux réel du crédit. Supposons à ce niveau les conditions suivantes :

Taux d'inflation	Taux de crédit courant, en moyen annuel
------------------	---

---

<sup>135</sup> Fonctionnant donc selon la loi du capital. Cette loi étant celle de l'investissement rentable.

A	5 %	15 %
B	10 %	15 %
C	15 %	15 %

D'une manière générale on tend à considérer actuellement que le contexte A est le plus sain, tandis que le cas C serait le plus dégradé. Or, si nous tenons compte des taux réels, on doit conclure que l'économie se trouvant dans la situation de type A est pour ainsi dire freinée. L'économie B fonctionne plutôt en ralentissement, tandis que l'économie C doit connaître une croissance importante.

Au vu de ce qui vient d'être dit, il s'avère que le processus de capitalisation se trouve médiatisé par le crédit. Or, cette catégorie trouve sa propre régulation dans les taux d'intérêts. Rappelons qu'à l'époque classique ces taux suivaient les automatismes du marché, tandis que sous l'époque moderne l'État participe d'une manière significative à la fixation de ce taux, donc dans le processus de capitalisation lui-même. En effet les États peuvent de cette manière soit relancer les économies en mettant à la disposition des entreprises, un crédit abondant et bon marché, soit les freiner en réduisant le volume du crédit et en augmentant le loyer de l'argent.

Mais les États ne tirent pas toujours profit de ces possibilités. Soit parce que des mécanismes structurels et/ou conventionnels bloquent toutes possibilités d'action, soit parce que les responsables de l'économie n'ont pas une conscience claire de la rationalité des mécanismes économiques. De ce point de vue, il faut comprendre que le but de la raison, est la maîtrise des variables socio-économiques, afin de réaliser le bien-être général.

Cette vision du processus de capitalisation peut paraître opaque à toute conscience imprégnée de marxisme. Ce mouvement tend à être perçu à partir de cette sensibilité, comme un processus tendant à l'accroissement des inégalités sociales et des inégalités entre les nations. Or pour nous cette dérive

qui semble s'aggraver avec la crise actuelle, est bien plutôt le résultat de l'éclipse de la raison. À savoir l'incapacité par les temps qui courent de produire des ordres institutionnels – sur le plan des nations<sup>136</sup> comme au niveau international -, capables d'assurer et de promouvoir le contenu rationnel des mécanismes de l'économie.

En effet, de notre point de vue le processus de capitalisation est bien une manifestation concrète du devenir rationnel du monde. La substance rationnelle et éthique du monde s'objective à travers le droit, l'économie et la politique. L'élévation de l'inefficacité de la monnaie - réalisée avec le processus de capitalisation - à travers le crédit, n'est que l'objectivation du contenu rationnel de la théorie économique. Or ce phénomène n'a pu se produire qu'à l'intérieur d'un ordre donné. Le point de départ de cet ordre, s'est avéré être précisément un niveau d'individualisation suffisant. De plus, son développement présuppose et implique l'élévation du niveau d'individualisation.

Ce n'est, d'ailleurs, pas un hasard si le développement du capitalisme se produit en rapport avec le libéralisme et l'État de droit. En effet, au sens strict, du terme le libéralisme veut dire que l'État reconnaît et garantit la liberté des individus, tandis que le concept de l'État de droit implique le dépassement du pouvoir arbitraire. Ce processus doit être perçu comme un mouvement d'ensemble, menant justement à la création d'une communauté d'égaux vivant dans l'abondance.

De sorte qu'au sein de ce processus, l'élévation de l'efficacité de la monnaie, se manifeste comme la condition indispensable de ce mouvement. La monnaie est un produit de la raison instituante ; dès lors son développement ne peut être que le résultat de l'élévation du niveau de rationalité. Mais cette raison ne peut s'objectiver uniquement dans la monnaie, elle doit se manifester aussi dans l'ensemble des ordres institutionnels qui conditionnent l'existence sociale et internationale.

---

<sup>136</sup> C'est le cas pour la presque totalité des nations existants actuellement.

Avant de terminer ce sous-chapitre, il faut noter que la souveraineté monétaire est un moment essentiel du processus d'accomplissement, produit par la raison pratique. Car la souveraineté monétaire permet à un État, conscient de la rationalité dont il est l'objectivation, de conduire le processus de reproduction matérielle vers l'optimalité de ses propres capacités, afin de produire le maximum d'efficacité de la monnaie. Cela dit l'élévation d'efficacité de cet instrument passe nécessairement par un taux marginal d'inflation. Pour cette raison nous disons que toute politique déflationniste est une politique récessionniste. De plus dans ces conditions la souveraineté monétaire cesse d'être efficace. C'est ce que nous montre l'expérience monétaire actuelle (2001) du Japon et cela depuis l'éclatement de la soi-disant bulle financière de 1992.

### 3) *Les régulateurs marchands*

Tout système, quel qu'il soit, tend à s'auto-reproduire, à s'auto-conserver et à s'autoréguler. Au sens strict du terme, le concept d'autorégulation est la notion la plus englobante de ces trois. En effet, un système en s'auto-reproduisant s'autorégule, et puis, l'auto-conservation est une forme d'autorégulation.

Se pose, dès lors, la question de savoir quelle est la régulation englobante du système marchand. Car ce mécanisme se manifeste nécessairement, comme on peut aisément le comprendre, au niveau des structures particulières. - Mais, avant d'analyser ce point, il convient de signaler que nous considérons ici la capitalisation, comme un sous-ensemble du système du marché. En effet ce processus de capitalisation est, en lui-même conditionné par les mécanismes du marché. Ceci est vrai non seulement pour ce qui est des forces conditionnant la capitalisation elle-même, mais aussi pour celles qui déterminent le marché monétaire.

De sorte qu'en nous posant la question du régulateur englobant, nous essayons de comprendre quel est le mécanisme qui fait, par exemple, que la formation des prix se manifeste comme un phénomène régulier. C'est-à-dire, concrètement que le prix d'une marchandise donnée oscille, selon sa qualité, autour d'un prix moyen. En d'autres termes, qu'il n'y a pas de différences

considérables au sein d'un même marché, pour un produit donné à qualité égale. Cela est vrai aussi pour ce qui est du prix du travail et encore plus vrai pour ce qui est de la valeur des monnaies.

Or cette régulation dans la formation des prix et de la valeur est une manifestation, précisément, de cette capacité d'autorégulation du système marchand en lui-même. Certes, quelques théoriciens ont considéré que cette capacité n'existe pas dans l'économie capitaliste. Engels parlait, à ce propos, d'anarchie du marché. Il faut dire que ce terme est particulièrement inadéquat. Car un système incapable de s'autoréguler, n'est pas viable et ne pourrait pas s'auto-conserver. Le côté anarchique est plutôt une apparence. C'est pour ainsi dire l'immédiateté d'une telle réalité. Ainsi lorsque nous observons la réalité immédiate des grands marchés, nous constatons que les gens s'agitent dans tous les sens. Ceci est vrai dans un centre commercial comme les Halles actuelles de Paris, ou comme lorsqu'il s'agit du grand marché de la ville de Bangkok, ou bien encore d'un souk de l'Afrique du nord, pour ne prendre que quelques exemples précis, mais significatifs.

Or, tous ces va-et-vient d'apparence anarchiques, ne sont que la manifestation d'un système, où la production destinée à satisfaire les besoins de la communauté sociale, se réalise selon les mécanismes de l'échange élargi. En effet, le marché médiatise, dans ces différentes structures, le rapport entre la production et la consommation.

Pour la plupart, les classiques s'accordent pour dire que le mécanisme englobant qui régule le marché n'est autre que le rapport entre l'offre et la demande. C'est, en d'autres termes, une manifestation de la loi des contraires qui assure cette régulation. Car toute régulation, quelle qu'elle soit, est la conséquence des forces contraires. C'est ce rapport de forces contradictoires qui assure soit l'équilibre, soit le mouvement de restabilisation.

En ce qui concerne les paramètres essentiels du système marchand, il faut remarquer que dans une structure simplement marchande, le rapport entre ces deux forces est très équilibré, tandis que dans les sociétés capitalistes nous avons affaire à un processus de déstructuration et de restructuration. Dans ce

dernier cas, à cause du phénomène de la croissance économique ou de l'accumulation du capital, il s'agit d'un mouvement de constante restructuration.

Cela dit, il est hautement problématique de parler, en l'occurrence, de croissance équilibrée. Ce concept est, en effet, antinomique, car la croissance est un phénomène contraire à l'équilibre. La manifestation critique de ce processus a amené certains théoriciens, à la suite de Schumpeter, à parler de destruction créatrice et ont souhaité l'avènement d'un état stationnaire. Ce désir d'un devenir-autre a été précisément la conséquence du caractère chaotique du processus d'autorégulation du système en lui-même. Le phénomène des crises, et particulièrement des crises dites structurelles, a fait croire que les mécanismes d'autorégulation avaient cessé d'être viables. Ce qui nous intéresse ici, ce sont les mécanismes de l'autorégulation immédiate en eux-mêmes. Car à côté de ces mécanismes il convient de tenir compte, pour la manifestation temporelle de ce système, de la dimension institutionnelle au sein de laquelle se concrétise le rapport entre l'offre et la demande. De sorte qu'en plus des mécanismes de l'autorégulation immédiate, il est nécessaire de tenir compte de la logique des institutions et des formes d'interventions des puissances publiques.

Par conséquent la régulation, dont il est question ici, est celle qui se rapporte à l'objectivité de l'offre et de la demande. Car la pratique économique est cette activité de production de biens et services capables de satisfaire la demande solvable. Donc, la demande médiatisée par la monnaie. En ce qui concerne la manifestation du régulateur englobant, Smith nous avait fait remarquer qu'elle concerne non seulement les flux des marchandises, mais aussi la capacité productive. En effet, selon lui, il y a d'une part, le fait que la quantité de chaque marchandise mise sur le marché se proportionne naturellement d'elle-même à la demande effective, et de l'autre, le fait que la somme totale de l'industrie employée pour mettre sur le marché une marchandise, se proportionne naturellement à la demande effective<sup>137</sup>.

---

<sup>137</sup> Voir à ce propos - *RdN*, Livre 1, chap. V

Ce qui veut dire concrètement que chaque branche de la production de biens et de services tend à employer la capacité nécessaire afin de mettre sur le marché ce qui correspond à la demande effective. Remarquons que cette nécessité d'adéquation de l'offre par rapport à la demande, est portée à son exigence maximale par la nouvelle économie de l'entreprise. Il est question, en effet, actuellement de zéro stock, ainsi que de zéro délai. C'est la théorie japonaise de : « ce qu'il faut et juste à temps! ».

Cela dit, la logique de ce rapport entre l'offre et la demande se manifeste concrètement de telle sorte que, dans tout secteur capitaliste, la production trouve sa limite dans la demande effective. Le problème, à l'intérieur de ce système, n'est pas de produire, mais de vendre. C'est la raison pour laquelle, la capacité productive tend naturellement, comme le dit Smith, à être en adéquation avec la demande effective.

On peut, à présent, se demander par quels mécanismes les facteurs travail et capital monétaire tendent à se proportionner à la demande effective. La réponse la plus simple est de dire que c'est la rentabilité du capital qui conditionne ces mouvements. Mais, s'il est bien vrai que ce mécanisme est fondamental, il convient de tenir compte du rôle de l'individualisation à l'intérieur de ce processus.

En ce qui concerne le travail, il est clair que le niveau de l'emploi dépend de l'offre, et, par conséquent, de la capacité productive nécessaire à satisfaire une demande donnée. Nous réfléchissons en général à cette problématique à partir de l'horizon de l'économie nationale. Ce qui correspond au mode d'être de l'économie classique. Par contre, dans les économies modernes, l'incidence du marché international, est autrement plus importante que dans le système classique. Cela fait, par conséquent, que dans le système ouvert que nous connaissons, une partie de la demande interne tend à être satisfaite par l'offre internationale. Le déséquilibre - la diminution du taux de couverture - se produit quand une économie nationale est moins compétitive que celles avec lesquelles elle est en concurrence ouverte.



Mais si nous réfléchissons à partir de l'horizon des économies nationales, il apparaît évident que la capacité productive employée est conditionnée par la demande effective. De sorte que la diminution de cette demande, implique la réduction de la capacité productive employée, par conséquent, la baisse de l'offre d'emplois. Cette régulation est tout à fait automatique car les entreprises ne peuvent maintenir des sureffectifs. En effet, comme l'avait signalé Smith la capacité productive des biens et services tend à porter au marché la quantité précise pour « suffire à la demande et rien de plus »<sup>138</sup>.

On tend à croire, en effet, que cette forme de régulation est une perversion des mécanismes économiques. Or, à aucun moment on s'est demandé si la diminution de la capacité productive employée, cause immédiate de l'offre d'emplois, était la conséquence non pas des mécanismes objectifs, mais de l'ordre institutionnel où se réalise une telle régulation, ou encore, de la politique économique de l'État.

Gardons, toutefois, présent à l'esprit que la capacité productive employée dépend de la demande effective, et c'est ce rapport qui conditionne la totalité. La relation entre l'offre et la demande globale constitue le régulateur de l'ensemble. Et ce processus d'autorégulation conditionne à son tour l'allocation des facteurs travail et capital monétaire.

Nous venons de voir, en effet, que le niveau d'emploi dépend précisément du rapport entre l'offre et la demande globale. Celle-ci est toutefois une régulation totalisante. La régulation ponctuelle, quand à l'optimalité de l'allocation de ce facteur, elle dépend de l'intérêt privé. Car, d'un côté, l'employeur cherche la personne qu'il considère comme la plus adéquate pour le travail qu'il offre, et de l'autre côté, comme dit Smith l'intérêt individuel porte chacun à chercher les emplois avantageux, et à négliger ceux qui le sont moins.

De sorte que l'optimalité dans l'allocation du travail est, à son tour, conditionnée par le mécanisme englobant de la loi des contraires. - Nous nous

---

<sup>138</sup> Op. Cit. Idées/Gallimard, p-83

référons ici, bien sûr, à un marché de l'emploi non perturbé par une logique étatiste, supprimant la fluidité du marché et imposant des rigidités propres à la logique nomemklaturiste. Cette dernière crée des emplois fixes, non soumis au principe du marché, donc à la concurrence pure. - Nous étudions cette problématique d'une façon plus précise au chapitre 4, sur l'État et la société civile.

Cela étant signalé, passons à la problématique de l'allocation du capital monétaire. Nous avons vu que le capital fixe, emploie sa capacité productive pour satisfaire la demande effective. Lorsque nous parlons ici de capital monétaire, nous nous référons à cette masse active en amont du capital fixe ou du capital objectivé, dont la fonction est d'entretenir et d'accroître la capacité existante.

Il se pose, dès lors, la question de savoir : ce qui conditionne le développement de cette partie du capital circulant qui consiste en monnaie. Pour A. Smith, l'intérêt privé conditionne ce phénomène. En effet, selon lui, « chaque individu met sans cesse tous ses efforts à chercher, pour tout le capital dont il peut disposer, l'emploi le plus avantageux ; il est bien vrai que c'est son propre bénéfice qu'il a en vu, et non celui de la société ; mais les soins qu'il se donne pour trouver son propre avantage personnel le conduisent naturellement, ou plutôt nécessairement, à préférer précisément ce genre d'emploi même qui se trouve être le plus avantageux à la société<sup>139</sup>.

En effet c'est ce mécanisme du libre jeu de l'intérêt privé qui secrète l'intérêt général. Smith en parlant de ce rapport fait mention de la main invisible. Cette puissance ne doit pas être considérée comme une sorte de transcendance, mais plutôt comme la conséquence des mécanismes régulateurs. De sorte que l'intérêt privé produit l'intérêt général par le biais de la capitalisation. Car la capitalisation implique l'investissement productif. Donc, le développement de la capacité productive en vue de satisfaire des besoins se manifestant dans le social. Dans ce processus, l'individu qui investit cherche par tous les moyens à

---

<sup>139</sup> Op. Cit. p.252 et 253

faire fructifier son argent. Ce but ne peut être atteint que s'il le place dans les secteurs où les besoins de capitalisation sont importants. Or, ces secteurs sont, précisément, ceux dont la demande effective est en moyenne plus importante que dans les autres.

On peut expliquer cette problématique d'une manière différente. En effet, il s'agit de constater le fait que dans toute économie les différents secteurs, branches, voire unités simples, n'ont pas le même niveau de rentabilité. Il existe, en d'autres termes, des entreprises qui fonctionnent mieux que d'autres. Ce niveau de fonctionnement se manifeste clairement dans la rentabilité du capital. On peut dire alors qu'il y a des entreprises qui sont plus rentables que les autres.

Mais, avant de nous s'interroger sur le pourquoi de cette différence, nous devons tenir compte du fait qu'il y a une rentabilité moyenne dans le social. De sorte qu'il y a des entreprises dont la rentabilité se situe en dessous de cette moyenne, et d'autres au-dessus. Cette différence est conditionnée par le simple fait qu'il y a des entreprises qui écoulent mieux leur production que d'autres. Ce qui veut dire concrètement que des entreprises enregistrent une demande très puissante de leur production, tandis que d'autres se situent dans la situation contraire.

L'incidence du rapport entre l'offre et la demande au niveau des entreprises, fait précisément qu'il y en a qui ont un taux de rentabilité supérieur aux autres. Ricardo exprime cette problématique en disant que « c'est en raison de l'inégalité des profits que les capitaux passent d'un emploi à un autre<sup>140</sup>.

Si nous réfléchissons cette problématique à partir de la bourse, nous pouvons constater qu'il y a des valeurs dont les taux de bénéfices sont supérieurs à la moyenne, et d'autres qui sont inférieurs. Nous pouvons, pour illustrer ces propos, imaginer la situation suivante. Supposons, en effet, que trois entreprises cotées en bourse permettent la réalisation d'un taux de bénéfice annuel de l'ordre suivant : A=20%, B=12%, C=7%.

---

<sup>140</sup> *Principes de l'économie Politique*, Calmann-Lévy, Paris, p.89.

Si nous essayons de comprendre la situation de ces trois entreprises à partir de la loi du marché, nous pouvons dire qu'A est en sous-production, que B est en équilibre, tandis que C est en surproduction. Bien évidemment, notre boursier ne va pas réfléchir la situation à partir de ces données. Il va tout simplement constater le fait de l'inégalité des profits, comme le signale Ricardo. Son intérêt, la recherche du plus haut profit, va le pousser à se dégager de C, pour investir en A. En agissant de la sorte, il joue un rôle régulateur, ou, plus plutôt il est une manifestation de la puissance régulatrice du marché.

Il est clair, toutefois, que l'afflux des capitaux vers A va faire en sorte que cette entreprise (secteur ou branche), va très vite se trouver en équilibre - passer, par exemple, à la position de B -, ou se retrouver tout simplement dans une situation de surproduction. Ainsi la différence dans le taux de rentabilité du capital, permet sa circulation. C'est son déplacement des secteurs surcapitalisés, vers ceux qui se trouvent dans la situation contraire qui se produit. Ce mécanisme régulateur, comme nous venons de le voir, est la manifestation de l'autorégulation du marché en lui-même. Bien sûr ce même mécanisme peut pousser à la sortie des capitaux d'un pays donné, vers les autres. Ce mouvement de capital sur le plan international peut être le résultat soit de la surabondance des capitaux dans un pays, soit de l'incapacité qu'a le capital à s'y fructifier. Dans le premier cas, nous avons affaire à l'enrichissement et à l'affirmation d'une nation en elle-même, tandis que dans le deuxième cas il s'agit d'une fuite des capitaux.

Si nous observons la réalité actuelle, nous constatons que des pays comme le Japon et l'Allemagne se trouvent dans le premier cas, tandis que les pays du tiers-monde se trouvent dans le deuxième. De ce point de vue nous constatons que les nations riches sont celles qui s'accordent aux mécanismes régulateurs du marché, tandis que les pays pauvres sont ceux dont leur ordre institutionnel est en contradiction avec ces mécanismes. - Nous approfondissons cette problématique au chapitre suivant.

Mais il est important de souligner, en ce qui concerne les mécanismes d'autorégulation, que le rapport entre l'offre et la demande globale se manifeste

en sens contraire selon qu'il s'agisse de marchandise ou de monnaie. Au niveau de la marchandise nous avons déjà signalé le fait qu'au niveau global, l'offre est toujours plus importante que la demande. Ce hiatus entre un côté et l'autre était plus important dans le système classique, qu'il l'est dans le système moderne.

En effet en système classique la surpuissance de la capacité productive était conditionnée d'une part, par l'existence même de l'accumulation élargie (le crédit) au niveau de l'investissement, et de l'autre, par l'inélasticité de la demande globale. Cette inélasticité avait sa source dans l'or comme étalon. Lequel non seulement avait une masse limitée, mais connaissait aussi le phénomène de la préférence pour la liquidité (la thésaurisation)<sup>141</sup>. Cette différence, remarquons-le, n'est pas aussi importante dans le système actuel à cause d'une part, du fait que le crédit existe aussi bien du côté de l'offre que de la demande (consommation), et de l'autre, par le fait même de l'absence de préférence pour la liquidité. Nous avons ainsi affaire en système moderne à une structure plus cohérente, moins déstabilisable, permettant d'expliquer la célèbre période des Trente Glorieuses.

Mais indépendamment de cette réduction du hiatus entre l'offre et la demande globale de biens et services, nous avons toujours affaire à un système, où la capacité productive employée tend à être, en général, moins importante que la capacité effective. En d'autres termes, la capacité effective tend à se trouver d'une manière générale, dans la capacité de faire face à toute augmentation de la demande. De toutes les manières dans ce système le problème n'est pas de produire, mais de vendre. Nous constatons, à notre époque cette capacité extraordinaire de production, dans le simple fait que l'industrie est capable de saturer, avec de nouveaux produits, le marché international en peu de temps.

---

<sup>141</sup> À l'époque où nous écrivions ce texte, 1991, ce phénomène n'existait qu'au niveau international avec le dollar. Depuis 1997, nous assistons à un mouvement déflationniste. C'est surtout au Japon que ce problème se produit actuellement, 1999. Nous y constatons une tendance à la thésaurisation des yens, inconcevable auparavant.

Il convient maintenant de mettre en relation la forme du rapport offre et demande globale, avec celle qui se manifeste au niveau de la monnaie. En effet, à ce niveau-là, nous avons affaire à un rapport inverse à celui du marché des biens et services. Plus précisément, au niveau de la monnaie la demande est toujours plus importante que l'offre. Ceci à cause du fait que tout le monde, pour ainsi dire, cherche à obtenir de la monnaie, soit en vue d'investir, soit en vue de consommer. - Il est important de comprendre que la monnaie donne accès aux biens du monde. Seuls les repus peuvent se permettre le luxe de dédaigner la monnaie. C'est eux, en tout cas, qui gavés toute leur vie durant, expriment leur dégoût en méprisant la monnaie. Cette attitude ne peut certes pas venir de ceux qui n'ont connu et ne connaissent que le besoin.

Cela dit, en ce qui concerne l'offre globale de la monnaie, dans le monde moderne, il convient d'y inclure non seulement l'offre de crédit, mais aussi sa production : le rythme d'émission monétaire. Ces paramètres trouvent leurs limites très rapidement, dans la mesure où le rythme d'émission monétaire ne peut se développer d'une manière trop importante sans qu'un tel accroissement n'ait une incidence dans l'efficacité de cet instrument nécessaire à l'échange et à la reproduction élargie, comme est l'oxygène à la vie.

Quoi qu'il en soit il est évident que les marges de manœuvre, de ce côté-là, bien qu'étroites sont pourtant significatives. En tout cas, il est clair que la monnaie ne peut pas être totalement en surabondance, car un tel phénomène implique la perte de sa valeur à l'infini. Ainsi, du côté monétaire la demande trouve sa limite dans l'offre.

Nous avons affaire, dès lors, au niveau monétaire à un rapport offre-demande global qui fonctionne en sens inverse à celui de la marchandise. Par conséquent, le mécanisme de la régulation englobante, ou loi des contraires, se manifeste à deux niveaux différents. La forme de la contradiction étant différente dans les deux cas. Ce qui implique un rapport contradictoire entre ces niveaux, l'un par rapport à l'autre. Or, c'est précisément cette double manifestation de la loi des contraires, dans sa manifestation contradictoire, qui assure l'autorégulation du système lui-même.

#### 4) *Marché et entreprise*

L'entreprise telle que nous la connaissons est le produit d'un long développement, qui lequel commence, précisément, avec l'objectivation du capital. Plus exactement, avec l'investissement destiné à une production dans une échelle chaque fois plus importante. L'objectivation de ce phénomène, se manifeste tout d'abord au sein de la production, pour s'extérioriser par la suite dans le domaine des intermédiaires (transport, distribution, commercialisation, etc.) et de la vente.

Pour la production, le processus de capitalisation implique le passage du système domestique au système de la fabrique<sup>142</sup>. Le système domestique correspond à l'économie artisanale et trouve sa plus haute expression dans le système à façon<sup>143</sup>. Selon la logique de ce système, un marchand distribuait du travail chez les particuliers. Ce travail était payé à la façon. - Il convient de rappeler que ce système de production va se développer particulièrement dans les villes italiennes et dans la région de Flandre, à l'époque de la pré-renaissance et de la renaissance. Donc, « grosso-modo » de 1070 à 1563. Cependant il ne faut pas confondre ce système avec celui des manufactures royales, qui se seraient développées tout d'abord au sein de l'Empire Ottoman, pour être repris par la suite par la France de l'Ancien Régime sous Colbert notamment et par la Russie, avec Pierre le Grand. Au sens strict du terme, le système des manufactures royales ne pouvait se développer qu'à l'intérieur d'un système despotique. En effet dans ces unités économiques, les travailleurs étaient attachés à la manufacture, comme les paysans l'étaient à la glèbe. Ceci n'était pas le cas du « Verlagsystem », pour la simple raison qu'au sein de ce rapport le travailleur ne dépendait pas juridiquement du marchand. De sorte qu'en ce qui concerne le statut de la force de travail, nous avons affaire d'un côté, à une main d'œuvre servile, et de l'autre à une main d'œuvre libre.

---

<sup>142</sup> 'Fabric system.'

<sup>143</sup> Le ' Verlagsystem', sur lequel Fernand Braudel a attiré beaucoup l'attention.

Nous avons signalé, déjà à ce propos que cette liberté, ou niveau minimal d'individualisation, est une des conditions du processus de capitalisation. Cette condition institutionnelle fut déjà remarquée par A. Smith. De sorte que l'individualisation plus le crédit, va permettre le passage du système domestique au système de la fabrique, au capitalisme. En d'autres termes, la sécurité juridique produit la liberté et donc la responsabilité et, par là même, la crédibilité.

Bien évidemment, le niveau d'individualisation dans lequel se développe le système de la fabrique, n'est pas très élevé par rapport à celui que nous connaissons actuellement. À l'époque la dualité sociale était très accentuée. Le système du suffrage censitaire en était la manifestation la plus concrète. Ou pour suivre l'expression de Sieyès, il y avait d'un côté, des citoyens actifs, et de l'autre, des citoyens passifs. En effet, pour l'Abbé de Sieyès, la grande Majorité des hommes ne sont que des machines à travailler.

Cette vision des différences dans la communauté sociale, reflète bien l'ordre des entreprises à l'époque classique. On avait affaire alors essentiellement à des entreprises à capital familial. De sorte que les subordonnés étaient traités soit d'une manière paternaliste, soit d'une manière despotique. Les ouvriers étaient, en tout cas, considérés comme de simples instruments de production. Leur rôle, au sein de l'entreprise était (disait-on), celui de travailler et non pas de penser. Cette perception instrumentalisante du travailleur, trouve son point culminant avec le taylorisme. Le promoteur de l'organisation dite scientifique du travail, considéra que la spécialité est la plus grande source d'efficacité dans le travail. La surveillance des rendements dans la production, étant le complément de cette politique ayant comme but l'efficacité dans la production. Quoi que F.W. Taylor soit mort en 1915, sa conception de l'organisation du travail va se développer surtout aux U.S.A. à partir des années quarante.

Pour l'entreprise classique, rappelons que d'une part, l'intensité de la main d'œuvre était très importante, et que de l'autre, le principe de la spécialisation dans la production était une stratégie dominante. En ce qui concerne le premier



aspect nous allons assister dès lors à une élévation très importante de ce que Marx appela la composition organique du capital. C'est ainsi que la production en série va se développer à partir de la première guerre mondiale. L'automation va, quant à elle, commencer à se manifester à partir de la deuxième guerre mondiale. Enfin, c'est avec la décennie des années quatre-vingts que l'automatisation commence à se développer dans les entreprises. Nous allons pour ces raisons assister à un processus d'intensification capitaliste et donc de diminution de la main-d'œuvre employée dans les entreprises. Ce mouvement peut être aussi décrit comme le passage, au sein des entreprises, d'une main d'œuvre surabondante, et non-qualifiée, à une main d'œuvre réduite et très qualifiée. Au niveau global ce processus va impliquer le fait que la main d'œuvre dégagée du secteur secondaire et primaire, va se placer dans le secteur tertiaire. Nous n'appuyons pas ici la thèse, selon laquelle le développement technologique provoque le chômage de masse comme l'a cru Marx. Il s'agit pour nous, tout simplement de souligner la nature de ce processus. Qui explique, en grande partie, le changement qui est en train de s'opérer, de nos jours, dans la politique et la stratégie des entreprises.

Nous avons ainsi affaire, depuis le début du vingtième siècle, à un changement dans le mode de production, qui après la production en série - apogée de la division du travail remarquée par Smith - va se surmonter dans l'automation et l'automatisation. Ces changements dans le mode de production, vont influencer sur la forme de production elle-même. – Notons que ces termes ne sont pas employés ici selon le sens marxiste. En effet par mode de production nous voulons signaler le niveau technique qui conditionne ce processus. Tandis que par forme de production nous nous référons au cadre productif qui conditionne la stratégie de l'entreprise.

Cette définition nous permet précisément de passer au problème du principe de la spécialisation qui conditionnait le système classique. En effet, à l'époque classique et jusqu'aux années soixante la forme de la production était d'une manière dominante celle de la spécialisation. Pendant cette période la grande production était liée très souvent à la découverte d'un produit. De sorte que l'activité d'une entreprise était liée au cycle vital du produit. Lequel tend à

connaître trois moments essentiels : une phase d'expansion, une de stagnation et enfin, une de déclin.

Cette forme de production est étroitement liée à l'économie de l'offre propre à l'époque classique. Il faut rappeler, en effet, qu'à l'époque l'essentiel était de produire ; car, comme disait J.B. Say tout produit tend à trouver son propre consommateur, par les mécanismes du marché. A la différence de cette conception, nous avons affaire actuellement à une stratégie différente. À présent les entreprises se sentent obligées de coller à la demande effective et de se diversifier, en vue de pouvoir mieux supporter les variations de cette demande. Tout indique que cette différence dans la stratégie des entreprises est, en partie, liée au phénomène du crédit. Rappelons, à ce propos, qu'à l'époque classique le crédit à la consommation n'existait pas d'une manière dominante. Comme c'est le cas actuellement.

Il convient aussi de tenir compte du fait que l'économie classique est encore enfermée dans le cadre national. Ce qui n'est plus le cas actuellement. En effet, depuis les années soixante, nous assistons à une ouverture chaque fois plus importante des économies nationales. Ce processus se développe surtout à partir de la naissance de l'économie moderne : les Accords de 1944. Nous allons, toutefois, connaître une période de transition pendant laquelle les caractéristiques propres dans la politique et la stratégie des entreprises de l'époque classique, vont se maintenir. Ce n'est qu'avec les années quatre-vingts que nous allons assister à un changement total dans ces domaines.

Ce changement, dans la politique et la stratégie des entreprises, se produit tout d'abord aux États-Unis, pour se développer par la suite au Japon et s'étendre dans tous les pays développés. Pour comprendre la nature de ce changement dans l'économie de l'entreprise, il faut faire la différence entre la politique et la stratégie. En effet, la politique renvoie aux individus, tandis que la stratégie se rapporte à la technologie et aux flux matériels.

Tout indique que la politique des entreprises telles qu'IBM, Toyota, Siemens etc. etc. - pour ne mentionner que quelques entreprises parmi les plus connues

des trois pays qui dominent l'économie internationale -, peut se résumer aux points suivants :

- 1) Le respect de l'individu.
- 2) La primauté du service rendu à ses clients, et
- 3) La formation du personnel<sup>144</sup>.

Pour le premier point, le respect de l'individu, il implique le fait que toute personne est en tant que telle égale à une autre et que les différences ne se manifestent que dans les capacités. Ce qu'implique du point de vue des entreprises les points suivants :

- 1) Egalité des chances.
- 2) Système de rémunération au mérite.
- 3) La critique constructive et la compétition sont encouragées.
- 4) Attirer et retenir les meilleurs collaborateurs, et
- 5) Favoriser la circulation des idées et des informations.

En ce qui concerne ces différents points, il est à remarquer que le premier conditionne les suivants.

En effet une fois l'égalité des chances annoncée, comme principe pratique de la politique de l'entreprise - qui découle du principe général : le respect de l'individu -, il apparaît nécessairement le besoin de marquer les différences. Celle-ci ne peut venir que de la capacité de chacun de contribuer au progrès de l'entreprise. Plus précisément, à sa productivité et à sa compétitivité.

De là, la nécessité d'établir un système de rémunération au mérite, et, par conséquent, d'attirer et retenir les meilleurs collaborateurs. - À ce propos, il

---

<sup>144</sup> Les deux premiers points correspondent à ce qu'on appelle en économie d'entreprise les Trois principes d'IBM. Nous ne nous proposons pas dans ce sous-chapitre d'exposer les principes qui sont censés guider la politique de telle ou telle grande entreprise, mais plutôt de systématiser l'ensemble de cette vision. Laquelle est en opposition avec la politique qui a

convient de souligner que le terme de collaborateur a pris une importance de premier ordre, dans ce qui est convenu d'appeler l'entreprise du nouveau type. Un patron n'a pas ainsi une secrétaire, mais une collaboratrice. De même pour les cadres de l'entreprise les personnes qui travaillent sous ses ordres sont ses collaborateurs. - Il serait problématique de prendre cette nouvelle conceptualité comme une manifestation démagogique de la part des patrons nouvelle vogue. En effet, ce n'est pas le concept qui peut changer la nature d'un rapport autoritaire et despotique. C'est ainsi que dans les pays du socialisme réel les ouvriers étaient appelés camarades, mais étaient traités et considérés par les patrons comme des êtres sans valeur.

Par conséquent cette nouvelle terminologie n'est pas le produit d'un simple changement sémantique, mais plutôt d'un changement dans l'ordre des relations humaines au sein des entreprises. Ce qui manifeste ce changement, c'est le dépassement du rapport dans lequel le subordonné n'était considéré que comme une machine à travailler et non pas comme un être capable de réfléchir son activité et le résultat de son activité au sein de l'entreprise<sup>145</sup>. Le paradoxe des temps passés se situe précisément dans le fait que le producteur lui-même était censé n'avoir rien à dire sur ce qu'il produisait pendant des années, si ce n'est pas une vie durant.

Ainsi, le changement dont il est question, est la conséquence de la prise de conscience du fait que le travailleur a son mot à dire non seulement en ce qui est l'ordre de son activité, mais aussi dans son résultat. De plus, cette participation contribue d'une manière efficace au développement de l'entreprise, tout en distendant les rapports. Lesquels par l'ordre des choses tendent à être conflictuels.

Car la coexistence d'une multiplicité d'individualités, dans des espaces plus ou moins réduits, pendant une partie importante de la vie en éveil et pendant une période de la vie plus ou moins longue, ne peut se manifester sans poser

---

conditionné les entreprises de l'époque précédente. C'est précisément, cette différence qu'il convient de souligner.

des problèmes plus ou moins significatifs. Bien évidemment, toute collectivité tend à exclure de son sein les êtres asociaux. Ceux qui ne peuvent vivre que dans l'isolement, voire dans la solitude.

De sorte que, par rapport à tous ces problèmes existentiels, il ne s'agit pas, dans les circonstances des pays hautement individualisés, d'aggraver l'ordre de la coexistence avec les problèmes posés par les frustrations. Lesquelles se produisent essentiellement, lorsque le principe de l'égalité des chances est violé. Car, dans le rapport entre les individualités, la justice veut qu'on tienne compte de la valeur de chacun. - Il est important de rappeler, à ce propos, que nous avons affaire dans le monde moderne à un développement du phénomène de l'individualisation. La conscience de l'égalité de base entre les individus, fait que la juste lutte pour être ne peut se réaliser qu'à armes égales. Ce qui rend problématique et hautement conflictuel toute politique qui ne tient pas compte de ces valeurs.

L'intelligence dans la direction des affaires, montre qu'il est plus raisonnable et profitable de tirer partie des capacités de chacun, que de nier leur existence. C'est pour cette raison que les entreprises de nouveaux types encouragent la critique constructive et la compétition. Ceci de sorte à faire ressortir au maximum la capacité de chacun. Mais le principe de l'égalité veut qu'il s'agit, au sein de l'entreprise de favoriser la circulation des idées et des informations, afin d'éviter tout monopole d'un savoir qui peut être profitable à l'entreprise.

L'explication des déterminations du premier principe de la politique de l'entreprise moderne – le respect de l'individu - nous permet de saisir, d'une manière transparente, le fait qu'elle se trouve jouer un rôle éthique de premier ordre. Le respect de l'individu et du principe de l'égalité des chances sont l'expression, précisément, de cette nouvelle éthicité. Tout indique que la pratique de ces valeurs est une des conditions de la réussite économique. En dévoilant et utilisant les vraies capacités de chacun, l'entreprise se donne des atouts insoupçonnables jusqu'à présent. En tout cas, l'expérience des

---

<sup>145</sup> Comme nous l'avons signalé plus haut, on disait à l'époque que l'ouvrier n'était pas dans

entreprises modernes montre que leur performance n'est pas en rapport direct au raidissement de la domination et au despotisme dans la gestion du personnel, mais plutôt à la réussite dans la création d'une communauté consensuelle. Donc, d'une communauté de dialogue, où chacun participe selon ses capacités et est rémunéré en conséquence.

Ceci ne veut pas dire que l'entreprise du nouveau type ait cessé d'être conflictuelle et qu'elle se soit transformée en une communauté angélique. Il s'agit bien plutôt d'une réalité ayant une fonction éthique qui est celle de satisfaire les besoins matériels du social, tout en reconnaissant à chacun des collaborateurs leur propre valeur. Tout indique que la recherche de cette dernière dimension soit dans l'intérêt des entreprises. De sorte que cet intérêt correspond à celle de la réalisation des principes d'ordre universel qui veut que la concurrence entre égaux puisse se réaliser selon l'égalité des chances.

Dans la concurrence la justice équivaut à la « fairness »<sup>146</sup> dans le jeu. Ce qui implique l'existence d'une règle égale pour tous et donc l'égalité des chances. Bien évidemment, dans ces conditions, ceux qui gagnent sont les plus capables. D'ailleurs, tout ce que demande l'athlète, c'est de se battre à armes égales, donc selon le principe de la « fairness » : de l'égalité de chances. De plus, lorsque quelqu'un perd dans ces conditions, il ne vit pas l'échec comme une frustration, mais soit comme une motivation dans la poursuite de l'effort, soit comme l'occasion de la prise de conscience de ses propres limites. Pour ces raisons, il est évident que la reconnaissance de l'égalité des chances dans la concurrence, joue un rôle régulateur de premier ordre. Ceci, aussi bien en vue de réduire les tensions propres à la coexistence au sein des entreprises, que comme contribution à la finalité éthique du social qui est de promouvoir la formation d'une communauté d'égaux.

Cette perception du rôle éthique de l'entreprise peut paraître hautement problématique à partir d'une vision religieuse et/ou marxiste. En effet, pour ces

---

l'entreprise pour penser, mais pour travailler.

<sup>146</sup> Ce concept veut dire en français: équité, honnêteté, impartialité. On dit. 'In all fairness', en toute justice.

visions du monde, l'entreprise est l'espace du mal, soit à cause du profit, soit à cause de l'exploitation. En laissant de côté l'aspect polémique de ces visions de l'entreprise, il convient de rappeler que ces unités économiques permettent de sortir de la misère, et contribuent à la satisfaction des besoins de la collectivité. Or, du point de vue de l'éthique fondamentale<sup>147</sup> tout ce qui contribue à la satisfaction des besoins, participe à la promotion du bien-être du social et donc à la dimension éthique de l'humain.

En effet, jusqu'à présent l'entreprise participait à la satisfaction de ces besoins, mais ne cherchait pas, d'une manière programmatique, à assurer l'égalité des chances parmi ces membres. Dans sa pratique effective, elle cherchait plutôt à maintenir et à cultiver les différences sociales. De sorte que l'apparition d'une culture individualiste et égalitaire au sein de l'entreprise, implique le surgissement d'une dimension éthique globale. Laquelle est d'autant plus importante qu'elle correspond à la nécessité de développement et de survie des entreprises.

Cela dit, essayons à présent de regarder de près le deuxième principe concernant ; la politique de l'entreprise moderne. Celle de la primauté du service rendu aux clients. Cette politique globale se traduit dans les points suivants :

1. Enquêtes mesurant la satisfaction des clients
2. Prise en compte des besoins des clients tout au long des phases de développement des nouveaux produits, et
3. Recherche de nouveaux produits et de nouvelles solutions pour répondre aux besoins réels.

Ces différents points dans lesquels se détermine le deuxième principe de la politique de l'entreprise moderne, montre jusqu'à quel point la catégorie des besoins joue un rôle de premier ordre. Nous pouvons constater, à partir de cette détermination globale, jusqu'à quel point la politique de l'entreprise

---

<sup>147</sup> Voir à ce propos notre travail : *Introduction à la théorie et à la philosophie du Droit* . A paraître prochainement chez François Xavier de Guibert.

moderne se différencie de l'entreprise classique. Nous avons signalé plus haut, à ce propos, que dans la politique classique la demande tendait à s'adapter à l'offre. A présent il s'agit bien du contraire. En effet, il s'agit de connaître les besoins réels pour mieux les satisfaire.

De ce point de vue, l'entreprise moderne semble avoir intégré la thèse smithienne, selon laquelle le but de la production est la consommation. Aristote avait déjà explicité cette problématique en signalant que l'objectif de la production des biens est la satisfaction des besoins. Plus précisément, que la société produit des biens et des valeurs en vue de satisfaire les besoins de la communauté sociale. Il découle de ces perceptions théoriques, que les besoins individuels sont médiatisés par le social et que la production fait partie de ce social. De sorte qu'il y a interaction entre la production et les besoins à satisfaire. Quoi que la catégorie des besoins reste dans ce rapport des contraires la déterminante essentielle. - Il est à remarquer, à ce propos, qu'avec cette nouvelle vision du rapport entre la production et les besoins à satisfaire, nous avons affaire à une perception radicalement opposée à celle qui a eu cours après la deuxième guerre mondiale. Laquelle fut une sorte de radicalisation en relation à celle de l'époque classique. En effet, on soutenait alors la thèse selon laquelle les grands conglomérats du monde moderne, étaient capables de conditionner la demande, par le biais de la publicité. Une des oeuvres qui a exprimé cette thèse de la façon la plus radicale est, sans doute, l'œuvre d'Aldous Huxley : *Brave New World- Revisited*. Dans ce retour aux meilleurs des mondes, l'auteur nous parle d'une nouvelle réalité en train de se constituer.

Historiquement cette période correspondait, il faut le rappeler, à la fin des années cinquante et au début des années soixante. Dans un tel monde, les consommateurs devaient se transformer en êtres hypnotisés par la publicité des grandes corporations. Donc, des êtres sans volonté, sans désirs et besoins propres. C'est précisément en opposition à cette vision, que va surgir la nouvelle culture de l'entreprise. Pour laquelle, l'essentiel est de connaître les besoins de la clientèle réelle et potentielle. Ce deuxième volet de la politique de l'entreprise moderne, est du point de vue anthropologique en rapport avec la



première. Tout d'abord il s'agit des individualités travaillant dans l'entreprise. Par la suite il s'agit de personnes se rapportant ou devant se rapporter à l'entreprise de l'extérieur. Cette deuxième dimension est celle de la clientèle réelle ou potentielle. Car comme dit l'adage : le client est Roi! On sait, à ce propos, qu'au Japon, à l'entrée des grands magasins, il y a d'un côté et de l'autre des jeunes filles qui s'inclinent respectueusement devant le client, en lui souhaitant la bienvenue. - Par opposition à cette politique, rappelons que dans les économies étatisées<sup>148</sup> L'employé est le roi, et le client celui qui dérange sa tranquillité. De sorte que le client y est traité en conséquence, comme le savent tous ceux qui ont fait l'expérience des structures étatisées, ou tout simplement, des administrations bureaucratiques, dans la plupart des pays du monde.

Cela étant signalé, revenons au principe de la primauté du service rendu au client. Plus précisément au fait que toute entreprise se doit de disposer d'un service clientèle. De sorte à connaître les plaintes et à résoudre les problèmes posés par les défauts de fabrication. Il faut tenir compte, pour ce qui est des plaintes et des critiques faites à un produit, ou à un service, qu'elles permettent, aux entreprises attentives aux besoins de leur clientèle, d'introduire les modifications nécessaires en vue de rendre l'une ou l'autre adéquate aux besoins. Il va sans dire que les produits ayant des défauts doivent être remplacés. Ceci pour des différentes raisons:

- 1) Pour éviter de perdre un client.
- 2) Pour ne pas ternir l'image de marque de l'entreprise, et
- 3) Pour éviter des problèmes avec les intermédiaires.

Les deux premiers points sont aisément compréhensibles, à partir de la politique que nous sommes en train d'analyser. Toutefois, une entreprise peut aisément passer outre à une telle exigence. Mais, il arrive un moment où le manque de loyauté à l'égard de la clientèle peut devenir un véritable handicap pour l'entreprise. De plus, il y a l'incidence de ces tares auprès des vendeurs.

---

<sup>148</sup> Phénomène particulièrement frappant, dans le cas du socialisme réel.

Lesquels pour éviter d'avoir à gérer des retours, se voient dans l'obligation de ne plus s'occuper d'un produit donné.

Pour ces raisons les entreprises sont obligées non seulement d'éviter les défauts, mais de faire des enquêtes pour mesurer la satisfaction de la clientèle. Ces enquêtes, de suivi du produit, se font auprès de ceux qui achètent le produit, ou ont recours à un service. De plus, ces enquêtes permettent de corriger le tir par rapport à un produit existant, ou tout simplement d'y introduire des transformations importantes.

Il faut noter à ce propos que ces enquêtes doivent être cycliques, car la sensibilité et le goût tendent à changer. Ceci est particulièrement vrai dans un monde comme le nôtre, où l'ouverture sur le marché international est très importante. De sorte que l'universalité des rapports qu'une telle ouverture implique, produit nécessairement des changements de plus en plus accélérés au niveau de la sensibilité. Il ne s'agit pas, dès lors, de tenir compte seulement de la sensibilité des membres de l'entreprise. Quoique ceux-ci doivent être les premiers usagers, des biens qu'ils produisent ; mais il est évident que le conditionnement de la réalité dans laquelle ils déploient leur activité, peut leur faire perdre la distance critique nécessaire pour percevoir les changements en cours au niveau du social.

Ainsi, le problème essentiel des entreprises modernes, n'est pas uniquement de réaliser des bons produits, mais de prévoir ceux qui vont être demandés dans un avenir proche. Pour cette raison il est nécessaire de tenir compte des besoins des clients, tout au long des phases de développement des nouveaux produits. - Rappelons, à ce propos, que le refus d'innovation est une des caractéristiques des entreprises traditionnelles. Par contre, pour les entreprises à la pointe de la modernité, il s'agit de pouvoir présenter de nouveaux modèles, lorsque la nécessité se fait sentir. - Nous réfléchissons ici à partir d'une production non diversifiée. C'est-à-dire que le producteur de voitures, ne produit que des voitures et le producteur de fromages, que des fromages. Nous abordons par la suite l'impératif de la diversification.

C'est ainsi qu'à l'intérieur d'une spécialité de production se pose le problème de savoir si l'entreprise doit pendant un laps de temps très long produire le même bien, ou doit-elle à partir de sa technologie et de la matière première qu'elle travaille, produire des variantes du même bien. Prenons le cas d'une usine qui produit du camembert. La question se pose de savoir si cette entreprise, doit toujours produire le même camembert, où doit elle chercher à produire d'autres fromages. Dans le premier cas nous avons affaire à des entreprises traditionnelles ; tandis que dans le deuxième cas, il s'agit d'entreprises, pour lesquelles l'innovation est une dimension essentielle.

Suivant toujours le même exemple, il se pose dans un stade supérieur la question de savoir si les nouveaux produits doivent être élaborés en tenant compte, d'une manière pratique - enquêtes, participation de la clientèle aux phases de développement, etc., etc. - des besoins du marché, ou des marchés, vers lesquels s'oriente sa production. Car cette entreprise peut, écouler sa production sur des marchés aussi différents que celui de la France, de l'Espagne et de l'Allemagne, par exemple. Il est clair, à partir de ce contexte, qu'une entreprise innovante tend à adapter sa production à la différence de ces marchés.

Le problème est à présent celui de savoir comment mener à bien la diversification dans la spécialité. A ce niveau là, il y a grosso-modo deux solutions -. soit l'entreprise sort une variante, dont ces responsables croient être, adaptés à tel ou tel marché, soit cette production se fait avec la participation de ceux qui vont consommer le produit en question. Cette participation peut prendre la forme d'une connaissance approfondie de la demande et des besoins de la clientèle.

Dans les grandes lignes nous trouvons cette double alternative dans la production des autres biens. C'est ainsi que dans le cas de la voiture, les sociétés spécialisées peuvent : soit sortir un modèle conçu et développé par les ingénieurs de l'entreprise, soit produire un modèle à partir des informations recueillis sur le terrain. D'un côté nous avons affaire à une solution plutôt

traditionnelle, tandis que de l'autre il s'agit d'une pratique innovante dans la mesure où elle tient compte des besoins de la demande.

En tout état de cause, les entreprises de nouveau type cherchent la diversification même au sein de la production spécialisée. Cette volonté d'innovation les pousse à chercher de nouvelles solutions pour répondre aux besoins réels de la clientèle. En ce qui concerne ce dernier point, de la politique de primauté du service rendu à la clientèle, l'entreprise se doit :

- 1) D'être attentive aux idées nouvelles.
- 2) De placer des vigies dans les points de vente les plus importants.
- 3) De recourir à des conseils.
- 4) D'être attentive à la production de ces concurrents.
- 5) De couvrir la presse spécialisée nationale et internationale
- 6) D'imaginer ce qui remplacera les idées nouvelles, et
- 7) De prévoir ce qui n'est pas encore.

Cela dit pour terminer ce volet de la politique des entreprises modernes, nous allons passer au troisième point : la formation du personnel. Il faut rappeler tout d'abord, à ce propos, que dans les entreprises de l'époque classique la formation ne jouait aucun rôle. Les travailleurs étaient censés être des appendices de la machine. Le célèbre film de Charles Chaplin, « Le Meilleur des Mondes », nous donne un aperçu très réaliste, indépendamment de son côté caricatural, de la perception du rapport au sein de l'entreprise à l'époque.

Actuellement, avec les progrès de la nouvelle technologie, les entreprises ont besoin de personnel ayant une bonne formation. De là, la nécessité d'un recrutement conforme à la demande de l'entreprise elle-même. La responsabilité de l'embauche est ainsi confiée à des personnes très qualifiées dans le domaine correspondant. Très souvent le recrutement du personnel est confié à des sociétés spécialisées. Mais indépendamment d'un tel effort dans la sélection des nouveaux collaborateurs, les entreprises se voient dans la

nécessité d'assurer une formation permanente à leur personnel. Ceci pour les raisons suivantes :

- 1) Obsolescence plus ou moins rapide des connaissances scientifiques, techniques, économiques et sociales.
- 2) Changement social et technique, et
- 3) Assurer l'efficacité des collaborateurs.

Il existe, en effet, au niveau de l'entreprise moderne une vision très relativiste des connaissances. La conscience de l'obsolescence des connaissances est très importante. Cette attitude a été, sans nul doute, conditionnée par les grands changements et bouleversements que nous avons connu depuis le début de la crise actuelle. Il s'est produit dès lors, nous pouvons le constater, une accélération vertigineuse dans le rythme du dépérissement des connaissances, des idées et des théories. L'entreprise a réagi à ce phénomène du changement technique, social et théorique, par l'adaptation constante aux nouvelles données. Cette capacité d'adaptation a été conditionnée par la formation<sup>149</sup>.

Laquelle se réalise soit au sein même de l'entreprise, soit en collaboration avec des centres de formation, les écoles et les universités. En ce qui concerne la formation interne dans les grandes entreprises, il faut rappeler les stages de différents ordres, les cycles de conférences et les communications techniques. La circulation interne des informations scientifiques et techniques fait aussi partie de cette lutte pour être à jour au niveau des connaissances.

Pour ce qui est de la formation extérieure, il convient de rappeler que dans les trois plus grandes puissances économiques du monde, la collaboration entre les entreprises et les Universités est très importante. Un des exemples le plus importants, de la nature de ce rapport, s'est produit à la « Silicon Valley » laquelle s'est construite autour de l'Université de Stanford en Californie. - En France cette collaboration commence à peine à se manifester. En effet,

---

<sup>149</sup> Les dépenses de formation sont, comme on le sait, de plus en plus importantes dans les entreprises modernes.

l'entreprise a été jusqu'à présent considérée par les universitaires comme le lieu du profit, voire de l'exploitation. De sorte que sa mission culturelle et universalisante, de l'Université, lui interdisait de s'y compromettre. Nous assistons, toutefois, à présent à une révision d'un tel système de valeurs, selon lequel l'entreprise participe de l'espace du mal ontologique, tandis que l'Université se trouve du côté des valeurs d'ordres universels.

Cela étant dit, passons maintenant à la stratégie de l'entreprise. Plus précisément, à l'activité de l'entreprise qui se rapporte aux différentes forces matérielles qu'elle cherche à maîtriser, développer et combiner en vue de la réussite. La stratégie de l'entreprise implique à notre connaissance, les points suivants :

- 1) Favoriser l'innovation et la création.
- 2) Etre capable de se réorganiser.
- 3) Diversification.
- 4) Groupes de réflexion
- 5) Cercles de qualité.

En ce qui concerne le premier point, il faut rappeler que l'innovation et la création sont des armes extrêmement importantes dans la concurrence internationale. La politique en faveur de l'innovation et de la création implique les points suivants :

- 1) Création et développement d'un laboratoire de recherche intégré.
- 2) Promotion des suggestions.
- 3) Incitation aux suggestions dans tous les domaines.
- 4) Services d'analyse des suggestions.
- 5) Prime aux suggestions retenues.
- 6) Prime aux interventions justifiables et non-justifiables de brevet.
- 7) Promotion des inventeurs.
- 8) Promouvoir le regard critique des inventeurs.

De sorte que l'entreprise est passé de la non participation des travailleurs à leur participation dans la création et l'innovation ; plus précisément, à l'incitation effective à jouer ce rôle. En effet, le développement de ce processus est passé par la célèbre boîte à idées, dont les ouvriers se faisaient généralement subtiliser par les cadres, ou par les chefs de l'entreprise.

Il s'agit, à présent, de mobiliser toutes les énergies des membres de l'entreprise en vue d'accroître les possibilités réelles de la lutte pour la création et l'innovation. On sait, à ce propos, que le budget de recherche développement est très important dans les entreprises modernes. Pour cette raison, les entreprises sont obligées de créer des laboratoires de recherche intégrée. De sorte à disposer d'équipes spécialisées qui s'occupent de faire des recherches sur les produits de l'entreprise ; en vue de développer sa qualité, d'accroître sa performance et/ou de modifier son apparence en fonction de la sensibilité de la clientèle.

Comme nous l'avons signalé plus haut, cet objectif ne peut être atteint que si les équipes de chercheurs sont attentives aux idées nouvelles. Plus précisément, en se tenant au courant des nouveautés introduites par la concurrence. Bien évidemment, il ne s'agit pas de promouvoir et d'inciter l'esprit du plagiat, mais d'être capable d'intégrer les nouveautés apparues sur le marché, en vue de les améliorer.

Cela dit, l'innovation et la création ne concernent pas uniquement ce qui se produit mais aussi :

- 1) ce avec quoi il se produit
- 2) ce à partir de quoi il se produit (les matériaux employés) et
- 3) le comment il se produit.

De là, la nécessité de promouvoir les suggestions dans tous les domaines. Dans cette incitation, comme on peut le comprendre aisément, les stimulants matériels et non-matériels sont importants. Il y a ainsi d'un côté, des primes et des promotions d'emploi, et de l'autre, la promotion de l'image des inventeurs et

des créateurs. L'incitation au regard critique des inventeurs fait partie, précisément, de cette dernière dimension.

Mais dans les entreprises le critère essentiel pour ce qui est des inventions est le fait de savoir si elles sont justifiables ou non-justifiables de brevets. Les inventions justifiables de brevets sont, comme on peut aisément le comprendre, les plus importantes. Mais, indépendamment de cette différence - qui se répercute nécessairement au niveau des stimulants -, les entreprises modernes tendent à promouvoir le regard critique des inventeurs. Ceci à cause du fait que les entreprises modernes - comme toute organisation qui se soumet rationnellement au principe du changement -, ont besoin d'une distanciation critique par rapport à leur activité et à leur organisation.

Pour cette raison, les entreprises doivent être capables de pouvoir se réorganiser. Plus précisément :

- 1) De s'adapter au marché et à la démarche innovatrice.
- 2) D'être capable de réaliser une meilleure utilisation des ressources.
- 3) D'introduire des nouveaux circuits d'information et de décision, et
- 4) D'introduire une meilleure écoute et un meilleur service du client.

Ainsi, ce deuxième aspect de la stratégie des entreprises concerne, en première instance, la capacité d'adaptation au marché et à la démarche innovatrice. Car, les changements à introduire dans l'entreprise doivent, d'une manière primordiale, se proposer ces buts. Nous avons affaire, en ce qui concerne cette dimension, à une concordance, à une confluence, entre la politique et la stratégie de l'entreprise. Au niveau de la politique de l'entreprise, nous avons vu qu'un des aspects essentiels était la primauté du service rendu à ses clients. Ce qu'implique une adaptation constante à la demande effective.

Donc la différenciation entre la politique et la stratégie de l'entreprise, la politique se rapporte au suivi de la clientèle, tandis que la stratégie concerne la finalité globale de son adaptation au marché et à la démarche innovatrice qu'elle implique. En tout état de cause, la connaissance des besoins du marché visé, est à la base du progrès industriel.



Mais accroître l'efficacité n'a de sens que si elle permet une réduction des coûts. Pour cette raison l'entreprise doit être capable de réaliser une meilleure utilisation des ressources. Plus précisément, des matériaux, de la technologie et des membres de la communauté qui la compose. Cela dit pour atteindre ce but, l'entreprise doit être capable d'introduire de nouveaux circuits d'information et de décision. Ce qu'implique une meilleure connaissance de la réalité même de l'entreprise. Donc, d'une information concrète et cohérente en vue d'adapter, à ces circonstances, un ordre décisionnel plus efficace.

De plus cette connaissance de la réalité de l'entreprise et de son ordre décisionnel, ne peut pas être suffisamment cohérente et efficace, si elle n'est pas en rapport avec une meilleure écoute et un meilleur service rendu à la clientèle. En effet, ce rapport optimal entre la connaissance de la réalité effective de l'entreprise et les exigences du marché, peut dans son processus de changement :

- 1) Favoriser la formation d'unités indépendantes au sein de l'entreprise, et
- 2) Permettre la création des missions de développement des produits jusqu'au service après-vente.

Ces activités comportent nécessairement une obligation de résultat. En tout état de cause, l'adaptation à la demande effective et à la demande innovatrice, conduit nécessairement à la troisième dimension de la stratégie qui est l'impératif de la diversification. Plus précisément, de la nécessité de compléter la stratégie de ressources. Ce qu'impliquent les points suivants :

- 1) Connaître la capacité technologique de l'entreprise.
- 2) Connaître les possibilités de mettre en oeuvre de nouveaux projets.
- 3) Faire le bilan des ressources, et
- 4) Faire apparaître des opportunités nouvelles d'utilisation de la capacité productive de l'entreprise.

On peut remarquer, en ce qui concerne cette dimension de la stratégie, que les entreprises modernes, ou de nouveau type, sont obligées de se diversifier. Ceci en opposition à l'entreprise traditionnelle, pour laquelle on ne peut pas

chasser plusieurs lièvres à la fois. De sorte que la pratique dominante était celle de la spécialisation.

A présent, donc, la diversification est une des conditions de la survie. Pour ce faire, les entreprises doivent connaître leur capacité technologique, ainsi que les matériaux qu'elles emploient. C'est à partir de ces connaissances, qu'elles peuvent se poser la question de savoir ce qu'elles peuvent produire de différent. Donc connaître les possibilités de réaliser de nouveaux projets. C'est ainsi que si une entreprise produit des voitures, elle peut être en condition de produire des bicyclettes, des motos et des camions. Elle peut aussi produire ces mêmes biens en modèles réduits, ou tout simplement en miniature pour les enfants, et ainsi de suite. On peut aller plus loin. Les possibilités qui se présentent sont pour ainsi dire extrêmement diversifiées. Les grandes entreprises japonaises sont, à ce niveau-là, de véritables modèles de la diversification.

Il s'agit, en tout cas, pour les entreprises modernes d'éviter, comme on dit, de mettre tous les oeufs dans le même panier. Un certain produit peut connaître une période de mévente. Il s'impose dans ces conditions la nécessité d'orienter les ressources techniques, matérielles et humaines, vers la production d'autres biens. Pour cette raison, il est très important de faire apparaître des opportunités nouvelles d'utilisation de la capacité productive des entreprises. Ces projets permettent précisément de changer, comme on dit, le fusil d'épaule en cas de nécessité. Il est, de plus, important de comprendre que la diversification dans la production, permet aux entreprises d'éviter les variations de rentabilité qui sont nécessairement liées à la mono-production. C'est pour ces raisons que la formation de groupes de réflexion fait partie de la stratégie de l'entreprise. En ce qui concerne l'organisation de ces groupes, il convient de noter la nécessité de :

- 1) La formation d'équipes de spécialistes.
- 2) La formation d'équipes pluridisciplinaires, et
- 3) La participation d'intervenants extérieurs.

En effet, les problèmes posés dans la stratégie de l'entreprise peuvent être, d'ordre particulier, comme d'ordre plutôt global. En tout cas, la participation d'intervenants extérieurs, s'avère très souvent nécessaire au niveau de la réflexion spécialisée, comme de la réflexion pluridisciplinaire.

Intimement liée à ce problème des groupes de réflexion, se trouvent précisément les cercles de qualité. La différence entre ces niveaux de la stratégie de l'entreprise, se trouve précisément dans le fait que les groupes de réflexion se rapportent à un niveau plus général, des problèmes de l'entreprise, que les cercles de qualité. En effet, ces derniers sont en relation avec les problèmes immédiats au sein de l'entreprise.

Les cercles de qualité concernent, plus précisément, les équipes de travail eux-mêmes. Ils peuvent, par conséquent, avoir lieu au niveau des services de production, de recherche, d'administration, de commercialisation et de marketing.

Au sein de ces cercles sont discutés les problèmes se rapportant:

- 1) À la qualité du produit ou du service
- 2) À l'esprit de compétitivité.
- 3) Aux quotas à remplir et aux objectifs à atteindre.
- 4) Aux conditions objectives du travail.
- 5) À l'adaptation aux évolutions
- 6) À la créativité et à l'innovation.

Les cercles de qualité sont, dès lors, concernés par la stratégie globale de l'entreprise au sein des équipes de travail eux-mêmes. C'est ainsi que dans les ateliers sont discutés les problèmes de la qualité du produit. Le producteur immédiat est, par conséquent, étroitement associé à la lutte pour la qualité. Il s'agit de tenir compte de l'avis des producteurs eux mêmes, sur la finalité pratique de leur propre activité.

Considèrent-ils par exemple que tel ou tel produit ou service peut être amélioré ? Et, si oui, comment ? Il est important de rappeler que ces

discussions se tiennent généralement en marge du temps de travail. La présence est généralement rémunérée. Quoi qu'elle n'est pas obligatoire. Ce sont des réunions plutôt brèves, avec un ordre du jour très précis. Il s'agit, en effet, d'aller droit au but et éviter la surenchère verbale.

Dans ces réunions, il est question aussi de l'esprit de compétitivité du groupe. Particulièrement lorsqu'il y a des blocages, empêchant de remplir les quotas nécessaires à remplir et les objectifs à atteindre. Il est important de comprendre que ces blocages peuvent être le résultat d'un manque de coordination des tâches, ou de l'ambiance dans laquelle le travail se réalise. Pour cette raison les conditions objectives du travail font aussi partie des discussions au sein des cercles de qualité. La philosophie qu'inspire ces cercles, surtout au Japon, part de la thèse selon laquelle la qualité dans les conditions du travail, incide nécessairement sur la qualité du résultat du travail lui-même.

Cela dit il apparaît clairement que les cercles de qualité ne peuvent fonctionner d'une manière optimale qu'à partir du moment où l'entreprise satisfait son collaborateur et que celui-ci se sent satisfait dans la tâche qu'il réalise. C'est précisément cet esprit qui permet l'adaptation adéquate du travailleur aux évolutions de l'entreprise, ainsi qu'une participation pleine à la créativité et à l'innovation. Il est évident qu'un tel consensus ne peut pas exister au sein d'une entreprise où la direction et les cadres ont une attitude arbitraire et despotique à l'égard de ceux qui réalisent les objectifs immédiats. Ce consensus ne peut pas non plus se produire, comme on peut le comprendre aisément, au sein des sociétés où l'ordre est particulièrement hiérarchisé et compartimenté. Une fluidité sociologique minimale est indispensable, pour pouvoir précisément assurer l'égalité des chances de chacun au sein de l'entreprise.

Donc il est important de rappeler que toute stratégie et toute politique présupposent une dimension tactique qui leur est sous-jacente. La tactique au sein de l'économie de l'entreprise renvoie à des pratiques plus ou moins ritualisées qui permettent d'atteindre les objectifs au niveau de l'information et

de l'efficacité. Rentrent dans ce chapitre, des pratiques telles que les exercices avant que le travail ne commence ; ainsi que les réunions, à cette occasion, en vue d'indiquer les tâches de chacun et les objectifs à atteindre pendant la journée de travail. On peut ainsi inclure sous cette rubrique les différents procédés nécessaires à faire connaître, aux membres de l'entreprise, les résultats obtenus au niveau de la production et de la capacité concurrentielle.

Il convient aussi d'inclure sous ce chapitre de la tactique, dans la stratégie politique des entreprises:

- 1) Les cérémonies annuelles.
- 2) Les facilités d'achat des valeurs de l'entreprise.
- 3) Les facilités d'achat des biens extérieurs par le moyen des Comités d'entreprise.
- 4) Les facilités de logement.
- 5) Les facilités de vacances, pour les membres de l'entreprise et leur famille, et
- 6) Les possibilités de crédit, pour l'achat des biens durables et des biens immeubles.

Comme on peut le constater, les entreprises peuvent développer toute une série de pratiques et de services destinés non seulement à atteindre les objectifs au niveau de l'information et de l'efficacité, mais aussi de consolider les liens de ses membres avec elle-même. Il s'avère clairement, à ce propos, que les collaborateurs satisfaits, sont ceux qui sont les plus à même de s'investir pleinement dans leurs activités au sein de leurs entreprises. Par conséquent un des objectifs de l'entreprise moderne est précisément de satisfaire ses propres collaborateurs en vue d'accroître sa propre capacité concurrentielle.

Ainsi la nouvelle vision sociale et économique de l'entreprise ne peut pas être pleinement comprise si on ne tient pas compte de ce qu'on peut appeler ses objectifs idéaux :

- 1) L'objectif des 5 zéros, et
- 2) La volonté d'exceller dans tout ce qui est entrepris.

Pour ce qui est de l'objectif des cinq zéros, qui nous arrive du Japon, voici leur détermination :

- 1) Zéro stock
- 2) Zéro panne
- 3) Zéro délai
- 4) Zéro paperasse, et
- 5 Zéro défaut.

En ce qui concerne le premier point, il s'agit d'éviter les stocks aussi bien en amont que pendant le processus de fabrication et en aval. L'idéal étant de créer un flux continu aux différents stades qu'on peut définir grosso modo de la façon suivante :

- a) Réception des matériaux
- b) Processus de fabrication, et
- c) Livraison

Cela implique, par conséquent, une connaissance très précise de :

- a) Quoi produire.
- b) Juste quand, et
- c) Juste combien.

Ceci de sorte à créer un flux continu de réception, production et livraison. Il s'agit, dès lors, de fabriquer les produits nécessaires avec le minimum de main d'œuvre. Par conséquent, ne produire que les quantités nécessaires, en vue de supprimer toute forme de gaspillage. Plus précisément:

- 1) Production excessive.
- 2) Attentes.
- 3) Stocks importants.

- 4) Transports et manutentions inutiles.
- 5) Usinage inutile
- 6) Mouvements inutiles.
- 7) Productions défectueuses.

Ainsi, au sens strict du terme, le zéro stock ne veut pas dire absence total de stock, mais le strict nécessaire. Cette quantité de biens doit arriver sur place au moment précis, de sorte à éviter toute dépense de stockage. C'est ainsi que s'il est question de fabriquer un nombre déterminé de voitures, pour une date donnée. Il est nécessaire que les pièces et les différentes parties de la structure, arrivent sur place peu avant que la chaîne se mette en marche.

Supposons, en plus, que ces voitures sont destinées à un marché se situant par delà les mers. On peut aussi supposer que cette entreprise se trouve au bord d'un port, et dispose de son propre quai d'embarquement. De sorte que la vitesse de production des chaînes automatisées peut nous permettre d'imaginer que les voitures sorties de chaînes sont immédiatement embarquées. Au sein du bateau on peut imaginer que des équipes de travail, réalisent les finitions pendant la durée de l'embarquement et pendant le trajet. Ainsi les voitures sont totalement finies au moment du débarquement dans le port de destination. Pour être totalement conforme à cette logique, on peut penser que tout l'amont de la production suit le même mouvement. Alors, dans cet exemple nous avons affaire à un flux continu de production. C'est précisément, à quoi renvoie la théorie des cinq zéros.

De ce point de vue, le zéro panne, de même que le zéro délai, sont aisément concevables. Pour ce qui est l'absence de pannes, son exigence implique une technologie très avancée et très au point. Les machines devant être elles mêmes bien entretenues et bien surveillées. Une telle exigence implique aussi, un renouvellement technologique très important. Par conséquent, un niveau de capitalisation très élevé.

En ce qui concerne le zéro délai, il est, en premier lieu, clair que le flux continu de production, ne peut pas accepter des retards dans une quelconque

étape de son processus productif. Pour cette raison il est nécessaire que tout soit prévu, avant que le mouvement de production ne se mette en marche. La prévision, dans les moindres détails, est une des conditions essentielles au maintien de ce flux continu. Certains spécialistes comme Taiichi Ohno, pensent que chaque travailleur de la chaîne productive doit connaître précisément les détails de sa tâche quotidienne.

Puis, en dernière instance, pour ce qui est du zéro délai<sup>150</sup>, il y a le fait qu'il ne doit pas y avoir de retard pour satisfaire la demande. Ceci, non seulement pour le produit lui même mais pour ses pièces détachées, lorsqu'il y a lieu. Cette exigence présuppose, un certain stock de roulement. Ce qui peut paraître contradictoire par rapport à la condition du zéro stock. Il s'agit, en fait, de saisir cette exigence plutôt comme la négation de ce qui se situe au-delà du simple stock de roulement. Car, l'entretien du sur-stockage est, comme on le sait, très onéreux.

Cela dit, essayons d'analyser l'exigence du zéro paperasse. Il s'agit, en fait, de supprimer dans les rapports au sein de l'entreprise, toute surabondance de circulaires, telle que nous le connaissons dans l'univers bureaucratique. Le défaut de ce moyen de communication étant que très souvent ces textes sont rédigés dans un langage hermétique, en tout cas, dans un langage peu claire. De plus il y a le fait que beaucoup de gens se concentrent très peu dans ce genre de lecture. Ce qui peut provoquer des malentendus au sein de l'entreprise. Pour ces raisons, les partisans de cette théorie, privilégient la communication directe. Ce qui donne la possibilité d'éclaircissement en cas de doute.

Passons maintenant à la dernière exigence formulée par cette théorie : le zéro défaut. Le but de cette condition idéale est la lutte pour la qualité. - Remarquons, à ce propos, que nous sommes ici très loin de la théorie qui a prévalu pendant les années soixante et défendue notamment par Vance Packard et Galbraith, selon laquelle le but de la production moderne est de

---

<sup>150</sup> On parle aussi du juste à temps.



réduire le temps utile des objets, en vue d'éviter la saturation du marché et la surproduction. Alors, dans le milieu universitaire, pour expliquer le caractère absurde du marché, et du système capitaliste en général, on racontait que la compagnie américaine Général Electric, avait dépensé des fortunes pour trouver l'alliage nécessaire, en vue de limiter le temps utile des ampoules. D'autres exemples du même ordre étaient monnaie courante à l'époque.

A présent, le problème de la production se pose d'une manière tout à fait différente. Le but dans la production et les services, est la plus grande perfection, l'absence d'inconvénients, de défauts, de tares ou de vices. Le concept de zéro défaut exprime précisément cette lutte pour la qualité. Cela dit cette exigence nous met en rapport avec le deuxième objectif idéal de l'entreprise moderne, qui est la volonté d'exceller dans tout ce qui est entrepris. Ce qu'implique :

1) La lutte pour la qualité, et

2) Viser la perfection, quitte à ne pas l'atteindre. Il s'agit, par conséquent, pour l'entreprise du nouveau type de s'imposer comme finalité d'être la meilleure dans tout ce qu'elle entreprend.

En effet une entreprise qui se situe dans cette logique, ne peut pas se permettre de produire d'un côté, un très bon produit et de l'autre, de fabriquer de la camelote. Une telle pratique ne peut que nuire son image de marque. Cette volonté de perfection peut paraître contraire à la stratégie de la diversification. Car il est évident qu'une entreprise ne peut pas sortir un produit parfait à partir du moment où elle se lance dans la fabrication. Pour cette raison toute nouvelle production tend à être réalisée par des équipes qui se constituent en unités autonomes, voir en usines indépendantes. Le label de la maison mère n'est acquis qu'à partir du moment où le nouveau produit commence à s'imposer sur le marché. On sait à ce propos, que la meilleure publicité est celle de la qualité. Pour cette raison, les entreprises modernes sont très soucieuses de leur image de marque.

En d'autres termes, ce qui conditionne la réussite d'une entreprise, c'est l'image que la clientèle se fait de sa production. Ce qui équivaut à dire que cette

réussite dépend du niveau de respect qu'une entreprise a de sa clientèle. Donc, de la conscience du fait que sur le marché le client est roi.

### 5) *De la régulation monétaire*

Comme nous l'avons déjà signalé, depuis l'apparition de l'instrument monétaire, surgit la nécessité de sa régulation. Tout d'abord en vue de contrôler sa dimension négative, ou considérée comme telle. C'est ainsi qu'Aristote condamne le prêt à intérêts et considère l'accumulation simple, la thésaurisation, comme un phénomène négatif. Nous allons laisser ici de côté toute cette époque et l'ensemble des époques dites pré-capitalistes. Nous allons plutôt faire référence ici au concept de régulation dans le sens suivant : 1) de comment elle se régule, 2) de ce qu'elle régule, et 3) de comment elle est régulée. Pour parler de ces mécanismes, nous allons faire référence tout d'abord à l'époque classique, puis à l'époque actuelle.

En ce qui concerne l'époque classique, il est important de savoir que la monnaie se régulait elle-même. La quantité en circulation, au sein d'une économie nationale, ne dépendait pas de la volonté politique de l'État. En effet, sous le règne de l'or comme étalon, sa quantité en circulation dépendait de deux facteurs essentiels : la balance extérieure et le niveau de thésaurisation.

Cela veut dire, par conséquent, que la richesse d'une nation dépendait immédiatement du niveau de ses réserves. Les pays excédentaires disposaient d'une base monétaire abondante, ce qui permettait l'existence d'une masse importante de monnaie fiduciaire en circulation. - Pour ce qui est de ce rapport entre la quantité de métal jaune et le stock de billets en circulation, il faut rappeler - comme nous l'avons souligné plus haut - qu'il y a dans l'économie classique deux périodes différentes. La première période correspond à l'époque où les banques étaient des organismes de dépôts et d'émission. Avec le Peel's Act -1844 - commence la deuxième période. Plus précisément, celle où l'émission de billets de banque passe à être monopole de l'État. Nous avons déjà rappelé que ce passage implique une consolidation du rôle fiduciaire du papier monnaie. Il doit donc être, perçu comme le résultat d'une politique tendant à l'augmentation de l'efficacité de la monnaie.

Mise à part cette différence, qui correspond à deux moments bien distincts de l'économie classique, nous devons tenir compte que l'augmentation de la base monétaire implique nécessairement celle de la presque monnaie. Or, le volume de la base monétaire, ou du stock d'or actif dans une société donnée, dépendait, comme nous venons de l'indiquer, de la balance extérieure et du niveau de thésaurisation.

Pour ce qui est du niveau de thésaurisation, il faut noter qu'il dépendait des cycles économiques. L'or tendait, par conséquent, en fonction de ce cycle, à connaître, comme l'avait souligné Marx, un mouvement de flux et de reflux. Cela veut dire, plus précisément, qu'en période de croissance l'or sortait des réserves privées pour se placer dans le système bancaire<sup>151</sup>. Par contre, en époque de récession on assistait au phénomène inverse. De sorte que la base monétaire tendait à se contracter en période de récession et avec elle la masse monétaire elle-même. Nous verrons un peu plus loin comment le taux de rémunération de l'épargne et le taux d'intérêt participaient à la constitution de ce mouvement cyclique.

Mais avant d'analyser le rôle et la manifestation de ce facteur de la vitesse de circulation, continuons avec le problème de la base monétaire en système classique. Nous avons vu que dans les économies nationales, cette base avait tendance à se gonfler ou à se contracter, en fonction des cycles économiques. Ce mouvement pouvait être conditionné aussi, comme nous venons de le souligner, par l'état de la balance extérieure. Les deux facteurs n'intervenaient pas forcément en même temps. Les cycles économiques, comme on le sait, touchaient tous les pays indépendamment de l'état de cette balance. En d'autres termes, les phases récessives touchaient aussi bien les pays excédentaires que les nations déficitaires.

Il convient, par conséquent, de saisir la logique des mouvements des entrées et des sorties d'or dans les économies nationales. Ce qui constituait un mécanisme régulateur au niveau international. En effet, ce mécanisme

fonctionnait de telle manière que les nations déficitaires ne pouvaient pas laisser leur situation se dégrader indéfiniment. En effet, le déficit extérieur impliquait la sortie d'une partie des réserves. Dans ces conditions, une dégradation continuelle de la balance extérieure<sup>152</sup> ne pouvait que conduire à un état de choses pouvant signifier, tout simplement, la quasi disparition des réserves métalliques. Or comme on peut le comprendre aisément, un tel état impliquait nécessairement la disparition plus ou moins totale de la monnaie. Il était dès lors difficile qu'un tel état des choses puisse se produire<sup>153</sup>.

Selon la logique de ce système, les pays déficitaires étaient obligés de prendre à un moment ou à un autre des mesures d'assainissements. Plus précisément, de relever les barrières douanières pour faire en sorte d'arriver à exporter plus de ce qu'ils importaient. La plupart des pays connaissaient ainsi des phases de libre échange et des phases protectionnistes. - Il est important de comprendre, - à partir de la logique de ce mécanisme régulateur - que l'état de quasi faillite dans lequel se trouvent beaucoup de nations de par le monde, à l'époque actuelle, ne pouvait pas se produire alors.

La régulation de la base monétaire se faisait ainsi suivant les deux mécanismes que nous venons d'analyser. Or, comme nous l'avons souligné un peu plus haut, la monnaie fiduciaire évoluait en rapport direct avec cette base. Mais le niveau d'efficacité du multiplicateur dépendait du taux de crédit ; et donc, des cycles économiques eux-mêmes. Car, les taux d'intérêts n'étaient pas régulés à l'époque par l'État, comme c'est le cas actuellement. Ces taux variaient par rapport à l'offre et à la demande de monnaie, et, plus précisément, des possibilités d'investissements.

En système classique les cycles économiques se manifestaient, dans la dimension monétaire, à deux niveaux bien différents : 1) dans le domaine du

---

<sup>151</sup> Le taux de rémunération de l'épargne jouait ici un rôle de première importance. La montée de ce taux augmentait l'épargne, tandis que sa réduction avait l'effet inverse.

<sup>152</sup> Il faut rappeler qu'en économie classique, la balance commerciale était de loin la balance principale

<sup>153</sup> Pendant la crise des années Trente cette situation va se produire pour des raisons extérieures aux mécanismes régulateurs du système de l'étalon or.

stock monétaire, et 2) dans celui des taux d'intérêts. Nous venons de voir le premier domaine qui correspond au mouvement de la thésaurisation et de l'épargne. Mais, avant de considérer la variable des taux d'intérêts, il est important de souligner que, tout en étant différentes, ces deux dimensions sont des manifestations monétaires des cycles économiques. Les facteurs monétaires cycliques sont ainsi, dans leur effectivité, des manifestations du cycle structurel.

Cela étant dit, passons au problème des variations des taux d'intérêts en système classique. Dans sa manifestation phénoménale, ce processus cyclique est le mouvement de hausse et de baisse des taux d'intérêts. De sorte qu'en période d'expansion les taux d'intérêts tendaient à monter, tandis qu'en époque de récession ces taux tendaient à diminuer.

Ce mouvement de hausse et de baisse des taux d'intérêts se réalisaient par rapport à un niveau considéré comme étant celui du taux raisonnable. De sorte que le taux réel pouvait se situer au dessus ou en dessous du taux raisonnable, dit aussi taux naturel. Le taux raisonnable peut être considéré : soit comme la moyenne des taux réels, soit comme ce niveau dans lequel il y a coïncidence dans les intérêts de l'offreur et du demandeur de crédit. Le taux raisonnable semble s'être situé, en époque classique, au tour de 5%. Des théoriciens aussi différents que Locke, Juglar, Jevons et Fisher s'accordent pour situer ce taux, à ce niveau-là.

De sorte que lorsque la demande des capitaux était très importante, le taux réel tendait à monter au dessus du taux raisonnable. Or, ce phénomène se produisait dans la phase supérieure du cycle. En d'autres termes, lorsque le taux réel tendait à dépasser le taux raisonnable s'annonçait, en quelque sorte, le renversement de tendance. Ce renversement se produisait quand ce dépassement était important. Tout indique qu'un taux de 8% était considéré comme un niveau dangereux.

En tout état de cause, un tel écart par rapport au taux raisonnable, ne pouvait que provoquer le renversement de tendance. Le début de la phase récessive était immédiatement suivi d'une baisse des taux. Ceci à cause du fait

que l'offre et la demande de crédit tendaient à se contracter. L'offre marginale en phase récessive faisait, par conséquent, que le taux réel tendait à se situer en dessous du taux raisonnable. La montée des taux réels annonçait ainsi la reprise d'un nouveau cycle.

A partir de la logique de ce processus, on peut comprendre aisément que la propension à la thésaurisation tendait à augmenter, avec la baisse des taux d'intérêts réels, tandis que la propension à l'épargne et le taux d'intérêt tendait à accroître, lorsque la demande de crédit était en pleine expansion. Or cette demande dépendait en dernière instance du revenu national. Donc du pouvoir d'achat global.

On peut à présent se poser la question de savoir, pourquoi le dépassement du taux d'intérêt raisonnable par le taux réel tendait à déclencher le processus récessif. Tout indique que ce phénomène est la conséquence du fait que le taux moyen de rentabilité du capital constitue une limite par rapport à la montée des taux d'intérêts. Plus précisément, que cette limite se situe en dessous du taux moyen de rentabilité du capital. - Au chapitre 3, nous étudions la problématique de la différence du taux de rentabilité du capital et son rôle régulateur.

Il convient, toutefois, de retenir ici qu'en système classique ce taux moyen semblait se situer au tour de 12%. De sorte que la montée des taux d'intérêts réels avait comme effet de réduire le taux de rentabilité effectif. Ceci pour ce qui est la partie du capital emprunté.

Ainsi l'élévation du taux réel au dessus du taux raisonnable, réduisait les marges bénéficiaires. Le cycle des affaires tendait ainsi à connaître les moments suivants : autofinancement, endettement, réduction des marges bénéficiaires et propension à la faillite.

Cela étant signalé, étudions la régulation monétaire à l'époque moderne. Cette période que certains appellent : économie keynésienne ou économie de consommation. Le changement majeur entre la période classique et le système actuel se trouve dans le fait que le premier moment est fondé sur l'étalon-or, tandis que le deuxième est conditionné par le règne du papier monnaie. Nous avons ainsi d'un côté, un système où la monnaie est très stable dans sa valeur

en échange, tandis que de l'autre côté, nous avons affaire à un instrument qui tend à varier d'une façon plus ou moins significative dans le sens de l'inflation. De plus, étant donné que chaque pays est capable de produire sa propre monnaie, le problème de la valeur de change devient une dimension essentielle. - Pour ce qui est de cette variable, de la valeur de change, il convient de rappeler qu'en époque classique elle était un problème interne. Il s'agissait alors de maintenir et de garantir la parité entre le métal jaune et le papier-monnaie. Les paiements extérieurs étaient essentiellement réglés avec des lingots et des barres d'or. En d'autres termes, la monnaie or frappée ne faisait pas partie, en principe, des transactions internationales. Et lorsqu'elle y participe sa valeur dépendait de son poids en or fin.

Avec l'avènement du règne du papier monnaie la régulation de la valeur de la monnaie dépend d'une manière significative de l'État. A la base même, comme nous avons essayé de le montrer, la valeur d'échange comme la valeur de change ne dépend pas de la volonté de l'État. Ceci est clair lorsque nous avons affaire, comme à l'époque classique, avec un instrument dont l'existence quantitative ne dépend pas de la volonté des États, mais de la capacité concurrentielle des nations.

Sous le règne du papier-monnaie l'État participe à la formation des différents niveaux de la valeur de la monnaie. Il conditionne la valeur d'échange de sa monnaie à travers deux politiques différentes : par le rythme d'émission monétaire et par la politique des taux. Pour ce qui est de la valeur de change, l'État régule sa valeur, soit en créant des barrières en vue d'empêcher la sortie de sa monnaie (contrôle des changes et taux de crédit élevé sur le marché international), soit encore en achetant ou en vendant sa monnaie sur le marché international.

Nous allons faire référence tout d'abord, d'une manière générale, aux différentes formes de régulation, ou de conditionnement, étatique de la valeur d'échange de la monnaie. L'État participe à la formation de la valeur d'échange : 1) par le rythme d'émission monétaire, et 2) par sa politique de crédit. En ce qui concerne le rythme d'émission monétaire, nous avons vu que

l'augmentation du stock monétaire réduit sa valeur d'échange. Nous parlons alors d'inflation ou de perte de valeur de la monnaie. Dans le cas opposé, lorsqu'il y a diminution du stock monétaire, nous constatons l'effet contraire.

Pour ce qui est de cette problématique de variations du stock monétaire, il est très important de constater qu'elle se manifeste, d'une manière générale : 1) suivant des tendances, et 2) selon une logique progressive, plutôt que par une logique régressive. En effet, en ce qui concerne les tendances, nous pouvons constater des rythmes de croissance plus ou moins fort. Dans le premier cas nous parlons de tendance inflationniste, tandis que dans le deuxième nous parlons de tendance désinflationniste.

Pour ce qui est de la politique de crédit comme régulateur monétaire, il faut rappeler que contrairement à l'époque classique où les taux d'intérêts dépendaient entièrement de l'offre et de la demande de monnaie, dans le système que nous connaissons, ce sont les États qui conditionnent ces taux. Ce conditionnement peut-être plus ou moins rigide, selon qu'il s'agisse d'une économie concurrentielle, ou d'une économie dirigée. Dans le premier cas, l'État fixe les taux directeurs et à partir de là, la hiérarchie des taux s'établit d'elle même. Selon, précisément, les mécanismes du marché monétaire.

Pour ce qui est de la différence entre le taux nominal et le taux réel, il faut déduire du premier le taux d'inflation pour trouver le deuxième. C'est ainsi que si dans une réalité donnée le taux d'inflation est de 5% et le taux nominal<sup>154</sup> est de 10%, nous disons que le taux réel est de 5%. Bien évidemment ce taux réel, comme nous venons de le souligner, est plus ou moins raisonnable ou susceptible de faciliter l'investissement s'il est inférieur à 5%, que s'il est supérieur. - Nous montrons au chapitre suivant que, dans l'économie moderne, les possibilités de descendre en dessous de ce taux raisonnable sont très importantes. Et cela sans provoquer des distorsions dans le mode de fonctionnement de ce système.

---

<sup>154</sup> Ce taux correspond dans la réalité au Taux de base bancaire (TBB) - au "Prime rate" des USA -, ou encore au taux moyen pour l'investissement, dans les sociétés dirigistes.



Mais, avant de passer à l'analyse du problème de la régulation du change de la monnaie, il est nécessaire de faire mention des agrégats monétaires. En effet, la régulation du change est un phénomène extérieur, tandis que la régulation par les agrégats fait partie de la politique monétaire interne, tout comme les différentes variables que nous venons d'analyser. Nous allons voir ce problème des agrégats monétaires à partir de ses déterminations en France.

En effet en France les agrégats monétaires sont définis de la façon suivante :

$M1 = \text{Billets} + \text{monnaies divisionnaires} + \text{dépôts à vue.}$

$M2 = M1 + \text{livrets et comptes d'épargne logement.}$

$M3 = M2 + \text{bons des Sociétés financières} + \text{bons des Institutions financières Spécialisées bancaires} + \text{dépôts en devises} + \text{dépôts à terme} + \text{bons de caisse} + \text{Certificats de Dépôts Négociables} + \text{Bons du Trésor sur formule.}$

$L = M3 + \text{Billets de Trésorerie} + \text{Bons du Trésor Négociables} + \text{Bons des Institutions Financières Spécialisées non bancaires} + \text{Plan d'Epargne Logement.}$

Comme on peut le constater les agrégats monétaires, dans leur variable supérieure, sont le résultat de la monnaie en circulation + toutes les formes de dépôts bancaires + les différentes valeurs du marché obligataire. Dans la pratique l'État contrôle ces agrégats en vue de maîtriser les flux dits quasi-monétaires, dans la conceptualité monétariste, comme les différentes formes de dépôt bancaires et les diverses valeurs du marché obligataire. Pour ce faire il dispose de deux instruments essentiels : le taux de rémunération des dépôts et le niveau de fiscalité des valeurs quasi-monétaires et de certains dépôts à terme. Par conséquent, au sens strict du terme, ce sont, précisément, ces derniers instruments qui doivent être considérés comme des instruments de régulation, car ils le sont dans la pratique. Cela étant dit, passons au problème de la régulation de la valeur de change de la monnaie. En ce qui concerne cette dimension, il est indispensable de retenir qu'elle ne concerne que les monnaies convertibles. - Nous avons, de plus, déjà souligné le fait que la valeur de change est, essentiellement, une catégorie propre à l'économie moderne. Ceci

dans la mesure où chaque pays possède sa propre monnaie et se doit de garantir sa valeur. C'est cette garantie externe qui se manifeste dans et par la valeur de change.

Nous avons ainsi, généralement parlant, deux sortes de monnaies : celles qui sont convertibles et celles qui ne le sont pas. Lorsqu'un État décide de rendre sa monnaie convertible, il s'engage, par la même, à garantir sa valeur quand les non-résidents lui présentent ses billets de banque. Cette transaction présuppose des réserves en devises. Dans la logique simple de ce mécanisme, les monnaies de réserves sont celles qui sont les plus fortes sur le marché international.

Les pays à monnaie convertible ont ainsi besoin de réserves non seulement pour se procurer des biens sur le marché international, mais pour garantir et soutenir la valeur de change de leur monnaie sur le marché international. Un État assure la valeur de change de sa monnaie soit en l'achetant, soit en la vendant. L'achat se réalise en vue de réduire la surabondance d'une monnaie et présuppose des réserves. Pour cette raison cet acte de soutien peut s'exprimer comme une vente ou un dessaisissement de réserves. En d'autres termes, lorsqu'un État soutient sa monnaie, on peut dire soit qu'il l'achète, soit qu'il vend ses réserves.

L'opération contraire est celle du maintien d'une monnaie à une valeur donnée. Evitant ainsi toute appréciation exagérée. Dans ces conditions l'Etat vend sa propre monnaie pour faire face à sa sur-demande sur le marché international. En l'occurrence, l'État en question augmente ses réserves et consolide sa capacité d'intervention sur le marché monétaire international.

Pour ce qui est des monnaies convertibles il convient de faire la différence entre la convertibilité simplement interne et la convertibilité interne et externe. Un État peut, en effet, garantir sa monnaie seulement sur son marché. Cela veut dire qu'il vend et achète sa monnaie, à des non-résidents, sur son propre

marché<sup>155</sup>. Le but de ce système est d'éviter la sortie de sa propre monnaie, sur le marché international.

En ce qui concerne les monnaies librement convertibles, il est nécessaire de faire la différence entre les monnaies simplement convertibles et celles qui sont des devises internationales. Parmi ces dernières il est nécessaire de différencier les devises internationales proprement dites<sup>156</sup> et les monnaies de réserves<sup>157</sup>. Dans le cas des monnaies de réserve il convient de faire la différence entre les simples monnaies de réserve et la monnaie internationale, le dollar des États-Unis.

Les devises internationales<sup>158</sup> et les monnaies de réserve sont à proprement parler des monnaies qui jouent le rôle d'instruments de crédit sur le marché international. Pour ces monnaies la régulation de la valeur de change ne se réalise pas uniquement par le biais des interventions sur le marché monétaire international, le taux de crédit sur ce marché joue un rôle de premier ordre. De sorte que lorsqu'une de ces monnaies tend à s'affaiblir, l'organisme responsable peut augmenter son taux d'intérêt. L'augmentation de ce taux, au-dessus de celui des autres, n'a pas comme résultat d'attirer les « capitaux flottants » comme il est dit généralement. La conséquence effective d'une telle politique est celle de raréfier la quantité d'une monnaie sur le marché international.

En effet, l'élévation du taux de crédit ayant un rôle financier sur le marché international d'une monnaie implique, au niveau de ce marché, le fait qu'elle est moins accessible, aux non-résidents, que les autres monnaies. - En tout état de cause, il est hautement problématique de croire qu'emprunter et investir est une seule et même chose. Or, c'est précisément cette confusion qui est à la base

---

<sup>155</sup> Cas, par exemple, fin des années quatre vingt et début des années quatre vingt dix, du dinar tunisien et le baht thaïlandais.

<sup>156</sup> Cas, par exemple, du F.F., et de la livre anglaise.

<sup>157</sup> C'est le cas notamment, depuis Septembre 1985, du DM et du Yen.

<sup>158</sup> Parmi les devises internationales il y en a qui jouent un rôle de monnaie de crédit plus importantes que d'autres. C'est actuellement le cas du franc suisse.

du discours qui considère que l'élévation des taux d'intérêts extérieurs attire les capitaux flottants.

Depuis les Accords de Nyborg du 13 septembre 1987<sup>159</sup>, on a, en effet, expérimenté le fait que la montée des taux d'intérêts<sup>160</sup>, a comme conséquence l'appréciation de la monnaie en question. La baisse de ces taux a, par contre, l'effet contraire. Ceci, bien évidemment, compte-tenu du niveau de l'offre et de la demande d'une monnaie donnée. De sorte que les taux d'intérêts sont un instrument de régulation de la valeur de change d'une monnaie. Ils peuvent le cas échéant, en ce qui concerne cette dimension, jouer le rôle de barrière protectrice contre ce qui est considéré naïvement comme le résultat de la spéculation internationale.

Au vue de ce qui vient d'être dit, sur cette problématique de la régulation monétaire, nous pouvons soutenir que la variable quantitative et celle des taux d'intérêts sont les paramètres les plus adéquats et les plus efficaces du contrôle de la valeur de change et de la valeur d'échange de la monnaie. Il est important de constater qu'en ce qui concerne le niveau interne, la masse monétaire se présente, pour l'économie positive<sup>161</sup>, comme étant l'objet même de la régulation. La dimension quantitative ne se manifeste pas comme une variable rationnelle, donc comme devant être perçu clairement et consciemment maîtrisable. Dans cette dimension c'est plutôt les taux d'intérêts qui sont objet de régulations de la pratique rationnelle. Par contre, au niveau extérieur la dimension quantitative tend à se manifester d'elle même comme une variable incontournable. Les interventions des Banques centrales sur le marché monétaire international, sont la manifestation pratique de ce phénomène.

---

<sup>159</sup> Concernant l'Europe du Marché Commun

<sup>160</sup> Pour ce qui est le F.F., par exemple, le taux de l'eurofranc.

<sup>161</sup> L'économie positive est, pour nous, celle de la pratique institutionnelle. Elle est très souvent différente de l'économie universitaire, et a fortiori très éloignée de l'économie théorique.

## Chapitre 4 : État et Société

### 1) *Aristote : l'Etat et la communauté sociale*

À proprement parler le premier grand penseur à réfléchir le rapport entre l'État et la société civile c'est Platon. Pour l'auteur de *La République* la source du mal social se trouve dans l'individualisme et ses dérivés : le marché, la propriété privée, le pluralisme politique, etc., etc. Pour surmonter le mal social qui se manifeste dans l'érosion des cadres référentiels, et l'absence de justice effective, il s'agit, pour lui, de supprimer le règne de l'individualisme. Plus précisément, d'engloutir la société civile dans la sphère publique. Le règne de cet État totalisant, implique chez Platon, la restructuration organique du social, c'est-à-dire, l'existence d'un ordre ponctuellement hiérarchisé ayant à la tête la caste des Philosophes-Rois.

Aristote critique dans sa *Politique* cette vision du social. Il part, en effet, de la thèse selon laquelle le rapport des contraires fait partie de la substance même de l'Être. De la même manière qu'il ne peut pas y avoir de bien sans mal, de vie sans mort, etc., etc., de la même manière il ne peut pas y avoir d'État sans société civile, de sphère publique sans sphère privée.

Au niveau de la propriété des biens immobiliers, par exemple, Platon considérait que leur propriété commune devait s'étendre jusqu'à faire disparaître la propriété privée. Cette extension étant, pour lui, la garantie même de la justice sociale, car, ainsi les richesses sociales devenaient la propriété de tous. Le règne de la justice effective impliquait, dès lors, non seulement la disparition de la propriété privée, mais aussi la disparition de l'égoïsme. Laquelle était liée, pour Platon, à la famille monogamique et plus précisément à l'appropriation privée des femmes. C'est d'ailleurs, pour cette raison qu'il propose la collectivisation des femmes.

Cette transformation de l'existence dans le social et de la logique de son ordre, avait pour but la construction du règne de la propriété commune, donc la disparition de la sphère de la propriété privée. En ce qui concerne la

problématique strictement économique, il est clair que pour Platon l'argument essentiel est celui de dire que la propriété commune implique la propriété de tous. À partir de cette thèse il est clair que la justice sociale, ne peut être qu'une affaire de distribution. Plus précisément, de distribution juste et équitable.

Dans ces conditions, le règne de la justice concrète présuppose l'existence d'une élite éthique ayant un sens profond du bien, de la justice et de la vérité. La philosophie platonicienne était censée être, justement, cette doctrine capable d'assurer la connaissance de ces valeurs d'ordre universel et, par conséquent, capable d'assurer leur respect.

C'est précisément autour de cette problématique de la propriété que va se centrer la critique qu'Aristote fait à Platon. En effet, Aristote est d'accord pour constater que la sphère publique, la « res-publica », est la propriété commune, la propriété de tous. Mais là où il n'est pas d'accord avec son maître, c'est pour soutenir que la propriété commune veut dire la propriété de tous « au sens de chacun d'eux<sup>162</sup> ».

Il constate que « le mot tous présente une ambiguïté<sup>163</sup> ». Ceci, dans le sens où le mot tous - tout en étant un terme collectif, qui subsume les différents sujets qui le composent - tend à être pris au sens de tout un chacun. Ce qui est particulièrement problématique. En effet, le mot tous subsume les différents sujets qui le composent, mais ne renvoie pas à chacun d'eux en particulier.

Aristote nous fait, dès lors, comprendre que la propriété commune est l'ensemble des richesses, d'honneurs et, de facilités de la vie en communauté, mis à la disposition de ceux qui contrôlent le pouvoir. Ceci, en vue de quoi ? Eh bien, de gérer ces richesses et de les redistribuer selon les principes de la justice. - Nous étudions cette problématique à la fin de ce chapitre.

Pour le moment il s'agit de comprendre que la « res-publica » n'appartienne pas à l'élite du pouvoir. La propriété commune ne peut pas être objet d'appropriation, ou de monopole. Elle ne peut pas être non plus source de

---

<sup>162</sup> *La Politique*, 11, 3, 25.

<sup>163</sup> *Ibid.*, II, 3, 20.

privilège ou de sinécure. Pour cette raison nous dit Aristote que du point de vue éthique, il s'agit d'organiser les lois et institutions pour qu'elles ne soient pas source de profit.

Mais en deçà de cette exigence de la raison pratique, il s'agit d'éviter que les voleurs, les profiteurs et les corrompus s'emparent du pouvoir, car la propriété commune risque fort d'être détournée par de telles personnes. L'immoralité publique se manifeste précisément, lorsque la chose publique devient l'objet d'appropriation ou de monopole. La moralité s'objective, dans la réalité du pouvoir, dans le cas contraire.

Par conséquent, pour Aristote il ne s'agit pas uniquement de souligner la différence fondamentale entre la sphère publique et la sphère privée, mais aussi de noter que l'éthique publique est étroitement liée au mode de gestion de la propriété commune.- Il est à remarquer, à ce propos, que pour Aristote le concept de chose publique va, dans un sens large, au-delà de leur dimension strictement matérielle, car les lois, les institutions, la tradition et les valeurs collectives font partie précisément, de ce qui est en propriété commune, ou plutôt, de ce qui appartient à l'ensemble d'une communauté sociale.

De sorte que la moralité publique se rapporte aussi bien à la gestion des valeurs (culturelles) communes, qu'à la gestion des richesses matérielles qui sont mises à la disposition de ceux qui contrôlent le pouvoir. Ainsi, le bien et le mal social sont étroitement lié à ce mode de contrôle et de gestion. A la question de savoir comment éviter le mal social, Aristote ne pourrait répondre en disant qu'il faut faire confiance à ceux qui contrôlent le pouvoir, quels que soient leurs déclarations concernant leur désir ou leur volonté de réaliser le bien. La condition première pour la réalisation d'une telle finalité est pour lui d'ordre institutionnel. Lequel dans sa manifestation concrète doit être conditionné par des principes et des valeurs d'ordre universel.

Cela dit, par-delà la problématique de la coexistence d'une sphère publique à côté de la sphère privée, se pose pour Aristote la question de savoir qu'elle est la proportion adéquate entre l'une et l'autre. Cette question est d'une importance fondamentale pour ce qui est de l'ordre institutionnel du social.

D'ailleurs, depuis lors nous nous posons la même question. De nos jours, par exemple, il est encore question de savoir si l'État doit être totalisant ou minimal.

Tout indique que pour Aristote l'essentiel est de comprendre que le social ne peut pas exister dans sa plénitude, en dehors de la coexistence de ces deux sphères. L'activité économique est, quant à elle, du domaine de la société civile. Le rôle de l'État étant celui de la production normative. En d'autres termes, la société civile s'occupe de la production et de la gestion matérielle, tandis que l'État doit s'occuper de la production et de la gestion du droit juste. Car le rôle axiologique de l'État est précisément celui de créer une communauté d'égaux en vue de bien vivre<sup>164</sup>.

Une telle finalité axiologique exclue, par conséquent, tout objectif d'ordre oligarchique. Plus précisément l'existence d'un ordre où le but de l'État est le bien-être de ceux qui gouvernent. Cette problématique nous oblige à signaler le fait que par-delà la simple question de la différence entre la propriété publique et la propriété privée, il y a la dimension des prélèvements. Car l'État peut non seulement être propriétaire d'une partie plus ou moins importante des unités économiques composant une société donnée, comme il peut aussi prélever une partie, assez significative, des richesses créées dans la société civile. Donc lorsque nous parlons de l'importance économique du secteur public nous nous référons à la totalité de ces deux dimensions.

Dans les réalités actuelles, comme on le sait, les moyens financiers issus des prélèvements directs et indirects sont de loin beaucoup plus importants que ceux que l'État peut dégager des unités économiques très souvent subventionnées par le moyen de ces prélèvements.

Ainsi, quand nous parlons de propriété publique, nous devons tenir compte de cette double dimension. Au sens strict du terme ce concept englobe, pour Aristote, l'ensemble des moyens économiques mis à la disposition de ceux qui contrôlent l'État. De plus tout indique que le problème principal pour l'auteur de

---

<sup>164</sup> Aristote disait aussi, à ce propos, que « la communauté politique existe en vue de l'accomplissement du bien, et non seulement en vue de la vie en société » Politique, III,9.



*La Politique*, n'est pas tellement celui de l'importance de cette dimension par rapport à la totalité des richesses sociales, mais celui de connaître la finalité. Celle-ci peut être destinée soit en vue de satisfaire les besoins ostentatoires de ceux qui contrôlent le pouvoir, soit afin de réaliser la justice distributive.

Ainsi, l'ordre institutionnel qui est l'objectivation de la raison axiologique, doit non seulement maintenir la différence essentielle entre la propriété publique et la propriété privée, mais doit aussi employer les ressources publiques en vue de réaliser sa propre finalité : la communauté d'égaux.

Il convient, toutefois, de rappeler que cette division sociale est pour Aristote propre à l'objectivation du droit. Le règne de l'égalité et de la justice<sup>165</sup> est précisément la finalité immanente de cette objectivation. Ce qui n'est pas le cas de la sphère domestique. Pour lui, dans cet espace le règne du droit ne se manifeste pas. Celui-ci correspond, par définition, à l'univers de la communauté sociale. Plus précisément, de la communauté des citoyens. Lesquels sont les sujets du pouvoir. Ils doivent, par conséquent, participer à tour de rôle aux fonctions de gouvernant et à celles de gouvernés. Ceux qui en sont exclus de ce roulement sont, par principe, frappés d'indignité.

Cette exigence de l'égalité juridique ne peut pas, pour Aristote, se donner au sein de la communauté familiale. En effet l'esclavage<sup>166</sup> comme le statut des femmes et des enfants est, dans ce monde, du domaine de la sphère familiale. N'oublions à ce propos que la structure patriarcale élargie est le fondement de l'ordre familial de la civilisation gréco-romaine. Pour ce monde, en effet, les femmes, les esclaves et les enfants ne sont pas des sujets de la cité. De sorte que face au seigneur ces êtres avaient autant de droit que les animaux domestiques. Les règles qui conditionnaient les rapports dans la sphère domestique étaient données non pas par la cité, mais par la moralité familiale :

---

<sup>165</sup> Il faut rappeler, à ce propos, que pour le Philosophe: « en politique le bien n'est autre que le juste, autrement dit l'intérêt général. » (III, 12).

<sup>166</sup> L'esclavage domestique et non racial de l'époque gréco-romaine fait partie de l'économie familiale. Donc de cette sphère non encore intégrée par la conventionnalité, mais destinée à l'Être en vue du dépassement de la logique patriarcale qui en était sa substance.

par la religiosité. Laquelle exigée que le seigneur se rapporte aux membres de sa maison selon les principes de la pitié familiale.

Nous trouvons aussi cette problématique exprimée d'une façon très claire et précise par Paul dans son « Epître aux Ephésiens ». En s'adressant aux femmes il dit tout d'abord : « Femmes, soyez soumises à vos maris, comme au Seigneur ; car le mari est le chef de la femme, comme le Christ est le chef de l'Eglise, qui est son corps, et dont il est le Sauveur. Or, de même que l'Eglise est soumise à Christ, les femmes doivent l'être à leurs maris en toutes choses « .(5,22-24)<sup>167</sup>.

Pour ce qui est du rapport maître-esclave, Paul dit ensuite dans le même Epître. « Serviteurs, obéissez à vos maîtres selon la chair, avec crainte et tremblement, dans la simplicité de votre cœur, comme à Christ, non pas seulement sous leurs yeux, comme pour plaire aux hommes, mais comme des serviteurs de Christ qui font de bon cœur la volonté de Dieu. Servez-le avec empressement, comme servant le Seigneur et non les hommes, sachant que chacun, soit esclave, soit libre, recevra du Seigneur selon ce qu'il aura fait de bien » (6,5-9).

De sorte que dans ce monde la normativité des rapports au sein de la sphère domestique est donnée par la religiosité, tandis que la normativité dans l'univers de la cité est exprimée par la juridicité. Pour Aristote ce rapport est une donnée de base. De ce point de vue il est le produit de son monde. Cela dit, dans *La Politique* comme dans *L'Ethique de Nicomaque*, il tache de développer les principes axiologiques de l'univers de la cité. C'est dans ce domaine précisément qu'il nous apporte une dimension théorique fondamentale. En analysant la relation entre l'État et la société civile, il nous dévoile ses déterminations essentielles et la logique de son rapport. D'un point de vue strictement théorique c'est justement cette dimension qui attire notre intérêt. Il ne nous paraît pas, en tout cas, nécessaire d'accorder dans cette étude une importance quelconque à la théorie aristotélicienne sur l'esclavage et les

relations au sein de l'espace domestique. Car pour lui nous sommes inégaux par nature et nous devenons égaux par le biais de la conventionnalité : de droit (« isonomia ») et du politique : « isocratia ».

La théorie des inégalités chez Aristote n'est qu'une reprise des mœurs de son temps, de la moralité contenue dans son monde. Cette dimension est d'autant moins importante, pour nous, que nous vivons un monde dans lequel le niveau d'individualisation est extrêmement important, et où la sphère juridique a pénétré la sphère familiale. De sorte que c'est le droit qui conditionne et règle le rapport entre les êtres, au niveau de la vie privée, et non pas la religiosité, comme c'est encore le cas dans les sociétés traditionnelles. Il est toutefois important de comprendre que pour Aristote la communauté d'égaux est la finalité du social et que le droit, l'économique et le politique sont les moyens qui existent en vue de cette fin. Par conséquent la fin de la pratique de la raison est l'accomplissement des possibilités externes dans ces moyens.

## 2) *Smith : l'Etat et la société civile*

À la différence d'Aristote qu'accorde une importance primordiale au mode de distribution de la chose publique, Smith considère que l'essentiel est la limitation du poids de l'État. Car, pour l'auteur de *La Richesse des Nations*, la surcharge économique de l'État ne peut qu'appauvrir le social. Ceci à cause du fait que l'État appartient ou, plus précisément, correspond au secteur improductif.

Concrètement, pour Smith, « il y a une sorte de travail qui ajoute la valeur de l'objet sur lequel il s'exerce ; il y a un autre qui n'a pas le même effet. Le premier, produisant une valeur, peut être appelé travail productif ; le dernier, travail non productif<sup>168</sup>.

---

<sup>167</sup> Voir aussi à ce propos la Première Epître de Paul aux Corinthiens ", 10,3-9 et la « Première Epître de Paul à Timothée », 1,12-14.

<sup>168</sup> *Richesses des Nations*, II, III. Idées Gallimard, p.157.

À la question de savoir qui sont précisément ceux qui réalisent un travail non-productif<sup>169</sup>, Smith répond -. « Le travail de quelques unes des classes les plus respectables de la société, de même que celui des domestiques, ne produit aucune valeur, il ne se fixe ni ne se réalise sur aucun objet ou chose qui puisse se vendre, qui subsiste après la cessation du travail et qui puisse servir à procurer par la suite une pareille quantité de travail. Le souverain, par exemple, ainsi que tous les autres magistrats civils et militaires qui servent sous lui, toute l'armée, toute la flotte, sont autant de travailleurs non productifs. Ils sont les serviteurs de l'État, et ils sont entretenus avec une partie du produit annuel de l'industrie d'autrui. Leur service, tout honorable, tout utile, tout nécessaire qu'il est, ne produit rien avec quoi on puisse ensuite se procurer une pareille quantité de service »<sup>170</sup>.

La position de Smith est, ainsi exprimée, tout à fait claire. Curieusement cet aspect fondamental de sa pensée a toujours été mis entre parenthèse. On a le plus souvent retenu sa célèbre théorie de la division du travail On fait aussi mention à sa théorie sur la main invisible. Parfois, comme Schumpeter, on s'est borné à soutenir qu'il n'avait rien dit d'important, si ce n'était que lorsqu'il répétait les théories de ces prédécesseurs. Certes, les ricardiens et les marxistes lui accordent l'insigne honneur d'avoir intuitionné la théorie de la valeur travail, ce qui en réalité n'a pas été le cas.

Or, la thèse selon laquelle l'État appartient au secteur improductif est probablement une des plus importantes, par sa dimension critique, que le fondateur de l'économie politique ait formulées Pour lui, en effet, les serviteurs de l'État sont aussi improductifs que ceux qui travaillent dans la domesticité. De plus, Smith range dans cette catégorie « quelques-unes des professions les plus grandes et les plus importantes, quelques-unes des plus frivoles » comme : « les ecclésiastiques, les gens de loi et les gens de lettres de toute espèce,

---

<sup>169</sup> Ibidem, p.158.

<sup>170</sup> Ibidem, p.158 et suivantes.

ainsi que les comédiens, les farceurs, les musiciens, les chanteurs, les danseurs d'Opéra, etc. »<sup>171</sup>

De sorte que pour l'auteur de *La Richesse des Nations*, il y a une série de professions dans la société civile qui sont aussi improductifs que les serviteurs de l'État. La différence étant que les premiers vivent de l'argent payé par les personnes privées, tandis que les deuxièmes tirent leur substance et leur bien-être des fonds publics.

Les personnes privées peuvent décider, selon leurs moyens, de se procurer par exemple une série de services qu'ils pourraient faire par elles-mêmes. Comme faire le ménage, la cuisine, le repassage, etc. Mais si ces dépenses vont au-delà de leur capacité financière, elles vont connaître des difficultés. Tandis que lorsque l'État engage des dépenses qui sont supérieures à ses recettes, il engage l'ensemble de la communauté sociale.

C'est pour cette raison que Smith nous dit que les « nations ne s'appauvrissent jamais par la prodigalité et la mauvaise conduite des particuliers, mais quelquefois bien par celles de leur gouvernement.

Dans la plupart des pays, la totalité ou la presque totalité du revenu public est employé à entretenir des gens non productifs. Tels sont les gens qui composent une cour nombreuse et brillante, un grand établissement ecclésiastique, de grandes flottes et de grandes armées qui ne produisent rien en temps de paix, et qui, en temps de guerre, ne gagnent rien qui puisse compenser la dépense qui coûte leur entretien, même pendant la durée de la guerre. Les gens de cette espèce, ne produisant rien par eux mêmes, sont tous entretenus par le produit du travail d'autrui. Ainsi, quand ils sont multipliés au delà du nombre nécessaire, ils peuvent dans une année, consommer une si grande part de ce produit, qu'ils n'en laissent pas assez de reste pour l'entretien des ouvriers productifs, qui devraient le reproduire pour l'année suivante<sup>172</sup>.

---

<sup>171</sup> Idem.

<sup>172</sup> Ibidem, p. 174

Cette surcharge économique de l'État peut augmenter au point non seulement d'asphyxier, par le niveau des prélèvements, l'activité économique, mais d'appauvrir totalement une société. Nous connaissons actuellement, à ce propos, le cas des pays dits du tiers-monde, où la charge des États<sup>173</sup> est si importante, par rapport à la capacité productive de ces sociétés, qu'elles se trouvent, de plus en plus, en voie de paupérisation absolue.

Ainsi, à partir de cette thèse de Smith nous pouvons dire que les pays misérables ou en voie d'appauvrissement sont des sociétés sur-parasitées. Le poids des improductifs, des soi-disant serviteurs du social, y est, par conséquent, trop important. Il est clair que pour l'auteur de *La Richesse des Nations*, le poids d'improductifs qui cause l'appauvrissement et la misère des sociétés est celui du secteur public. L'importance des improductifs dans la société civile n'est pas elle, dès lors, la conséquence de cet appauvrissement. Cette thèse de Smith peut être formulée en une loi générale en disant que la richesse des nations est en rapport inverse au poids de l'État. Bien évidemment cette loi est particulièrement efficace lorsqu'il s'agit de sociétés ayant le même niveau d'individualisation. En effet, à la base du phénomène de la croissance se trouve la dimension de l'individualisation. D'ailleurs Smith a très bien compris cette problématique. Car, au sein de la société civile c'est la réalisation de l'intérêt privé qui mène à la concrétisation de l'intérêt général.

Cela dit, cet automatisme, du passage de l'intérêt privé à l'intérêt général, que Smith appelle la main invisible, ne peut se matérialiser que dans les sociétés individualisées où le poids de l'État ne bloque pas la création de richesses. En effet, dans une société où le niveau de prélèvement est très important et où les taux d'intérêts réels sont élevés, les sujets de l'accumulation vont normalement se détourner de l'investissement productif pour réaliser des placements dans les valeurs à taux fixe (les obligations et les bons du marché monétaire, public et privé). De sorte que les capacités d'investissements vont, pour ainsi dire, se détourner du secteur productif. En d'autres termes, le capitaliste tend à devenir rentier.

---

<sup>173</sup> Cette charge comprend les dettes interne et extérieure.

Par contre, lorsque les conditions de la capitalisation sont données, le sujet de l'accumulation tend à investir, donc à créer des biens et à procurer des emplois. Contribuant ainsi, indépendamment de lui-même, à l'accroissement des richesses et du bien-être social. De sorte que la viabilité et la positivité de la main invisible ne peuvent se manifester que lorsque les conditions institutionnelles sont données.

Or, ces conditions sont le résultat de l'objectivation du droit : la réalisation de la raison instituante. Laquelle mène nécessairement d'une part, à la concrétisation du principe de l'égalité juridique, et de l'autre, à la réalisation d'un Etat éthique. C'est pour cette raison que Smith nous dit que la capacité productive d'une communauté sociale dépend de la « nature de ces lois et de ses institutions »<sup>174</sup>.

Ainsi, une société sans garantie de liberté individuelle généralisée (niveau des lois) et avec un État surpuissant (au niveau institutionnel), est une communauté où l'État est riche et le peuple est pauvre. Dans le cas contraire, nous avons affaire à des communautés sociales épanouies et tendant à l'accomplissement d'elles-mêmes.

Bien évidemment, Smith n'exprime pas cette problématique d'une manière transparente, mais il nous donne les éléments de base pour y parvenir. Pour lui le rapport idéal ne peut se manifester qu'au niveau d'une relation entre une société civile individualisée et un État minimal. Pour ce qui est du problème de la chose publique, il ne se pose pas la question, ni de sa composition, ni des modes de sa distribution. Il s'agit seulement pour le fondateur de l'économie politique d'éviter, par tous les moyens, la surcharge économique de l'État et d'écarter toute forme de déficit des finances publiques. Avec lui, la loi d'or de la gestion économique de l'État, est celle de l'équilibre budgétaire.

En ce qui concerne le problème de la propriété des unités économiques, il est clair que pour Smith le rôle de l'État n'est pas la gestion de ces unités. En effet, le système qu'il appelle de la liberté naturelle, et que nous appelons de la

---

<sup>174</sup> *The Wealth of Nations*, 1, VIII, University of Chicago Press, p.80.

libre entreprise, est le seul capable de l'efficacité indispensable en vue de l'accroissement des richesses sociales. Selon ce système, « tout homme, tant qu'il n'enfreint pas les lois de la justice, demeure en pleine liberté de suivre la route qui lui montre son intérêt, et de porter où il lui plaît son industrie et son capital, concurremment avec ceux de tout autre homme ou de toute autre classe d'hommes. Le souverain se trouve entièrement débarrassé d'une charge qu'il ne pourrait essayer de remplir sans s'exposer infailliblement à se voir sans cesse trompé de mille manières, et pour l'accomplissement convenable de laquelle il n'y a aucune sagesse humaine ni connaissance qui puissent suffire, la charge d'être le surintendant de l'industrie des particuliers, de la diriger vers les emplois les mieux assortis à l'intérêt général de la société »<sup>175</sup>.

Il est clair ainsi que pour Smith la société civile est l'espace de l'intérêt privée. Lequel intérêt se manifeste dans et par la libre concurrence dans l'activité économique. Le rôle de l'État est par rapport à cet univers, celui de produire les règles du jeu tout en garantissant et promouvant l'égalité entre ses membres. La libération économique ne peut pas se concevoir en dehors du règne de l'égalité juridique. Cette égalité devant le droit civil et pénal, est synthétisée par le concept grec de l'isonomia. Il est à remarquer, à ce propos, que le principe de la liberté est un présupposé du principe de l'égalité. Ceci, car il ne peut pas y avoir de contrat au sens strict du terme en dehors de deux conditions : Premièrement, les sujets doivent être libres, et deuxièmement ils doivent se situer sur un pied d'égalité. Sans ces deux conditions il est évident qu'il ne peut pas y avoir généralité et universalité de l'échange et du contrat. Donc, d'une activité économique dans sa forme supérieure.

De sorte que le rôle de l'État qui veut atteindre un tel niveau, de création et production de richesses, est de créer les conditions institutionnelles pour qu'une telle activité puisse être possible. Celui-ci est pour Smith le rôle premier de l'État. Le deuxième étant celui d'éviter d'écraser la productivité du social avec un surpoids d'improductifs. Les serviteurs de l'État sont comme nous l'avons souligné, des improductifs, mais ils ne cessent par cela même d'être

---

<sup>175</sup> *R. des N.*, IV, IX, Idées-Gallimard, p-253,



sociologiquement nécessaires. Il faut pour Smith empêcher, tout simplement, qu'ils soient en surnombre.

Il faut être conscient que Smith ne se pose pas, à la différence d'Aristote, la question de l'attribution des moyens dégagés par les prélèvements publics. Il n'y a pas non plus, pour lui, d'impératif éthique, conditionnant l'ordre institutionnel au sein duquel se réalisent ces allocations. De ce point de vue il est, par conséquent, clair que Smith reste en deçà de la perspective éthique aristotélicienne. Laquelle est une condition sine qua non de l'accomplissement du règne de l'individualité : de la communauté d'égaux. Donc de la finalité imminente de ce processus s'objectivant à travers l'accomplissement de l'économie, du droit et du politique.

Ainsi, par delà le problème de l'efficacité et de l'optimalité se pose la dimension de la justice. En effet Smith a raison lorsqu'il dit qu'il ne y a pas croissance économique avec un surpoids d'improductifs. Ceci veut dire qu'un organisme sur-parasité n'est pas viable.

Incontestablement, l'apport critique le plus important de Smith est d'avoir souligné que l'État appartient au secteur improductif et que son poids doit être limité si l'on veut connaître la croissance économique. Quoi que cette dimension ait été jusqu'à présent escamotée, il est important de comprendre qu'elle ne peut être que le point de départ d'une réflexion englobante sur la théorie économique. À ce propos, nous avons vu que Smith a très bien saisi que l'économie se manifeste toujours au sein d'un ordre institutionnel et que sa capacité dépend nécessairement de la logique d'un tel ordonnancement. Or cet ordre, n'est pas le produit de la nature ou du hasard de l'histoire, il est plutôt le résultat de l'activité instituante. Le but de la connaissance, pour cette activité, est justement de connaître la rationalité de cette raison. Car contrairement à ce que pensait Hegel, ce n'est pas la raison qui gouverne le monde. En effet, du point vu de la philosophie du Logos, il s'agit plutôt que la raison puisse gouverner le monde, pour que l'histoire devienne rationnelle.

### *3) Marx : la contradiction au sein du social et la fin de cette contradiction*

L'univers pré-révolutionnaire - ou des différents modes de production dans lesquels se décompose le règne de la propriété privée -, est pour Marx un monde contradictoire. Cette contradiction est, pour ainsi dire, d'ordre ontologique et phénoménal. La dimension ontologique étant celle qui se manifeste dans le rapport entre les forces productives et un mode de production donnée.

Cela dit, cette contradiction ne se concrétise pas à tout moment. En effet un mode de production est à son début conforme aux forces productives dont il est l'extériorisation. Mais il arrive, nécessairement, un moment où ces rapports de production rentrent en contradiction avec les forces productives que l'ont fait éclore. De sorte que ce mode de production cesse d'être un véhicule des forces productives, pour se transformer en son contraire. Devenant, ainsi, une entrave aux forces productives qui conditionnent son existence.

En d'autres termes, pour Marx les forces productives sont le fondement et la force motrice de l'Histoire. Mais cette substance du monde historique n'est pas une puissance sans finalité. Dans sa vérité, cette puissance contient en elle même sa propre finalité qui est celle de conduire à l'accomplissement de l'humain : au règne du communisme. Lequel règne ne peut se manifester que comme une réalité non-contradictoire. Plus précisément, un monde où les rapports de production sont en coïncidence pure avec leur fondement. Le but de l'Histoire est ainsi de produire un univers non-contradictoire.

Mais avant d'essayer de saisir la logique de ce monde non-contradictoire, il convient de saisir la façon du comment Marx perçoit le mouvement contradictoire lui-même au niveau de l'histoire. En effet, dans Le Manifeste Communiste, il nous donne l'exemple suivant : « les moyens de production et d'échange qui servirent de base à la formation de la bourgeoisie furent créés dans la société féodale. À un certain stade du développement de ces moyens de production et d'échange, les conditions dans lesquelles la société féodale produisait et commerçait, l'organisation féodale de l'agriculture et de la

manufacture, en un mot, les rapports féodaux de propriété, cessèrent de correspondre aux forces productives en pleine croissance. Ils entravaient la production au lieu de la faire avancer. Ils se transformèrent en autant de chaînes. Ces chaînes, il fallait les briser: elles furent brisées »<sup>176</sup>.

La contradiction au sein de la féodalité se produit, par conséquent, à partir du moment où les rapports de production de ce monde deviennent des entraves au développement des forces productives. L'auteur du Manifeste nous indique de plus, toujours en rapport à cette problématique, que le même phénomène est en train de se produire<sup>177</sup> dans le règne du capital. Il nous dit, en effet, que « sous nos yeux se produit un mouvement similaire. Les conditions bourgeoises de production et de commerce, les rapports de propriété bourgeoise, la société bourgeoise moderne, qui a fait éclore de si puissants moyens de production et de communication, ressemble à ce magicien, désormais incapable d'exorciser les puissances infernales qu'il a évoquées. Depuis plusieurs décennies, l'histoire de l'industrie et du commerce n'est que l'histoire de la révolte des forces productives modernes contre les rapports de production modernes, contre le système de propriété qui est la condition d'existence de la bourgeoisie et de son régime »<sup>178</sup>.

Il convient ainsi de remarquer que cette « révolte des forces productives » se manifeste concrètement pour Marx, dans et par les crises de surproduction. Bien évidemment ce qui étonne le plus dans ce jugement de l'auteur du *Manifeste* c'est le fait que pour lui cette inadéquation fondamentale puisse se produire, pour ainsi dire, depuis la naissance de ce système. Car, d'un côté, il nous signale que c'est la Révolution française qui « a aboli la propriété féodale au profit de la propriété bourgeoise »<sup>179</sup> et de l'autre, comme nous venons de le voir, que cette révolte des forces productives dure « depuis plusieurs décennies ». Ce qui tendrait à signifier que le système capitaliste a rempli extrêmement

---

<sup>176</sup> Oeuvres d'Economie 1, E. de la P., p. 166.

<sup>177</sup> Au moment où il rédige ce texte: fin 1847, début 1848 !

<sup>178</sup> Ibidem, p. 167.

<sup>179</sup> Ibidem, p. 175.

vite son contrat historique. Ce qui est particulièrement surprenant, compte-tenu de la logique ontologique à laquelle fait référence le théoricien du matérialisme historique.

En effet, la loi qu'il essaye de nous expliquer est la suivante. Tout être manifesté est dans ces premières phases conforme à la logique de son fondement. Ce n'est qu'au bout d'un certain temps que cet être manifesté rentre en contradiction avec son fondement, ou avec la puissance énergétique qui conditionne son existence. Or, en l'occurrence, le système que Marx appelle bourgeois semble se dérober à cette loi, car il est de ses premières phases en contradiction avec les forces productives qui l'ont fait éclore. Il aurait donc été nécessaire que le théoricien du matérialisme dialectique expliquât une telle exception à la règle.

Cela dit ce qui peut paraître particulièrement étonnant à prima abord, à la hauteur de nos circonstances, c'est le jugement selon lequel, ce système était en train d'atteindre le maximum de sa capacité productive à l'époque où Marx rédigea le *Manifeste*... Mais, quoi qu'il en soit, une chose est claire pour Marx. Le système capitaliste est la manifestation ultime de la société contradictoire. Ce système radicalise non seulement le rapport de domination, mais aussi celui de l'exploitation. En effet, « la propriété bourgeoise moderne, la propriété privée, est l'expression ultime, l'expression la plus parfaite du mode de production et d'appropriation fondée sur des antagonismes de classes, sur l'exploitation des uns sur les autres »<sup>180</sup>.

De sorte « qu'à mesure où la grande industrie se développe, la base même sur laquelle la bourgeoisie a assis sa production et son appropriation des produits se dérobe sous ses pieds. Ce qu'elle produit avant tout, ce sont ses propres fossoyeurs. Son élimination et le triomphe du prolétariat sont également inévitables »<sup>181</sup>. Ainsi, la disparition du système de la contradiction poussée à sa plus haute forme, ne peut que conduire au dépassement de cette logique négative. En effet, « dans la mesure où on supprime l'exploitation de

---

<sup>180</sup> Ibidem, p. 175.

l'homme par l'homme, on supprime l'exploitation d'une nation par une autre nation. En même temps que l'opposition des classes au sein des nations disparaît l'antagonisme des nations »<sup>182</sup>.

De sorte que le règne de la propriété privée se présente pour Marx, comme un processus tendant d'une part à l'accomplissement des forces productives, et de l'autre au dépassement de la contradiction fondamentale. Donc, à la création d'un monde non-contradictoire. Il est à souligner que la manifestation d'un tel monde implique pour le théoricien du socialisme dit scientifique, aussi bien la fin de la contradiction fondamentale, mais aussi des contradictions subsidiaires. Au sens strict du terme un tel avènement signifie, par conséquent, la réalisation du règne du positif à l'état pur. Donc, au niveau économique, la disparition de toute entrave au développement des forces productives. Pouvant ainsi créer le règne de l'abondance dans l'autonomie.

Du point de vue strictement ontologique cette thèse de Marx pose le problème de la fin de la contradiction. Il est à rappeler, à ce propos, que pour la philosophie première le réel se manifeste au sein de l'unité des contraires. De sorte qu'il est hautement problématique de penser la possibilité du dépassement d'un tel rapport. Le franchissement de la dyade ne peut être que le produit d'une abstraction sans support effectif.

Cela dit le côté problématique de cette pensée, ne se situe pas uniquement au niveau du nécessaire dépassement de la contradiction fondamentale, mais aussi en ce qui concerne la thèse d'une substance matérielle ayant une telle finalité. En effet chez Marx ce n'est pas l'humain qui réalise dans l'histoire sa substance éthique – l'idée de la justice –, mais ce sont plutôt les automatismes de l'Histoire qui conduisent nécessairement à une telle fin. En d'autres termes, chez Marx ce n'est pas l'humain qui réalise sa raison pratique dans l'histoire, mais plutôt le développement des forces productives qui donnent ce sens à l'Histoire.

---

<sup>181</sup> Ibidem, p. 173.

<sup>182</sup> Ibidem, p. 180.

La logique de cette contradiction fondamentale se trouve dès lors, hors de la portée de la pratique immédiate. A ce niveau là les êtres humains sont, pour ainsi dire, embarqués dans un providentialisme historique qui les dépasse. Cette dimension de la contradiction et de son dénouement ne peut, par conséquent, que désintéresser la conscience engagée et agissante, car elle mène à une attitude attentiste. Donc, à la position de celui qui assis devant sa porte attend le passage du cercueil du capitalisme et l'avènement du jour de la délivrance universelle.

Cela dit, pour Marx les contradictions d'ordre phénoménal sont plus proches de la volonté pratique. En ce qui concerne le domaine économique-politique ces contradictions peuvent se réduire à deux niveaux différents : d'une part, la contradiction entre propriété privée et la propriété publique, et de l'autre, la contradiction entre l'intérêt privé et l'intérêt général.

En ce qui concerne la première contradiction, il est à remarquer que pour Marx elle est présente dans les différentes manifestations du règne de la propriété privée. C'est elle qui secrète la lutte des classes. Seulement, dans le mode production capitaliste, cette contradiction est élevée à sa manifestation la plus radicale. Ceci, à cause du fait que la production capitaliste n'est pas un phénomène individualisé, mais social. En effet, le capital accumulé et objectivé dans le machinisme n'est pas pour Marx le produit du travail du capitaliste, mais plutôt le résultat de l'accumulation de la plus-value.

De sorte que sous le règne de la bourgeoisie la propriété sociale est considérablement plus importante que le domaine de la propriété privée. Le caractère social du capital permet ainsi le passage, comme dans un mouvement allant de lui-même, au règne de la propriété commune, de la propriété de tous. Comme nous le fait comprendre Marx, ce passage est conditionné par ce qui se présente comme un acte de justice : l'expropriation des expropriateurs.

Le dépassement de cette contradiction implique, comme on pu aisément le comprendre, une volonté d'action. Cette pratique ne peut être, dès lors, que le produit de ceux « qui se sont haussés à l'intelligence théorique du mouvement

général de l'histoire »<sup>183</sup>. Ainsi la prise de conscience de la nature de cette contradiction, mène nécessairement à l'action. Ce qui n'est pas le cas de la connaissance de la contradiction fondamentale, comme nous venons de le souligner.

Toutefois, la connaissance de la logique de cette contradiction fondamentale, conditionne la certitude du fait que la résolution de la contradiction phénoménale mène nécessairement à la dissolution de toute contradiction et au règne de la liberté dans l'abondance. Ce n'est donc pas un hasard si la pratique radicale est essentiellement fondée sur la prise de conscience de cette contradiction phénoménale.

Par contre, la volonté de résolution de la contradiction entre l'intérêt général et l'intérêt privé va donner la pratique qu'on dénomme révisionniste, ou simplement socialiste. Cette position part de la thèse selon laquelle : « Le gouvernement moderne n'est qu'un comité qui gère les affaires communes de toute la classe bourgeoise »<sup>184</sup>.

De sorte que le gouvernement peut bien être ; soit l'expression des intérêts de la classe capitaliste, soit l'objectivation des intérêts des travailleurs. À la base de cette problématique se trouve non pas la thèse selon laquelle l'État peut être soit l'expression des intérêts de ceux qui gouvernent, soit la manifestation des intérêts de l'ensemble de la communauté sociale, mais la théorie selon laquelle la contradiction fondamentale se trouve au sein de la société civile. Ceci dans le sens où le rapport improductif-productif ne renvoie pas à la relation entre l'État et la société civile, mais plutôt à ce que Marx considère comme la base même de la contradiction sociale : le rapport entre la bourgeoisie et le prolétariat.

Avec ce raisonnement l'auteur du *Manifeste* ne fait que développer la logique de la théorie de la valeur ricardienne. De sorte que l'État peut être : soit l'expression des intérêts des capitalistes, soit l'objectivation des intérêts des

---

<sup>183</sup> Ibidem, p. 171.

<sup>184</sup> Ibidem, p. 163.

travailleurs. Dans le premier cas nous avons affaire à l'État comme puissance improductive, tandis que dans le deuxième cas l'État ne peut être qu'une puissance productive, rationnelle et juste. En d'autres termes, d'un côté l'État est le défenseur des intérêts privés, tandis que de l'autre il ne peut être que la manifestation des intérêts du peuple travailleur.

Nous avons déjà souligné le fait que cette perception du rôle de l'État - soit comme puissance improductive, soit comme force productive -, n'est pas tout à fait conforme à la logique fondamentale de la théorie de Marx. C'est la raison pour laquelle nous avons parlé de révisionnisme. En effet, c'est un fait historique que le marxisme ne s'est pas seulement manifesté sous la forme de l'orthodoxie, mais aussi sous une forme révisionniste. Dans l'histoire de ce mouvement cette différence a donné la troisième et la deuxième internationale. Les partis dits réformistes ont été, comme on sait, lié à cette dernière tendance.

Le lien commun de ces deux tendances a été, toutefois, la consolidation et le développement du phénomène nomenklaturiste. Plus précisément, la formation d'une caste de quasi-propriétaires de la chose publique. Par conséquent, l'apparition d'une élite de soi disant spécialistes du bonheur du peuple. Hegel avait parlé déjà à ce propos, dans sa Philosophie du Droit, de classe universelle, parce qu'elle se donne l'universalité comme but de son action immédiate. En tout cas, pour Marx les porteurs de sa théorie sont ceux qui « mettent en avant et font valoir les intérêts communs », tout en « comprenant les conditions, la marche et les résultats généraux du mouvement »<sup>185</sup>. Il convient toutefois de saisir que pour l'auteur du *Capital*, le processus révolutionnaire est le résultat de la négation de l'économie du droit et du politique. Donc de la négation de l'ordre social et, par là-même, de la reconstitution de sa dimension organique en tant que Nouveau Mode de Production Asiatique. Rappelons que le concept de Mode de Production Asiatique (MPA) est de Marx, et renvoie aux grandes structures non marchandes, comme l'Inde pré-coloniale ou l'Empire Inca.

---

<sup>185</sup> Ibidem, p. 174.



#### 4) *Etat oligarchique et état démocratique.*

Aristote nous avait déjà signalé que l'ordre étatique peut prendre deux formes différentes : l'oligarchique et le démocratique. À partir de cette différence nous disons que l'ordre oligarchique est celui dans lequel la chose publique est contrôlée par une minorité. Cela veut dire concrètement que seulement une minorité des membres de la communauté sociale a accès à l'espace du pouvoir, aux fonctions publiques. Toutefois cette minorité peut détenir ce pouvoir : soit par la force, soit par la légitimation des citoyens. Dans le premier cas nous parlons de dictature permanente à tendance plus ou moins despotique. Historiquement ce monopole du pouvoir et de la chose publique qui en est son support, a été le fait d'une minorité héréditaire, dite aristocratique. Mais, cette forme de domination tend à se manifester au sein de sociétés où le niveau d'individuation est très faible. Ce qui fait que le peuple n'y a pas la possibilité de jouer un rôle quelconque dans les affaires du pouvoir.

À proprement parler, cette forme aristocratique du pouvoir se situe en deçà de l'horizon du social. Cet univers du social implique, comme nous l'avons déjà signalé, un niveau d'individuation plus ou moins généralisé. Pour cette raison, il est question au sein d'un tel ordre, de cette différence entre l'oligarchie et la démocratie. De sorte que ces variantes du pouvoir présupposent un niveau significatif d'individuation.

Pour ce qui est de cette problématique, il convient de rappeler que l'individualisme est un produit du droit. L'individu peut être dès lors : soit uniquement sujet du droit privé, soit sujet du droit privé et public. En tant que simple sujet du droit privé, l'individu ne participe pas à l'enjeu du pouvoir. Il est dans ce cas simple sujet passif par rapport au politique. Par contre, le sujet de droit public<sup>186</sup> est le citoyen au sens strict du terme. Donc, le sujet du pouvoir : sujet dans la plénitude du droit.

---

<sup>186</sup> Et nécessairement du droit privé, car le fondement du sujet de droit se trouve précisément dans cette sphère.

De ce point de vue, il est important de retenir que le social peut être composé en partie ou en totalité de sujets en plénitude juridique. Nous disons par exemple à ce propos, qu'en Grèce les sujets ayant une plénitude de droit, n'étaient qu'une infime minorité. Ce phénomène va connaître un élargissement par la suite avec l'Édit de Caracalla<sup>187</sup> (212). Ce processus va se développer avec la Révolution anglaise (1689), la Révolution Française (1789) et l'accès des femmes au droit de vote en Angleterre (1918). Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, nous assistons à un développement significatif de l'accès de tous à la plénitude du droit. À proprement parler, ce n'est pas le degré d'extension de la plénitude du droit qui détermine le caractère d'un régime. Ce phénomène est plutôt déterminé par la participation ou la non participation de tous aux affaires publiques. Plus précisément, par le degré d'alternance des citoyens aux fonctions publiques.

Ainsi, la différence fondamentale entre l'oligarchie et la démocratie se trouve dans le fait que, dans le premier système il n'y a accès à l'espace public que pour une simple minorité, tandis que dans la deuxième le principe de l'alternance pure assure la participation du plus grand nombre. Par conséquent, dans un régime oligarchique l'espace du pouvoir et la chose publique sont le monopole d'une simple minorité. Ce qui n'est pas le cas de la démocratie, car le principe de l'alternance pure empêche toute forme de monopole de la chose publique.

À la base de cette différenciation entre l'oligarchie et la démocratie, se trouve le fait que la chose publique est par définition la propriété commune, le bien de tous les membres de la communauté sociale. Or, la propriété de tous ne peut pas être objet d'appropriation ou de monopole par une minorité quelconque : par une bande de copains, de compagnons, ou par un clan familial.

Il y a pour ainsi dire un espace où l'appropriation privée est possible et licite (la société civile) et un autre où elle ne l'est pas (l'État). De sorte que

---

<sup>187</sup> Tous les sujets libres de l'Empire deviennent citoyens romains.

l'oligarchie est cet ordre de la perversion sociale où la chose publique et son espace sont objet de monopole par une minorité. De plus ce régime de par sa forme de contrôle de l'espace public, exclut le reste des citoyens du jeu politique proprement dit. Ce qui est contraire aux principes axiologiques qui doivent conditionner l'existence de la communauté sociale. Plus précisément, le fait qu'elle doit être une communauté de citoyens.

En effet, au sens strict du terme l'État est une entité juridique produite par la convention. Donc, par l'accord entre égaux. De là que s'il y a exclusion d'une partie de citoyens des affaires publiques, il y a tôt ou tard révolte de ceux qui sont ainsi frappés d'indignité (Aristote). Cette révolte est ainsi une manifestation de la lutte pour l'égalité. La violation du pacte fondamental ne peut dès lors que provoquer la sédition de ceux qui se sentent exclus du rapport égalitaire. C'est pour cette raison que les pouvoirs oligarchiques ont tendance à exercer un autoritarisme plus ou moins radical. Par conséquent, l'extension de la plénitude du droit ne peut pas être l'œuvre d'un pouvoir oligarchique. Ce régime ne peut que connaître l'accroissement de l'exclusion de ceux qui ne participent pas au pouvoir effectif. Plus précisément, à la formation d'une caste fermée, de plus en plus éloignée du social.

Le droit de vote n'exclut pas l'existence d'un pouvoir oligarchique. En fait, les pouvoirs oligarchiques modernes s'accommodent très bien du suffrage universel. Dans le temps, on a pensé que le suffrage généralisé était la condition même de la démocratie. Aristote pour sa part pensait que la démocratie présupposée la liberté et la suprématie du plus grand nombre. Ce qui veut dire qu'à la base de la démocratie il y a, en premier lieu, le principe du chacun pour soi, ainsi que le fait que chacun est en tant qu'être libre, capable de se déterminer par lui-même.

Par conséquent, à la base de l'enjeu politique il y a une communauté d'individualités. Le rôle du droit objectif est de garantir l'égalité entre les membres de la communauté. Plus précisément le fait que chacun doit compter

pour un et pas plus qu'un, comme dit Bentham<sup>188</sup>. Ce phénomène de la garantie juridique commence par l'isonomie et s'accomplit dans l'isocratie<sup>189</sup>. De ce point de vue, la démocratie se réalise, comme l'avait signalé Aristote, dans la communauté des citoyens. Ce qui implique une communauté d'égaux. Donc, des êtres qui sont par rapport au droit et au pouvoir, en relation d'égalité.

Cela ne veut pas dire, par conséquent, que les sujets sont identiques, les uns aux autres. L'égalité dont il s'agit est une exigence formelle et axiologique de la démocratie accomplie en elle-même. Il ne s'agit pas, dès lors, de concevoir l'égalité comme un phénomène réel. En effet, pour prendre un exemple, A n'est pas égale à B ni B à C et ainsi de suite. Mais, indépendamment de cette différence, ces signes sont égaux en tant que simples signes, et donc en tant que lettres de l'alphabet. De la même manière Jean, n'est pas réellement égal à Pierre, ni Marie à Aude. Mais, ces personnes sont en tant que simples singularités, et comme manifestation d'une communauté sociale donnée, des égaux. En d'autres termes, toute singularité est en tant que telle égale à une autre. Bien évidemment, la singularité humaine est en première instance, le produit d'une communauté sociale particulière. C'est donc à ce niveau-là que nous parlons d'égalité juridique dans un ordre social donné<sup>190</sup>.

Le rôle de la puissance normative qui tend à l'accomplissement de la démocratie est, précisément, de produire la juridicité nécessaire en vue de la réalisation du phénomène individualiste. C'est cette communauté d'individualités qui détient le pouvoir de légitimation. Cette faculté se manifeste à travers l'acte du vote : les élections. Dans cette pratique légitimante la concrétisation se manifeste, justement, dans et par la suprématie du plus grand nombre, dont parle Aristote. Donc, à travers le principe de la majorité. À présent, on peut se poser la question: quel est le rôle d'un tel mécanisme ? La

---

<sup>188</sup> Aristote disait déjà, à ce propos, que " la justice selon la conception démocratique, réside dans l'égalité numérique ". Politique, VI,2.

<sup>189</sup> Plus précisément, l'égalité en puissance, l'isothymie, l'égalité en dignité, devient égalité en acte à travers l'isonomie et l'isocratie.

<sup>190</sup> Dans ce sens la communauté sociale s'accomplit dans la communauté juridique.

réponse se situe à deux niveaux différents. En effet le rôle des élections est d'une part, de légitimer l'élite du pouvoir, et de l'autre, d'assurer l'alternance dans l'espace du pouvoir.

En ce qui concerne la légitimité, il est à remarquer qu'elle provient soit d'une puissance se situant par-delà la sphère juridique (la Transcendance, l'idéologie), soit précisément de l'acte de légitimation lui-même ; lequel est conditionné par la norme fondamentale (la Constitution). La pratique électorale implique par conséquent non seulement un niveau d'individuation plus ou moins important mais aussi une certaine objectivation du droit dans le fonctionnement de la sphère du pouvoir.

Pour ce qui est du principe de l'alternance des élites du pouvoir, il est à remarquer que ce phénomène est la conséquence du pluralisme. Lequel apparaît nécessairement avec l'émergence de l'individualisme. Dans les systèmes non-individualistes - par manque ou par négation de l'individuation - nous avons affaire, par contre, au mono-élitisme. Le mono-élitisme se manifeste par conséquent, dans l'en-deçà ou dans l'au-delà de l'État de droit.

De sorte que lorsque le pluralisme est donné, il apparaît la nécessité d'une force capable de jouer le rôle d'arbitre. Cette puissance n'est autre que la communauté des citoyens. Lesquels vont tantôt donner le pouvoir aux uns, tantôt le pouvoir aux autres. Cette alternance permet et assure la stabilité du social, car elle empêche toute forme de lutte pour le pouvoir qui puisse provoquer l'affrontement ouvert entre ces forces sociologiques. Un tel affrontement, comme on peut aisément le comprendre, ne peut mener qu'à la guerre civile, à la destruction de l'ordre social.

Il ne faut pas oublier à ce propos que toutes les élites politiques ont pour finalité de leur pratique le même objectif : l'accès à l'espace du pouvoir. Donc, le contrôle de la chose publique. De plus, pour atteindre ce but, toutes les armes sont bonnes : aussi bien la prétention à la légitimité que la légitimité de la prétention. À ce niveau-là l'appel aux valeurs les plus sacrées, comme aux valeurs universelles s'avère nécessaire. Cela donne ce qu'on appelle la

démagogie. Plus précisément, les discours tendant à manipuler les valeurs - sociales et universelles - et à exciter la passion des masses.

Comme on peut comprendre, à partir de ce qui vient d'être dit, le principe de la liberté et de la suprématie du plus grand nombre, sont les éléments de base de la régulation sociale. Ce qui se régule précisément n'est autre chose que l'accès à l'espace public et le contrôle de la propriété commune. Car il s'agit justement d'éviter que la chose publique soit objet d'appropriation ou le monopole par une minorité quelconque. Ceci à cause du simple fait que la chose publique est dans son concept et sa réalité la propriété de tous. Plus exactement, comme nous le signale Aristote, l'ensemble des richesses, des honneurs et des possibilités de vie en société. Cet ensemble de richesses est concrètement mis à la disposition de ceux qui contrôlent le pouvoir. Il s'agit, alors, d'un point de vue axiologique, de réaliser une distribution juste des ressources communes.

Il s'avère, dès lors, clairement que la vie démocratique ne consiste pas à déposer un bulletin dans l'urne à intervalles plus ou moins rapprochés. Et cela en vue de légitimer ceux qui accèdent au pouvoir. Sa fonction sociologique et éthique essentielle est d'un côté, celle d'assurer l'alternance des élites, et de l'autre, d'empêcher par ce biais le monopole de la chose publique.

Il est à remarquer à propos de la légitimation, qu'elle peut être le résultat d'une simple déformation du système électoral. C'est ainsi que dans les structures à partie unique<sup>191</sup> le système électoral - sous sa forme du suffrage universel -, est réduit au simple fait que le peuple est contraint politiquement à légitimer l'élite du pouvoir. Comme on sait, dans ces ordres sociaux le pluralisme est interdit. De telle sorte que le suffrage universel ne sert pas à réguler l'espace du pouvoir, mais encore une fois à légitimer ceux qui contrôlent le pouvoir.

Cette simple contradiction nous mène à souligner que le système démocratique ne peut pas être réduit au simple phénomène électoral, voire au

---

<sup>191</sup> Comme dans le socialisme réel et certaines dictatures du tiers-monde.

suffrage universel. Sa fonction de base est de donner au peuple le rôle d'arbitre pour éviter d'une part, le monopole de la chose publique par une minorité donnée et de l'autre, d'assurer l'alternance entre les différentes élites qui luttent pour le pouvoir. Sans la fonction du choix il est évident que la loi de la majorité n'a pas de sens. En effet cette loi n'a un sens que lorsque le peuple se trouve devant l'alternative d'avoir à choisir un parti plutôt qu'un autre. Assurant ainsi l'alternance au niveau de l'espace du pouvoir.

Dans ce sens, il apparaît clairement que le système démocratique doit produire nécessairement la légitimation et l'alternance. La légitimation a, quant à elle, sa source dans le principe de la souveraineté populaire. Lequel principe est à la base de la fonction de légitimation dans les sociétés où règne le droit. Pour ce qui est de la fonction de l'alternance, il est à remarquer qu'elle trouve son fondement dans la loi de la majorité. Son rôle axiologique est comme nous l'avons souligné, celui d'éviter le monopole de la chose publique. Le phénomène de l'appropriation de la chose publique se situe, au sens strict du terme, en deçà de l'État de droit<sup>192</sup>. Ce qui n'est pas le cas du monopole et du quasi-monopole de l'espace du pouvoir et de la res-publica. Ce monopole est, en l'occurrence cautionné par le droit. Les privilégiés sont dans ce cas légitimés juridiquement.

Ceci est dû au fait, comme nous l'a appris Aristote, que « les lois se prononcent sur toutes choses et ont pour but soit l'intérêt commun, soit celui des chefs »<sup>193</sup>. Dans le premier cas nous avons affaire à un système oligarchique, et à un système démocratique dans le deuxième. Ceci veut dire, plus concrètement, que la différence entre le système oligarchique et le démocratique se manifeste à l'intérieur de l'horizon de l'État de droit.

En effet le système électoral assurant la légitimation et l'alternance peut produire soit l'oligarchie, soit la démocratie. Le système oligarchique se manifeste dans l'horizon de l'État de droit, lorsqu'il a quasi-monopole de la

---

<sup>192</sup> L'Etat patrimonial, dont parle Max Weber, est précisément celui dont la chose publique est considéré comme la propriété de la minorité dominante.

<sup>193</sup> *Ethique de Nicomaque*, V,1,13.

chose publique par une minorité donnée. Dans la pratique cette forme de monopole se concrétise dans et par la fixation<sup>194</sup> dans l'espace public d'une partie de l'élite du pouvoir, de l'élite administrative. De sorte que le principe de l'alternance est le mouvement qui s'opère au sein même de l'élite du pouvoir.

Pour saisir cette problématique d'une manière plus précise nous devons tenir compte du fait que dans les structures sociales modernes, l'élite du pouvoir se divise en deux couches sociologiques bien différenciées : l'élite politique et l'élite administrative. Cette différence se manifeste clairement par delà le règne de la « Polis ». En effet, les sociétés modernes, ont, par l'importance de leur poids démographique, dévoilée clairement cette différence. Dans l'horizon de la « Polis », le nombre de personnes accédant à la gestion de la chose publique était particulièrement marginale. Avec les sociétés modernes nous avons affaire, comme on le sait à un phénomène tout à fait différent.

Cela dit il est important de comprendre que dans la démocratie effective, le principe de l'alternance se manifeste d'une manière totalisante. Il ne concerne pas seulement l'élite politique, mais aussi l'élite administrative. Ce qui empêche toute forme de monopole de la chose publique par une minorité donnée. En d'autres termes, à l'intérieur de ce système il n'y a pas de postes à vie et de fixation d'une partie de l'élite du pouvoir dans l'espace public.

Dans le système oligarchique le principe de l'alternance est partiel et ne concerne que l'élite du pouvoir. Ce qui produit le phénomène de la nomenclature. Plus précisément, l'apparition d'une caste de seigneurs de la chose publique. Ce phénomène de la fixation du personnel de l'administration publique, tend à provoquer non seulement l'auto-reproduction de cette élite en elle-même - la tendance à la castification -, mais aussi la transformation de l'élite administrative en élite politique, Plus concrètement, la production de l'élite politique à partir de l'élite administrative.

Dans ce processus de reproduction nous assistons à une simple circulation au sein de l'élite du pouvoir elle-même. Ce phénomène a comme fondement la

---

<sup>194</sup> La titularisation.



garantie juridique de stabilité de l'élite administrative. De sorte qu'une certaine tendance de cette élite administrative devienne politique. Puis, lorsque le changement politique se produit une autre élite provenant en grande partie, de l'élite administrative la remplace, mais la précédente reprend sa place au sein de ce corps composé de permanents.

Les partis politiques constituent précisément, les instruments de reproduction de ce phénomène de circulation au sein de l'élite du pouvoir elle même. Tout fois la puissance motrice de ce phénomène se situe au niveau des mécanismes des élections. Ainsi dans le système oligarchique, les élections ne jouent pas le rôle régulateur qui doit être le sien. Les élections deviennent dès lors, de simples pratiques de légitimation de l'élite du pouvoir.

Au niveau strictement économique, la différence entre le système oligarchique et le système démocratique se situe précisément dans le fait que dans le premier, le poids de l'État tend à être particulièrement rigide. Ce qui n'est pas le cas dans le système démocratique proprement dit. En effet le poids essentiel de l'État est celui des dépenses de fonctionnement. Or, si les fonctions publiques sont assurées par des permanents, il est évident que toute réduction de ce poids devient difficilement maîtrisable. Cela d'autant plus que les changements de tendance politique présupposent l'accès à cet espace d'une nouvelle clientèle, aussi minime soit-elle. Généralement, ce surgonflement du poids de l'État est empêché, dans ces structures oligarchiques, par la non embauche dans la fonction publique ainsi que dans les secteurs nationalisés. Ce phénomène a, toutefois, comme résultat le vieillissement de l'élite du pouvoir<sup>195</sup>. Il est à remarquer à ce propos, que les secteurs nationalisés tendent à palier jusqu'à un certain point ce manque d'espace pour placer les excédents de la nomenclature. Mais, comme on peut le comprendre aisément, ces chasses gardées deviennent insuffisantes lorsque la décompression économique tend à se produire.

---

<sup>195</sup> Il est question alors de panne de l'ascenseur social.

Cela est d'autant plus vrai que l'État ne peut pas sur-ponctionner le social sans l'appauvrir. Donc sans provoquer une diminution des recettes. Toutefois la logique du système oligarchique ne permet pas une réduction significative du surpoids d'improductifs. La « sacro-sainte » loi des droits acquis empêche toute perspective d'assainissement structurel. L'intérêt général est ainsi sacrifié en vue de sauvegarder l'intérêt de ceux qui contrôlent l'espace du pouvoir et monopolisent des ressources provenant de la chose publique.

Comme nous venons de l'indiquer, ces blocages ne peuvent pas se produire dans une structure purement démocratique. La loi de l'alternance pure empêche toute fixation de la charge publique. Les élites politiques qui accèdent au pouvoir ont la possibilité, dans ce système, de satisfaire les exigences de participation à l'espace du pouvoir des élites sociales. Concrètement parlant, chaque élite politique est capable, dans un tel système, de satisfaire les besoins de sa propre clientèle, sans avoir à sur-gonfler la charge publique et sans créer de chasses gardées dans le secteur concurrentiel pour placer ses pions. En toute état de cause, cette possibilité de participation des élites sociales à la gestion des affaires publiques, est une des raisons pour laquelle la mobilisation sociale est si importante, lors des élections, au sein des systèmes, qui fonctionnent selon la logique de la démocratie.

Dans le système oligarchique<sup>196</sup> la désaffection et la dépolitisation sont la conséquence de ce manque de perspective de participation effective des élites sociales. Les affaires politiques tendent ainsi à devenir le résultat des rapports des différentes tendances de l'élite du pouvoir. Ce qui consolide les blocages de ces sociétés duales, tout en créant les conditions d'une rupture venant de l'extérieur du système de l'alternance oligarchique. Une telle rupture peut provoquer la délégitimation des éléments de base de l'Etat de droit et l'émergence d'un système plus ou moins despotique.

---

<sup>196</sup> Les républiques et les monarchies oligarchiques.

### 5) *L'Etat de justice.*

Certes, par les temps qui courent, le concept de démocratie est devenu une sorte de mot passe-partout. La plupart des régimes existants ou ayant existé récemment se réclament de la démocratie. Certains vont même jusqu'à se dénommer démocratique et populaire. Le but idéologique étant, précisément, de faire croire que ces régimes ont l'appui inconditionnel du peuple. Cette prétention, indépendamment de sa dimension idéologique, est particulièrement symptomatique. Elle démontre d'une manière particulièrement transparente, le fait que le peuple soit devenu, à l'époque moderne, la source de la légitimation par excellence.

Mais indépendamment de ces prétentions - d'autant plus compréhensibles qu'elles viennent de structures politiques qui sont très éloignées de la rationalité et de l'idéalité de ce système -, il convient de constater que la démocratie est toujours une valeur mobilisatrice. C'est, en effet, au nom de la démocratie que les régimes marxistes et les dictatures du tiers-monde sont pris d'assaut. On se trouve ainsi, en l'occurrence, devant ce paradoxe qui consiste dans le fait que ces pouvoirs, comme leurs peuples en révolte, se réclament de la même valeur.

Toutefois, il est nécessaire de remarquer que dans ces deux discours la connotation est différente. Ces pouvoirs entendent par démocratie, les mécanismes institutionnels de leur propre légitimation. Par contre les masses en révoltes considèrent que la démocratie veut dire liberté et pluralisme.

Nous avons vu dans le sous-chapitre précédent que selon son concept et son effectivité, la démocratie présuppose la liberté et le pluralisme, et implique la légitimation par la loi du plus grand nombre et sa régulation sociologique. Ainsi lorsque les masses en révoltes contre les despotismes se prononcent pour la démocratie, elles signifient ces présupposés. Plus précisément, ce sans quoi non seulement la démocratie, au sens strict du terme, mais aussi les formes oligarchiques modernes, ne peuvent pas exister.

Par contre, les pouvoirs despotiques ne se réfèrent, lorsqu'ils se réclament de la démocratie, qu'à un des aspects de ce qu'elle implique. Plus précisément la manifestation de cette pratique politique qui lui est la plus favorable : la simple légitimation. En effet, en se prononçant de la sorte, ces pouvoirs ne font qu'exprimer la plus simple prétention de toute élite du pouvoir. Plus exactement, le fait que chacune croit être la seule à posséder la légitimité pour assumer la destinée de sa communauté sociale.

Force est, dès lors, de constater que la dimension essentielle de la démocratie - qu'est la régulation sociologique de l'espace du pouvoir -, manque aussi bien dans les discours qui accompagnent l'action que dans les réflexions théoriques. En réalité cette dimension tend à se manifester dans les digressions théoriques, d'une façon particulièrement marginale, lorsqu'il est question de « Spoil System », de système de dépouilles. Ces termes de spoliation et de dépouillement, sont particulièrement significatifs. Ils veulent signifier l'acte de dépossession, de privation d'un bien ou d'un droit, par la ruse ou par la force. Ce qui veut dire concrètement que les fonctions publiques tendent à être considérées comme des objets d'appropriation ou de monopole. Ainsi, le principe de l'alternance pure est considéré comme un phénomène injuste. Donc, contraire aux principes d'ordre universel. Car, l'acte de spolier ou de dépouiller quelqu'un de son bien ou de son droit, ne peut être qu'un procédé contraire à ces principes.

Or, la simple intuition éthique, comme les principes, d'ordre universel se rapportant à l'être du social, nous montrent précisément le contraire. En effet, ce qui se manifeste au sein de ce savoir est la conscience du fait que la propriété commune ne doit pas être objet d'appropriation ou de monopole.

Ceci, par définition, car la propriété commune est la propriété de l'ensemble d'une collectivité. Le mal social se produit alors lorsqu'il y a perversion, corruption, violation de ces principes. Aristote avait déjà signalé, à ce propos, le fait que les institutions doivent être organisées de telle sorte que les fonctions publiques ne puissent pas être source de profit. L'appropriation, comme nous

l'avons souligné se situe bien évidemment, en-deçà de toute objectivation de la moralité dans l'ordre social.

Le principe de l'alternance pure empêche précisément une telle perversion. De ce point de vue la fonction sociologique de la démocratie, joue un rôle axiologique de premier ordre. Cette nécessité remarquons-le, fut exprimée d'une manière particulièrement forte et précise par l'article 30 de la « Déclaration des Droits de L'Homme et du Citoyen » qui introduit, la Constitution de juin 1793. Cet article est formulé de la façon suivante : « Les fonctions publiques sont essentiellement temporaires ; elles ne peuvent être considérées comme des récompenses, mais comme des devoirs ».

Cela dit, cette fonction axiologique de la démocratie effective, ne veut pas dire que ce système assure de par lui même la justice sociale. Celle-ci présuppose la démocratie effective, mais ne coïncide pas avec elle. En effet, le peuple manifeste son choix au sein d'un ordre institutionnel donné. Comme nous l'avons vu, ce choix se réalise au sein d'un ordre effectivement démocratique, comme à l'intérieur d'une structure oligarchique. De plus, le peuple choisit qui commande et non pas ce qui est commandé.

Cette dernière dimension, qui renvoie à la pratique concrète du pouvoir, n'est pas en effet, déterminée immédiatement par la pratique démocratique elle-même. Ce déficit, il faut le souligner, n'est pas la conséquence du niveau même de la démocratie. En d'autres termes, de la différence entre le caractère direct ou représentatif de la démocratie. Ceci à cause du fait que la dimension axiologique effective qui s'objective dans un pouvoir donné, n'a pas sa source dans les mœurs de son peuple, mais dans le fondement rationnel de l'humain.

Bien évidemment, le problème qui se pose au niveau du rapport entre le pouvoir et le peuple, est que ce pouvoir ne tient compte, le plus souvent, que des préjugés de son peuple. Les personnalités politiques sont essentiellement obsédées par les élections et non pas par l'objectivation des valeurs d'ordre universel. Or, comme nous l'avons souligné la loi de la majorité a une incidence axiologique au niveau de l'alternance pure et non pas au niveau de ce qu'elle légitime. Un peuple peut bien légitimer - suivant la règle de la majorité -

l'horreur lui-même. Il ne faut pas oublier, à ce propos, qu'Hitler est arrivé au pouvoir par la loi démocratique<sup>197</sup>. De plus la démocratie directe ne change rien quant à la problématique du contenu axiologique des décisions populaires.

La démocratie effective trouve son complément purement axiologique dans l'objectivation des valeurs d'ordre universel. C'est pour cette raison que nous disons que le devoir être de l'État démocratique est le résultat de l'objectivation au niveau du pouvoir des principes d'ordre universel.

En ce qui concerne ce devoir être de l'État démocratique, Aristote avait parlé déjà de justice distributive. Or, cette forme de justice se rapporte au problème de la distribution des ressources communes. L'État se doit, en effet, non seulement d'assurer les dépenses de fonctionnement, mais aussi de subventionner ceux qui sont dans le besoin. En ce qui concerne cette dernière fonction, il faut noter que l'État se doit d'avoir une dimension sociale. Le but essentiel de cette politique étant de réduire les différences au niveau du social et tendre au nivellement.

Nous avons ainsi affaire, avec le nivellement social, à une fonction axiologique de l'État. En ce qui concerne cette problématique nous savons que la société civile est un corps inégalitaire, de même d'ailleurs que l'État. Mais, le rôle éthique de l'État n'est pas d'augmenter ces inégalités avec un accroissement des siennes, par la création, de privilèges et de sinécures.

Le problème est, dès lors, de savoir : s'il y a un principe axiologique susceptible de le guider l'État dans la constitution et la redistribution des ressources communes ? Aristote donne une réponse qui nous semble tout à fait satisfaisante. Il nous dit, en effet, que la justice veut que l'égal soit traité en égal, et l'inégal en inégal.

Mais avant de considérer la réalisation de ce principe, nous devons savoir qu'à la base de cette problématique nous avons affaire au phénomène d'une part, de la constitution des ressources communes, et de l'autre, de leur

---

<sup>197</sup> Ce fut le cas aussi de Milosevich.

répartition. Pour ce qui est de la constitution de ces ressources, elles se réalisent, à travers ce qu'on appelle les prélèvements obligatoires<sup>198</sup>.

Il se pose ainsi la question de savoir si ces prélèvements doivent se réaliser selon le principe de l'égalité ou de l'inégalité. En d'autres termes, est-ce que tout le monde doit contribuer d'une manière égalitaire à la constitution de ces ressources, ou est-ce qu'il s'agit plutôt de le faire selon le principe contraire, celui de l'inégalité ?

Force est de constater que cette contribution ne peut pas se faire selon les principes de l'égalité. Ceci, à cause du fait que les membres de la communauté sociale ne disposent pas des mêmes moyens. Il y a, en effet, ceux qui en ont beaucoup, et puis du côté opposé, ceux qui n'ont rien ou très peu. Cette inégalité remarquons-le est un fait sociologique de premier ordre. Le rôle de l'État de justice - comme nous le verrons par la suite d'une manière plus précise -, est justement celui de les réduire. Ceci nous mène, en tout cas, à souligner que le principe de l'égalité ne peut se manifester que dans les domaines du droit privé, du droit pénal, du droit politique et de l'économie. Par contre, par rapport à la constitution et à la répartition<sup>199</sup> des ressources communes, le principe ne peut être que celui de l'inégalité.

Cette inégalité, comme nous venons de l'indiquer, à sa source dans les différences au niveau de l'avoir et des capacités. On ne peut pas, en effet, demander à tous la même chose, aussi bien à ceux qui ont, comme à ceux qui n'ont pas. Ceci pour la simple raison que ces derniers sont dans l'incapacité de pouvoir acquitter les sommes qu'on peut leur demander. Pour cette simple raison, la justice veut que la contribution aux ressources communes doit se réaliser selon le principe de l'inégalité. Donc selon la capacité économique de chacun. Ainsi ceux qui en ont beaucoup doivent payer selon cette capacité, tandis que ceux qui en ont peu doivent le faire selon leur possibilité.

---

<sup>198</sup> Ces prélèvements, comme on le sait, sont de deux ordres : directs et indirects. Il faut aussi tenir compte des prélèvements à la source, lorsque ceux-ci sont opérés par le pouvoir public.

<sup>199</sup> Nous avons ainsi affaire à la justice contributive et à la justice distributive.

Pour ce qui est des modes de prélèvement, direct et indirect, il convient de remarquer que le premier se conforme plus au principe de l'inégalité que le deuxième. Dans le cas, par exemple, de l'impôt sur le revenu il y a, en effet, la possibilité de prélever selon un ordre progressif. Ce qui n'est pas le cas de l'impôt indirect. Car, celui qui achète un bien donné paye le même taux qu'il soit riche ou pauvre. Pour cette raison, l'exigence d'un minimum de justice veut que les biens de première nécessité soient moins taxés que les produits de luxe.

Quoi qu'il en soit, dans un système social tendant à la positivation de la justice, la constitution des ressources communes doit se faire d'une manière dominante par le biais du prélèvement direct, car ce mode de transfert s'accommode plus du principe de l'inégalité. On peut, d'ailleurs, remarquer que dans les sociétés extrêmement inégalitaires, le mode de prélèvement qui prévaut est essentiellement fondé sur les impôts indirects.

En ce qui concerne les ressources communes, elles se divisent, grosso modo, en deux parties : celles qui sont destinées aux dépenses de fonctionnement et d'infrastructures et celles qui ont comme but les subventions sociales. - On peut, à propos de l'ensemble de ces prélèvements, se poser la question de savoir quelle doit être, d'un point de vue axiologique, d'une part, la proportion de chacune de ces parties par rapport au tout, et de l'autre, la proportion de cette masse par rapport au total de la production des richesses sociales.

Pour ce qui est de la première problématique, nous devons tenir compte que la fonction éthique essentielle de l'État est celle d'aider ceux qui sont dans le besoin. De sorte que dans un État de justice les dépenses sociales doivent être plus importantes que les dépenses de fonctionnement. Ceci, d'autant plus que dans un tel ordre les fonctions publiques ne peuvent pas être une source de profit, ni le produit d'un privilège ou d'une sinécure.

Cela étant dit, en ce qui concerne la deuxième problématique, il s'avère clairement que les dépenses improductives ne peuvent pas être plus importantes que celles qui sont destinées à l'entretien et à la reproduction des producteurs eux mêmes, ainsi que de celles de la capacité productive elle-



même. Adam Smith nous a montré, à ce propos, et l'expérience le confirme que le sur-prélèvement ne peut qu'étouffer l'activité productive et conduire à l'appauvrissement du social. Il s'agit, en effet, selon l'exigence de la raison d'éviter un tel phénomène. Car, elle veut qu'on ait constamment « en vue - le possible aussi bien que le convenable »<sup>200</sup>.

Le problème essentiel est ainsi celui d'éviter que le poids de l'État puisse écraser le secteur productif par son surpoids. Bien évidemment, un État éthique ne peut pas se trouver dans une telle situation, car il ne peut pas se trouver dans la condition d'avoir à sauvegarder les intérêts d'une minorité<sup>201</sup> tout en sacrifiant les intérêts de l'ensemble du social. Tout indique qu'un niveau de prélèvement se situant autour de 45% du PIB, correspond bien aux exigences d'un État de justice.

Cela dit, la logique de ce rapport n'inclut pas la problématique de l'élargissement du secteur public au-delà du domaine de la production et de l'administration du droit. En effet, la question de savoir si l'État doit ou non gérer des unités économiques, ne fait pas partie de celle se rapportant à la constitution des ressources communes. En principe, le rôle de l'État éthique est celui de produire et d'administrer le droit juste<sup>202</sup>. En tout cas, le rôle d'un tel État n'est pas de produire des biens et des services, dont la production est conditionnée par le principe de la rentabilité.

Il est, toutefois, difficile d'établir une ligne de démarcation très précise pour faire cette différence entre ce qui peut être géré par l'État et ce qui ne doit pas l'être. Mais quelque soit l'importance des domaines devant être gérés par l'État, l'essentiel est de comprendre que ce secteur doit être aussi soumis au principe de l'alternance pure. Il s'agit d'éviter cette pratique anti-éthique, de la logique nomenklaturiste, et qui consiste à réserver la gestion du secteur nationalisé à une caste des seigneurs de la chose publique.

---

<sup>200</sup> Aristote, *La Politique*, Librairie Philosophique J. Vrin, Paris, 1977, p.542.

<sup>201</sup> En l'occurrence l'intérêt de ceux qui contrôlent la chose publique.

<sup>202</sup> Vouloir le droit juste est vouloir le règne de la raison.

Cette remarque étant faite, passons maintenant au problème de la redistribution des ressources communes. Plus précisément, à ce qu'Aristote appelle la justice distributive. Il fait rappeler que la chose publique contient comme dimension essentielle l'ensemble des richesses mises à la disposition de ceux qui contrôlent le pouvoir<sup>203</sup>. Dans un ordre ayant un contenu axiologique minimal, cette élite qui contrôle le pouvoir doit être préalablement légitimé par le peuple. Ce qui veut dire que seulement ceux qui possèdent cette légitimité, les représentants du peuple, ont le droit (morale) de s'occuper de la distribution des ressources communes<sup>204</sup>.

Le problème est à présent celui de savoir selon quel principe cette distribution doit se faire. Pour saisir la vraie nature de ce phénomène, il faut rappeler que l'allocation des ressources communes implique d'un côté, la création de postes et des investissements publics, et de l'autre côté, les subventions sociales. Par conséquent, d'une part, l'État embauche les personnes nécessaires au fonctionnement de ses services, ou capables d'assurer un travail donné, et de l'autre, l'État accorde des subventions à certains membres de la communauté sociale.

Il faut, alors, se poser la question de savoir si ces allocations des ressources communes doivent se faire selon le principe de l'égalité, ou selon celui de l'inégalité. La réponse de Gracchus Babeuf est : « À chacun la même chose ! ». Par contre, celle de Marx est : « À chacun selon son mérite ! » Comme nous pouvons le constater, à partir de ces deux exemples, la réponse n'est pas toujours la même. En effet Babeuf, le théoricien de la conspiration des égaux, se prononce pour le principe de l'égalité. Marx se prononce, quant à lui, pour le principe de l'inégalité. Aristote, pour sa part, considère que la justice distributive doit se manifester selon le principe de l'inégalité. Mais, que cette inégalité doit se faire suivant des critères différents, selon qu'il s'agisse d'une part de dépenses de fonctionnement, ou de commandes publiques, et de

---

<sup>203</sup> Si nous nous rapportons à la France moderne, cela donne le budget de l'État, celui de la sécurité sociale et celui des collectivités locales.

l'autre, de subventions sociales. Or, si nous commençons par cette dernière forme d'allocation des ressources communes, il faut se poser la question de savoir s'il faut donner à chacun la même chose, comme le propose Babeuf. Donc, les mêmes sommes aux pauvres qu'aux riches<sup>205</sup>. Mais la justice veut que les inégaux soient traités en inégaux. Il est par conséquent injuste de donner la même chose à ceux qui sont dans le besoin, comme à ceux qui ne le sont pas. Ceci est d'autant plus vrai que ces fonds sont par définition limités.

De plus, il est particulièrement irrationnel et injuste de donner de l'argent à ceux qui ne sont pas dans le besoin., et que parfois ont de tels quantités de richesses, qu'ils se posent nécessairement les questions de savoir quoi faire avec l'argent, ou le déposer dans les banques, ou l'investir ? Par contre le principal souci des nécessiteux est où trouver l'argent nécessaire pour se procurer les biens indispensables afin de satisfaire leurs besoins minimaux.

La justice veut, par conséquent, que le critère qui précède cette forme d'allocation des ressources communes, soit celui des besoins. Il serait bien évidemment, particulièrement contraire à l'éthique sociale de conditionner une telle pratique à partir du critère du mérite. Ce critère, en effet, tend à donner à celui qui contrôle la distribution un pouvoir arbitraire : celui de déterminer qui mérite et qui ne mérite pas. De plus, un tel critère ne peut que pousser le nécessiteux à faire du zèle à l'égard de ceux qui contrôlent ces ressources. Une telle pratique ne peut, par conséquent, que produire de l'indignité chez les nécessiteux, et la suffisance despotique chez les seigneurs de la chose publique.

Cela étant dit, passons à présent au problème de la distribution destinée aux dépenses de fonctionnement et à celle des commandes publiques. Comme nous venons de le souligner, ce mode d'allocations des ressources communes ne peut pas se faire selon le principe de l'égalité, mais selon celui de l'inégalité.

---

<sup>204</sup> Notons, à ce propos, qu'en France le budget de la sécurité sociale est géré par les syndicats.

<sup>205</sup> Rappelons qu'en France les allocations familiales sont accordées suivant ce principe proche de l'égalité. En ce qui concerne l'enseignement public, ce service est accordé, toujours en France, selon le principe de l'égalité.

Il ne s'agit pas, par conséquent, comme on peut aisément le comprendre d'accorder des fonctions publiques identiques pour tous les membres de la communauté sociale. Une telle proposition est en elle-même absurde. Elle peut équivaloir, par exemple, à vouloir accorder les commandes publiques à tous ceux qui le veulent. Le critère d'une telle allocation, ne peut pas se faire non plus, selon son exigence éthique, à partir du critère du mérite. Ceci, pour les raisons que nous venons d'indiquer à propos des allocations sociales. Il s'agit, par conséquent, de trouver un critère objectif. Or, ce critère n'est autre que celui de la capacité. En effet, s'il faut construire un bâtiment public, il est évident que la réalisation d'une telle oeuvre ne peut pas être attribuée selon le principe du mérite et encore moins selon celui de l'amitié ou du copinage. Le minimum de moralité veut qu'un tel choix soit guidé par un critère objectif : celui de la capacité.

Or, il est de même lorsqu'il s'agit d'attribuer des postes dans la fonction publique et dans les secteurs qui pour une raison ou une autre, sont contrôlés par l'État. Ces fonctions ne doivent pas être attribuées selon d'autres principes, comme nous venons de le voir, que celui de la capacité de chacun à contribuer au bien-être de l'ensemble de la communauté. Tout autre critère ne peut que conduire au fait que le « civil servant » se transforme en « uncivil master »<sup>206</sup>. Ceci est particulièrement le cas lorsque ces nominations deviennent des emplois viagères. Ce monopole de la chose publique conditionne comme nous l'avons souligné, l'existence d'une classe de seigneurs de la chose publique. Qui, conscients de leurs privilèges tendent à occuper leur espace comme de véritables satrapes dans leur satrapie.

C'est précisément pour éviter une telle perversion que les contrats dans la fonction publique doivent non seulement être guidés par le critère de la capacité, mais doivent aussi être déterminés dans le temps. Ce dernier critère, comme nous l'avons remarqué, à une fonction régulatrice et est lié à la réalisation effective de la démocratie. En d'autres termes, nous avons dans ce régulateur objectif une puissance correctrice des défaillances du premier critère.

En effet, le clientélisme politique tend, de par sa propre logique, à pervertir le critère de la capacité dont nous venons de parler. Mais, les mécanismes de l'alternance pure, font qu'une telle perversion ne se transforme en mal ontologique. Pouvant, en tout cas, conduire à la corruption de l'ordre et à l'ordre de la corruption.

Or, pour éviter une telle dérive dans le mal social, comme nous le dit Aristote, « tous les citoyens doivent nécessairement avoir pareillement accès à tour de rôle aux fonctions de gouvernants et à celles de gouvernés. L'égalité demande, en effet, qu'on traite de la même manière des personnes semblables, et il est malaisé pour un régime politique de durer quand il est constitué en violation de la justice »<sup>207</sup>.

Cela étant souligné, il est important de comprendre que le règne de la justice concrète doit se manifester non seulement au niveau de ce que l'État perçoit et de ce qu'il a à redistribuer, mais aussi au niveau de la justice se rapportant aux contrats. Plus précisément de la justice corrective. L'égalité devant la loi civile et pénale est pour ainsi dire, un pré-réquisit de l'État de justice. « L'isonomia » est en effet une condition indispensable à la manifestation de « l'isocratia ».

Pour ce qui est de la justice corrective il convient de rappeler que l'injustice est ce qui se rapporte à l'inégal, tandis que la justice est ce qui s'accorde avec l'égalité. L'individuation est le résultat de la pratique d'un ordre, où l'état assure et garantit la liberté des personnes. Le règne de l'égalité juridique est consolidé par l'État de droit et par la démocratie effective. L'État de justice<sup>208</sup> est, dès lors, l'être accomplie de l'Etat démocratique. Il s'agit, en effet, selon cette dimension de réaliser un ordre dans lequel l'Etat est non seulement conditionné par la juridicité (État de droit) et par des mécanismes objectifs (État démocratique), mais aussi par les principes d'ordre universel (État de justice). Car comme nous

---

<sup>206</sup> Le serviteur du social, se transforme en maître non-civilisé.

<sup>207</sup> Op. cit. VII, 14,25.

l'avons souligné selon ces principes l'État doit assurer et garantir l'égalité entre égaux et le traitement inégal entre inégaux. Ainsi, le règne de l'égalité juridique trouve son complément dans les principes de l'inégalité propre à la justice distributive.

Il est important de comprendre que nous avons affaire ici d'une part, à un processus d'accomplissement, et de l'autre, à une dimension qui ne peut pas se cristalliser dans un ordre donné une fois pour toutes. En effet le but de ce processus est bien la communauté d'égaux. Mais la réalisation d'une telle finalité tend à se concrétiser dans les moments suivants :

- 1) mise en marche du phénomène de l'individualisme,
- 2) pluralisme,
- 3) État de droit
- 4) démocratie effective et
- 5) État de justice.

Il convient, toute fois, de rappeler que cette lutte pour la justice concrète, ne peut pas connaître une fin. Car, les intérêts particuliers tendent toujours à se présenter comme la manifestation même de l'intérêt général. En effet, comme on le sait, tout peut être justifiable. L'appel aux valeurs d'ordre universel est la condition d'une telle pratique. De sorte que la raison axiologique doit jouer nécessairement un rôle social de premier ordre. C'est précisément dans ce rôle que la raison théorique est à la fois raison axiologique et raison pratique.

Cela dit une telle position ne peut être conforme à la finalité que si la raison théorique garde sa distance par rapport aux forces qui se disputent le pouvoir. En effet toute critique est un jugement. Mais on ne peut pas être juge et partie. Il s'ensuit, dès lors, que la raison axiologique ne peut se manifester qu'à partir de la distance et non pas dans le compromis. Ainsi, la moralité d'ordre universel s'objective dans l'État non pas grâce à des automatismes historiques, mais

---

<sup>208</sup> L'État de justice n'est pas, dès lors, pour nous, l'ordre qui administre le droit comme le soutient Pierre Chaunu, car le propre de cette entité juridique qui s'appelle l'État est précisément

grâce à la prise en charge de ces valeurs par la conscience théorique. Laquelle devient dans le non-compromis et la distanciation, par rapport aux forces factices, la raison axiologique qui se donne comme but la réalisation de la substance éthique de l'humain. Et ceci tout d'abord au niveau du politique, pour se projeter par la suite au niveau cosmopolitique, par la formation d'une communauté universelle des nations capables de promouvoir les échanges et lutter contre les injustices réciproques dans la solidarité. Car seul la communauté universelle des nations est capable d'assurer et garantir la perpétuation de la paix.

## Table des matières

Avertissement .....	1
Préface .....	6
Chapitre 1 : L'Échange .....	22
1) La catégorie de l'échange .....	22
2) Les formes de l'échange .....	28
3) Valeur d'usage et valeur d'échange .....	35
4) De la valeur d'échange .....	41
5) De la valeur échangeable .....	47
Chapitre 2 : La Monnaie .....	54
1) Les fonctions de la monnaie .....	54
2) Valeur monétaire et valeur éthique .....	71
3) La valeur de la monnaie .....	80
4) La valeur échangeable de la monnaie .....	93
Chapitre 3 : Marché et Capital .....	104
Remarques préliminaires .....	104
1) La formation des prix .....	108
2) De la formation et du développement du capital .....	120
3) Les régulateurs marchands .....	133
4) Marché et entreprise .....	143
5) De la régulation monétaire .....	170
Chapitre 4 : État et Société .....	182
1) Aristote : l'État et la communauté sociale .....	182
2) Smith : l'État et la communauté sociale .....	188
3) Marx : la contradiction au sein du social et la fin de cette contradiction .....	195
4) État oligarchique et état démocratique .....	202
5) L'État de justice .....	212



## **Introduction à la théorie et à la Philosophie de l'économie**

C'est par le biais du droit, de l'économie et du politique que l'homme réalise son existence sociale. Ces domaines du savoir sont des manifestations de la dimension éthique de l'humain. Et ces moyens existent en vue d'une fin éthique qui est précisément, la concrétisation d'une communauté universelle des nations, se réalisant selon les principes de la justice.

L'économie est le domaine des sciences humaines où la crise est la plus importante, de là la nécessité d'une réflexion théorique fondamentale. Donc à l'heure où il est affirmé que les économistes ne savent pas grand chose (François Mitterrand) et où la moitié de l'humanité s'enfonce dans la misère la plus grande, apparaît la nécessité d'une réflexion théorique fondamentale de cette science qui se rapporte au système des besoins, c'est-à-dire aux conditions générales de la reproduction matérielle de l'humain.

Norman PALMA est Maître de Conférences à l'Université de Paris-Sorbonne. Il est docteur ès Lettres et Docteur en Économie. Il est aussi chargé de cours à l'Université de Paris VIII ainsi qu'à l'Université de Paris XII. Il intervient aussi à l'IFOCOP et à l'ILERI.